© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2001

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO
PLANS D'ACTIVITÉS
2001 - 2002

JUIN 2001

Ontario

101-06270/

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario 2001-2002

Table des matières

Message du président du Conseil de gestion

Affaires autochtones

Affaires civiques

Affaires francophones

Affaires intergouvernementales

Affaires municipales et Logement

Agriculture, Alimentation et Affaires rurales

Développement du Nord et Mines

Développement économique et Commerce

Éducation

Énergie, Sciences et Technologie

Environnement

Finances

Formation et Collèges et Universités

Procureur général

Richesses naturelles

Santé et Soins de longue durée

Secrétariat du Conseil de gestion

Services aux consommateurs et aux entreprises

Services correctionnels

Services sociaux et communautaires

Solliciteur général

Tourisme, Culture et Loisirs

Transports

Travail

Message du président

Conseil de gestion du gouvernement

L'hon. David H. Tsubouchi

Cela fait maintenant six exercices consécutifs que le gouvernement de l'Ontario rend fidèlement compte aux contribuables de la province de ses accomplissements et de ses engagements.

Les plans d'activités pour 2001-2002 indiquent clairement que nous allons continuer à faire preuve de discernement dans la façon dont nous dépenserons l'argent que vous, les contribuables, nous avez confié, et à gérer nos activités de façon responsable et judicieuse.

Cette année, les plans d'activités présentent les réalisations de 24 ministères. Certains viennent tout juste d'être créés pour mieux servir la population. D'autres ont été simplifiés pour optimiser l'utilisation des deniers publics. Et tous continuent à jauger leur performance en fonction de l'objectif commun qui est de faire du gouvernement de l'Ontario le service public le mieux géré du monde.

Les plans d'activités témoignent de notre engagement envers un programme de croissance, de reddition de comptes et de responsabilité financière. Non seulement nous continuons à créer emplois et croissance, à éliminer les règlements superflus et à viser une efficacité toujours plus grande, mais nous restons attentifs au public qui nous demande d'investir davantage dans les services qu'il juge importants, comme la santé, l'éducation, le bien-être des enfants, les transports et la justice.

Notre objectif est d'offrir un meilleur gouvernement à la population de l'Ontario et à faire de notre province le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille au XXI^{e} siècle.

L'honorable David H. Tsubouchi
Président du Conseil de gestion du gouvernement

SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. David Young

Le présent plan d'activités constitue le rapport au public du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Il énonce les réalisations de l'année écoulée et fixe les objectifs en fonction desquels nous mesurerons les résultats à venir. Notre premier ministre, l'honorable Mike Harris, nous a mis au défi de renforcer l'économie, de créer des emplois et d'assurer la croissance et la prospérité de l'Ontario. La stratégie intitulée *Une économie autochtone plus rigoureuse* du Secrétariat des Affaires autochtones vise à relever ce défi.

L'un de mes premiers actes à titre de ministre a été de rencontrer les dirigeants autochtones et des partenaires clés du secteur privé à l'occasion d'une cérémonie organisée par le Conseil canadien pour le commerce autochtone. Peu après, j'ai participé à la cérémonie marquant la création officielle de la réserve de la Première nation de Webequie, à 500 kilomètres au nord de Thunder Bay. En mai, à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, j'ai eu l'occasion de discuter des moyens à prendre pour accroître la participation des Autochtones à l'économie en appuyant la création de partenariats et d'emplois. En outre, les ministres et les dirigeants se sont engagés à organiser une conférence nationale sur les jeunes autochtones qui aura lieu à Edmonton en octobre 2001.

En novembre 2000, le premier *Prix d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario* a été décerné aux partenaires qui ont établi la pépinière Wabigoon Anishnaabe Gitigewin Inc. À l'automne également, en partenariat avec la Fondation nationale des réalisations autochtones, les premières *Bourses d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario* ont été remises à quatre étudiants autochtones.

S'il y a encore bien des défis à relever, il y a aussi de nombreuses occasions d'optimiser la participation des Autochtones à l'économie. Nous entendons continuer de collaborer de façon constructive, dans le cadre de partenariats, avec les collectivités autochtones et le secteur privé, ainsi qu'avec d'autres gouvernements, pour promouvoir la capacité économique des Autochtones et le règlement des revendications territoriales dans toute la province. Je suis résolu à appliquer les

stratégies et les démarches qui continueront de renforcer les économies autochtones au cours de la présente année financière et à long terme.

L'honorable David Young
Procureur général
Ministre délégué aux Affaires autochtones

Objectifs généraux du Secrétariat

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario envisage un avenir où :

- les collectivités autochtones bénéficieront d'économies plus dynamiques et seront plus autonomes;

- les rapports entre les collectivités autochtones et leurs voisins seront source de prospérité et d'avantages mutuels.

Les objectifs généraux du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario témoignent des objectifs de la *Politique-cadre pour les Autochtones* que le gouvernement a annoncée en mars 1996. La Politique-cadre présente la démarche de l'Ontario en ce qui concerne les questions autochtones. Elle oriente le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario dans la prestation de ses activités de base et guide tous les ministères dans le règlement des questions autochtones relevant de leurs mandats législatif et politique.

Activités de base

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario :

- mène les négociations sur les revendications territoriales au nom du gouvernement provincial, met en oeuvre les règlements conclus à cet égard pour supprimer les obstacles aux investissements afin d'accroître les possibilités de développement économique offertes aux collectivités autochtones et non autochtones, et représente les intérêts de l'Ontario lors des négociations sur l'autonomie entre le Canada et les Premières nations;

- collabore, notamment au moyen de partenariats, avec des entreprises et des organismes autochtones, le monde des affaires de l'Ontario, le secteur privé, les ministères provinciaux et le gouvernement fédéral en vue de favoriser l'autonomie et le développement économique des Autochtones;

- élabore les politiques provinciales portant sur les questions autochtones, coordonne avec les autres ministères la démarche générale du gouvernement à cet égard et entretient des relations avec les organismes des Premières nations, des Métis et des Autochtones hors-réserve, comme les centres d'accueil, le gouvernement fédéral, les intervenants et le public.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Négociations

Le gouvernement de l'Ontario met en oeuvre les quatre ententes conclues en 2000 avec les Premières nations suivantes : Assabaska (100 km au sud de Kenora); Big Grassy (100 km au sud de Kenora); Cat Lake (150 km au nord de Sioux Lookout); et Thessalon (80 km à l'est de Sault Ste. Marie).

Plus de 100 consultations ont été menées auprès des parties intéressées, autochtones et non autochtones, sur les questions territoriales. Le Secrétariat a organisé des journées portes ouvertes et des tables rondes auxquelles ont participé une vaste gamme d'intervenants.

Vingt négociations relatives aux revendications territoriales et autres questions territoriales sont en cours. En 2000, trois nouvelles revendications ont été acceptées aux fins de négociation : celle des Cri de Chapleau, celle des Cri de Missanabie et celle de Fort William.

En 2000, le Secrétariat a négocié une entente-cadre avec la Première nation Temagami et les Teme-Augama Anishnabai concernant leur revendication territoriale. Environ 43 revendications en sont au stade de la négociation préliminaire, c'est-à-dire qu'elles font l'objet d'examens historique. juridique et politique.

Des fiches de renseignements sont affichées sur le site Web du Secrétariat des Affaires autochtones de l'Ontario, à l'adresse suivante : http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca

Développement économique autochtone

Le Secrétariat continue de collaborer avec des entreprises, organismes et collectivités autochtones, des entreprises de la province, des ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse* ainsi que du programme *Partenariats de travail*.

La stratégie intitulée *Une économie autochtone plus vigoureuse* est une initiative coordonnée qui regroupe plus de 35 programmes et services dans 11 ministères

provinciaux. Elle favorise le développement économique et la création de capacités autochtones.

Elle a pour objectif d'accroître la capacité des collectivités autochtones ainsi que les possibilités dont elles peuvent se prévaloir pour promouvoir l'autonomie, améliorer les débouchés et stimuler la croissance économique et l'investissement. Le programme *Partenariats de travail* favorise les rapports entre le milieu des affaires et les collectivités autochtones de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, un financement est accordé à des organismes autochtones de développement économique de l'Ontario pour les aider à engager des conseillers en développement de partenariats. Ces conseillers offrent ce type de service dans toute la province.

Le *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones* fournit des fonds d'investissement aux collectivités des Premières nations, à une série d'organismes communautaires autochtones sans but lucratif et à des collectivités ontariennes de la nation métisse au sens de l'accord. Le programme est exécuté par un organisme autochtone choisi au moyen d'un processus d'appel d'offres. En 2000-2001, 48 projets ont été financés dans le cadre du *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones*, pour un investissement total de 1 440 927 $, y compris trois projets de développement d'entreprises. Dans le cadre de ces projets, la somme de 50 000 $ a été accordée à l'Association des Métis autochtones de l'Ontario, et des sommes égales ont été octroyées au Red Lake Indian Friendship Centre et à la Première nation de Couchiching. En outre, la somme de 25 000 $ a été allouée à l'Association des parcs industriels autochtones de l'Ontario aux fins d'un projet de création de capacités économiques.

Le Secrétariat, de concert avec la Fondation nationale des réalisations autochtones, administre deux programmes de prix annuels. Un fonds de 100 000 $ a été établi pour les *Bourses d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario*. Les premières bourses ont été décernées à quatre étudiants en 2000. Le *Prix d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario*, décerné pour la première fois en novembre 2000, vise à célébrer un partenariat commercial réussi conforme aux objectifs et aux principes de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*. On trouvera plus de renseignements sur les initiatives de développement économique à l'adresse : www.aboriginalbusiness.on.ca

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral

Le Secrétariat des Affaires autochtones favorise une approche uniforme et intégrée des relations de l'Ontario avec les collectivités autochtones de la province, dans les réserves et hors-réserve, en continuant de fournir aux autres ministères provinciaux conseils et orientation en ce qui concerne les organismes et les questions autochtones.

En décembre 1999, le procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones a participé à une réunion des dirigeants autochtones nationaux et des ministres responsables des questions autochtones aux paliers fédéral, provincial et territorial, qui a eu lieu à Ottawa. Suite à une directive des ministres et des dirigeants qui ont participé à la réunion, un groupe de travail composé de représentants d'un certain nombre de provinces, du gouvernement fédéral et d'organismes autochtones nationaux a été créé et chargé d'élaborer un projet de document sur les mesures à prendre pour accroître la participation des Autochtones à l'économie. À la réunion de suivi, qui a eu lieu en mai 2001, les ministres et les dirigeants ont approuvé le rapport intitulé *Strenghtening Aboriginal Participation in the Economy*. Ce rapport contient des recommandations sur les moyens que les gouvernements, les collectivités autochtones, les organismes et le secteur privé peuvent mettre en oeuvre afin de collaborer et d'optimiser la participation des peuples autochtones à l'économie du Canada. Les participants à la réunion ont également discuté de la conférence nationale sur les jeunes autochtones qui aura lieu à l'automne 2001.

Tout au long de l'année, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le secrétaire des affaires autochtones ont rencontré des dirigeants et des représentants d'importants organismes autochtones et visité 30 collectivités et organismes autochtones dans toute la province.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Négociations

En 2001-2002, le Secrétariat continuera à négocier des ententes territoriales en vue d'offrir des possibilités de développement économique aux collectivités autochtones et de régler définitivement certaines questions territoriales et juridiques.

Conformément à l'engagement énoncé dans le Plan d'action de régler les revendications territoriales en souffrance, le Secrétariat réalisera d'importants progrès en la matière et tentera de conclure des ententes à la fois positives et durables. Ces efforts pourront porter, entre autres, sur la négociation d'ententes territoriales ou sur l'achèvement de l'examen de questions historiques et juridiques, sur l'ouverture de nouvelles négociations ou sur le classement de dossiers. Le Secrétariat fera par ailleurs avancer un certain nombre de revendications qui sont actuellement au stade de la recherche et de l'étude.

Le Secrétariat réaffirmera l'engagement vigoureux du gouvernement envers la participation du public au règlement des revendications territoriales pour veiller à ce que le processus reste inclusif et responsable, et tienne compte des intérêts de toutes les personnes en cause.

Le Secrétariat continuera de représenter, au besoin, les intérêts du gouvernement provincial lors des négociations sur l'autonomie menées par le Canada et les Premières nations.

Développement économique autochtone

Compte tenu de l'objectif du gouvernement d'accroître l'autonomie des collectivités autochtones et de la priorité qu'il accorde à son programme de création d'emplois, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continuera de gérer l'application et la coordination de la stratégie intitulée *Une économie autochtone plus vigoureuse* et d'assurer la prestation de ses programmes clés comme le programme *Partenariats de travail*, le *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones* et le *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone*.

La Stratégie, qui tire parti de la *Politique-cadre pour les Autochtones* du gouvernement, vise à accroître la capacité des Autochtones de participer à la vie

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

économique de la province. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les ministères afin d'améliorer la collecte des données qu'ils recueillent pour mesurer les résultats de la stratégie visant à rendre l'économie autochtone plus rigoureuse.

Afin d'améliorer les services, l'Unité du développement des communautés autochtones, qui faisait auparavant partie du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs, a été intégrée au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario et renommée Unité du développement des entreprises et de l'économie. L'unité est responsable du *Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones*, du programme *Partenariats de travail* et du *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone*.

Le programme *Partenariats de travail* vise à promouvoir l'établissement de partenariats économiques. Des capacités seront créées au moyen de démarches novatrices visant à éliminer les obstacles, prises dans le cadre de l'initiative d'engagement de conseillers en développement de partenariats. Ces conseillers des organismes autochtones collaborent à la création de liens entre les collectivités et les entreprises autochtones et le secteur privé. Le Secrétariat des affaires autochtones continuera de chercher de nouvelles occasions de faciliter le partage de compétences spécialisées en affaires et d'encourager l'établissement de partenariats.

De plus, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario mettra en oeuvre un arrangement prévoyant d'autres modes de prestation de services aux fins de l'administration du *Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone* pour favoriser la création de capacités et améliorer les programmes et les services de développement économique dans les collectivités autochtones.

En outre, de concert avec ses partenaires dans le milieu des affaires, le Secrétariat continuera de parrainer des forums et des ateliers sur les partenariats régionaux et sectoriels. Le Comité consultatif du programme *Partenariats du travail*, qui se compose de représentants des collectivités autochtones et du milieu des affaires, appuiera ces initiatives économiques.

Coordination interministérielle des affaires autochtones

Afin d'encourager un dialogue constructif, les agents du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario continueront de rencontrer à intervalles réguliers les ministres et les représentants du gouvernement provincial et les dirigeants autochtones. Ils entretiendront aussi des relations de travail efficaces avec les Premières nations, les Métis, les Inuit et des organismes autochtones hors-réserve.

À la suite de la réunion de décembre 1999 des ministres responsables des questions autochtones aux paliers fédéral, provincial et territorial, et des dirigeants nationaux autochtones à Ottawa, une deuxième réunion a eu lieu le 11 mai 2001 à Winnipeg. Au cours de cette réunion, les ministres et les dirigeants ont approuvé un rapport sur les moyens à prendre pour accroître la participation des Autochtones à l'économie et convenu de se rencontrer périodiquement pour examiner et mettre en oeuvre les initiatives à l'appui de l'établissement de partenariats et de la création d'emplois à long terme. Ils ont aussi discuté des moyens à prendre pour offrir des possibilités aux jeunes autochtones, en vue de la conférence nationale sur les jeunes qui aura lieu en octobre 2001.

Le Secrétariat continuera à encourager le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités, y compris ses responsabilités financières, le cas échéant, en ce qui concerne les questions autochtones.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Négociations			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les intérêts des personnes touchées par les revendications territoriales sont établis et pris en compte.	Les intervenants clés sont reconnus et informés des revendications territoriales, et participent à leur examen.	Objectif : 100 %.	Les intervenants clés sont reconnus et informés des négociations en cours, et y participent à 100 %.
Les obligations en souffrance du gouvernement concernant certaines revendications territoriales sont satisfaites.	Des négociations de revendications territoriales ont lieu pour satisfaire aux obligations de l'Ontario.	Nombre de revendications étudiées ayant donné lieu à des progrès considérables.	Des progrès considérables sont réalisés concernant le règlement de sept revendications territoriales.

Activité de base : Développement économique autochtone			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les entreprises et les collectivités autochtones ont facilement accès aux programmes instaurés dans le cadre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*.	Accès manifeste des Autochtones aux programmes du Secrétariat.	Élaboration de données de référence afin de définir des normes.	Collaboration avec les ministères pour mesurer l'accès et, si possible, améliorer la collecte des données.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du Secrétariat par activité de base en 2000-2001**

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Fonctionnement	18,0 millions de $
Immobilisations	5,4 millions de $
	55 employés

Négociations

Fonctionnement	6,1 millions de $
	19 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones

Fonctionnement	6,6 millions de $
	16 employés

Développement économique autochtone

Fonctionnement	4,0 millions de $
Immobilisations	5,4 millions de $
	9 employés

Administration du Secrétariat

Fonctionnement	1,3 million de $
	11 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le Secrétariat par activité de base

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Fonctionnement	15,1 millions de $
Immobilisations	7,4 millions de $
	60 employés

Négociations

Fonctionnement	6,1 millions de $
	19,5 employés

Coordination interministérielle des affaires autochtones

Fonctionnement	3,0 millions de $
	18 employés

Développement économique autochtone

Fonctionnement	4,5 millions de $
Immobilisations	7,4 millions de $
	10,5 employés

Administration du Secrétariat

Fonctionnement	1,5 million de $
	12 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du Secrétariat sont les bienvenus.

Visitez nos sites Web à http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca et http://www.aboriginalbusiness.on.ca ou contactez les personnes suivantes :

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario
4e étage, 720, rue Bay, Toronto (Ontario) M5G 2K1
Réception
Tél. : 416 326-4740
Téléc. : 416 326-4017

L'honorable David Young
Procureur général et ministre délégué
aux Affaires autochtones
Tél. : 416 326-4000
Téléc. : 416 326-4016

Conseiller en communications du ministre
Rui Francisco Brum
Tél. : 416 326-4440
Téléc. : 416 326-4016
Rui.Brum@jus.gov.on.ca

Sous-procureur général adjoint et secrétaire des affaires autochtones
Yan Lazor
Tél. : 416 326-4741
Téléc. : 416 326-4017
Yan.Lazor@jus.gov.on.ca

Négociations
Doug Carr
Tél. : 416 326-4771
Téléc. : 416 326-4017
Doug.Carr@jus.gov.on.ca

Relations avec les Autochtones et le gouvernement fédéral
Dan Gaspé
Tél. : 416 326-4756
Téléc. : 416 326-4017
Dan.Gaspe@jus.gov.on.ca

Services juridiques
David Carson
Tél. : 416 326-2372
Téléc. : 416 326-4017
David.Carson@jus.gov.on.ca

Coordination interministérielle des affaires autochtones
Tim Eger
Tél. : 416 326-4744
Téléc : 416 326-4017
Tim.Eger@jus.gov.on.ca

Développement des entreprises et de l'économie
Donna Elliott
Tél. : 416 314-6780
Téléc : 416 314-7428
Donna.Elliott@jus.gov.on.ca

Communications
Rosemary Sampson
Tél. : 416 326-4780
Téléc. : 416 326-4779
Rosemary.Sampson@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Cam Jackson

En qualité de ministre des Affaires civiques, j'ai l'honneur de présenter le plan d'activités 2001-2002 de notre ministère. Notre objectif principal est d'améliorer la qualité de vie de la population ontarienne. Notre travail consiste à soutenir les plus vulnérables, à veiller à ce que les collectivités soient sûres pour les femmes et les personnes âgées, à protéger les droits de la personne et à promouvoir l'égalité des chances.

Cette année, le ministère travaille avec ses partenaires pour trouver des points d'action communs et des solutions partagées qui permettent de répondre aux besoins des personnes avec un handicap. Des mesures seront prises, notamment le dépôt de textes de loi, pour nous aider à nous acquitter de notre engagement à l'endroit de ceux et celles qui doivent faire face à des obstacles particuliers.

Le Code des droits de la personne de l'Ontario est l'une des lois les plus justes d'Amérique du Nord. Pour renforcer encore la protection des droits de la personne, le président de la Commission ontarienne des droits de la personne a proposé d'apporter des modifications au texte législatif. Une fois ses recommandations examinées, des modifications au Code des droits de la personne de l'Ontario seront déposées à l'Assemblée.

Afin de rendre nos collectivités plus sûres pour les personnes âgées, le gouvernement adoptera de nouvelles mesures visant à réprimer les agressions à leur endroit. Notre stratégie se fonde sur les recommandations d'une Table ronde de spécialistes, dont bon nombre participeront aussi à sa mise en oeuvre.

Notre ministère continue à travailler avec le système judiciaire pour aider les femmes victimes de violence qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Dianne Cunningham, ministre déléguée à la Condition féminine, partage l'engagement que nous avons pris d'améliorer la qualité de vie des femmes et de leurs enfants.

Les immigrants apportent une contribution considérable à la province. Le budget de 2001 prévoit des ressources supplémentaires pour aider les professionnels formés à l'étranger à se recycler et à utiliser leurs compétences dans nos lieux de travail.

Cette année, pour marquer l'Année internationale des volontaires sous l'égide des Nations Unies, nous avons lancé plusieurs nouvelles initiatives, et environ 7 500 bénévoles seront reconnus à l'occasion de 39 cérémonies de remise de distinctions pour services bénévoles dans la province.

Je me réjouis de collaborer avec nos partenaires pour faire de l'Ontario un endroit où chaque personne est appréciée et peut vivre dans la dignité.

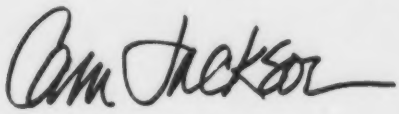

L'honorable Cam Jackson
Ministre des Affaires civiques
Ministre délégué aux personnes âgées

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

En qualité de ministre déléguée à la Condition féminine, je souscris à la vision d'un Ontario où toutes les femmes peuvent atteindre l'autonomie économique et se libérer de la violence.

La violence à l'égard des femmes est une réalité trop courante en Ontario. Les agressions sexuelles et la violence familiale sont des délits pour lesquels les femmes et leurs enfants paient un prix très élevé.

Notre gouvernement va investir cette année 140 millions de dollars dans la prévention de la violence, notamment la prévention des agressions sexuelles, et la prestation de programmes de traitement et d'éducation. Nous avons créé le système de tribunaux spécialisés pour l'instruction des causes de violence familiale le plus vaste et le plus complet au pays.

Des crédits supplémentaires de 26 millions de dollars seront versés au cours des quatre prochaines années pour améliorer la sécurité des femmes victimes de mauvais traitements en augmentant le nombre de places disponibles dans les refuges. Trois millions de dollars seront ajoutés cette année, portant le montant total annuel à 9 millions de dollars, pour le counseling, les services de téléphone en cas d'urgence et d'autres mesures de soutien.

La garantie de l'autonomie économique des femmes est une priorité de notre gouvernement. L'autonomie économique aide les femmes à se libérer des situations violentes et leur donne la possibilité de participer pleinement à la vie de la société et de contribuer à l'économie.

Les programmes intitulés *Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés* et *Programme pilote de formation des femmes à la technologie de l'information* donnent aux femmes la possibilité de travailler dans des industries à fort potentiel de croissance où il existe une pénurie de personnel spécialisé.

Je me réjouis de collaborer avec mon collègue Cam Jackson, ministre des Affaires civiques et ministre délégué aux personnes âgées, ainsi qu'avec d'autres membres du Conseil des ministres, afin d'offrir aux femmes des possibilités sur le plan économique et de rendre nos collectivités plus sûres pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

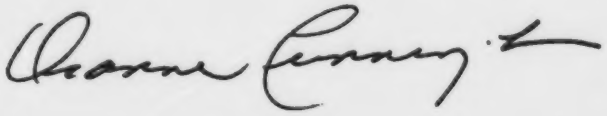

L'honorable Dianne Cunningham
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités
Ministre déléguée à la Condition féminine

Objectifs généraux du ministère

L'Ontario a la chance d'être une province qui compte un grand nombre de collectivités vigoureuses, prospères et sûres, où l'on vient en aide aux personnes les plus vulnérables et où les particuliers et les familles vivent dans un climat de paix, de liberté et d'autonomie économique. Pour tirer parti de cette situation, notre ministère embrasse les objectifs suivants :

- les droits de la personne sont respectés et la diversité est honorée;
- les personnes avec un handicap jouissent des mêmes possibilités que les autres habitants de l'Ontario;
- toutes les personnes âgées vivent en sécurité, participent pleinement à la vie de leur collectivité et sont reconnues et respectées pour leurs contributions;
- toutes les femmes sont en mesure d'atteindre l'autonomie économique et elles peuvent vivre librement avec leurs enfants à l'abri de la violence;
- les nouveaux arrivants sont accueillis et soutenus, et ont accès à des débouchés leur permettant d'utiliser les compétences et l'expérience qu'ils apportent à notre province;
- le bénévolat est apprécié à sa juste valeur et les habitants de toutes les collectivités de l'Ontario sont invités à travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie de chacun.

Afin d'appuyer l'objectif général du ministère, nous collaborons avec d'autres intervenants – ministères, paliers de gouvernement, partenaires du secteur à but non lucratif et du secteur privé – pour promouvoir des politiques et élaborer des programmes et services destinés à répondre aux besoins des personnes âgées, des femmes, des personnes avec un handicap et des nouveaux arrivants, et à améliorer leur qualité de vie.

Activités de base

Le ministère des Affaires civiques poursuit son objectif général, à savoir créer une province où l'on soutient les plus vulnérables et où chaque personne est appréciée et peut vivre dans la dignité par le biais de trois activités de base, à savoir : les affaires civiques, la condition féminine et les affaires des personnes âgées.

Affaires civiques

Dans ce secteur, le ministère applique les mesures législatives concernant les droits de la personne et favorise l'égalité des chances, la responsabilité civique et l'action bénévole pour assurer le bien-être économique et social de nos collectivités.

Dans le cadre de cette activité de base, le ministère cherche principalement à faire de l'Ontario une province où le bénévolat est reconnu à sa juste valeur et où tous collaborent pour améliorer la qualité de la vie de chacun; où les personnes avec un handicap peuvent avoir accès à des possibilités de plus en plus nombreuses de participer pleinement à la vie de la société ontarienne; où les nouveaux arrivants sont les bienvenus; où les droits de la personne sont respectés et où la diversité est célébrée.

Condition féminine

La Direction générale de la condition féminine se charge des activités de base en rapport avec les questions relatives aux femmes et oriente l'action du gouvernement dans les domaines qui les préoccupent. En partenariat avec différents secteurs de la société, la Direction générale veille à favoriser l'autonomie économique des femmes et à prévenir la violence à leur égard et à l'égard de leurs enfants, pour permettre aux jeunes filles et aux femmes de réussir dans leur vie personnelle et professionnelle.

La Direction générale de la condition féminine s'efforce de répondre aux objectifs du ministère visant à faire de l'Ontario une province où les particuliers et les familles vivent dans un climat de paix, de liberté et d'indépendance économique; une province où toutes les femmes peuvent parvenir à l'autonomie économique et où elles peuvent vivre sans craindre la violence à leur égard et à l'égard de leurs enfants.

Affaires des personnes âgées

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario est chargé des activités de base concernant les affaires des personnes âgées. Ses activités visent l'élaboration de politiques visant à améliorer la qualité de vie des aînés de l'Ontario et la

Activités de base (suite)

sensibilisation du public aux problèmes qui se posent aux personnes âgées et aux programmes qui leur sont offerts. Le Secrétariat collabore également avec les autres ministères pour s'assurer que l'on tient compte des besoins des personnes âgées dans toutes les politiques et tous les programmes publics qui pourraient influer sur leur qualité de vie.

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario s'efforce de répondre à l'objectif général du ministère qui vise à faire de l'Ontario une province où toutes les personnes âgées peuvent vivre à l'abri du danger, participer pleinement à la vie de leur collectivité et voir leurs contributions reconnues et respectées.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Affaires civiques

Grâce à des programmes comme *Interactions pour le changement* et *Communauté-Accessibilité*, le ministère a collaboré avec les milieux d'affaires, les administrations locales et les organismes communautaires pour améliorer les possibilités d'accès des personnes avec un handicap.

Le ministère a continué à travailler avec la Commission ontarienne des droits de la personne pour améliorer le service à la clientèle et réduire les délais de traitement des plaintes. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine. L'objectif que s'était fixé la Commission de régler 65 pour 100 des causes par la médiation a été dépassé, et l'objectif visant à régler les dossiers datant de plus d'un an a été atteint à 92 pour 100.

Dans le cadre du *Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants*, 3,7 millions de dollars ont été affectés à 97 organismes communautaires offrant des programmes d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants.

La Fondation Trillium de l'Ontario a de nouveau reçu 100 millions de dollars de crédits publics, provenant des casinos de bienfaisance de l'Ontario, pour faire des investissements stratégiques, en partenariat avec plus de 1 300 oeuvres de bienfaisance et organismes à but non lucratif, afin de favoriser l'établissement de collectivités saines, durables et généreuses en Ontario. Comme en 1999-2000, plus de 300 bénévoles (qui offrent leur temps au sein de 16 équipes locales d'examen des subventions de la Fondation) ont participé à des prises de décision locales en réponse à des priorités locales.

La responsabilité de la Fondation Trillium de l'Ontario a été transférée au ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs en février 2001.

Cette année marque l'Année internationale des volontaires et donne à tous les Ontariens et Ontariennes la possibilité de rendre hommage aux bénévoles, de se renseigner sur le bénévolat et de choisir d'assumer une part de responsabilité dans leur collectivité. La planification de l'Année des volontaires a été entreprise pendant l'exercice 2000-2001. Des détails plus précis à ce sujet sont fournis sous le titre Engagements et stratégies clés en 2001-2002.

Preuve de l'engagement du ministère à l'égard du bénévolat, 3,7 millions de dollars ont été alloués, dans le cadre du programme *@ction bénévole en ligne*, au financement de 38 partenariats (auxquels participaient 390 organismes) pour accroître l'efficacité des bénévoles et des organismes communautaires par le biais d'Internet.

L'*Initiative ontarienne de filtrage* a fourni des renseignements à plus de 200 000 bénévoles et chefs d'équipe de bénévoles pour les aider à protéger les enfants, les adolescents et les adultes vulnérables qu'ils servent en ayant recours à des pratiques sûres pour le recrutement, la sélection, la formation, la supervision et la surveillance des bénévoles et du personnel.

Direction générale de la condition féminine

La Direction générale de la condition féminine a travaillé en étroite collaboration avec un certain nombre de ministères pour coordonner des initiatives de *Prévention de la violence faite aux femmes*.

Des crédits ont permis de financer de nombreux projets pilotes novateurs, comme la formation de membres de la collectivité pour répondre aux problèmes d'agressions sexuelles et de suicides et le programme « Sécurité avant tout », un programme de surveillance de la sécurité des femmes à toutes les étapes de leur participation au système de justice pénale.

Quelque 80 programmes d'éducation du public, élaborés et mis en oeuvre en collaboration avec d'autres ministères, le secteur privé et des partenaires communautaires, ont augmenté la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre de différents partenariats, plusieurs projets favorisant l'autonomie économique des femmes ont aussi été élaborés, mis en oeuvre ou élargis. À la fin de l'exercice 2000-2001, le programme de préapprentissage intitulé *Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés* avait été étendu à des sites dans le Sud-Ouest et le Centre de l'Ontario. L'effectif était de 209 femmes, dont 30 ont obtenu leur diplôme.

On s'attend à ce qu'au moins 150 personnes finissent le programme pilote intitulé *Programme pilote de formation des femmes à la technologie de l'information* lancé au cours de l'exercice 2000-2001.

Dans le cadre de l'initiative intitulée *Le partenariat pour le changement*, des ressources et des programmes ont permis d'aider les jeunes filles et les femmes à faire de meilleurs choix de carrière et de vie. En 2000-2001, plus de 200 enseignants et enseignantes anglophones et francophones se sont portés volontaires pour utiliser la

trousse intitulée *Votre argent, votre vie, votre choix* destinée aux élèves du secondaire. Onze sites *Parlons travail* ont été lancés où des femmes qui ont réussi dans leur carrière ont raconté leur cheminement pour contribuer à instruire les élèves et à leur inspirer des choix de vie positifs. Plus de 750 femmes se sont inscrites sur ce site Web et 248 ont été invitées par les écoles à faire une présentation. Deux programmes de subventions, à savoir *Investir dans l'avenir des femmes* et *Vers l'autonomie économique des femmes*, appuient les organismes qui aident les femmes à se créer leurs propres débouchés. Les résultats combinés de ces programmes révèlent que 447 femmes ont trouvé un emploi et 69 ont lancé leur propre entreprise.

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario a continué de coordonner la mise en oeuvre de la *Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes*, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Le Secrétariat a passé un contrat avec la Société Alzheimer de l'Ontario et l'Université de Toronto pour apprendre aux personnes âgées de l'Ontario comment planifier leurs soins et aux prestataires des services quelles mesures prendre pour respecter leurs droits et leurs souhaits.

Au cours de l'exercice 2000-2001, plusieurs rencontres ont été organisées dans le cadre d'une table ronde pour étudier une stratégie de lutte contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Trois groupes de travail ont été constitués, soit un groupe pour chacun des trois domaines prioritaires : coordination des services communautaires, formation du personnel de première ligne et sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Plus de 100 intervenants bien informés ont donné leur avis et fait des suggestions. Les membres de la Table ronde ont soumis leurs conseils au gouvernement et remis un rapport au ministre.

Au cours de 2000-2001, une mesure importante a été prise pour protéger la santé et le bien-être des personnes âgées en maison de retraite. Il s'agit de la création de l'Ontario Residential Care Association, association qui représente le premier service de renseignements et de traitement des plaintes des personnes en maison de retraite. En composant le 1 800 361-7254, les personnes âgées, leur famille et les pensionnaires des maisons de retraite peuvent demander de l'aide pour régler une plainte concernant une maison de retraite en Ontario, ou pour recevoir des renseignements à jour sur la gamme complète de choix de services et d'établissements.

En partenariat avec l'Ontario Pharmacists' Association, 21 séminaires sur l'utilisation sûre des médicaments ont été organisés à l'intention des personnes âgées dans toute la province. Beaucoup d'autres séminaires sont prévus pour 2001-2002.

Le projet du Souvenir, lancé avec le Dominion Institute, a pour but de faire prendre conscience aux élèves du secondaire des immenses sacrifices qu'ont fait les anciens combattants pour notre liberté. La Phase 1 du projet s'est terminée en 1999. En 2000-2001, la Phase II du projet a été marquée par l'élaboration d'une trousse de ressources pédagogiques à l'intention des anciens combattants et du personnel enseignant, et par l'ouverture d'un site Web interactif à l'adresse : www.thememoryproject.com

Un partenariat avec la Légion royale canadienne et le ministère des Transports a permis d'aménager un parc commémoratif des anciens combattants sur la route 16, dite autoroute commémorative des anciens combattants, qui a été inaugurée à l'automne 2000.

Ontario 2000

Tout au long de l'an 2000, Ontario 2000 a coordonné des programmes ministériels à l'échelle de la province à l'occasion du millénaire. Ces programmes mettaient l'accent sur la participation active non seulement des collectivités, mais de chaque personne vivant en Ontario.

Plus de 100 000 personnes ont visité l'exposition NavetteTemps 2000 organisée par le Centre des sciences de l'Ontario, Science Nord et le Musée royal de l'Ontario pour explorer les nombreuses dimensions du temps.

Le Club du tricentenaire, où se sont inscrits 663 de nos aînés les plus âgés, a témoigné de notre fierté à l'égard du passé en reconnaissant de façon toute particulière les personnes qui ont construit le présent au cours d'une vie qui a chevauché trois siècles. Plus de 250 bébés nés le 1er janvier 2000 et leurs parents ont reçu un certificat personnalisé lors d'événements Bébés du millénaire organisés par les hôpitaux où sont nés les enfants.

Les subventions de l'initiative *Ontario, couleurs locales*, d'une valeur de plus de 4,5 millions de dollars, ont donné la possibilité à 326 collectivités de planifier et de proposer leurs propres activités pour le millénaire. Des subventions supplémentaires au titre de projets spéciaux, d'un montant de 2,5 millions de dollars, ont contribué à l'organisation de 45 initiatives mémorables au niveau régional ou provincial, lancées par des organismes à but non lucratif et le secteur parapublic, et visant à favoriser une large participation du public.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Près de 500 000 exemplaires du guide en couleur sur les activités artistiques et patrimoniales du nouveau millénaire, un tout nouveau document promotionnel pour les événements culturels contenant quelque 1 650 entrées en provenance de 480 organismes culturels différents, ont été distribués, principalement grâce à des partenariats avec des organismes publics et privés.

Plus de 100 000 élèves des écoles élémentaires et secondaires ont participé à *Mon Ontario*, exprimant leur vision de l'avenir de l'Ontario dans des rédactions, poèmes, dessins et chansons.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les stratégies et les engagements suivants ont pour objet d'appuyer l'objectif de développement de collectivités vigoureuses, prospères et sûres où l'on vient en aide aux personnes les plus vulnérables et où les particuliers et les familles vivent dans un climat de paix, de liberté et d'autonomie économique.

Les engagements stratégiques clés du ministère visent ce qui suit :

- travailler au sein du gouvernement et avec nos partenaires pour veiller à ce que les besoins des femmes, des personnes âgées, des nouveaux immigrants et des personnes avec un handicap soient reconnus, et à ce que leurs contributions soient appréciées;

- encourager la participation dans les collectivités ontariennes pour assurer leur sécurité et le maintien de leur vitalité;

- promouvoir et développer l'autonomie et le leadership chez nos partenaires;

- avoir recours aux instruments législatifs du gouvernement pour protéger les droits de la personne;

- utiliser les progrès de la technologie et les nouvelles pratiques commerciales pour dispenser des services de haute qualité aux clients en réponse aux besoins de nos partenaires et du public;

- soutenir les bénévoles et le bénévolat et encourager d'autres personnes à s'y intéresser.

Affaires civiques

Le ministère continuera à travailler afin d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes avec un handicap et d'augmenter les possibilités à leur disposition. Nous maintiendrons nos partenariats avec les organismes au service des personnes avec un handicap, le monde des affaires, les municipalités et le secteur parapublic pour les sensibiliser aux besoins de ces personnes et rendre les lieux de travail et les services plus accessibles. Le ministère met actuellement au point un site Web dont le lancement est prévu à l'automne 2001. *La Voie de l'égalité des chances* tirera parti du succès du site Web déjà existant sur l'égalité des chances intitulé *Aux portes de la diversité*. Des ressources, des histoires de réussite et des renseignements détaillés et

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

faciles à trouver aideront les entreprises et les fournisseurs de services à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes avec un handicap dans les lieux de travail et les établissements de services comme les restaurants, les hôtels et les installations de loisirs.

Dans le cadre du *Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants*, un financement stratégique et des initiatives spéciales continueront à soutenir les services dispensés aux immigrants en milieu communautaire. Le ministère continuera à jouer son rôle de coordonnateur des discussions de l'Ontario avec le gouvernement fédéral sur les questions liées à l'immigration.

Nous aiderons la Commission ontarienne des droits de la personne à continuer de poursuivre ses objectifs d'amélioration des services aux clients et de réduction des délais de traitement des plaintes. À la suite de l'examen des recommandations du président de la Commission ontarienne des droits de la personne, des propositions de modifications visant à renforcer le *Code ontarien des droits de la personne* seront déposées à l'Assemblée.

Le ministère collaborera avec les collectivités pour les aider à célébrer l'Année internationale des volontaires en 2001. Des crédits seront affectés à l'organisation de 47 *Sommets sur l'action bénévole communautaire* dans toute la province afin de promouvoir l'importance du travail réalisé par les bénévoles, d'encourager davantage d'Ontariennes et d'Ontariens, particulièrement les jeunes, à faire du bénévolat et de donner l'occasion aux bénévoles, organismes et autres intervenants locaux de discuter des priorités et des stratégies communautaires.

Pendant l'Année internationale des volontaires, le financement accordé à l'*Initiative ontarienne de filtrage* aidera les groupes bénévoles communautaires à mieux protéger les enfants, les adolescents et les adultes vulnérables dans leurs programmes. Parmi les partenaires figurent l'Ontario Sports Alliance, l'Association ontarienne de soutien communautaire, le Conseil ontarien des affaires rurales et les communautés des Églises catholique, anglicane, unie et unitaire.

Le programme *Technologie de l'information au service des bénévoles* est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement ontarien et l'Association canadienne de la technologie de l'information – Ontario. Le programme sert à renforcer la capacité technologique du secteur bénévole. Grâce à des services de mentorat, à la remise de prix en reconnaissance de l'excellence technologique et à des ateliers visant à augmenter les capacités dans le domaine de la technologie, les organismes à but non lucratif se retrouveront mieux équipés pour fonctionner dans le monde électronique.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Dans le cadre du programme élargi *Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles*, 39 cérémonies seront organisées pour rendre hommage aux bénévoles des secteurs des services sociaux, de l'agriculture, de la santé, des sports et loisirs, du droit et de la justice ainsi que de l'éducation. En tout, plus de 6 000 bénévoles verront leurs contributions reconnues. La remise d'une épinglette pour 50 ans de service bénévole et une reconnaissance spéciale des anciens récipiendaires d'une Distinction pour contribution exceptionnelle s'ajouteront aux cérémonies qui marqueront l'Année internationale des volontaires.

Au *Temple de la renommée du bénévolat de l'Ontario*, on rendra hommage à celles et ceux qui ont reçu des médailles et des distinctions en reconnaissance de leurs activités de bénévolat en Ontario. Le Temple de la renommée fera partie des *Distinctions de l'Ontario au service bénévole* pendant l'année 2001, et on pourra ensuite y avoir accès sur le site Web de l'Année internationale des volontaires de l'Ontario (www.iyvontario.on.ca).

Direction générale de la condition féminine

La Direction générale de la condition féminine joue un rôle majeur au sein du gouvernement en ce qui concerne la prévention de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants et les mesures à prendre pour l'éliminer. Soucieux d'assurer le succès de ces interventions à l'avenir, nous continuerons de coordonner, de suivre et d'évaluer les initiatives de *Prévention de la violence faite aux femmes de l'Ontario*.

Par ailleurs, nous améliorerons encore davantage le système de gestion de la performance en collaborant étroitement avec les ministères qui sont nos partenaires. Nous établirons des critères pour déterminer l'efficacité des programmes et services financés par le gouvernement à l'intention des femmes et de leurs enfants. Nous travaillerons de concert avec d'autres ministères et avec des partenaires des secteurs communautaire et privé pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour la prévenir, grâce à des initiatives novatrices et à l'éducation et la sensibilisation du public.

L'octroi de subventions et l'établissement de partenariats avec des organismes communautaires, qui informeront les jeunes filles et les femmes sur les débouchés professionnels et les aideront à se joindre à la population active, permettront à la Direction générale de la condition féminine de respecter son engagement visant l'autonomie économique des jeunes filles et des femmes. L'élargissement de l'*Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés* et le nouveau *Programme pilote de formation des femmes à la technologie de l'information* augmenteront la possibilité pour les femmes d'exercer un métier dans les industries à

fort potentiel de croissance qui connaissent une pénurie de personnel spécialisé. Nous maintiendrons le financement des organismes qui aident les femmes à créer leurs propres débouchés économiques et à améliorer leur sécurité.

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario

En 2001-2002, le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario continuera à collaborer avec les principaux organismes pour les personnes âgées afin de les sensibiliser à tout l'éventail de programmes et de services auxquels les personnes âgées peuvent avoir droit et de sensibiliser le public à leurs préoccupations ainsi qu'à leurs contributions. Diverses initiatives d'éducation et de sensibilisation du public seront menées au cours du Mois des personnes âgées et pendant le reste de l'année. Le Secrétariat organisera plus de 80 séminaires à l'intention des personnes âgées sur l'utilisation sûre des médicaments et continuera de prendre des mesures pour amener les élèves des écoles à prendre conscience du rôle qu'ont joué les anciens combattants. Par ailleurs, le Secrétariat publiera un guide destiné aux personnes âgées et portant sur les programmes et services importants qui favorisent un style de vie autonome et productif.

Le Secrétariat continuera de coordonner la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Par ailleurs, en partenariat avec les intervenants de divers secteurs, le Secrétariat continuera à travailler à l'établissement d'une stratégie ontarienne de lutte contre les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Le Secrétariat suivra les progrès du service de renseignements et de traitement des plaintes de l'Ontario Residential Care Association et procédera à un sondage auprès des utilisateurs au bout d'une année complète de fonctionnement de ce service.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Affaires civiques			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les plaintes relatives à la discrimination sont traitées plus rapidement par la Commission ontarienne des droits de la personne.	Diminution du délai de traitement des plaintes par rapport aux années passées.	La durée de vie moyenne des dossiers avant le classement sera ramenée à 12 mois.	Réduire la durée moyenne de traitement des plaintes de 16 mois à 14 mois. Utiliser le processus de médiation pour régler 65 pour 100 des causes qui y sont renvoyées.

Activité de base : Direction générale de la condition féminine			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Augmenter l'autonomie économique des femmes.	Nombre de femmes qui trouvent un emploi grâce à des services financés par la Direction générale de la condition féminine.	Critères à déterminer.	Octroyer des subventions aux organismes pour les femmes afin de permettre à 400 femmes de trouver un emploi ou de créer leur propre emploi.

Activité de base : Secrétariat aux affaires des personnes âgées			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Mise sur pied d'un service efficace de renseignements et de traitement des plaintes pour les personnes en maison de retraite en Ontario.	Niveau de connaissance du nouveau service parmi les personnes en maison de retraite.	À déterminer lorsque l'on aura établi les données de base.	Procéder à un sondage auprès des personnes en maison de retraite à la fin de la première année complète de fonctionnement du service.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001

Ministère des Affaires civiques	
Fonctionnement	78 millions de $ (Remarque 1) 440 employés (Remarque 2)

Affaires civiques	
Fonctionnement	32 millions de $ 188 employés (Remarque 2)

Direction générale de la condition féminine	
Fonctionnement	15 millions de $ 29 employés

Commission ontarienne des droits de la personne
Commission d'enquête

Secrétariat aux affaires des personnes âgées	
Fonctionnement	2 millions de $ 10 employés

Services régionaux	
Fonctionnement	6 millions de $ 85 employés

Ontario 2000 (Remarque 3)	
Fonctionnement	6 millions de $ 8 employés

Administration du ministère (Remarque 4)	
Fonctionnement	17 millions de $ 120 employés

Remarques :

1. Selon la méthode comptable du CCSP. Le portefeuille de la Culture, des Sports et des Loisirs a été transféré au ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.
2. Le nombre d'employés comprend les employés de l'organisme de l'annexe I suivant : Commission ontarienne des droits de la personne.
3. Les programmes Ontario 2000 ont pris fin en 2000-2001.
4. Dispensait un soutien aux services régionaux et ministériels de l'ancien ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère des Affaires civiques

Fonctionnement	78 millions de $ (Remarque 1) 480 employés (Remarque 2)

Affaires civiques

Fonctionnement	35 millions de $ 214 employés (Remarque 2)

Direction générale de la condition féminine

Fonctionnement	16 millions de $ 32 employés

Commission ontarienne des droits de la personne
Commission d'enquête

Secrétariat aux affaires des personnes âgées

Fonctionnement	2 millions de $ 12 employés

Services régionaux

Fonctionnement	7 millions de $ 89 employés

Administration du ministère (Remarque 3)

Fonctionnement	18 millions de $ 133 employés

Remarques:

1. Les affectations sont rapportées selon la méthode comptable du CCSP.
2. Le nombre d'employés comprend les employés de l'organisme de l'annexe I suivant : Commission ontarienne des droits de la personne.
3. Dispense un soutien aux services régionaux et ministériels du ministère des Affaires civiques et du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

Personnes à contacter

Bureau du ministre
Carolyn Chaplin
Adjointe administrative
Téléphone : 416 325-6200

Ministère des Affaires civiques
Division des Affaires civiques
Anna Furgiuele
Téléphone : 416 325-6240
Courriel : anna.furgiuele@mczcr.gov.on.ca

Division des services régionaux et ministériels
Fiona Menzies
Téléphone : 416 314-7315
Courriel : fiona.menzies@mczcr.gov.on.ca

Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario
Brian Dopking
Téléphone : 416 326-7067
Courriel : brian.dopking@mczcr.gov.on.ca

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario
Penny Finneron
Téléphone : 416 314-0365
Courriel : penny.finneron@mczcr.gov.on.ca

Sites Web
Ministère des Affaires civiques : www.gov.on.ca/mczcr
Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario :
www.gov.on.ca/mczcr/seniors
Direction générale de la condition féminine de l'Ontario : www.gov.on.ca/mczcr/owd

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. John Baird

Je suis fier de ce que notre gouvernement a accompli dans le domaine des services en français au cours des derniers mois.

Pour donner à chaque enfant la possibilité de réaliser son potentiel, nous avons créé le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Ces crédits servent à créer des programmes qui profitent aux enfants et aux adolescents ou à améliorer ceux qui existent déjà. Une partie de l'enveloppe a été affectée à la communauté francophone. Étant à la fois ministre délégué au dossier de l'Enfance et ministre délégué aux Affaires francophones, j'ai pu encourager le rapprochement des dirigeants communautaires ayant des intérêts communs. Dernièrement, au cours d'une consultation, les dirigeants de la communauté francophone ont donné au gouvernement des conseils précieux et lui ont fait part de leur opinion sur la structure de la partie du Fonds d'aide au développement qui était réservée aux francophones. Elle sera administrée par un comité de direction francophone, sous la conduite de trois coordonnateurs de la communauté francophone. L'Office des affaires francophones et le Secrétariat à l'enfance joueront aussi un rôle majeur dans cette entreprise. Notre gouvernement s'engage à aider tous les enfants ontariens à prendre un bon départ dans la vie.

Dans le domaine de la justice, un nouveau règlement afférent à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* facilitera pour les francophones l'accès aux services en français dans les poursuites judiciaires. Pour sa part, Aide juridique Ontario a alloué de nouveaux fonds à la mise en place de ressources supplémentaires pour les francophones.

Des athlètes, artistes et touristes du monde entier se retrouveront cet été dans la région d'Ottawa-Carleton pour assister aux IV^{es} Jeux de la Francophonie. Ceux-ci sont subventionnés par le gouvernement de l'Ontario et contribueront à promouvoir la langue et la culture françaises ainsi que la bonne entente internationale. Le gouvernement de l'Ontario, l'un des partenaires clés des Jeux de la Francophonie de 2001, est fier d'inviter tous les citoyens à visiter le pavillon de l'Ontario, à Ottawa-Hull, entre le 12 et le 24 juillet, et à encourager nos athlètes et artistes.

Au cours du prochain exercice, je continuerai à rencontrer les membres de la communauté francophone pour discuter avec eux de questions importantes. J'accueille avec plaisir les suggestions et commentaires sur la façon d'améliorer les services en français du gouvernement et informerai mes collègues de Queen's Park sur les questions pertinentes pour les Franco-Ontariens.

L'honorable John Baird
Ministre délégué aux Affaires francophones

Objectif général de l'Office

L'objectif de l'Office est de veiller à ce que les francophones aient accès aux services en français du gouvernement de l'Ontario et à ce qu'ils participent pleinement à la vie sociale, économique et politique de la province, tout en préservant leur patrimoine linguistique et culturel.

Activités de base

Activité de base 1
Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français

En tant que conseiller principal auprès du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, l'Office des affaires francophones offre conseils, renseignements et soutien à tous les ministères et organismes en ce qui concerne la prestation des services en français, en particulier dans les 23 régions désignées de la province.

La prestation de services gouvernementaux de qualité en français témoigne de l'engagement pris par le gouvernement envers la communauté francophone de la province.

Activité de base 2
Appuyer les activités de la communauté francophone

En tant qu'intermédiaire principal entre les Ontariennes et Ontariens francophones et le gouvernement provincial, l'Office des affaires francophones offre aux francophones des renseignements pertinents sur tous les programmes et services gouvernementaux, la communauté francophone et les ressources en français de la province.

Ces renseignements permettent aux francophones de prendre des décisions concernant leur vie quotidienne et leur participation à des activités visant à préserver leur langue et leur culture. De leur côté, les ministères et organismes provinciaux bénéficient d'un soutien pour leurs communications avec la population francophone de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

L'Office a continué de jouer un rôle majeur à titre de conseiller auprès des ministères et organismes de l'Ontario en ce qui concerne les services en français. Il a collaboré avec des ministères et organismes centraux pour assurer l'intégration des exigences concernant les services en français aux services du gouvernement, particulièrement à ceux offerts au public par voie électronique. L'Office a mené une enquête auprès des coordonnateurs des services en français pour déterminer la meilleure façon d'aider les ministères à fournir des services de qualité.

Comme certains services gouvernementaux sont offerts par des fournisseurs de l'extérieur, notamment les municipalités, l'Office a rappelé aux ministères leur obligation, en vertu de la *Loi sur les services en français*, de vérifier que ces services sont effectivement dispensés et a demandé des précisions sur la prestation des services en français dans le cas des programmes transférés. Dans le secteur des logements sociaux, dont la responsabilité est transférée aux municipalités, les gestionnaires de services sont tenus, en vertu de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, de fournir des services en français dans les régions désignées.

En reconnaissance des besoins des familles francophones, le gouvernement de l'Ontario a attribué des crédits spéciaux à même le Fonds d'aide au développement de la petite enfance pour des projets mis au point par la communauté francophone. Le Procureur général a modifié par règlement la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, afin de simplifier la procédure administrative pour demander un procès en français. Aide juridique Ontario a réservé des crédits supplémentaires pour améliorer les services d'aide juridique en français. L'Office a continué de collaborer avec ses partenaires communautaires et ministériels afin de s'assurer que le plan stratégique pour la prestation de services de prévention de la violence en français répondait aux besoins des femmes francophones et de leurs enfants.

Les collèges francophones d'arts appliqués et de technologie ont reçu une subvention spéciale qui leur permettra d'accroître le nombre de places dans les programmes d'études multimédias, grâce à la construction d'un nouveau *Centre d'excellence en médias*, et de fonder un centre bilingue de service d'appels dans l'industrie de la haute technologie. Des fonds ont été réservés à la formation de spécialistes capables de repérer les jeunes francophones ayant besoin des services à l'enfance en difficulté.

Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs a entamé l'élaboration d'une stratégie de marketing touristique visant la communauté francophone de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le gouvernement de l'Ontario compte parmi les principaux partenaires ayant collaboré à la planification et à l'organisation des Jeux avec le Comité organisateur national des Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Ottawa-Hull en juillet 2001. La province y aura son pavillon où elle fera la promotion de ses attractions touristiques et de ses artistes francophones.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

L'Office continuera d'offrir ses conseils aux ministères et aux organismes centraux en matière de planification et de prestation de services en français offrant un bon rapport qualité-prix, que ces services soient dispensés à l'interne ou par l'entremise d'organismes de prestation non gouvernementaux. Comme le gouvernement augmente progressivement l'accès électronique aux services gouvernementaux, l'Office collaborera avec les ministères et organismes centraux afin que des services de qualité en français soient offerts par voie électronique.

En 2001-2002, l'Office continuera d'améliorer ses méthodes de traitement des plaintes relatives à l'offre de services en français du gouvernement de l'Ontario. Ces plaintes devraient désormais être traitées plus rapidement et plus efficacement. L'Office surveillera de près ses services à la clientèle pour améliorer la satisfaction de sa clientèle.

L'Office veillera à la coordination de la partie du Fonds d'aide au développement de la petite enfance réservée aux projets de la communauté francophone.

En tant que coordonnateur provincial des Jeux de la Francophonie 2001, l'Office s'assurera, de concert avec d'autres ministères et partenaires de l'extérieur, que le gouvernement de l'Ontario est bien visible aux Jeux de la Francophonie 2001. Ce sera une excellente occasion de promouvoir les produits et les services de l'Ontario auprès des touristes étrangers.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base 1 Conseiller le gouvernement sur la prestation des services en français			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les francophones ont accès à des services gouvernementaux en français de qualité dans les régions désignées de la province.	Règlement efficace et rapide des plaintes concernant les services gouvernementaux en français.	D'ici 2003, 90 % des plaintes seront traitées dans un délai de 30 jours ouvrables.	80 % des plaintes seront traitées dans un délai de 30 jours ouvrables.

Activité de base 2 Appuyer les activités de la communauté francophone			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les francophones ont accès à l'information leur permettant de contribuer à la vie sociale, économique et politique de la province tout en préservant leur langue et leur culture.	Les clients et organismes francophones ont accès à des renseignements précis et pertinents sur les programmes et services du gouvernement et sur la communauté francophone de l'Ontario.	D'ici 2003, 90 % des francophones seront satisfaits des renseignements reçus de l'Office.	80 % des clients seront satisfaits des renseignements reçus de l'Office.

*Données réelles provisoires sur les dépenses de l'Office par activité de base en 2000-2001**

Office des affaires francophones	
Fonctionnement	4 millions de $ 15 employés

Activité de base 1	
Fonctionnement	1 million de $ 10 employés

Activité de base 2	
Fonctionnement	3 millions de $ 5 employés

Remarques :

L'Office des affaires francophones a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires civiques relativement à ses activités administratives internes.

Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par l'Office **

Office des affaires francophones	
Fonctionnement	5 millions de $ 20 employés

Activité de base 1	
Fonctionnement	1 million de $ 12 employés

Activité de base 2	
Fonctionnement	4 millions de $ 8 employés

Remarques :

L'Office des affaires francophones a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires civiques relativement à ses activités administratives internes.

Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités de l'Office des affaires francophones sont les bienvenus.

Office des affaires francophones
Lise Marie Baudry
4e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1C2

Téléphone : 416 325-4938 ou numéro sans frais 1 800 268-7507
Télécopieur : 416 325-4980
Courriel : ofa@ofa.gov.on.ca
Site Web : www.gov.on.ca

Bureau du ministre délégué aux Affaires francophones
Jean-Claude Trottier, conseiller spécial
6e étage, édifice Hepburn
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 1E9

Téléphone : 416 325-0115
Télécopieur : 416 325-5221
Courriel : jean-claude.trottier@css.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Brenda Elliott

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2001-2002 du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce plan décrit nos objectifs pour l'exercice à venir et comporte un rapport sur nos réalisations en 2000-2001.

Le gouvernement de l'Ontario est résolu à assurer la force et la prospérité de l'Ontario au sein d'un Canada uni. Le ministère des Affaires intergouvernementales contribue à cet engagement en essayant d'encourager les changements pratiques qui renforcent la fédération canadienne et l'unité nationale.

Le ministère des Affaires intergouvernementales donne des conseils stratégiques au premier ministre, au Conseil des ministres et à d'autres ministères sur les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il doit également, au nom de l'Ontario, entretenir des relations avec les principaux États américains sur les problèmes importants qui influent sur le bien-être des Ontariennes et Ontariens.

Pour ce qui est des relations fédérales-provinciales, la réforme et le financement des soins de santé demeurent à l'avant-plan. En effet, la Conférence annuelle des premiers ministres tenue en août 2000 et la Réunion des premiers ministres de septembre 2000 ont porté principalement sur les soins de santé et l'Ontario a joué un rôle crucial lors de ces deux rencontres. Cependant, les subventions supplémentaires aux soins de santé annoncées par le gouvernement fédéral à la Réunion de 2000 sont nettement insuffisantes, vu les coûts exorbitants du système de soins de santé. L'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de faire sa part et d'assumer la moitié de toutes les augmentations du financement des soins de santé.

En 2001-2002, le ministère des Affaires intergouvernementales poursuivra sur sa lancée et fera même mieux que lors de l'exercice précédent, pourtant remarquable pour ses résultats.

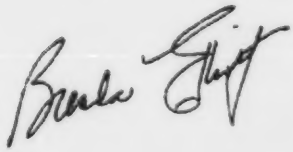

L'honorable Brenda Elliott
Ministre des Affaires intergouvernementales

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires intergouvernementales veillera à ce que l'Ontario continue à jouer un rôle constructif dans la consolidation de la fédération canadienne et la préservation de l'unité nationale, tout en assurant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Les conseils stratégiques du ministère appuieront et feront avancer les priorités du gouvernement, à savoir 1) favoriser la croissance économique et la création d'emplois et 2) accroître l'efficacité et la responsabilité du gouvernement.

Le ministère collaborera avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour renforcer le Canada en améliorant la coopération entre les deux paliers de gouvernement pour faire en sorte que des programmes plus efficaces et plus fiables soient offerts à la population canadienne.

Le ministère travaillera aussi avec d'autres ministères pour promouvoir les intérêts de l'Ontario auprès des autres gouvernements du Canada et de celui des États-Unis.

Activités de base

La principale activité du ministère des Affaires intergouvernementales consiste à prodiguer des conseils stratégiques sur des questions intergouvernementales importantes à la ministre des Affaires intergouvernementales, au premier ministre et au Conseil des ministres. L'Ontario participe régulièrement à l'étude de plusieurs questions complexes relatives à des politiques et à des programmes fédéraux, provinciaux et interprovinciaux. Ces questions comportent parfois une dimension internationale, où entrent en jeu les relations du Canada ou de l'Ontario avec des États américains ou d'autres partenaires commerciaux importants.

Le ministère a pour rôle de conseiller les décideurs provinciaux sur l'adoption d'une stratégie permettant de gérer ces diverses questions, afin d'optimiser les chances de l'Ontario de réaliser ses objectifs intergouvernementaux.

Dans le cadre de cette activité de base, le ministère exerce cinq fonctions principales interdépendantes.

Rééquilibrer et renouveler la fédération

La fédération canadienne est en constante évolution. Le ministère déploie des efforts, officiellement et officieusement, pour rééquilibrer et renouveler la fédération, et ce travail peut avoir une incidence importante sur l'unité nationale. La fédération est renforcée lorsqu'il est démontré qu'on peut la rendre plus efficace et plus souple.

Le ministère cherche à améliorer ses partenariats et relations avec les autres provinces en entretenant des contacts réguliers avec les responsables des autres provinces, en surveillant les faits nouveaux et en recueillant des renseignements.

Relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral

Le ministère élabore des stratégies, surveille les faits nouveaux et conseille le gouvernement pour l'aider à diriger de manière efficace les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral sur les dossiers importants.

L'Ontario collabore étroitement avec les gouvernements des autres provinces et des territoires pour définir différentes positions. Les questions poursuivies en priorité avec le gouvernement fédéral comprennent la réduction des impôts et l'augmentation du financement fédéral des services de santé.

Réunion et Conférence annuelle des premiers ministres

Le ministère des Affaires intergouvernementales organise et coordonne la participation de l'Ontario à la Réunion et à la Conférence annuelle des premiers ministres. Il aide ainsi le premier ministre et la ministre à mieux accomplir leurs tâches, et ce, aussi bien lors de ces réunions qu'au cours d'autres rencontres intergouvernementales importantes. Le ministère dirige l'établissement des objectifs ontariens en matière de politiques et de communication pour ces réunions.

Le ministère collabore aussi avec d'autres ministères afin de préparer les réunions des ministres provinciaux, territoriaux et fédéraux. Son but est de veiller à ce que la position de l'Ontario aux réunions sectorielles soit conforme aux objectifs intergouvernementaux intégrés de la province et aux résultats des réunions et des conférences des premiers ministres.

Unité nationale

La façon dont l'Ontario aborde le renouvellement de la fédération en proposant des changements pratiques sans modification de la constitution permet de faire avancer les intérêts de la province tout en favorisant l'unité nationale.

Le ministère suit les événements et les opinions au Québec et donne des conseils relativement aux éventuelles répercussions sur l'unité nationale des mesures que le gouvernement de l'Ontario pourrait envisager de prendre. Il examine également les initiatives prises par le gouvernement fédéral en matière d'unité nationale.

Initiatives nord-sud

En l'an 2000, le ministère a mis sur pied une initiative nord-sud visant à mieux connaître ce qui se passe aux États-Unis et à surveiller les tendances qui pourraient avoir des conséquences sur les relations qu'entretient l'Ontario avec certains États américains importants.

Dans le cadre de cette initiative, le ministère des Affaires intergouvernementales collabore avec le ministère du Développement économique et du Commerce, responsable du développement économique, de la politique commerciale et des affaires internationales.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Réunion et Conférence annuelle des premiers ministres

L'an passé, le ministère des Affaires intergouvernementales a réalisé des progrès considérables quant au nombre de questions intergouvernementales abordées, et ce, à la lumière de son objectif de renforcer la fédération canadienne et de préserver l'unité nationale tout en favorisant la vigueur et la prospérité de l'Ontario.

Parmi les réunions importantes des premiers ministres, notons la 41^{e} Conférence annuelle des premiers ministres, tenue à Winnipeg en août 2000, et la Réunion des premiers ministres, qui s'est déroulée à Ottawa en septembre 2000. Les deux ont surtout porté sur les soins de santé.

L'Ontario a réalisé ses objectifs à la Conférence de 2000. Il a encouragé la mise en oeuvre de mesures constructives permettant de faire avancer la réforme des soins de santé au Canada et de mieux faire comprendre le problème à la population. Les premiers ministres ont convenu de publier leur rapport sur les inducteurs de coûts du système de santé et ont promis aux citoyens d'appuyer un régime d'assurance-santé public et accessible, et de réformer et de réviser la prestation des services de santé au Canada. L'Ontario s'est fait un ardent défenseur de la nécessité de clarifier les rôles que jouent les gouvernements fédéral et provinciaux dans la création d'un système de reddition de comptes aux Canadiennes et Canadiens relativement aux soins de santé.

Les premiers ministres provinciaux ont exigé de nouveau du gouvernement fédéral qu'il réinstaure dans son intégralité le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et qu'il fournisse les fonds nécessaires pour que les provinces puissent faire face à la hausse des coûts de la santé. Ils sont parvenus à un consensus sur la santé et d'autres problèmes importants qui reflète les valeurs des Canadiennes et Canadiens et respecte le partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces.

Le succès obtenu par les premiers ministres provinciaux lors de leur conférence annuelle a influé sur la Réunion des premiers ministres tenue en septembre 2000.

Les subventions supplémentaires destinées aux soins de santé annoncées par le gouvernement fédéral au cours de cette réunion sont nettement insuffisantes, vu les coûts exorbitants du système des soins de santé. Pour assurer le maintien du système de santé, le gouvernement fédéral doit faire sa juste part et assumer la moitié de toutes les augmentations du financement des soins de santé.

Entente-cadre sur l'union sociale

L'Ontario a continué à travailler à l'Entente-cadre sur l'union sociale, signée par tous les premiers ministres, à l'exception du premier ministre du Québec, en février 1999. L'Entente-cadre sur l'union sociale vise à améliorer l'efficacité des programmes sociaux pour tous les Canadiens et Canadiennes en créant un cadre permettant une meilleure coopération entre les paliers de gouvernement.

Le ministère a continué de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de l'entente-cadre, par l'entremise principalement du Conseil du renouvellement de la politique sociale.

Le ministère a publié son *Rapport annuel sur la mobilité* en juin 2000. Selon ce rapport, l'Ontario pourra probablement respecter le délai de 2002 qui figure dans l'entente-cadre pour ce qui est d'éliminer tout ce qui empêche, au-delà des limites raisonnables, les résidents des autres provinces d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire, à la formation, aux services de santé, aux services sociaux et à l'aide sociale. Le ministère avait publié ce rapport sur son site Web et avait invité la population à faire des observations.

L'Ontario considère qu'un mécanisme permettant d'éviter ou de résoudre les différends est essentiel à la mise en oeuvre de l'entente. C'est le Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales qui a dirigé les travaux à ce sujet dans l'entente-cadre. Au cours de la Conférence annuelle de 2000, les premiers ministres provinciaux ont publié le document provincial-territorial sur la prévention et le règlement des différends. Ce document établit une méthode en trois étapes, originale et pratique, permettant de résoudre les litiges intergouvernementaux. Les premiers ministres ont exhorté le gouvernement fédéral à le considérer comme un mécanisme utile pour prévenir et résoudre les différends.

Initiatives nord-sud

Au nom du gouvernement de l'Ontario, le ministère a participé au *Council of State Government* (conseil des gouvernements des États américains) – CSG en décembre 2000.

Les intérêts ontariens aux États-Unis ne se limitent pas au commerce et au développement économique, mais comprennent aussi les questions d'environnement, de ressources naturelles et de transport. La province continue à collaborer avec les décideurs américains afin de s'assurer que les questions qui touchent à la fois l'Ontario et des États américains sont discutées dans un esprit coopératif.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le CSG est un organisme non partisan qui représente les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) du gouvernement des États et rassemble les chefs politiques de plusieurs États américains, qui y discutent de questions intergouvernementales, des tendances politiques et des pratiques optimales. C'est un forum où l'Ontario peut faire valoir ses intérêts aux États-Unis. Le ministère explore donc les options qui lui permettent de resserrer les liens qui unissent l'Ontario et le CSG.

C'est dans cette optique que le ministère des Affaires intergouvernementales a assisté à la réunion annuelle du CSG en décembre 2000. Il a prononcé un discours soulignant l'intérêt que porte l'Ontario aux relations avec son voisin du Sud et son désir de participer aux séminaires à titre de panéliste.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère des Affaires intergouvernementales continuera à être l'une des principales sources de conseils stratégiques sur les questions intergouvernementales auprès du premier ministre, de la ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère continuera à fournir des conseils stratégiques à la ministre et au premier ministre sur les questions relatives à l'unité nationale, à suivre les événements au Québec et dans les autres provinces, et à donner des avis sur les conséquences éventuelles des mesures gouvernementales sur l'unité nationale.

En ce qui concerne les relations de l'Ontario avec le gouvernement fédéral, le ministère cherchera à protéger les intérêts de l'Ontario en s'assurant, de concert avec d'autres ministères de l'Ontario, que les positions de l'Ontario sont défendues et coordonnées avec soin, et veillera notamment à ce que les programmes du gouvernement fédéral traitent équitablement la population ontarienne.

Le ministère collaborera également avec d'autres provinces et territoires et avec des États clés des États-Unis sur différentes questions d'intérêt mutuel.

Il continuera à appuyer la ministre dans son rôle au Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales en continuant à discuter des priorités en matière de politique sociale et de leur mise en oeuvre dans le cadre de l'Entente sur l'union sociale.

Le ministère travaillera avec d'autres ministères pour s'assurer que les positions de l'Ontario lors des réunions intergouvernementales sont conformes aux objectifs intergouvernementaux de l'Ontario et aux décisions prises lors de la Réunion et de la Conférence annuelle des premiers ministres.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Conseils stratégiques intergouvernementaux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Renforcer la fédération et protéger l'unité nationale tout en favorisant un Ontario solide et prospère.	Évaluation, par le ministère, de la réalisation de ses objectifs lors de réunions intergouvernementales importantes, comme les conférences annuelles des premiers ministres, les réunions des premiers ministres et les réunions du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales.	Le but continu du ministère est d'atteindre ses objectifs lors de réunions clés intergouvernementales.	Le ministère continuera d'évaluer la réalisation de ses objectifs lors de réunions clés intergouvernementales où il est le ministère responsable pour l'Ontario.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Affaires gouvernementales	
Fonctionnement	5 millons de $ 35 employés

Conseils stratégiques intergouvernementaux	
Fonctionnement	4 millions de $ 34 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	1 million de $** 1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Le budget consacré à l'administration interne du ministère comporte 0,6 million de dollars pour la location de bureaux et les dépenses informatiques.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires gouvernementales	
Fonctionnement	5 millons de $ 40 employés

Conseils stratégiques intergouvernementaux	
Fonctionnement	4 millions de $ 39 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	1 million de $** 1 employé

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

** Le budget consacré à l'administration interne du ministère comporte 0,6 million de dollars pour la location de bureaux et les dépenses informatiques.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Richard Frank
Chef des services, Communications
Téléphone : 416 325-9079
Télécopieur : 416 325-4788
Courriel : richard.frank@mia.gov.on.ca

Jannah Stone
Bureau de la ministre
Téléphone : 416 325-4796
Téléphone : 416 326-2807
Courriel : jannah.stone@mia.gov.on.ca

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Hodgson

Chaque année, le ministère publie un plan d'activités pour informer le public de ses réalisations au cours du dernier exercice et de ses engagements pour le suivant.

Nous sommes très fiers de nos réalisations en 2000-2001, exercice durant lequel la réforme des administrations locales a permis de diminuer les impôts, d'améliorer les services et de réduire la bureaucratie. À l'issue de fusions, de nouvelles municipalités ont vu le jour le 1er janvier 2001, dont les nouvelles villes de Hamilton, d'Ottawa, du Grand Sudbury, de Haldminand et de Norfolk.

Nous avons déposé un projet de loi pour donner aux électeurs davantage de poids dans le processus démocratique local. Au cours du dernier exercice, notre ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics aux gestionnaires des services municipaux, qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins locaux. Nous avons également lancé un programme visant à mesurer le coût des services locaux, comme les services d'incendie, de transport et de police, dans toute la province, pour que les contribuables puissent prendre conscience de l'utilisation qui est faite des deniers publics.

Le prochain exercice s'annonce tout aussi riche de défis et de possibilités, d'autant plus que le ministère assume la responsabilité de la stratégie de croissance intelligente. Nous avons déjà commencé à recueillir les commentaires du public dans le cadre de consultations régionales et d'un nouveau site Web sur la croissance intelligente. Fondée sur trois principes, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement sain, la croissance intelligente préparera l'Ontario à gérer l'expansion qu'il connaîtra au XXIe siècle.

Nous avons déposé un projet de loi, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* qui, s'il est adopté par l'Assemblée législative, éliminera les obstacles au nettoyage des anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées. Nous procédons également à des consultations avec les personnes intéressées sur l'avenir de la moraine d'Oak Ridges. En attendant les résultats, le gouvernement a imposé un arrêt de six mois au développement de cette région sensible du point de vue de l'environnement. Nous allons également prendre les prochaines mesures nécessaires au transfert du reste du portefeuille du logement social aux administrations locales et nous prévoyons déposer un projet de loi à

l'Assemblée législative qui, s'il est adopté, rationalisera le système de réglementation du bâtiment et accroîtra la sécurité du public.

Je vous invite à prendre connaissance de nos initiatives clés pour le prochain exercice et des objectifs que nous nous sommes fixés pour mesurer les résultats obtenus. Le présent document est la carte routière que nous suivrons pour favoriser le développement des collectivités de l'Ontario.

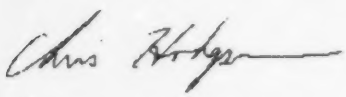

L'honorable Chris Hodgson
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté de fonder la province sur de solides collectivités, chacune bénéficiant d'une économie locale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante, comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficientes vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;

- le développement d'un marché du logement compétitif et abordable qui répond à tous les besoins en matière de logement des Ontariennes et Ontariens, protège les locataires, encourage le secteur privé à construire des logements et offre des possibilités en matière de logements abordables.

Nous envisageons l'établissement de liens plus étroits entre le gouvernement provincial et les municipalités pour nous aider à favoriser le développement de collectivités plus efficaces dans tout l'Ontario. Nous envisageons des collectivités qui soient autonomes et compétitives sur le marché mondial; des municipalités qui partagent continuellement leurs meilleures pratiques; un processus à guichet unique de planification et d'approbation des constructions qui élimine le double emploi en matière de réglementation; et un système de logements sociaux bien géré qui soit totalement transféré aux municipalités.

Dans le secteur du logement, nous envisageons un marché locatif qui réponde à nos besoins de logements abordables; un climat d'investissement qui favorise les dépenses au titre des rénovations et de la construction de nouveaux logements locatifs, et un cadre de réglementation qui protège les locataires existants contre les augmentations de loyer injustifiées et les expulsions, et prévoit le règlement rapide et juste des différends entre les locateurs et les locataires.

Activités de base

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte quatre secteurs d'activités principaux : administration locale, aménagement du territoire, marché du logement et réglementation du bâtiment.

Administration locale

Les municipalités sont chargées de diriger des collectivités avec dynamisme et d'offrir des services de haute qualité. Nous partageons leur objectif qui est de dispenser une administration locale qui réponde aux besoins variés des citoyens et des entreprises. Le ministère travaille donc avec le secteur municipal pour faciliter le développement de collectivités vivantes et prospères qui améliorent constamment les services locaux; réduisent les coûts; sont davantage responsables devant les contribuables; et favorisent la prise de décisions favorables à l'environnement.

Aménagement du territoire

Des collectivités bien conçues et aménagées, qui intègrent les principes de la croissance intelligente, sont davantage en mesure de fournir un cadre de vie sain et d'attirer des emplois et des investissements. Le ministère a mis en place un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet aux municipalités de jouer un rôle clé dans les prises de décisions. Cependant, le ministère ne perd pas de vue les intérêts provinciaux. Il les protège et encourage la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'établissement de collectivités sécuritaires. Grâce à l'adoption d'un système d'évaluation de la performance, le ministère et les municipalités pourront juger de l'efficacité des politiques et des décisions en matière d'aménagement du territoire.

Marché du logement

Le ministère travaille à la promotion d'un marché du logement dynamique qui offre aux consommateurs des choix en matière de logement et les protège des pratiques déloyales. Nous encourageons le secteur privé et les organismes de soutien à construire de nouveaux logements abordables, dont des logements locatifs. Le ministère favorise un marché des logements locatifs fort et concurrentiel qui protège les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées et les expulsions, et qui offre aux locataires et aux locateurs un système simple, rapide et peu coûteux de

règlement des différends. Le ministère veille également à ce que les logements sociaux soient bien gérés et intégrés à d'autres services sociaux au palier local.

Réglementation du bâtiment

Nous cherchons, avec les administrations municipales, les constructeurs et les groupes de consommateurs, à améliorer et à rationaliser la réglementation du bâtiment afin de favoriser l'efficacité des aménagements et la croissance du nombre d'emplois dans le secteur de la construction, tout en assurant la sécurité du public. Le ministère administre le *Code du bâtiment de l'Ontario*, qui régit la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation et l'entretien des bâtiments existants. Le ministère donne aux utilisateurs du *Code du bâtiment* des conseils et des renseignements pour qu'ils puissent appliquer les exigences techniques du code de façon plus uniforme. Enfin, nous prenons des mesures pour faciliter le règlement des différends au sujet du *Code du bâtiment* et faire place aux nouvelles technologies dans l'industrie de la construction.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

En 2000-2001, le ministère a accompli des progrès notables dans l'établissement de meilleures collectivités en Ontario, a oeuvré pour rendre les administrations locales plus responsables et moins coûteuses, et leur a confié la gestion du logement social.

Au cours du dernier exercice, le ministère a accompli des progrès significatifs dans la réforme des administrations locales. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé des arrêtés de restructuration qui ont réduit encore davantage le nombre de municipalités, lequel est passé de 815 en 1996 à 447 au 31 mars 2001. Il y a maintenant 2 804 conseillers municipaux — une réduction de 39 pour 100 en à peine cinq ans. À ce jour, la restructuration des administrations locales a permis aux contribuables d'économiser près de 340 millions de dollars par an.

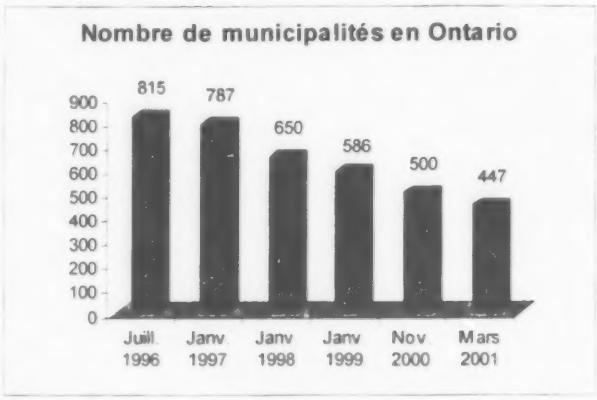

Cette réforme accomplie, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2000 sur la démocratie directe par voie de référendum municipal* pour donner aux électeurs davantage de poids dans le règlement des questions locales. Cette loi permet aux municipalités de poser, dans le cadre d'un référendum, des questions claires et concises sur des sujets relevant de leur compétence et auxquelles on peut répondre par « oui » ou par « non ».

En mai 2000, le ministère a transféré son service d'aménagement du territoire à guichet unique dans différents bureaux provinciaux pour rapprocher ce service important des municipalités. Le ministère a également respecté les dates prévues par la loi pour prendre les décisions sur les documents concernant l'aménagement du territoire, comme les plans officiels.

Nous avons pris des mesures pour stimuler le nettoyage et la revitalisation d'anciens sites industriels et commerciaux connus sous le nom de friches contaminées. Le ministère a mis au point une trousse d'information à l'intention des municipalités

intitulée *Les friches contaminées en vedette*, a tenu des séminaires d'information en collaboration avec ses partenaires municipaux et créé un comité consultatif pour recueillir l'avis des experts sur les friches contaminées.

La réforme du logement social est maintenant presque terminée. L'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, plaçant ainsi ce service vital entre les mains des personnes les mieux placées pour répondre aux besoins locaux. Avec la promulgation de cette loi, le ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics à des gestionnaires des services municipaux le 1er janvier 2001. Nous avons rédigé des guides détaillés pour aider les responsables municipaux à gérer les logements publics. Nous avons tenu des séances de formation sur le logement social, et 79 pour 100 des représentants municipaux qui y ont participé se sont déclarés satisfaits. Le ministère a également annoncé que les 47 gestionnaires des services municipaux recevraient 100 millions de dollars pour couvrir l'amélioration des immobilisations, les frais de transfert et les coûts de démarrage des programmes locaux de logement.

Nous avons redoublé nos efforts pour protéger les sans-abri. Le gouvernement a fait don de terrains publics pour construire des logements pour les sans-abri, notamment le site de l'ancien hôpital Princess Margaret à Toronto. Suite à l'engagement que nous avions pris précédemment de lancer un nouveau programme de supplément au loyer pour les familles dans le besoin, nous avons approuvé plus de 1 700 nouveaux logement locatifs admissibles à un supplément.

Le Tribunal du logement de l'Ontario, qui règle les différends entre les locateurs et les locataires et qui leur fournit des renseignements sur leurs droits et leurs obligations, a réglé 76 908 causes au cours de l'exercice, réduisant son arriéré à moins d'un mois. Il a également réglé par voie de médiation près de 10 pour 100 des causes dont il a été saisi, évitant ainsi la tenue d'audiences officielles longues et coûteuses. Le Tribunal a aussi réduit de 20 à 14 jours le délai moyen d'attente entre le dépôt d'une demande et l'audience. Pour améliorer davantage les services, le Tribunal a affiché ses formules de demande et des renseignements détaillés sur les questions relatives aux locateurs et aux locataires sur son site Web (www.orht.gov.on.ca).

Le *Loi sur la protection des locataires* continue à protéger avec succès les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Le nombre des demandes de locataires concernant des augmentations de loyer illégales était de 26 par mois au cours de l'exercice passé par comparaison avec 198 en vertu de la loi précédente.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Encouragés par un marché du logement vigoureux et concurrentiel, les locateurs ont sensiblement accru leurs investissements dans le maintien et l'amélioration des logements locatifs. Les locateurs ont réclamé 73,8 millions de dollars en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* au titre des réparations jugées nécessaires dans les logements locatifs. En 1997-1998, en vertu de l'ancienne loi, les locateurs avaient tout juste réclamé 2,5 millions de dollars.

Dans le secteur de la réglementation du bâtiment, le ministère a entrepris des consultations par l'intermédiaire du Web sur l'établissement d'un code du bâtiment axé sur des objectifs, et ce, de concert avec le Bureau du commissaire des incendies, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres provinces et territoires.

Le ministère a annoncé qu'il avait l'intention de prendre des mesures globales pour améliorer la sécurité du public, accroître la responsabilité des travailleurs de la construction et rationaliser le système de réglementation du bâtiment, en réponse aux recommandations formulées dans le rapport final du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment.

Nous avons commencé un examen étalé sur cinq ans de la Déclaration de principes provinciale pour évaluer dans quelle mesure la loi a réussi à promouvoir des intérêts provinciaux comme la préservation des terres agricoles et la protection des richesses naturelles et du patrimoine.

Nous avons affiché 479 propositions et décisions de portée environnementale au Registre environnemental. Notre programme de formation et de sensibilisation sur les fosses septiques s'est vu décerner le tout premier Prix d'excellence du commissaire à l'environnement de l'Ontario pour avoir favorisé la protection de l'environnement.

En octobre, le ministère a lancé le Programme de mesure de la performance des services municipaux, le premier programme du genre en Amérique du Nord. Les municipalités ont maintenant commencé, selon un format provincial standard, à mesurer leur performance dans neuf domaines de prestation des services à frais élevés, dont les services d'approvisionnement en eau, de lutte contre les incendies et de transport routier.

Le ministère a accordé un prêt sans intérêt à la ville de Walkerton pour faciliter le rétablissement du système d'approvisionnement en eau potable de cette ville, et a coordonné l'aide financière versée aux personnes atteintes par la contamination de l'eau. De concert avec le ministère du Développement économique et du Commerce, nous avons mis en place des programmes d'aide financière d'urgence à l'intention des

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

particuliers et des entreprises de Walkerton qui ont été directement touchés par la contamination de l'eau potable de la municipalité. Le personnel du ministère a travaillé avec la municipalité pour calculer tous ses coûts extraordinaires en 2000, y compris tous les coûts liés à l'Agence ontarienne des eaux, qui se sont élevés à près de 15 millions de dollars et qui ont été entièrement assumés par le gouvernement de l'Ontario.

Pour améliorer le service à la clientèle, le ministère a commencé à offrir des services électroniquement, par courriel et via Internet. Par exemple, nous avons amélioré le Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier, un système qui aide les municipalités à prendre des décisions en matière de politique fiscale sur page Web. Le ministère, de concert avec les associations de municipalités, a aussi créé une base de données en ligne sur les possibilités de formation des employés municipaux.

La Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission de négociation ont été transférées au cours du dernier exercice au ministère du Procureur général pour faciliter leur intégration à la Commission de révision de l'évaluation foncière. Le Groupe d'étude du gouvernement sur les organismes, conseils et commissions avait recommandé l'intégration de ces trois commissions pour qu'elles puissent fournir un meilleur service à la clientèle et fonctionner de manière plus efficace et efficiente.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère continuera de gérer ses activités d'une manière responsable et de façon à répondre aux besoins de tous les Ontariens et Ontariennes. Nous nous sommes fixés des objectifs pour mesurer les résultats de notre performance en 2001-2002 (voir le tableau sur l'évaluation de la performance qui suit la présente section). Le ministère est conscient que les dollars qu'il dépense appartiennent aux contribuables et qu'il lui incombe de les dépenser de façon judicieuse.

Le ministère dirige la stratégie de croissance intelligente pour veiller à ce que l'Ontario demeure prospère et dynamique. Fondée sur trois principes, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement propre et sain, la stratégie de croissance intelligente préparera l'Ontario à faire face à l'expansion économique et démographique qu'il connaîtra au cours des 10 à 15 prochaines années. La croissance intelligente est axée sur la gestion de la croissance et du développement pour veiller à ce que la planification et la construction des infrastructures essentielles – comme les routes et les autoroutes, les transports publics et l'électricité, les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées – fassent un usage optimal des installations existantes et soient bien coordonnées au palier local et régional.

Le gouvernement va tenir de vastes consultations dans tout l'Ontario sur la croissance intelligente avec des représentants municipaux, des groupes environnementaux, des chefs d'entreprise et d'autres intervenants pour encourager la collaboration et recueillir des idées novatrices. Dirigées par le ministre des Affaires municipales et du Logement, les consultations auront lieu dans 17 régions où les sessions seront dirigées par des députés locaux et des représentants de divers secteurs. Nous invitons également le public à faire connaître son opinion par le biais de notre site Web (www.smartgrowth.gov.on.ca) et en répondant à un guide intitulé *Engagez-vous ... sur la voie de la croissance intelligente.*

Le ministère prendra d'autres mesures cette année pour appuyer la stratégie de croissance intelligente. Par exemple, nous reverrons la *Loi sur l'aménagement du territoire* et proposerons d'y apporter les modifications nécessaires pour répondre aux besoins de l'Ontario au XXI^{e} siècle.

La *Déclaration de principes provinciale* fait valoir les intérêts provinciaux, comme la protection des terres agricoles, dans la planification de l'utilisation des terrains en

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Ontario. Le ministère procédera à un examen complet de la *Déclaration de principes provinciale* dont l'un des objectifs sera de déterminer l'efficacité de l'énoncé de principes pour promouvoir les objectifs de la croissance intelligente.

Nous avons également déposé un projet de loi, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* qui, s'il est adopté par l'Assemblée législative, éliminera les obstacles au nettoyage et au réaménagement d'anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées.

Le gouvernement a promulgué la *Loi de 2001 sur la protection de la moraine d'Oak Ridges* qui impose un arrêt de six mois à l'aménagement du site. Nous organiserons des consultations avec des groupes environnementaux, des promoteurs, des municipalités et le public sur la meilleure façon de protéger la moraine d'Oak Ridges, lieu sensible du point de vue de l'environnement.

Le ministère examinera un rapport préparé par la Commission des services du grand Toronto (CSGT) pour faciliter la coordination des prises de décisions parmi les municipalités du grand Toronto. Le ministère envisagera la possibilité d'apporter des changements aux rôles et aux responsabilités de la CSG qui s'inscriront dans le cadre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la croissance intelligente.

Le ministère continue à prendre des mesures pour renforcer le secteur local. Par exemple, il travaillera avec les administrations locales aux prochaines étapes d'application du Programme de mesure de la performance des services municipaux, qui mesure le coût des services de base comme l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures et la police.

Le ministère offrira une formation et des outils aux représentants municipaux pour les aider à établir des administrations locales dynamiques et il les interrogera sur leur niveau de satisfaction à l'égard de ces programmes. Nous consulterons les représentants municipaux pour nous assurer qu'ils sont satisfaits de la façon dont le ministère fait la promotion et assure le maintien du service d'aménagement du territoire à guichet unique maintenant offert dans tous les bureaux du ministère.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour mener à bien une réforme de la *Loi sur les municipalités* qui prévoit le renforcement de la performance des municipalités et l'établissement d'un équilibre entre le pouvoir des municipalités et leur obligation de rendre compte. Nous ferons porter nos efforts de réforme sur l'établissement de normes pour les services municipaux, la qualité et la valeur de la prestation des services, la délivrance de permis, les frais d'utilisation et les

corporations municipales. Nous visons une *Loi sur les municipalités* plus flexible avec une augmentation des secteurs d'autorité et de responsabilité des municipalités au sein d'un système équilibré

Le ministère encouragera les municipalités voisines de l'Ontario à tenir d'autres discussions pour procéder à des restructurations qui les rendront plus viables et plus concurrentielles. Nous continuerons de favoriser les solutions locales, et nous prévoyons qu'un certain nombre de projets locaux de restructuration seront présentés au cours de l'exercice.

Nous franchirons les dernières étapes nécessaires à l'achèvement du transfert du reste du portefeuille du logement social à des gestionnaires des services municipaux qui sont les mieux placés pour répondre aux besoins locaux des communautés de l'Ontario. Le transfert de la responsabilité administrative des 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs sera terminé au cours de 2002. Nous continuerons de fournir aux gestionnaires des municipalités une formation sur le système de logement social pour les préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités. Le ministère élabore également des normes provinciales, notamment pour que les règles d'admissibilité et les procédures relatives aux listes d'attente soient uniformes et respectées.

Le Tribunal du logement de l'Ontario améliorera encore davantage les services de haute qualité qu'il offre à ses clients. Le tribunal lancera un nouveau centre d'appel virtuel où des préposés seront disponibles pendant les heures de bureau afin de répondre encore plus rapidement aux 800 000 demandes de renseignements téléphoniques présentées chaque année. Par ailleurs, un service téléphonique informatisé sera accessible au public 24 heures par jour et sept jours par semaine. Le Tribunal mettra également en place un système de dépôt par voie électronique des requêtes présentées par les locateurs et les locataires en vertu de la *Loi sur la protection des locataires*.

Le ministère mettra en oeuvre les recommandations du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment pour axer le système de réglementation du bâtiment sur le XXI^{e} siècle. Le ministère cherche à améliorer la sécurité du public, à accroître la responsabilité des travailleurs de la construction et à rationaliser le système de réglementation du bâtiment en Ontario.

De concert avec le Bureau du commissaire des incendies, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres provinces et territoires, le ministère procédera à l'élaboration d'un code du bâtiment axé sur des objectifs, code qui sera plus souple et qui intégrera les nouvelles technologies, tout en assurant la sécurité du public. Le

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

ministère entend mener des consultations sur le contenu du nouveau code en 2002-2003.

Nous prendrons des mesures pour encourager le secteur privé à investir dans de nouveaux logements locatifs et dans les logements locatifs existants. Comme l'a recommandé le Groupe de travail sur l'offre de logements locatifs, un organisme regroupant gouvernement, industrie et syndicats, le ministère modifiera un règlement pris en application de la *Loi sur les municipalités* pour permettre aux municipalités désignées d'offrir une aide aux entreprises qui construisent des logements abordables. Le ministère favorisera la construction de 1 500 logements abordables cette année en fournissant aux constructeurs de logements abordables, dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe provinciale, une remise de la taxe de vente exigée sur le matériel de construction. Nous continuerons d'administrer les mesures législatives qui encouragent l'entretien des logements locatifs existants et qui protègent les locataires des augmentations de loyer injustifiées.

L'Ontario est en voie de devenir un leader dans la prestation de services au public par voie électronique – courriel et Internet –, et le ministère jouera un rôle de premier plan dans l'initiative électronique du gouvernement. Par exemple, à compter du présent exercice, les municipalités pourront soumettre leurs rapports d'information financière et partager l'information les unes avec les autres par voie électronique, et tenir des consultations sur les activités du ministère, comme la mise en oeuvre de la stratégie de croissance intelligente, par l'intermédiaire du Web.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Administration locale

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère contribue à l'établissement en Ontario d'administrations locales vigoureuses capables de répondre aux besoins divers et changeants des citoyens et des entreprises. Le ministère offre une formation, organise des conférences régionales, applique les nouvelles modifications législatives et entreprend d'apporter des modifications aux mesures législatives existantes.

Renseignements contextuels : Les sources de données comprennent les dossiers du ministère sur la fréquentation des séances de formation. Nous procédons également à des sondages sur la satisfaction de la clientèle lors des séances de formation ou en joignant des enquêtes aux produits et aux matériaux.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pourcentage d'employés et de conseillers municipaux ayant accès à une formation et à des outils pour améliorer la gestion municipale.	Une formation ou des outils de soutien municipaux sont offerts aux employés et aux conseillers municipaux dans toutes les municipalités.	Les employés et les conseillers municipaux de toutes les municipalités ont accès à un ou plusieurs programmes de formation ou outils de soutien municipaux offerts par le ministère, ou en collaboration avec des associations de municipalités.
	75 % des participants/ récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits et renseignement fournis.	75 % des participants/ récipiendaires qui répondent sont satisfaits des produits et renseignement fournis.

Activité de base Administration locale (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Accroître la capacité des administrations locales d'améliorer constamment l'efficience et l'efficacité de la prestation des services locaux. Pour atteindre cet objectif, le ministère a lancé le Programme de mesure de la performance des services municipaux, qui mesure le coût des services de base, comme l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures et la police.

Renseignements contextuels : Le ministère a pris cette initiative en partie en réponse au rapport du vérificateur provincial de 1995 qui recommandait que le ministère encourage les municipalités à rendre compte de leur performance aux contribuables et à examiner leurs pratiques actuelles. La source de données utilisée est la réponse des municipalités au Programme de mesure de la performance des services municipaux, dont le personnel du ministère assure le suivi permanent.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Mesure de la performance des municipalités eu égard aux rapports aux contribuables et au partage des meilleures pratiques entre les municipalités.	D'ici 2004, 30 % des municipalités partagent les unes avec les autres et avec leurs contribuables leurs meilleures pratiques dégagées par les systèmes de mesure de la performance.	Pour toutes les municipalités : Au moins 5 % des municipalités partagent leurs meilleures pratiques les unes avec les autres et avec leurs contribuables. Le gouvernement met en oeuvre les exigences et les mécanismes de soutien prévus pour la 2e année du Programme de mesure de la performance des services municipaux. Toutes les municipalités devant participer au Programme ont accès à une formation et à une sensibilisation ainsi qu'à la documentation requise avant le 31 mars 2002. En 2001-2002, les contribuables ont accès à des données sur la performance des municipalités dans un éventail de services municipaux.

Activité de base : Aménagement du territoire

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère s'efforce de simplifier et de rationaliser le système d'aménagement du territoire et favorise la réalisation des objectifs de la stratégie de croissance intelligente, soit une économie solide, des communautés vigoureuses et un environnement propre et sain. Le ministère est allé de l'avant avec un certain nombre d'initiatives, dont l'élimination des obstacles à l'aménagement des friches contaminées, les consultations préalables sur les documents ou les mémoires en rapport avec la planification, la coordination des commentaires provinciaux au nom d'autres ministères et l'éducation et la sensibilisation continues.

Renseignements contextuels : Les friches contaminées sont d'anciens sites industriels ou commerciaux qui peuvent être contaminés et qui posent des défis particulièrement complexes sur le plan du réaménagement. En 2000, le ministère a transporté son service à guichet unique pour l'aménagement du territoire dans les différents bureaux de la province pour rapprocher cet important service des municipalités. Le ministère recueillera des données pour ces mesures à l'issue de groupes de discussions et de rencontres avec des représentants des intervenants et, dans le cas des sessions de formation et de sensibilisation, à l'issue des évaluations des participants.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients à l'égard de la stratégie de croissance intelligente qui vise à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.	La majorité des intervenants clés consultés conviennent que les obstacles au réaménagement des friches contaminées ont été réduits.	La majorité des intervenants clés consultés conviennent que les obstacles au réaménagement des friches contaminées ont été réduits.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients à l'égard du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire.	La majorité des clients consultés sont satisfaits du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire. 90 % des clients et des participants sont satisfaits de la prestation d'activités de formation et de sensibilisation sur le système d'aménagement du territoire.	La majorité des clients consultés sont satisfaits du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire. 80 % des clients/participants sont satisfaits de la prestation d'activités de formation et de sensibilisation sur le système d'aménagement du territoire.

Activité de base : Marché du logement

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère tient à instaurer un marché du logement locatif sain et compétitif, avec amélioration de l'entretien des logements locatifs privés et augmentation des investissements dans ce secteur. Le ministère offre le Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale (qui réduit l'impact de la taxe de vente sur le matériel de construction utilisé pour les logements locatifs multirésidentiels abordables) et offre également un processus équitable en vertu duquel les locateurs peuvent récupérer les coûts des réparations qu'ils font effectuer aux termes de la *Loi sur la protection des locataires*.

Renseignements contextuels : Les données utilisées comprennent les renseignements issus du rapport de suivi du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale et des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario. Les investissements dans des réparations ont sensiblement augmenté comparativement à l'époque de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de logements locatifs abordables bénéficiant du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale.	Un total de 2 000 logements locatifs abordables feront l'objet d'un financement dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale d'ici 2003.	Un total de 1 500 logements locatifs abordables feront l'objet d'un financement dans le cadre du Programme de subventions pour la taxe de vente provinciale d'ici mars 2002.
Investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires*, par comparaison avec les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* atteignent 30 millions de dollars en 2001-2002 par comparaison avec 2,5 millions de dollars dans les requêtes présentées en 1997-1998 en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les investissements dans des réparations mentionnées dans les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* atteindront 30 millions de dollars en 2001-2002 par comparaison avec 2,5 millions de dollars dans les requêtes présentées en 1997-1998 en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.

Activité de base : Marché du logement (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère aura bientôt terminé le transfert de l'administration du logement social au palier municipal. Entre autres actions, le ministère fournit des directives détaillées pour aider les responsables municipaux à gérer les logements sociaux et offre une formation aux employés municipaux.

Renseignements contextuels : Le ministère a transféré la totalité des 84 000 logements publics (Société de logement de l'Ontario) aux municipalités le 1er janvier 2001. Le transfert de la responsabilité de l'administration des 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs commencera cette année et se terminera en 2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des municipalités à l'égard des conseils fournis par le ministère sur le système de logement social.	75 % des participants sont satisfaits des séances de formation du ministère.	75 % des participants sont satisfaits des séances de formation du ministère sur le système de logements sociaux.

Activité de base : Marché du logement (suite)

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère favorise la mise en place d'un système de protection des locataires qui protège ces derniers des augmentations de loyer injustifiées et qui prévoit un système plus efficient pour régler les différends entre les locateurs et les locataires. Le ministère fournit un solide cadre de politique (la *Loi sur la protection des locataires*) et une méthode efficace et juste pour régler les différends entre les locateurs et les locataires (le Tribunal du logement de l'Ontario).

Renseignements contextuels : La *Loi sur la protection des locataires* a remplacé la *Loi sur le contrôle des loyers* en 1998.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre moyen de requêtes présentées par mois en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* et concernant une augmentation de loyer illégale.	Réduction du nombre moyen de requêtes présentées concernant des augmentations de loyer illégales pour le faire passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* à moins de 100 par mois aux termes de la *Loi sur la protection des locataires*.	Le nombre moyen de requêtes présentées concernant des augmentations de loyer illégales sera inférieur à 100 par mois.

Activité de base : Réglementation du bâtiment

Objectif du ministère et contribution du ministère à la réalisation de l'objectif : Le ministère vise une interprétation uniforme du *Code du bâtiment de l'Ontario* par ses utilisateurs. À cette fin, le ministère fournit des conseils et des renseignements aux utilisateurs du code pour qu'ils puissent mettre en oeuvre ses exigences techniques de façon plus uniforme.

Renseignements contextuels : Les données pertinentes sont tirées des enquêtes effectuées auprès des clients par le ministère.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Fournir aux clients des conseils et des services clairs, pertinents et de qualité sur les politiques et les programmes relatifs au *Code du bâtiment*.	90 % des clients du ministère conviennent que les conseils/services fournis sur le *Code du bâtiment* favorisent l'interprétation et l'application uniforme du *Code du bâtiment* d'ici 2003.	80 % des membres de la Commission du code du bâtiment et de la Commission d'évaluation des matériaux de construction conviennent que les mécanismes de soutien technique et administratif fournis par le personnel du ministère contribuent à des prises de décisions judicieuses sur le plan technique par les deux commissions. 80 % des clients interrogés conviennent que le processus d'examen du volet technique, de l'administration et de l'exécution de la *Loi sur le code du bâtiment* favorise la réalisation des objectifs fixés par les représentants du secteur de la construction et le secteur privé en ce qui concerne les pratiques de construction et la rationalisation des règlements du bâtiment.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement	1 819 million de $
Immobilisations	14 millions de $
	1 065 employés

Administration locale

Fonctionnement	265 millions de $
Immobilisations	14 millions de $
	145 employés

Aménagement du territoire

Fonctionnement	14 millions de $
	140 employés

Marché du logement

Fonctionnement	1 507 millions de $
	540 employés

Réglementation du bâtiment

Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	29 millions de $
	205 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement	1 214 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	945 employés

Administration locale

Fonctionnement	31 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	155 employés

Aménagement du territoire

Fonctionnement	6 millions de $
	55 employés**

Marché du logement

Fonctionnement	1 138 millions de $
	485 employés

Réglementation du bâtiment

Fonctionnement	4 millions de $
	55 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	35 millions de $
	195 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Ces chiffres sont fondés sur les méthodes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) qui servent à la préparation de tous les états financiers de la province de l'Ontario.

** Réduction du personnel suite au transfert de la Commission des affaires municipales au ministère du Procureur général.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à http://www.mah.gov.on.ca ou communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques au (416) 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Direction des communications
Adrian Mann
Tél. : 416 585-6900
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : adrian.mann@mah.gov.on.ca

Bureau du ministre
Alexandra Gillespie
Tél. : 416 585-7000
Téléc. : 416 585-6470
Courriel : alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Tribunal du logement de l'Ontario
Diana Macri
Tél. : 416 585-7604
Téléc. : 416-585-6363
Courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Administration locale
Scott Thompson
Tél. : 416 585-6605
Téléc. : 416 585-7638
Courriel : scott.thompson@mah.gov.on.ca

Aménagement du territoire
Audrey Bennett
Tél. : 416 585-6072
Téléc. : 416 585-6870
Courriel : audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Marché du logement

Scott Harcourt
(politique sur le marché du logement)
Tél. : 416 585-7529
Téléc. : 416 585-7607
Courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Patti Redmond
(logement social)
Tél. : 416 585-6375
Téléc. : 416 585-7003
Courriel : patti.redmond@mah.gov.on.ca

Réglementation du bâtiment

Ann Borooah
Tél. : 416 585-4238
Téléc. : 416 585-7455
Courriel : ann.borooah@mah.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Brian Coburn

L'industrie agro-alimentaire et les collectivités rurales de l'Ontario comptent parmi les grands atouts de notre magnifique province. Ressort, esprit novateur, sens pratique… voilà les qualités qui ont permis aux régions rurales de l'Ontario de faire face à l'adversité et de progresser durant l'année écoulée. Les régions rurales ont aussi apporté une contribution de plus de 25 milliards de dollars à l'économie provinciale et favorisé l'établissement d'une qualité de vie inestimable. Le gouvernement de l'Ontario et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales continuent de fournir une aide et des conseils de premier ordre à tous ceux qui en ont besoin.

Les importantes réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les allégements au titre de l'impôt sur le capital pour des milliers de petites et moyennes entreprises, y compris des exploitations agricoles, annoncés dans le budget, alimenteront l'économie et permettront de créer des emplois dans les régions rurales de l'Ontario. Ces mesures seront un gage de prospérité à long terme, tout comme nos efforts pour créer un filet de sécurité ontarien. Nous savons tous que, même si une aide spéciale comme le paiement ponctuel de 90 millions de dollars aux producteurs de céréales et d'oléagineux était fort opportune et nécessaire, il doit y avoir un moyen plus efficace et plus fiable d'aider les agriculteurs à relever les importants défis financiers auxquels ils doivent faire face. De concert avec nos partenaires de l'industrie agro-alimentaire, nous sommes résolus à trouver ce moyen d'action et à l'utiliser, afin d'améliorer la compétitivité de notre industrie agricole sur le marché mondial.

Le ministère est aussi résolu à garantir que les collectivités rurales et les petites villes de la province profitent de façon équitable des avantages de l'essor économique. Nous menons une action concertée avec d'autres ministères, des entreprises rurales et des dirigeants municipaux pour atteindre trois grands objectifs : encourager la création d'emplois, renverser « l'exode des jeunes » dont souffrent certaines villes plus petites et investir dans l'infrastructure rurale.

Grâce à des améliorations constantes sur les plans de la recherche, du transfert de technologie et de l'inspection, nous approvisionnerons le public et les marchés en produits alimentaires salubres et de qualité élevée. En veillant à fournir son aide là où elle est nécessaire, le ministère continuera à faire sa part pour assurer un avenir meilleur à l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire et à toutes les régions rurales de l'Ontario.

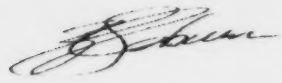

L'honorable Brian Coburn
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Objectif général du ministère

L'objectif général du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales est de faire de l'Ontario un chef de file novateur à l'échelle mondiale sur le plan du développement responsable, durable et écologique de l'agriculture, du secteur alimentaire et des régions rurales.

Pour atteindre cet objectif général, le ministère se propose de faire ce qui suit :

- promouvoir la compétitivité au sein des secteurs agricole et alimentaire de l'économie provinciale;
- favoriser la croissance des collectivités rurales et encourager l'autonomie;
- améliorer la prestation de services et créer un environnement propice à l'expansion du commerce électronique;
- collaborer avec les partenaires, les clients et d'autres paliers de gouvernement afin d'assurer des chances égales aux collectivités agricoles et rurales;
- accroître l'efficacité.

Le ministère s'appuiera sur sa solide réputation de prestataire de services de haute qualité à ses clients.

Activités de base

Développement de l'agriculture et développement économique rural/recherche et transfert de technologie

L'investissement dans la recherche et le transfert de technologie est essentiel à la croissance et à la recherche de nouvelles possibilités dans le secteur agro-alimentaire et dans l'économie des régions rurales de l'Ontario. Grâce au partenariat entre le ministère et l'Université de Guelph, les activités de recherche sont coordonnées et ciblées. Les trois campus de l'université et les nombreuses installations de recherche répondent aux besoins de recherche régionaux. Les services de laboratoire assurent au gouvernement et à l'industrie un soutien diagnostique de qualité élevée.

Les spécialistes du ministère rassemblent des renseignements et des ressources de formation à l'intention des clients, sur la base des dernières recherches et des nouvelles technologies de toutes provenances, afin de garantir que l'industrie se maintienne à la pointe du progrès.

Cet important rôle sur le plan de la recherche et du transfert de technologie a pris encore plus d'ampleur depuis l'émergence des sciences de la vie qui portent sur la production de produits et de services nouveaux et de substitution à partir de matières biologiques renouvelables. Les sciences de la vie offrent d'importantes possibilités pour l'expansion des affaires et la création d'emplois dans les régions rurales ainsi que pour la protection de la qualité des produits alimentaires et de l'environnement.

Le programme « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario », doté d'un budget de 90 millions de dollars, vise à accroître la salubrité et la qualité des produits alimentaires de la province, à tirer parti des occasions de commercialisation et d'exportation, à améliorer la qualité de l'eau dans les régions rurales et à faire un usage efficace des ressources en eau.

Le personnel du ministère collabore avec les principales entreprises, des organisations, divers ministères et d'autres paliers de gouvernement pour cerner et réduire les obstacles à l'investissement, ainsi que pour inciter de nouvelles entreprises à s'implanter dans les collectivités rurales de l'Ontario.

Le ministère collabore avec la société SuperCroissance et plusieurs autres ministères à la mise en oeuvre de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, dotée d'un budget de 600 millions de dollars, qui vise à améliorer l'infrastructure et le développement économique dans les collectivités rurales.

Activités de base (suite)

La Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural vise à investir, de concert avec des partenaires du secteur privé, dans des projets qui encouragent la création d'emplois pour les jeunes et la croissance économique dans les régions rurales de l'Ontario. Le ministère offre le Programme d'emplois d'été en milieu rural en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ce programme vise le secteur agro-alimentaire et le secteur rural, et aide les jeunes dans les régions rurales à obtenir une expérience de travail utile près de l'endroit où ils habitent.

Le personnel du ministère collabore avec les collectivités rurales pour promouvoir le développement économique. À cette fin, il les aide à élaborer des stratégies et des plans d'action pour trouver une solution aux problèmes locaux; il collabore avec d'autres ministères et municipalités pour attirer et garder des entreprises; il fournit de l'aide aux organisations bénévoles; il accorde des subventions aux travaux de construction, d'amélioration et d'entretien des drains municipaux; et il assure aux associations agricoles et rurales l'appui qui leur permet de fournir des services locaux indispensables.

Investissement et développement des marchés

Le ministère appuie les objectifs de croissance économique et de création d'emplois du gouvernement au moyen d'un programme dynamique de maintien des investissements existants et de recherche de nouveaux investissements. Le ministère offre à l'industrie alimentaire et aux investisseurs internationaux un point d'accès unique et efficace aux services du gouvernement et aux renseignements sur l'infrastructure de la province, l'accès au capital, la recherche et le développement, la formation et le climat commercial général.

Les activités de développement des marchés sont conçues pour rehausser l'avantage concurrentiel de l'Ontario sur les marchés nationaux et internationaux.

Le programme Ontario, terre nourricière, appliqué en partenariat avec les agriculteurs, distributeurs et détaillants de produits alimentaires de l'Ontario, encourage les consommateurs à acheter des fruits et des légumes frais de l'Ontario. Les préposés au développement des marchés à l'exportation collaborent avec des exportateurs nouveaux et établis pour augmenter les ventes de produits agro-alimentaires de l'Ontario sur les marchés étrangers, y compris les États-Unis, l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine. Ces activités complètent celles du ministère du Développement économique et du Commerce.

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario veille à promouvoir la croissance économique dans les secteurs réglementés de l'industrie agro-alimentaire de l'Ontario.

Gestion du risque

Le ministère facilite la gestion du risque dans deux secteurs distincts. Dans le domaine de la production agricole, le ministère, en collaboration avec le gouvernement fédéral, offre aux agriculteurs participants des programmes volontaires à coûts partagés de gestion des risques financiers.

Dans le domaine de la production alimentaire, le ministère, de concert avec les fabricants de produits alimentaires, est chargé d'appliquer des programmes provinciaux d'inspection alimentaire pour garantir l'innocuité des aliments.

AGRICORP, un organisme de la Couronne, offre plusieurs programmes de protection du revenu à coûts partagés pour le compte des deux paliers de gouvernement, afin d'aider les agriculteurs à mieux gérer les risques financiers associés aux mauvaises conditions atmosphériques, aux politiques et aux programmes d'autres pays et aux fluctuations anormales sur les marchés internationaux de produits de base. Le nouveau Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe et le Programme canadien du revenu agricole complètent les programmes nationaux actuels de protection du revenu en y ajoutant une autre initiative de gestion du risque en cas d'effondrement du revenu des agriculteurs.

Grâce à ces programmes efficaces de gestion du risque, les agriculteurs peuvent investir dans leur propre exploitation et la gérer avec plus de confiance, sur un pied d'égalité avec leurs collègues des autres provinces.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

L'Ontario s'est trouvé encore une fois à la tête de toutes les provinces canadiennes pour ce qui est des exportations agro-alimentaires en 2000. Ses expéditions de produits à l'étranger ont totalisé près de 6,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 3 pour 100 ou de 200 millions de dollars par rapport à 1999, malgré un ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale. L'industrie de l'Ontario est en bonne voie d'atteindre l'objectif de 25 pour 100 des exportations du Canada, ou un pour 100 des échanges mondiaux, d'ici 2005. En 2000, l'Ontario représentait 770 millions de dollars, soit environ 41 pour 100, du total national des nouveaux investissements dans le secteur de l'alimentation et des boissons.

En 2000, l'Ontario s'est également retrouvé en tête du peloton dans le secteur de la production agricole au Canada, ses recettes monétaires agricoles totalisant 7,58 milliards de dollars, soit légèrement au-dessus de 23 pour 100 du total canadien. L'Ontario représentait aussi environ 26 pour 100 du total national des investissements agricoles en 2000.

Satisfaction des besoins, gestion du risque

Lorsque les producteurs ontariens ont eu besoin d'aide financière, le ministère a réagi rapidement, instaurant en décembre 1998 le Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario. Au 31 mars 2001, plus de 200 millions de dollars avaient été versés à plus de 11 000 agriculteurs dont les revenus avaient considérablement chuté par suite de l'effondrement des cours des produits de base et des conditions climatiques particulièrement dévastatrices.

Le 28 mars 2001, le premier ministre et le ministre Coburn ont annoncé un paiement unique de 90 millions de dollars, aux fins de la stabilisation du prix du grain, aux producteurs de céréales et d'oléagineux en difficulté, à temps pour l'ensemencement du printemps. Le paiement garantit que les agriculteurs de l'Ontario recevront leur juste part des 500 millions de dollars d'aide fédérale supplémentaire.

De concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Richesses naturelles, le ministère oeuvre à renforcer et à consolider les sept lois provinciales sur l'innocuité des aliments. Les renseignements que le ministère a recueillis auprès de 105 représentants de l'industrie et des milieux de recherche, des organismes chargés de contrôler la salubrité des aliments, des organisations de consommateurs et du corps médical seront utilisés pour contribuer à renforcer le système actuel de contrôle de l'innocuité des aliments.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le personnel du ministère a collaboré au développement de codes nationaux de salubrité des aliments dans les secteurs des produits laitiers, de l'horticulture, et de la viande et de la volaille. Les nouveaux règlements prévus protégeront mieux les consommateurs, augmenteront la cohérence entre les différentes règles et faciliteront l'accès au marché pour les petites entreprises de transformation des produits alimentaires.

Les services d'inspection ont été améliorés en 2000, notamment au moyen des mesures suivantes :

- vérifications de la salubrité des aliments effectuées dans les 220 abattoirs inspectés par la province en Ontario. Les exploitants qui ne satisfaisaient pas aux normes ont élaboré et mis en oeuvre des plans d'action;
- adoption d'un nouveau système informatique global à l'intention des inspecteurs et d'autres membres du personnel, qui permet de prendre plus rapidement des décisions plus éclairées;
- études de base microbiologiques effectuées dans les secteurs du porc et du boeuf. Les renseignements recueillis serviront à établir des normes de rendement.

Un nouveau partenariat établi avec le ministère des Richesses naturelles a permis d'améliorer les activités d'enquête et d'application de la loi. Plus de 100 accusations ont été déposées et 25 condamnations ont été obtenues en 2000-2001. De 1996 à mars 2000, le ministère a obtenu 17 condamnations pour commerce illégal de viande.

Le ministère a participé à des exercices de simulation d'un incident nucléaire et d'une épidémie de maladie animale d'origine étrangère pour mettre à l'essai ses mesures d'urgence.

Renforcement des régions rurales de l'Ontario

Depuis 1996, la province a investi plus de 90 millions de dollars dans l'économie rurale par le biais de projets de développement économique. Ces projets ont attiré plus de 300 millions de dollars en nouveaux investissements en provenance des secteurs privé et public dans les collectivités rurales de l'Ontario. Plus de 20 000 nouveaux emplois et nouvelles possibilités ont été créés à l'extérieur des villes et des centres urbains.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le ministère administre l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario. Au printemps 2001, le versement d'une aide financière représentant au total 3 millions de dollars à plus de 175 municipalités au titre des coûts des études techniques requises aux termes du Règlement sur la protection de l'eau potable était approuvé. Les demandes d'aide financière en vertu du programme sont en cours d'examen.

Dans le cadre du programme « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario », doté d'un budget de 90 millions de dollars, plus de 20,1 millions de dollars ont été affectés jusqu'ici à 48 projets destinés à accroître la salubrité et la qualité des produits alimentaires de la province, à tirer profit des possibilités de mise en marché et d'exportation, à améliorer la qualité de l'eau dans les régions rurales, et à assurer l'utilisation efficace des approvisionnements en eau. Le programme a attiré des investissements d'une valeur de 118 millions de dollars de la part des secteurs public et privé.

Dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes en milieu rural, dotée d'un budget de 35 millions de dollars, 30 millions de dollars ont été affectés jusqu'ici à 75 projets qui sont à l'origine de plus de 7 500 emplois ou expériences de travail. Plus de 5 000 étudiantes et étudiants dans des collectivités rurales reçoivent chaque année de l'aide au transport pour leur permettre de se rendre à leur lieu de travail dans le cadre d'un programme travail-études. Les secteurs public et privé ont consacré plus de 63 millions de dollars au cours des trois dernières années à l'élimination des obstacles à l'emploi auxquels se heurtent les jeunes qui vivent dans les régions rurales de l'Ontario.

En 2000, le Programme d'emplois d'été en milieu rural a créé 4 300 emplois pour étudiantes et étudiants dans plus de 500 exploitations agricoles, entreprises de transformation des produits alimentaires et autres entreprises dans les régions rurales de l'Ontario. Dans le cadre du Programme d'accès communautaire, le ministère et Industrie Canada ont permis à environ 320 communautés rurales de créer des centres publics d'accès à Internet. Au total, 14,7 millions de dollars ont été investis dans les collectivités rurales dans le Sud de l'Ontario dans le cadre de ce programme.

Renforcement de l'agriculture de l'Ontario

Tel que promis dans le budget de l'Ontario 2000, la remise de la taxe de vente au détail sur les matériaux de construction a été convertie en une exemption au point de vente le 1er octobre 2000, rendant le processus plus efficace pour les agriculteurs et les détaillants. Entre le moment de la mise en place du programme et sa conversion, plus de 32 millions de dollars ont été versés en remise de la taxe de vente au détail aux agriculteurs, ce qui représente plus de 408 millions de dollars en investissements dans la construction de nouvelles exploitations agricoles et dans les économies rurales.

Dans le cadre de son partenariat élargi avec l'Université de Guelph, le ministère a versé 50,5 millions de dollars à l'université au titre des programmes de laboratoire, d'éducation et de recherche. Environ 30 millions de dollars ont été affectés à 347 projets de recherche et ont attiré 52 millions de dollars en financement de l'extérieur. Dans le cadre du programme de laboratoire, 9 millions de dollars ont été utilisés pour répondre aux besoins analytiques du ministère et de l'industrie agro-alimentaire de la province. Onze millions de dollars ont été affectés à l'éducation de 347 étudiantes et étudiants inscrits à un programme menant à un diplôme et d'étudiantes et d'étudiants vétérinaires, qui ont rapidement trouvé du travail.

Le ministère continue d'accorder une priorité élevée aux transferts de technologie de pointe aux clients :

- Le ministère et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario ont renforcé les liens au niveau régional pour garantir l'accès de la communauté agricole à des conseils et à des renseignements de qualité sur les techniques de production novatrices.
- Grâce aux efforts concertés du ministère, de l'industrie laitière et des fabricants de machines agricoles, plus de 18 000 agriculteurs ont visité l'*Outdoor Farm Show* du Canada et assisté à une démonstration de la technologie robotique dans le domaine de la production laitière.
- Le ministère a fourni un soutien financier et des conseils techniques aux fins de l'élaboration de processus d'application dans les exploitations agricoles du Système de l'analyse des risques - point critique pour leur maîtrise (SARPPM). L'approche fondée sur le SARPPM améliore les technologies et les pratiques en matière de production qui réduisent ou éliminent les risques associés aux aliments.

Expansion des marchés et encouragement des investissements

Les stratégies adoptées par le ministère pour attirer des investissements favorisent la croissance économique et la création d'emplois en Ontario. Des services d'investissement ont été fournis à plus de 100 clients qui ont investi environ 200 millions de dollars dans le secteur de l'alimentation et des boissons de l'Ontario.

Le ministère a collaboré avec le secteur du soja à la création de Soyfoods Canada, association chargée de promouvoir et d'encourager le développement du secteur des produits alimentaires à base de soja.

Les préposés à l'expansion des exportations ont réussi à intéresser plus de 30 détaillants et courtiers clés des États-Unis à une mission/un colloque où plus de 100 entreprises de l'Ontario ont présenté leurs produits, ce qui a donné lieu à des exportations totalisant plusieurs millions de dollars. Le ministère a organisé plusieurs missions économiques couronnées de succès auxquelles ont participé des pays d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Amérique latine.

Les conseillers à l'exportation et les conseillers au service international ont continué à jouer un rôle de premier plan dans l'expansion des exportations de l'Ontario. Les ventes comprenaient un contrat d'une valeur de 3 millions de dollars passé avec un client du Sud-Ouest des États-Unis pour de l'eau mise en bouteille sous la marque du distributeur et un contrat d'une valeur annuelle d'un million de dollars pour l'expédition aux États-Unis de produits de boulangerie surgelés de l'Ontario.

Les préposés à la commercialisation nationale ont poursuivi la campagne de publicité à la télévision et à la radio d'Ontario, terre nourricière, lancée en 1999, qui a connu un grand succès. Une étude indépendante a révélé que plus de 80 % des consommateurs reconnaissent le symbole d'Ontario, terre nourricière, qu'ils associent avec les fruits et les légumes frais de l'Ontario.

Amélioration des services aux consommateurs et de la responsabilité

Dans notre société en évolution rapide, le succès tient à la mesure dans laquelle les agriculteurs ainsi que les familles et les entreprises rurales ont accès à l'information dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Les clients du ministère peuvent avoir recours à plusieurs moyens pour obtenir de l'information de pointe sur la production et la gestion des exploitations agricoles.

- Le Centre d'information du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales offre un accès unique par téléphone, sans frais d'interurbain, aux renseignements sur les exploitations agricoles, l'agro-alimentaire et les entreprises rurales. Le Centre a répondu à plus de 23 000 demandes de renseignements l'an dernier.
- Le site Web du ministère est toujours disponible et mis à jour quotidiennement afin d'aider les clients à gérer leurs entreprises et à faire face aux importants problèmes que doivent surmonter les collectivités agricoles et rurales de l'Ontario. Les visites au site ont augmenté de 75 pour 100 par rapport à l'an dernier.
- Des ateliers, des colloques et des présentations sont organisés toute l'année à l'intention des intervenants sur des questions clés comme les récoltes, le bétail, le développement économique et la mise en valeur des ressources.

Aux termes d'une entente conclue en décembre 2000 entre le ministère et AGRICORP, celle-ci s'est chargée du Programme d'inscription des entreprises agricoles. En même temps, les deux associations agricoles générales de l'Ontario ont assumé les frais d'administration du programme. Cette transition sans heurt permet d'offrir aux agriculteurs un processus d'inscription plus souple et plus efficace.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère est bien placé pour aider le secteur de l'agro-alimentaire et les collectivités rurales à augmenter leur compétitivité et leur prospérité dans les années à venir.

Promotion de la justice et de la prospérité

Le gouvernement de l'Ontario tient à veiller à ce que les bénéfices de la forte croissance économique soient partagés par les régions rurales et les petites localités de l'Ontario. Le Rapport du Groupe de travail du premier ministre sur le renouveau économique des collectivités rurales, publié en avril 2001, recommande un certain nombre de mesures destinées à favoriser la croissance dans les régions rurales de l'Ontario. En réponse, le ministère s'est chargé d'élaborer une stratégie provinciale de développement économique rural.

La composante « développement économique rural » de l'initiative intitulée Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario fournira un soutien aux projets jugés prioritaires par les communautés rurales. La composante « infrastructure », sous la direction de la Société ontarienne SuperCroissance, fournira aux municipalités une aide à l'investissement dans l'infrastructure de santé et de sécurité publiques. Les améliorations apportées au Programme d'emplois d'été en milieu rural pour 2001 devraient augmenter sensiblement le nombre d'employeurs participant au programme, qui passerait de 500 à 1 000.

Le soutien du ministère sera d'importance capitale pour maintenir les exportations de produits agro-alimentaires à 6,7 milliards de dollars en 2001-2002, étant donné l'affaiblissement des marchés à l'échelle mondiale. L'industrie de l'Ontario ne perdra pas de vue son objectif de 25 pour 100 en 2005, ce qui représente un pour cent du marché global des produits agro-alimentaires. Le ministère continuera de collaborer avec les clients pour promouvoir le commerce des produits alimentaires et agricoles de l'Ontario et pour attirer des investisseurs.

En offrant des services consultatifs de haute qualité aux entreprises alimentaires nationales et en encourageant les investissements étrangers, le ministère s'attend à assurer la création de 1 000 emplois et des investissements totalisant plus de 200 millions de dollars.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère continuera de travailler à l'édification d'une économie fondée sur les sciences de la vie et axée sur des produits biologiques renouvelables. Les possibilités offertes par les sciences de la vie sont riches, qu'il s'agisse de l'expansion économique et de la création d'emplois dans les régions rurales tout comme de la sauvegarde de la qualité des aliments et de l'environnement.

Réductions supplémentaires des risques

Répondant encore une fois aux besoins des agriculteurs, l'Ontario a renouvelé le Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe/Programme canadien du revenu agricole de 2000, comme annoncé par le ministre Coburn le 14 mars 2001. Les agriculteurs dont les revenus ont chuté par suite de l'effondrement des cours des produits de base et des conditions atmosphériques particulièrement dévastatrices peuvent demander de l'aide en vertu du programme fédéral-provincial pour les années d'imposition 2000, 2001 et 2002. Des services plus efficaces permettent notamment de présenter des demandes par téléphone et d'utiliser des formulaires préremplis.

En même temps, le ministère travaillera de concert avec les exploitants agricoles de l'Ontario à l'élaboration d'une solution purement ontarienne au défi posé par le maintien de notre compétitivité agricole sur le marché international.

Le ministère collabore avec plusieurs autres ministères provinciaux et plusieurs autres intervenants au renforcement continu du système de salubrité des aliments de l'Ontario, y compris au moyen de nouvelles mesures législatives. Ainsi, les fondations seront posées pour la mise en place d'un système scientifique appliqué de façon continue depuis le champ jusqu'à la table, qui protège la santé publique et soutient le secteur agro-alimentaire et l'économie rurale.

En outre, le ministère s'est engagé à renforcer ses mesures d'intervention d'urgence en cas de maladies animales infectieuses.

Collaboration

Le gouvernement adoptera une stratégie complète visant la mise en place de mesures de prévention pour pallier les effets des opérations agricoles et municipales et assurer la gestion efficace et sans risque des produits répandus sur la terre contenant des nutriants.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario continuera de promouvoir la collaboration au sein du secteur agro-alimentaire pour favoriser la croissance du marché et satisfaire aux besoins des clients.

Une gestion pour l'avenir

Le ministère dirige les actions menées en réponse aux changements climatiques dans les secteurs agricoles et de la transformation des aliments et des boissons. Grâce au financement accordé par le Fonds du changement climatique de l'Ontario, le ministère appuie les recherches pertinentes et fournit aux intervenants des services d'information et des conseils techniques utiles. Le personnel du ministère continue de participer aux discussions menées à l'échelle nationale sur le changement climatique.

Le ministère intègre les principes de la Charte des droits environnementaux aux aspects sociaux, économiques et scientifiques de son mandat, ce dont atteste le nouvel objectif général du ministère, qui consiste à favoriser le « développement responsable, durable et écologique de l'agriculture, du secteur alimentaire et des régions rurales ». Le respect de la Déclaration sur les valeurs environnementales du ministère est une composante importante du processus de planification des activités lorsque les décisions du ministère risquent d'avoir un effet significatif sur l'environnement physique. En outre, le ministère et ses clients reconnaissent que la meilleure façon d'assurer que les générations futures puissent continuer à exploiter la terre, à transformer les aliments et à jouir de façon responsable d'une haute qualité de vie rurale est de faire un usage judicieux des richesses naturelles de la province. En conséquence, le ministère continue à fournir un soutien et des renseignements techniques importants à ses clients pour les aider à prendre des décisions respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, le ministère s'est engagé à collaborer avec la Commission de réduction des formalités administratives pour réduire le double emploi et le chevauchement et promouvoir l'établissement d'un climat d'investissement positif dans le secteur agro-alimentaire de l'Ontario. Le personnel continuera à reconnaître et à éliminer les formalités inutiles en procédant à un examen périodique des programmes, des lois et des règlements.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Développement de l'agriculture et développement économique rural/recherche et transfert de technologie

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Le secteur agro-alimentaire de l'Ontario reste un chef de file dans l'élaboration et l'adoption de nouvelles technologies.	Gains de productivité/ réductions des coûts et amélioration de la qualité de certains produits de base.	Distancer les principaux concurrents d'Amérique du Nord. Produits laitiers – Surpasser les autres provinces sur le plan des coûts de production. Soja – Surpasser en rendement moyen sur 10 ans le Michigan et l'Ohio. Porcs – Maintenir ou améliorer la rentabilité des exploitations par rapport aux autres provinces.	Continuer à surpasser les principaux concurrents de l'Ontario en Amérique du Nord. Produits laitiers – Coût de production du lait en 1999-2000 ($/hectolitre) : Ontario : 56,84 $. Moyenne nationale : 59,15 $ Soja – 1999-2000, rendement moyen sur 10 ans en tonnes par hectare : Ontario : 2,6, Ohio : 2,6, Michigan : 2,5. Porcs – Les encaissements en pourcentage des recettes brutes représentent 15,6 % et placent l'Ontario au 4e rang des provinces.
Grâce à la recherche, le ministère et l'Université de Guelph contribuent de façon appréciable à l'amélioration de la compétitivité du secteur agro-alimentaire de l'Ontario.	Montant du financement externe en provenance de sources autres que le gouvernement provincial (p. ex., de l'industrie et du gouvernement fédéral) consacré à la recherche agro-alimentaire à l'Université de Guelph. Niveau du financement de la recherche agro-alimentaire à l'Université de Guelph provenant de l'industrie.	Croissance annuelle du financement externe. Augmentation d'une année sur l'autre du financement externe de la recherche agro-alimentaire.	Maintenir le niveau de financement externe de la recherche à plus de 50 millions de dollars. Continuer à augmenter par rapport au niveau de financement de la recherche par l'industrie qui s'établissait à 12,2 millions de dollars en 1999-2000.

Activité de base : Développement de l'agriculture et développement économique rural/recherche et transfert de technologie

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Le ministère contribue de façon importante à l'amélioration de l'économie dans les régions rurales de l'Ontario.	Travail : Croissance de l'emploi par secteur. Investissement : Croissance de l'entreprise par secteur (Structure des industries canadiennes). Vie : Revenu familial net.	Maintien ou amélioration de la position relative des collectivités rurales par rapport aux centres urbains de l'Ontario sur les plans de la croissance de l'emploi par secteur, de la croissance de l'entreprise par secteur et du revenu familial net.	Maintenir ou améliorer la position relative des collectivités rurales par rapport aux centres urbains de l'Ontario sur les plans de la croissance de l'emploi et des entreprises par secteur et du revenu familial net.

Activité de base : Investissement et développement des marchés

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Les exportations agro-alimentaires de l'Ontario continuent de croître.	Augmentation des exportations agro-alimentaires de l'Ontario.	1 % du commerce agro-alimentaire mondial d'ici 2005, soit des exportations totalisant entre 7,5 et 10 milliards de dollars à un taux de croissance minimale de 4 % par an.	Maintien de l'augmentation des exportations agro-alimentaires de l'Ontario à 6,7 milliards de dollars en 2001, pour atteindre un taux de croissance minimale de 4 % par an, en moyenne, jusqu'en 2005.

Activité de base: Gestion du risque

Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les exploitants agricoles de l'Ontario tirent pleinement parti des outils de gestion du risque à leur disposition.	Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et participation au programme d'assurance-récolte.	Maintenir ou améliorer la participation aux programmes.	Maintenir la participation actuelle de 31 552 membres du CSRN. La plupart des agriculteurs admissibles y participent déjà. Augmenter les récoltes couvertes par l'assurance-récolte de 3 % pour atteindre 1,55 million d'hectares.
Maintenir la qualité et la salubrité des produits alimentaires de l'Ontario.	Nombre de programmes de salubrité des aliments élaborés, mis à l'essai, mis en oeuvre et adoptés par l'industrie.	Élaborer des plans génériques qui seront adoptés par les neuf secteurs et aboutiront à des programmes spécifiques de salubrité des aliments.	Programmes de salubrité des aliments élaborés, mis à l'essai, mis en oeuvre et adoptés dans deux secteurs.
	Nombre d'intoxications par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis du gouvernement de l'Ontario.	Aucune intoxication par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis du gouvernement de l'Ontario.	Intoxications causées par des aliments en provenance d'établissements détenteurs d'un permis de l'Ontario = 0

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Fonctionnement	406 millions de $
Extraordinaires/ ponctuelles	233 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	740 employés

Développement de l'agriculture et développement économique rural/recherche et transfert de technologie

Fonctionnement	150 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	365 employés

Investissement et développement des marchés

Fonctionnement	12 millions de $
	95 employés

Gestion du risque

Fonctionnement	228 millions de $
Extraordinaires/ ponctuelles	233 millions de $
	210 employés

Administration/Bureau principal

Fonctionnement	16 millions de $
	70 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Fonctionnement	446 millions de $
Immobilisations	51 millions de $
	715 employés

Développement de l'agriculture et développement rural économique/recherche et transfert de technologie

Fonctionnement	181 millions de $
Immobilisations	51 millions de $
	370 employés

Investissement et développement des marchés

Fonctionnement	11 millions de $
	85 employés

Administration/Bureau principal

Fonctionnement	16 millions de $
	70 employés

Gestion du risque

Fonctionnement	238 millions de $
	190 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site au http://www.gov.on.ca/omafra ou composez notre numéro sans frais 1 888 466-2372.

Bureau du ministre
Len Turkevics
Téléphone : 416 326-3071
Télécopieur : 416 326-3083
Courriel : lturkevi@omafra.gov.on.ca

Recherche
Larry Moore
Téléphone : (519) 826-4172
Télécopieur : (519) 826-4211
Courriel : lmoore@omafra.gov.on.ca

Transfert de technologie
Bill Ingratta
Téléphone : (519) 826-3151
Télécopieur : (519) 826-3567
Courriel : bingratta@omafra.gov.on.ca

Développement des marchés
David Clarke
Téléphone : (519) 826-3510
Télécopieur : (519) 826-3460
Courriel : dclarke@omafra.gov.on.ca

Investissement
Douglas Chapman
Téléphone : (519) 826-4452
Télécopieur : (519) 826-4333
Courriel : dchapman@omafra.gov.on.ca

Développement économique rural
Jim Wheeler
Téléphone : (519) 826-3528
Télécopieur : (519) 826-7819,
Courriel : jwheeler@omafra.gov.on.ca

Gestion du risque - finances
Dave Hope
Téléphone : (519) 826-3244
Télécopieur : (519) 826-3492,
Courriel : dhope@omafra.gov.on.ca

Inspection des produits alimentaires/salubrité des aliments
Tom Baker
Téléphone : (519) 826-4366
Télécopieur : (519) 826-4375,
Courriel : tbaker@omafra.gov.on.ca
Ou
Gwen Zellen
Téléphone : (519) 826-6800
Télécopieur : (519) 826-3492
Courriel : gzellen@omafra.gov.on.ca

Direction des communications
Kirk Smith
Téléphone : (519) 826-3169
Télécopieur : (519) 826-3262
Courriel : ksmith@omafra.gov.on.ca

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Dan Newman

En ma qualité de ministre du Développement du Nord (MDNM) et des Mines, je suis heureux de présenter notre plan d'activités 2001-2002, qui décrit les stratégies que nous adopterons pour bâtir une économie vigoureuse dans le Nord de l'Ontario et assurer la viabilité du secteur minier de la province.

L'année promet d'être fascinante et satisfaisante pour nous.

À titre de voix du Nord et de seul ministère régional de l'Ontario, le MDNM s'intéresse à la santé et au bien-être des résidents du Nord. En outre, il soutient directement le secteur minier de la province. Cette double responsabilité nous confère un double mandat : favoriser le développement économique dans le Nord et appuyer la compétitivité du secteur minier.

Cette année, nous participons avec fierté à l'établissement d'une école de médecine dans le Nord de l'Ontario qui formera des professionnels de la médecine à l'aide de la plus récente technologie, ce qui nous permettra non seulement d'attirer des médecins dans le Nord de l'Ontario, mais également d'assurer le maintien en poste des meilleurs éléments.

Nous élaborerons également une initiative visant à aider les collectivités du Grand Nord de l'Ontario à attirer des projets de développement respectueux de l'environnement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes. Nous collaborerons avec les collectivités des Premières nations, les ministères partenaires, le gouvernement fédéral, le secteur minier et d'autres intervenants du secteur privé afin de créer des débouchés pour aider les résidents et les collectivités des Premières nations à devenir plus autonomes.

Dans d'autres secteurs, nous unirons nos efforts à ceux de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario dans le but de mettre en oeuvre son nouveau mandat élargi. Nous travaillons également de concert avec la Commission de transport Ontario Northland afin d'apporter des améliorations indispensables aux services dans le Nord-Est.

Nous commencerons également à cueillir les fruits de nos efforts à mesure que nous poursuivrons nos investissements sans précédent dans le réseau routier du Nord de l'Ontario.

Nous avons pris des mesures décisives afin de devenir l'un des endroits les plus attirants du monde en ce qui concerne les investissements dans le secteur minier. Nous avons diminué le taux d'impôt minier de 50 pour 100, accordé une exonération fiscale de dix ans et réduit le taux d'imposition des nouvelles mines éloignées, amélioré les incitatifs fiscaux pour les investisseurs dans les actions accréditives et réduit l'impôt des sociétés de l'industrie des ressources. Par ailleurs, nous avons assuré la position de l'Ontario à titre d'endroit sûr pour investir et réunir des capitaux en présentant la *Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels* afin de soumettre les géoscientifiques à un système de permis d'exercice.

À mesure que les nouveaux projets et programmes progresseront cette année, nous continuerons de collaborer avec nos nombreux partenaires afin de bâtir une économie vigoureuse dans le Nord de l'Ontario et un secteur minier sain et concurrentiel.

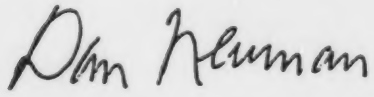

L'honorable Dan Newman
Ministre du Développement du Nord et des Mines

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère du Développement du Nord et des Mines consistent à favoriser une économie et un secteur minier vigoureux, compétitifs et durables dans le Nord de l'Ontario.

La prospérité, la compétitivité et la durabilité économiques du Nord allient les forces de nos industries primaires et les nouvelles possibilités à exploiter de l'économie du savoir. Celle-ci repose sur une infrastructure matérielle et une infrastructure de télécommunications solides qui attirent les investissements et aident les entreprises du Nord de l'Ontario à être compétitives sur les marchés mondiaux. Une économie vigoureuse se manifeste par des collectivités prospères et sûres où les résidents jouissent d'une excellente qualité de vie et où ils ont accès à une éducation et à des soins de santé supérieurs. Elle se concrétise par des partenariats, des investissements stratégiques et des stratégies économiques qui tiennent compte des défis et des conditions uniques du Nord.

La prospérité, la compétitivité et la durabilité du secteur minier reposent sur une législation progressive sur les mines, l'administration juste et efficace des terrains miniers de l'Ontario, un service à la clientèle de qualité ainsi qu'une cartographie et des données géologiques de pointe. Elles se traduisent par des niveaux d'investissement et de production miniers inégalés au Canada et parmi les plus élevés au monde. Pour ce faire, il est nécessaire que l'exploration et les activités minières respectent l'environnement et protègent le patrimoine naturel de l'Ontario pour les générations à venir.

Une économie et un secteur minier prospères dans le Nord fournissent des emplois bien rémunérés aux Ontariennes et Ontariens, des possibilités aux jeunes du Nord et une base solide pour la prospérité économique du Nord et de l'Ontario.

Activités de base

Promouvoir le développement économique du Nord et coordonner la prestation de services et de programmes dans cette région

En raison de la superficie, du climat et du terrain accidenté du Nord de l'Ontario, les résidents de cette région font face à des défis socioéconomiques particuliers, et nous les aidons à les relever. Notre rôle consiste à écouter ce que ces personnes ont à dire, à donner suite à leurs préoccupations et à faire connaître leurs points de vue. Nous aiderons à établir les conditions idéales pour la création d'emplois et la prospérité économique dans les collectivités du Nord et nous favoriserons la compétitivité du Nord de l'Ontario sur les marchés mondiaux.

Grâce à notre programme Voix du Nord - Politiques, nous donnons aux résidents du Nord l'occasion de participer à l'élaboration des politiques gouvernementales. Nous collaborons avec les ministères et organismes provinciaux pour nous assurer que les décisions prises par le gouvernement provincial tiennent compte des besoins du Nord.

Le MDNM améliorera son rôle de « visage du gouvernement » dans le Nord en participant activement à l'élaboration, à la coordination et à la mise en oeuvre des programmes au nom d'autres ministères, et en faisant des observations sur les décisions en matière de politiques et de financement.

Le ministère assurera le courtage des services et des programmes gouvernementaux pour les résidents de Muskoka grâce à la création d'un bureau du ministère dans ce district.

Nous administrons 29 centres d'information du gouvernement. Grâce à une équipe de conseillers en service à la clientèle travaillant dans ces centres et dans quatre autres bureaux, les résidents du Nord ont accès à une vaste gamme de programmes et de services gouvernementaux.

Nous coordonnons l'initiative de remaniement des services locaux dans le Nord de l'Ontario avec d'autres ministères pour faire en sorte que les municipalités du Nord puissent assumer leurs responsabilités en matière de services.

Activités de base (suite)

Dans le cadre de notre Programme des routes du Nord, nous collaborons avec l'initiative SuperCroissance et le ministère des Transports à la réfection et à l'élargissement du réseau routier du Nord.

De concert avec les responsables de la Société SuperCroissance et d'autres ministères, nous coordonnons les investissements provinciaux dans l'infrastructure publique du Nord de l'Ontario, y compris les chemins d'hiver, les routes d'accès, les routes des territoires non érigés en municipalités et l'infrastructure communautaire. De plus, nous nous assurons que ces investissements tiennent compte des priorités provinciales, régionales et communautaires.

Les équipes régionales de la Direction du développement économique régional sont au coeur du développement économique dans le Nord de l'Ontario. Elles fournissent des programmes et des services de développement économique et social dans le Nord et recueillent les observations sur les politiques et les programmes provinciaux à l'appui du mandat qui nous est conféré en vertu du programme Voix du Nord - Politiques. Elles appuient les activités de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario en faisant la promotion de programmes, en évaluant les propositions et en surveillant le déroulement des projets.

Le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario contribue à l'aménagement de l'infrastructure du Nord en soutenant l'amélioration des télécommunications, les projets régionaux visant à stimuler le tourisme et d'autres partenariats stratégiques et initiatives de développement communautaire.

La Direction de la promotion du commerce et de l'investissement fait connaître les occasions d'affaires dans le Nord de l'Ontario. Elle aide les résidents du Nord à accéder aux marchés mondiaux et à attirer des investissements en organisant des foires commerciales, des conférences, des séminaires d'investissement et des missions commerciales à l'étranger, en participant à ces activités et en accueillant les délégations commerciales.

Un autre organisme du ministère, la Commission de transport Ontario Northland, appuie l'expansion des entreprises et le développement économique dans le Nord-Est en fournissant des services de transport et de télécommunications.

Rendre le secteur minier plus concurrentiel et veiller à l'exploitation durable des ressources minières de la province

Nous servons l'industrie minière de la province en favorisant un climat propice aux affaires qui encourage les investissements dans le secteur des minéraux, les activités d'exploration et la préparation des mines, et nous aidons l'Ontario à demeurer un chef de file dans ce secteur sur la scène internationale.

Nous appliquons la *Loi sur les mines* de façon à assurer une gestion équitable du système ontarien de concessions minières. Nous jouons un rôle proactif dans la réhabilitation des mines afin de garantir que celles-ci sont fermées de façon sûre et écologique, conformément aux dispositions de la *Loi sur les mines*. De plus, grâce à notre *Programme de réhabilitation des mines abandonnées*, réparti sur quatre ans et doté d'un budget de 27 millions de dollars, nous appuyons le riche patrimoine naturel de l'Ontario en convertissant d'anciennes mines en terrains récréatifs, communautaires ou commerciaux, ou encore en leur redonnant une vocation productive pour l'exploration minérale.

La Commission géologique de l'Ontario dresse des cartes géologiques régionales afin d'aider l'industrie à évaluer le potentiel des ressources minières de l'Ontario et à déterminer les endroits où elle effectuera des travaux d'exploration plus poussés.

Nous administrons l'*opération Chasse au trésor*, répartie sur trois ans et dotée d'un budget de 29 millions de dollars, qui vise à développer et à améliorer l'infrastructure géoscientifique de l'Ontario en repérant de nouvelles cibles d'exploration minière. Nos géologues résidents fournissent à l'industrie des services d'experts-conseils. En tant que chef de file mondial dans le domaine de l'accès par Internet, nous appuyons aussi l'industrie en recueillant, en analysant, en gérant et en publiant des données sur les terrains miniers et les sciences de la terre en ligne. Nous offrirons un accès 24 heures sur 24 à la base de données géoscientifiques de l'Ontario grâce au nouveau site Web sur les ressources terrestres et l'exploration minérale (ERMES), en cours d'élaboration, et un accès aux renseignements sur les terrains miniers grâce à l'outil CLAIMaps II. On a souligné le travail innovateur et de qualité de l'équipe chargée du projet CLAIMaps, qui a remporté le *prix annuel d'excellence d'Expo Ontario* pour la technologie de l'information au sein du gouvernement de l'Ontario, de ses organismes, conseils et commissions ainsi qu'au sein du secteur parapublic.

Activités de base (suite)

Le programme quadriennal des *Technologies d'exploration minérale de l'Ontario*, doté d'un budget de huit millions de dollars, vise à permettre l'élaboration de technologies de pointe pour l'exploration minérale. Ce programme porte sur la mise au point de technologies et de méthodes qui promettent de rendre les entreprises d'exploration de l'Ontario plus efficaces.

En faisant connaître les avantages concurrentiels de l'Ontario, nous favorisons la croissance du secteur minier. Nous jouons un rôle clé dans l'élaboration et le soutien d'initiatives qui encourageront les investissements dans ce secteur. Par l'entremise de notre entreprise commerciale, *GEOEnterprises Ontario*, nous faisons connaître les débouchés d'exploration et d'exploitation minières et fournissons des services de consultation géoscientifique et d'information concernant la *Loi sur les mines* à divers clients du monde entier.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Nous faisons connaître le Nord de l'Ontario comme un bon endroit où vivre, travailler et investir

Le ministère du Développement du Nord et des Mines investit dans l'infrastructure qui peut contribuer à générer un soutien financier supplémentaire du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement. Par l'entremise du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et de la Société SuperCroissance, nous contribuons à jeter les assises de la croissance future.

En collaboration avec divers intervenants des collectivités urbaines, rurales et éloignées du Nord de l'Ontario, le ministère donne suite aux priorités régionales et communautaires et favorise le recours à des solutions adéquates mises de l'avant à l'échelle locale pour assurer le développement économique de cette région. En outre, nous repérons et faisons connaître les possibilités de croissance et d'investissement.

Élargissement et prolongement du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Dans le budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour favoriser la croissance économique et créer des emplois dans le Nord de l'Ontario en doublant le financement annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour le porter à 60 millions de dollars. En février 2001, il a précisé le nouveau mandat, réorienté et élargi, du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. Partie intégrante de la démarche du gouvernement pour créer des collectivités fortes dans le Nord de l'Ontario, le nouveau Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario appuiera l'infrastructure, les télécommunications, le tourisme, les partenariats stratégiques et les fondations communautaires. On a déjà annoncé les quatre premiers programmes « vedettes » : aide financière au secteur de soins de santé du Nord, aide financière pour appuyer le service de téléphonie cellulaire, aide financière au secteur agricole et aide financière au Programme d'aménagement des sentiers et des pistes.

Depuis octobre 1996, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a versé plus de 254 millions de dollars à 706 projets, générant 666 millions de dollars de plus des partenaires de projets. Ces projets ont créé environ 10 500 emplois dans le Nord de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

L'Ontario fait des investissements records dans les routes du Nord

Une fois de plus en 2000-2001, le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements records dans les améliorations de l'infrastructure routière dans le Nord, dans le cadre de son engagement d'un milliard de dollars visant à élargir et à améliorer la sécurité sur les routes et autoroutes de la province. Les 290 millions de dollars investis par l'entremise du Programme des routes du Nord, administré par le ministère du Développement du Nord et des Mines, représentent une augmentation de plus de 94 millions de dollars, soit 48 pour 100, par rapport aux dépenses records de 1999-2000. Il s'agit de la cinquième année consécutive où le gouvernement provincial fournit un financement record pour ce programme.

La Commission de transport Ontario Northland entreprend l'amélioration des services

En décembre 2000, le ministre du Développement du Nord et des Mines a annoncé une stratégie d'amélioration des services fondée sur un rapport commandé par la Commission de transport Ontario Northland. La stratégie sera mise en oeuvre en deux temps. La première étape comprendra la cession de O.N.Telcom et de l'hôtel Station Inn situé à Cochrane, la réorganisation des exploitations maritimes et des améliorations apportées au service d'autobus ainsi qu'aux services ferroviaires Little Bear et Express de l'Ours polaire. La seconde étape examinera les options de prestation du service ferroviaire pour les marchandises et les voyageurs de la Commission de transport Ontario Northland. Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte qu'un service ferroviaire soit offert entre Cochrane et Moosonee à défaut d'autres liens de transport terrestre.

Infrastructure communautaire

Par l'entremise de l'initiative Développement des collectivités et des petites localités de l'Ontario et du Partenariat pour les sports, la culture et le tourisme de SuperCroissance, le gouvernement de l'Ontario contribue au rajeunissement de l'infrastructure communautaire. Le MDNM a fait la promotion de ces programmes dans le Nord et a aidé les collectivités de cette région à cerner et à élaborer des projets d'infrastructure qui amélioreront la qualité de vie de leurs résidents et les rendront plus aptes à attirer des investissements.

Nous faisons en sorte que le Nord de l'Ontario puisse soutenir la concurrence internationale

Le ministère du Développement du Nord et des Mines veut aider l'économie du Nord de l'Ontario et le secteur minier de la province à soutenir la concurrence internationale en faisant en sorte que les règlements, politiques et programmes ontariens s'adaptent à l'évolution de l'économie internationale. Nous investissons dans l'amélioration de l'infrastructure et dans des initiatives qui améliorent la situation concurrentielle du Nord de l'Ontario et du secteur minier de la province, et nous misons sur les atouts de cette région et de ce secteur.

L'an dernier, notre Division des mines et des minéraux a continué de créer des conditions favorables à la réussite du secteur minier de la province en réduisant les formalités administratives réglementaires, en attirant des investissements dans l'exploration, en élargissant les bases de données géoscientifiques et en améliorant le service à la clientèle.

Les mesures rigoureuses donnent confiance aux investisseurs
Le gouvernement de l'Ontario a travaillé dur pour accroître la confiance des investisseurs dans le potentiel minier de la province, et l'Ontario est maintenant considéré comme la meilleure province canadienne pour les investissements dans le secteur minier, comme l'a prouvé le rapport Fraser de décembre 2000.

Les initiatives suivantes ont été entreprises en 2000-2001 :

- Diminution du taux d'impôt minier de 50 pour 100;
- Exonération fiscale de dix ans et réduction du taux d'imposition des nouvelles mines éloignées;
- Majoration des incitatifs fiscaux pour les investisseurs dans les actions accréditives;
- Réduction de l'impôt des sociétés pour les entreprises de l'industrie des ressources;
- Dépôt de la *Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels* afin de soumettre les géoscientifiques à un système de permis d'exercice et d'améliorer la position de l'Ontario à titre d'endroit sûr pour investir et réunir des capitaux.

Appui et encouragement de l'exploration minérale
Le ministère a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'*Ontario Prospectors Association* en versant quatre millions de dollars sur trois ans, provenant du Fonds du patrimoine, à cette association nouvellement structurée qui créera et favorisera des initiatives de formation des prospecteurs, garantissant l'exploration à l'échelon local et permettant d'attirer des investissements et des emplois en exploration en Ontario.

Nous mettons l'accent sur les conditions favorisant la création de bons emplois stables et bien rémunérés

Le ministère aide ses partenaires des collectivités et de l'industrie à promouvoir le développement économique et à tirer parti de leurs avantages concurrentiels afin que les résidents du Nord puissent établir des conditions propices à la croissance, aux investissements et à la création d'emplois et de débouchés.

Le financement de la recherche augmentera l'exploration minérale dans le Nord
Le gouvernement de l'Ontario a lancé une initiative quadriennale de huit millions de dollars afin d'élaborer et de mettre à l'essai des technologies d'exploration minérale innovatrices qui promettent de rendre les sociétés d'exploration plus efficaces dans les régions géologiques à fort potentiel de l'Ontario. Le programme *Technologies d'exploration minérale de l'Ontario* permettra de trouver des méthodes de recherche minière plus précises. Il renforcera la réputation de l'Ontario à titre de l'un des meilleurs territoires pour l'investissement dans l'exploration minérale au monde.

Nous consultons nos groupes de clients, sommes leur porte-parole et communiquons avec eux

En consultant nos groupes de clients et le public, en se faisant leur porte-parole et en communiquant avec eux, le ministère donne aux résidents du Nord l'occasion de demander que le gouvernement provincial tienne compte des besoins régionaux. Grâce à des consultations continues avec le Conseil consultatif de la Commission de géologie de l'Ontario, le comité consultatif du ministre sur la *Loi sur les mines* et d'autres tribunes de clients, le ministère s'assure de bien comprendre les besoins de l'industrie et des autres intervenants et d'y répondre de façon appropriée.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Accès à l'information en tout temps grâce à un nouvel outil
L'outil CLAIMaps II fournit aux clients du secteur minier l'accès aux renseignements sur les terrains miniers par Internet, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les clients peuvent accéder au site à partir de leur ordinateur, dans certains bureaux du MDNM, dans une bibliothèque et même dans un café Internet. Le site Web sur les renseignements terrestres et l'exploration minérale (ERMES) du ministère sera lié au programme CLAIMaps II et fournira un accès en tout temps aux données et aux images qui étaient auparavant disponibles uniquement dans nos bureaux régionaux.

Un nouveau bureau du ministère ouvre à Muskoka
Le ministère a accueilli la municipalité du district de Muskoka dans la famille du Nord de l'Ontario en accélérant la création d'un bureau de service complet à Huntsville. Les municipalités de Muskoka profiteront maintenant de programmes tels que le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, le Programme des routes du Nord et les programmes de santé, d'éducation et de services sociaux pour le Nord de l'Ontario. En plus de donner à la région du Nord une voix plus forte, cette mesure élargit le territoire couvert par la région.

Consultation de géoscientifiques et du public sur un règlement
Pour renforcer la position de l'Ontario comme l'un des endroits les plus sûrs et les plus attrayants du monde pour l'investissement minier, le gouvernement a mené de vastes consultations publiques sur la loi qui a créé un organisme d'autoréglementation de géoscientifiques professionnels en Ontario. La loi accorde le titre réservé aux géoscientifiques de l'Ontario, protège mieux le public et renforce la confiance des investisseurs.

Nous appuyons les mesures visant à améliorer la qualité de vie dans le Nord de l'Ontario

Le ministère collabore avec les autres ministères du gouvernement provincial pour offrir aux résidents du Nord de l'Ontario des programmes qui améliorent la qualité de vie dans cette région. Nous continuons à nous efforcer de concrétiser notre vision d'une société saine, compétitive et durable en appuyant les mesures qui améliorent l'accès aux services de santé, en veillant à régler des questions clés telles que le nombre de médecins dans le Nord, en continuant d'appuyer les stratégies de prévention de la violence et en faisant la promotion des aspects positifs de la vie dans le Nord.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité dans le Nord
Dans le cadre du *Programme d'aide aux petits établissements de soins de santé primaires du Nord*, administré par le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, une somme maximale de 50 000 $ a été versée aux petits établissements de soins de santé primaires et jusqu'à 350 000 $ aux petits hôpitaux pour la mise à niveau de l'équipement médical et la rénovation ou l'agrandissement des édifices. En vertu de cette initiative, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a fourni un financement approximatif de 14 millions de dollars à quelque 120 petits hôpitaux, centres de santé communautaires, centres autochtones d'accès aux soins de santé et postes de soins infirmiers du Nord, ainsi qu'à des centres médicaux et dentaires appartenant à des municipalités ou à des hôpitaux.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère a une fois de plus appuyé la Tournée de recrutement des professionnels de la santé en l'an 2000. En vertu de cette initiative conjointe, des représentants des collectivités du Nord et des collectivités rurales se rendent dans cinq centres d'études en sciences de la santé du Sud de l'Ontario pour attirer des professionnels de la santé dans leurs collectivités. Au total, 80 collectivités et organismes en tout ont participé à la tournée de 2000.

Il s'agit de deux exemples d'une série de mesures importantes prises par le gouvernement de l'Ontario pour garantir que tous les résidents de l'Ontario ont accès à des soins de santé de qualité qui répondent à leurs besoins à toutes les étapes de leur vie, peu importe où ils habitent.

Programmes d'aide aux collectivités éloignées du Grand Nord
Le gouvernement de l'Ontario a versé plus de 2,6 millions de dollars pour la construction de plus de 2 800 kilomètres de chemins d'hiver reliant les collectivités des Premières nations éloignées de l'Ontario. Ces routes sont liées au réseau routier ontarien et permettent le transport d'équipement lourd, de matériaux de construction, de carburant et d'autres marchandises jusqu'aux collectivités qui, autrement, ne sont accessibles que par voie aérienne ou par barge pendant les mois plus chauds. Habituellement, les routes sont ouvertes du début de janvier à la fin mars.

Le ministère a joint ses efforts à ceux du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario pour aider les collectivités des Premières nations du Nord-Ouest de l'Ontario à installer une plomberie fonctionnelle dans les maisons. Le gouvernement provincial a versé une somme de 2,3 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour les immobilisations des collectivités autochtones, une initiative provinciale qui répond aux besoins d'infrastructure de base des collectivités des Premières nations.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Mesures de lutte contre la violence envers les femmes et les enfants
Le ministère du Développement du Nord et des Mines était l'un des dix ministères provinciaux à participer à l'*Initiative de prévention de la violence conjugale*, un programme qui vise à prévenir la violence sexuelle et familiale envers les femmes et les enfants. Le ministère a versé plus de 330 000 $ dans 110 projets du Nord de l'Ontario sur un montant annuel de quelque 135 millions de dollars destiné aux programmes et aux services de lutte contre la violence envers les femmes et de prévention. Des refuges pour femmes battues, des centres de ressources pour les familles, des centres de santé communautaire, des conseils scolaires et des groupes de prévention du crime ont reçu des fonds.

Services aux enfants du Nord
Le ministère s'est associé à trois autres ministères pour créer le programme de *Services intégrés pour les enfants du Nord*, qui vise à fournir des services de santé spécialisés, des services de santé mentale et des services éducatifs aux enfants dans le besoin. Le gouvernement de l'Ontario verse 9,8 millions de dollars par année à cette initiative qui appuie le recrutement de professionnels dans l'ensemble du Nord.

Protection et restauration de l'environnement
Nous continuons de collaborer avec le ministère des Richesses naturelles et nos intervenants afin de cerner les secteurs à potentiel minéral d'importance provinciale dans les parcs et les régions protégées du *Patrimoine vital de l'Ontario*. Nous élaborons actuellement le cadre qui régira l'exploration contrôlée dans ces régions écologiquement vulnérables et la mise en place d'un processus de déréglementation temporaire des découvertes minérales importantes faites à l'extérieur des régions protégées d'une manière qui se traduira, en définitive, par un agrandissement des parcs.

Pour que les terrains miniers aient de nouveau un usage productif, le ministère a poursuivi son programme de nettoyage et de réhabilitation des mines. Le gouvernement de l'Ontario a investi deux millions de dollars dans le programme lors de sa première année (1999-2000) et cinq millions de dollars lors de sa deuxième année (2000-2001), et il prévoit dépenser 10 millions de dollars par année pour la troisième et la quatrième année afin d'éliminer les dangers physiques et les risques environnementaux.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Grâce à ses activités de base et aux stratégies suivantes, le ministère du Développement du Nord et des Mines contribue à la réalisation des principales priorités du gouvernement de l'Ontario : la création et la conservation d'emplois, des soins de santé de qualité et un Ontario plus propre et plus sûr.

Nous aiderons à générer les meilleures conditions possibles pour la création d'emplois et la prospérité économique dans le Nord de l'Ontario

Nous collaborerons avec les collectivités urbaines, rurales et éloignées du Nord de l'Ontario pour générer des conditions qui favorisent la croissance, l'investissement ainsi que la création de bons emplois sûrs et bien rémunérés.

Pour aider à élargir la base économique des collectivités, nous cernerons et favoriserons les possibilités de croissance commerciale et d'investissement.

Nous soutiendrons les programmes et les partenariats qui :

- appuient et renforcent les industries primaires;
- capitalisent sur le riche patrimoine naturel du Nord de l'Ontario;
- outillent la région pour qu'elle réussisse dans l'économie du savoir;
- créent une infrastructure de transport et de télécommunications favorisant le succès commercial;
- sont conformes à la stratégie de croissance intelligente de l'Ontario.

En explorant les moyens d'ouvrir le Grand Nord aux activités minières et aux activités liées à l'exploitation des ressources, nous offrirons plus de possibilités aux résidents et aiderons les collectivités autochtones à être plus autonomes.

Nous ferons des investissements stratégiques dans l'infrastructure matérielle et l'infrastructure de télécommunications

L'investissement stratégique de capitaux par l'entremise de mécanismes tels que SuperCroissance et le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario permettra :

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

- de gérer les infrastructures essentielles telles que les systèmes d'adduction d'eau et d'égout;
- de catalyser d'autres investissements privés et gouvernementaux;
- de jeter les bases de la croissance future;
- de renforcer la position concurrentielle du Nord de l'Ontario et du secteur minier provincial;
- de faire en sorte que les collectivités du Nord profitent des nouvelles possibilités d'affaires.

Nous créerons l'infrastructure nécessaire pour la croissance économique future et répondrons aux besoins vitaux des collectivités grâce aux programmes du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario axés sur le tourisme, l'infrastructure, les télécommunications, les partenariats stratégiques et les fondations communautaires.

Nous continuerons de reconstruire et d'élargir le réseau routier dans le Nord afin de créer des routes efficaces vers les principaux marchés, d'attirer des investissements dans la région et de promouvoir la sécurité des voyageurs.

Pour favoriser le commerce électronique et la prestation de services gouvernementaux en ligne, nous aiderons à relier les collectivités du Nord à l'inforoute et aiderons les collectivités « branchées » à se positionner pour réussir dans le domaine du commerce électronique sur les marchés mondiaux.

Nous aiderons le Nord de l'Ontario et le secteur minier de la province à soutenir la concurrence mondiale

Nous encouragerons les exportations du Nord de l'Ontario et du secteur minier ainsi qu'un commerce et des partenariats d'investissement constructifs.

Nous présenterons l'Ontario comme le meilleur endroit au monde où investir dans l'exploration minérale grâce à une législation minière progressive, à une administration juste et efficace des terrains miniers de l'Ontario, à une cartographie géologique de pointe et à l'utilisation innovatrice de la technologie de pointe pour la diffusion de l'information géoscientifique de l'Ontario. Grâce à des levés géologiques, nous cernerons les cibles de l'exploration minérale et appuierons les nouvelles stratégies afin de soutenir et d'élargir l'exploration à l'échelon local en Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Nous participerons à l'élaboration des politiques et des règlements provinciaux qui visent à accroître la confiance des investisseurs, à éliminer les obstacles à l'investissement et à la croissance commerciale, et à répondre aux conditions et aux débouchés économiques mondiaux.

Nous ferons la promotion d'une culture d'innovation grâce à des investissements qui encouragent l'ingéniosité.

Nous collaborerons avec d'autres ministères partenaires pour faire en sorte que les décisions du gouvernement provincial tiennent compte de l'apport et de la situation uniques du Nord et du secteur minier

Grâce à des communications et à des consultations faites au moment opportun, nous permettrons aux clients du Nord de l'Ontario et du secteur minier de faire leurs observations sur les lois, les politiques et les programmes provinciaux; nous défendrons leurs intérêts dans les discussions provinciales sur les questions de politiques; et nous tâcherons d'élaborer des politiques et des programmes qui reconnaissent et reflètent leur apport et leur situation uniques.

Nous nous servirons des nouvelles technologies pour donner aux clients l'occasion de faire davantage d'observations, leur offrir un accès plus pratique à l'information et leur permettre d'échanger avec le gouvernement.

Nous créerons une superbibliothèque géoscientifique, ce qui constitue un investissement dans le capital intellectuel accessible à l'échelle mondiale par l'entremise d'Internet et qui servira de principal incitatif pour les investissements dans l'exploration minérale de la province. Élément essentiel de notre initiative de prestation de services électroniques, la bibliothèque comprendra les cartes actuelles, anciennes et futures de la Commission géologique de l'Ontario, des rapports et des bases de données, des rapports d'évaluation du secteur minier remplis conformément aux obligations prévues dans la *Loi sur les mines* ainsi que des renseignements et des données géoscientifiques dont a fait don l'industrie minière.

Nous garantirons l'accessibilité aux programmes et aux renseignements du gouvernement ontarien dans le Nord

Nous continuerons de fournir aux citoyens du Nord de l'Ontario un accès plus facile aux programmes et à l'information du gouvernement par l'exploitation et l'administration des centres d'information du gouvernement et grâce à la prestation de services et de programmes du gouvernement ontarien.

Nous consoliderons et améliorerons les services dans la municipalité de district de Muskoka.

Nous continuerons de chercher des occasions de rendre les renseignements et les transactions commerciales ordinaires disponibles par Internet afin que les clients aient un accès plus rapide et plus pratique aux services.

Nous continuerons de promouvoir les programmes provinciaux qui aident les collectivités du Nord à offrir les services sociaux et les services de santé importants dont ils sont chargés en vertu de l'initiative provinciale de remaniement des services locaux.

Nous continuerons d'offrir aux municipalités et aux territoires non érigés en municipalités l'occasion de créer des régies régionales des services publics – modèle de régie conçu dans le Nord – afin de réaliser des économies dans la prestation des services sociaux, des services de santé et autres.

Nous appuierons l'engagement du gouvernement envers la qualité des soins de santé et la sécurité des collectivités grâce à des initiatives qui amélioreront la qualité de la vie dans le Nord de l'Ontario

Nous collaborerons avec nos partenaires du Nord et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'établir une école de médecine dans le Nord de l'Ontario. Cet établissement formera des professionnels de la médecine à l'aide de la plus récente technologie, ce qui nous permettra d'attirer des médecins dans le Nord de l'Ontario et de les y maintenir en poste.

Nous intervenons pour que les soins de santé soient plus accessibles dans les collectivités du Nord et nous collaborons avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'autres ministères partenaires afin de consolider le Cadre de travail sur la santé en milieu rural et dans le Nord. Cette initiative renforcera la démarche stratégique et intégrée visant à améliorer l'accès aux services de santé pour les résidents du Nord de l'Ontario en améliorant les stratégies de recrutement et de maintien en poste.

Nous ferons des observations sur les défis socioéconomiques que doivent relever les collectivités du Nord afin de garantir que les politiques et les programmes sanitaires et sociaux répondent aux préoccupations et aux besoins des familles du Nord.

Nous nous emploierons à rendre l'Ontario sûr et propre, et nous encouragerons les efforts faits en ce sens

En favorisant l'exploration et la production minières respectueuses de l'environnement, la fermeture écologique des mines et l'information géologique, nous pouvons bâtir une base solide pour la prospérité économique permanente de l'Ontario tout en préservant son riche patrimoine naturel pour les générations à venir.

Nous assurerons une administration ferme et juste de la *Loi sur les mines* et un respect rigoureux de notre Déclaration sur les valeurs environnementales.

Nous garantirons que les mines sont exploitées et fermées d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement.

Nous collaborerons avec nos clients afin de garantir qu'ils respectent les nouveaux règlements sur l'exploration minérale dans les régions écologiquement vulnérables.

Nous rendrons aux terrains miniers un usage économique et communautaire productif grâce à l'élimination des dangers physiques et environnementaux.

La stratégie de croissance intelligente de l'Ontario permettra d'assurer une croissance urbaine respectueuse de l'environnement.

Nous respecterons notre engagement envers la prestation de services de qualité à nos clients

Nous nous engagerons à assurer un service de qualité grâce à des efforts soutenus pour répondre aux attentes des clients et les dépasser. Nous évaluerons et améliorerons les mécanismes de prestation des services et chercherons les occasions de fournir un service plus rapide et plus efficace à nos clients.

Grâce à la planification, à l'évaluation, à la justification des programmes et à la mesure du rendement continues, nous pourrons garantir que la répartition de nos ressources correspond à nos priorités et que nous les dépensons judicieusement pour le mieux-être du Nord, du secteur minier et de tous les Ontariens et Ontariennes.

Des fonds ont été approuvés pour l'élaboration de mécanismes en ligne visant à effectuer des transactions liées à la prestation de services et de produits relatifs aux terrains miniers. Grâce à cette initiative, nous nous mettrons au diapason du secteur minier sur le plan technologique, ce qui, d'une part, facilitera les transactions des clients et les rendra plus efficaces et plus précises, et, d'autre part, favorisera l'accès à l'information et la présentation de celle-ci.

En outre, nous avons amorcé l'amélioration de la prestation des services de transport et de télécommunications dans le Nord-Est de l'Ontario, grâce à une stratégie d'amélioration des services qui fera en sorte que les clients actuels de la Commission de transport Ontario Northland aient accès aux meilleurs services de transport et de communication qui puissent être offerts.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Les mesures d'évaluation de la performance à l'égard des programmes et des services clés du ministère offerts dans le Nord de l'Ontario et au secteur minier sont centrées sur ce qui suit :

- **LA SATISFACTION DES CLIENTS :** niveau de satisfaction du public en ce qui a trait à la prestation des services et des programmes du ministère.
- **LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT :** comparaison du climat d'investissement dans le secteur minier de la province à celui d'autres territoires.
- **LE FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO :** capacité du ministère de créer des emplois et d'assurer le maintien en poste des travailleurs, de répondre aux besoins et priorités de la région, et d'attirer des investissements externes de capitaux.
- **LES ROUTES DU NORD :** mesure dans laquelle le ministère parvient à améliorer le pourcentage des routes qui sont dans un état « optimal ».

Activité de base : Développement économique du Nord			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Augmentation de la satisfaction du public à l'égard des programmes et des services du ministère	Pourcentage de clients satisfaits du niveau et de la qualité des programmes du ministère, des initiatives spéciales et des services au comptoir.	85 % pour l'ensemble.	90 % pour l'ensemble du ministère.
Accroissement des investissements dans le Nord de l'Ontario	Financement de projets approuvé par le conseil d'administration de la SGFPNO. Financement externe obtenu. Ratio de levier financier. Nombre d'emplois créés.	Prévisions annuelles du financement approuvé par la SGFPNO, du financement externe obtenu et du nombre d'emplois créés.	Financement : 60 millions de $. Financement externe : 90 millions de $. Ratio de levier financier : 1:1,5. Nombre d'emplois créés : 600.
Amélioration de l'état des routes du Nord	Pourcentage des routes du Nord dans un état « optimal ».	89 % d'ici le 1er avril 2002.	89 % d'ici le 1er avril 2002.

Activité de base : Compétitivité du secteur minier			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Augmentation de la satisfaction du public à l'égard des programmes et des services du ministère	Pourcentage de clients satisfaits du niveau et de la qualité des programmes du ministère, des initiatives spéciales et des services au comptoir.	90 % pour l'ensemble.	90 % pour l'ensemble du ministère.
Accroissement des investissements dans le secteur minier de la province	Rang de l'Ontario parmi les provinces et les territoires pour ce qui est de la capacité d'attirer des investissements dans le domaine de l'exploration minérale.	Première position.	Première position.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Développement du Nord et des Mines

Fonctionnement	113 millions de $
Immobilisations	312 millions de $
	465 employés

Développement économique du Nord

Fonctionnement	72 millions de $
Immobilisations	307 millions de $
	145 employés

Voix du Nord – Politiques
Prestation régionale des services et des programmes
Coordination de l'infrastructure du Nord
Développement économique régional
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Commission de transport Ontario Northland
Initiative de remaniement des services locaux
Promotion du commerce et de l'investissement

Compétitivité du secteur minier

Fonctionnement	32 millions de $
Immobilisations	5 millions de $
	240 employés

Application de la *Loi sur les mines*
- Terrains miniers
- Groupe des mines

Commission géologique de l'Ontario
- CGO - Géologie du précambrien
- Laboratoires géoscientifiques
- CGO - Géologie sédimentaire
- CGO - Géologue résident
- Services de diffusion des données
- Service de l'information

Administration du ministère

Fonctionnement	9 millions de $
	80 employés

Bureaux du ministre et de l'adjoint parlementaire
Bureau du sous-ministre
Secrétariat de la planification des activités
Politiques ministérielles
Services de communications
Services juridiques

Remarque : Le nombre d'employé représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Développement du Nord et des Mines

Fonctionnement	179 millions de $
Immobilisations	327 millions de $
	465 employés

Développement économique du Nord

Fonctionnement	136 millions de $
Immobilisations	317 millions de $
	150 employés

Voix du Nord – Politiques
Restructuration régionale et prestation des services
Investissements dans l'infrastructure du Nord
Développement économique régional
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Promotion du commerce et de l'investissement

Compétitivité du secteur minier

Fonctionnement	34 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	235 employés

Administration du système de permis relatif aux terrains miniers de l'Ontario
Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers
Information et services géoscientifiques
Promotion du potentiel minier de l'Ontario

Administration du ministère

Fonctionnement	9 millions de $
	80 employés

Bureaux du ministre et de l'adjoint parlementaire
Bureau du sous-ministre
Secrétariat de la planification des activités
Politiques ministérielles
Services de communications
Services juridiques

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Lynne Hamilton
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 5630, édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Téléphone : 416 327-0656
Télécopieur : 416 327-0665
Courriel : lynne.hamilton@ndm.gov.on.ca

Direction des services de communications
Ron St. Louis
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Bureau 606, 159, rue Cedar
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : (705) 564-7120
Télécopieur : (705) 564-7108
Courriel : ron.st-louis@ndm.gov.on.ca

Sous-ministre adjoint
Division du développement du Nord
Jim McClure
Bureau 200, Place Roberta Bondar
70, Foster Drive
Sault Ste. Marie (Ontario) P3A 6V8
Téléphone : (705) 945-5901
Télécopieur : (705) 945-5931
Courriel : jim.mcclure@ndm.gov.on.ca

Sous-ministre adjoint
Division des mines et des minéraux
John Gammon
Niveau B6, Centre Willet Green Miller
933, Ramsey Lake Road
Sudbury (Ontario) P3E 6B5
Téléphone : (705) 670-5877
Télécopieur : (705) 670-5818
Courriel : john.gammon@ndm.gov.on.ca

On peut également joindre le ministère par Internet à : www.gov.on.ca/MNDM

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Robert W. Runciman

J'ai le plaisir de soumettre le plan d'activités 2001-2002 du ministère du Développement économique et du Commerce. Ce plan fait état de nos réalisations en 2000-2001 et expose nos engagements pour l'exercice 2001-2002.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du secteur privé pour veiller à ce que nos activités de base, c'est-à-dire le développement de l'emploi et des entreprises, ainsi que le développement des investissements et du commerce, continuent d'être source d'emplois et de richesse dans la province. Grâce au climat économique que nous avons créé, les entreprises sont prospères. Pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance de l'Ontario a été supérieur à celui des pays du G7. Par ailleurs, 184 000 emplois ont été créés en l'an 2000, ce qui représente presque la moitié des nouveaux emplois au Canada.

Notre gouvernement a investi 24,5 millions de dollars par l'entremise de l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » pour aider les employeurs à former les travailleurs hautement qualifiés dont ils ont besoin pour être concurrentiels, assurer leur croissance et créer des emplois. Cette contribution a permis d'obtenir une somme supplémentaire de 82,5 millions de dollars de nos partenaires du secteur privé et du monde de l'éducation. Pour appuyer les jeunes entrepreneurs ontariens, nous avons également lancé la Stratégie jeunes entrepreneurs, qui a pour but de promouvoir la création d'emplois et l'innovation et de stimuler l'économie.

Le ministère s'est vu confier la responsabilité de réduire les formalités administratives qui nuisent à l'emploi et d'éliminer des centaines de règlements inutiles en vue d'aider les entreprises à créer des emplois et à exercer leurs activités plus librement en leur faisant gagner du temps et économiser de l'argent. J'appuie le travail de la Commission de réduction des formalités administratives en collaborant avec les coprésidents Frank Sheehan et Steve Gilchrist en vue de l'élimination des obstacles aux activités commerciales, ce qui aura pour effet d'améliorer le climat des affaires en Ontario et de stimuler les investissements et la création d'emplois.

En 2000, nous avons lancé la Stratégie de promotion à l'étranger pour créer plus d'emplois en Ontario en stimulant les exportations et les investissements et en renforçant l'image de la province sur les principaux marchés mondiaux. Les deux premiers services de marketing à l'étranger ouvriront leurs portes à Shanghai et à New York en 2001.

Ontario Export inc., le principal organisme gouvernemental de promotion du commerce, a contribué à réaliser de nouvelles ventes à l'exportation d'une valeur de 803 millions de dollars. Il continue de collaborer avec les PME pour les aider à accroître leurs ventes sur les marchés internationaux. Les exportateurs ontariens continuent d'afficher des gains importants. Les candidats aux Prix ontariens d'excellence en commerce international ont indiqué que la création d'emplois dans leur entreprise a fait un bond de 23 pour 100 par rapport à l'année précédente et que les ventes à l'exportation ont monté en flèche, passant de 54 pour 100 en 1999 à 64 pour 100 en 2000.

En collaboration avec nos partenaires, nous avons pris les mesures qui s'imposent en 2000-2001 pour que l'Ontario reste fort et concurrentiel. Nous poursuivrons nos efforts en 2001-2002 pour continuer d'améliorer la qualité de vie de tous les Ontariens et Ontariennes.

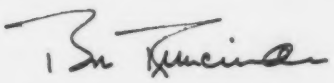

L'honorable Robert W. Runciman
Ministre du Développement économique et du Commerce

Objectifs généraux du ministère

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Dans ce but, les objectifs généraux du ministère visent à assurer un contexte commercial qui permet à la province de faire concurrence aux pays les plus prospères du monde et aux entrepreneurs de récolter le fruit de leurs efforts, garantissant ainsi une grande qualité de vie à la population de l'Ontario grâce à des emplois bien rémunérés.

La province fait toujours face à une forte concurrence de la part d'autres territoires sur le plan de la pénétration des marchés et des investissements. Il est très important que les secteurs privé et public de l'Ontario aident les entreprises à prendre de l'expansion, à accroître leur compétitivité dans l'économie mondiale et à promouvoir les atouts de l'économie ontarienne.

Nous poursuivrons nos objectifs avec vigueur pour nous acquitter de notre mandat, soit stimuler la croissance économique et la création d'emplois, améliorer les avantages concurrentiels de l'Ontario sur le marché mondial et faire en sorte que, dans les dix prochaines années, l'économie de l'Ontario soit la plus performante en Amérique du Nord. Nous assurerons ainsi un avenir plus prospère à la génération actuelle et à nos enfants.

Activités de base

Les activités de base du ministère sont les suivantes :

- développement des entreprises et de l'emploi;
- développement des investissements;
- développement du commerce.

Par l'entremise du *développement des entreprises et de l'emploi*, le ministère vise l'établissement d'un contexte commercial favorable à la croissance économique et à la création d'emplois en :

- favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat;
- gérant les liens établis entre des groupes d'entreprises et divers secteurs;
- encourageant l'élimination des obstacles aux activités commerciales, notamment les formalités administratives qui nuisent à l'emploi et les lacunes dans l'infrastructure commerciale;
- fournissant des conseils sur les questions intéressant les entreprises et sur la politique de développement économique.

Les initiatives visant le *développement des investissements* ont pour but de convaincre les décideurs en matière d'investissements que la province est l'endroit tout indiqué pour investir. À cette fin, nous faisons de la publicité ou de la promotion, nous suivons diverses pistes et nous offrons des services aux investisseurs. Le programme Promotion Ontario est un élément essentiel des objectifs généraux du ministère, car il permet de promouvoir les avantages concurrentiels de l'Ontario au pays comme à l'étranger, et d'attirer et de conserver les investissements.

Par l'entremise du *développement du commerce*, le ministère et son principal organisme de promotion du commerce, Ontario Export inc., ont comme objectif d'accroître la part du marché mondial d'exportation que possède l'Ontario en travaillant en collaboration avec les entreprises ontariennes, tout particulièrement les PME, en vue de ce qui suit :

- augmenter le nombre d'exportateurs;
- prendre de l'expansion sur les marchés stratégiques et les nouveaux marchés;
- établir et préserver une culture dynamique axée sur l'exportation;
- exploiter le potentiel des entreprises ontariennes sur les marchés internationaux;
- faire connaître davantage les exportations de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

La performance de l'économie ontarienne continue de dépasser celle des territoires concurrents sur le plan des emplois, des investissements et de la croissance des exportations

Les politiques économiques de l'Ontario continuent de favoriser le milieu des affaires.

La croissance de l'emploi en Ontario a été plus vigoureuse que la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Québec et des huit États américains situés près des Grands Lacs (3,2 pour 100 par rapport à une moyenne de 1,0 pour 100).

L'investissement des entreprises ontariennes dans le matériel et l'outillage en pourcentage du PIB total (données de 1999) a dépassé la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec (6,82 pour 100 comparativement à une moyenne de 6,76 pour 100).

Les exportations ontariennes par habitant (données de 1999) ont été plus de quatre fois supérieures à la moyenne du Québec et des huit États américains situés près des Grands Lacs (12 100 $US par rapport à une moyenne de 2 884 $US).

En 2000, la province a continué d'afficher de bons résultats quant aux nouvelles entreprises ontariennes constituées en sociétés puisque le nombre de celles-ci a été le même qu'en 1999, qui a été une année absolument exceptionnelle à cet égard.

Soutien en matière de développement des entreprises et de l'emploi

L'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » continue de connaître un franc succès avec des investissements totalisant 210 millions de dollars dans 34 projets, dont 54 millions provenant du gouvernement ontarien qui ont entraîné des mises de fonds de 156 millions de dollars de la part des partenaires du secteur privé et du monde de l'éducation. Cette initiative aide l'industrie et le secteur de l'éducation à résoudre le problème de la pénurie de compétences stratégiques et à former des travailleurs qualifiés, essentiels pour assurer l'avenir économique des

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Ontariennes et Ontariens. De nombreuses industries ont profité du programme, y compris celles des technologies de l'information et des communications, de la foresterie, de la construction et du matériel lourd.

Nous avons remanié certains programmes d'appui aux entreprises afin de leur donner une nouvelle orientation axée sur les affaires électroniques. Nous avons également sollicité l'avis des entreprises en ce qui concerne les obstacles au commerce électronique, ce qui nous permettra de donner des conseils sur l'utilisation optimale de ce concept pour accroître la compétitivité.

La Commission de réduction des formalités administratives est un organisme permanent de surveillance dont le rôle consiste à éliminer les règlements qui nuisent à la création d'emplois et à éviter leur prolifération afin que les entreprises puissent prospérer plus librement. La Commission a joué un rôle de chef de file en travaillant avec les ministères pour repérer les lois et les règlements désuets. Il en a résulté qu'au cours de la dernière année, l'Assemblée législative a abrogé trois lois périmées et apporté 200 modifications à 75 autres lois. Les modifications ont permis de mettre à jour les lois existantes, d'abroger les lois désuètes, d'accroître l'efficacité du gouvernement et d'améliorer le service à la clientèle. Les membres de la Commission se sont rendus dans les collectivités ontariennes pour discuter directement avec les entreprises, les établissements et les contribuables des questions relatives aux formalités administratives.

La Direction générale de la politique commerciale internationale et du commerce a géré efficacement 20 dossiers portant sur la politique commerciale et a évité des différends commerciaux en conseillant les ministères sur la conformité de leurs programmes aux accords internationaux. Nous avons étudié les possibilités commerciales s'offrant aux fournisseurs de services professionnels de l'Ontario et à l'industrie des services énergétiques dans le cadre des négociations continues de l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons constitué un dossier sur les problèmes d'admission temporaire des entreprises de services ontariennes qui font affaire aux États-Unis et nous poursuivons nos efforts en vue de les résoudre.

Par l'entremise du Bureau du développement économique urbain, nous avons continué de collaborer avec les sept plus grands centres urbains de la province afin d'en augmenter la capacité de développement économique et d'accroître la collaboration entre les municipalités et la province de façon à consolider les régions urbaines. Nous avons mené une étude sur les outils de développement économique et, en partenariat avec les centres urbains, sur des stratégies particulières visant Ottawa et le triangle canadien de la technologie : Kitchener, Waterloo et Guelph.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Nous avons lancé le Fonds pour les projets de démonstration visant la prospérité qui appuie les partenariats locaux de petite envergure favorisant la prospérité de façon innovatrice. L'an dernier, nous avons appuyé cinq projets par l'entremise de ce fonds, notamment celui portant sur l'accroissement des possibilités en milieu rural par des partenariats avec le monde des affaires, qui permet à la « Foundation for Rural Living » de créer une table ronde de chefs d'entreprises pour réunir un million de dollars aux fins d'investissement dans dix collectivités rurales de la province. Les projets mis sur pied dans le cadre du Fonds doivent promouvoir un ou plusieurs des cinq objectifs stratégiques décrits dans le rapport *Carte routière de la prospérité*, qui renferme entre autres des recommandations pour qu'au cours des dix prochaines années, l'Ontario connaisse une prospérité durable et que son économie soit la plus performante et sa qualité de vie la meilleure en Amérique du Nord. Notre ministère joue un rôle de chef de file pour deux des cinq objectifs stratégiques, soit celui portant sur la *forte orientation internationale* de l'Ontario et celui visant la *capitalisation à partir de notre industrie et de nos forces régionales*.

En novembre dernier, la septième édition annuelle de la Foire aux idées a permis d'aider les sociétés ontariennes innovatrices qui affichent la croissance la plus rapide. Plus de 200 chefs d'entreprises ont partagé leurs stratégies et leurs expériences concernant les défis de la croissance rapide. L'événement, axé sur les débouchés qu'offrent les affaires électroniques, a été appuyé par 22 sociétés commanditaires, qui ont contribué 207 000 $.

Nous avons fourni au gouvernement des renseignements de nature concurrentielle sur les principaux secteurs de l'économie et avons établi des partenariats avec des organismes et des sociétés dans le but d'étudier les questions ayant une incidence sur la compétitivité, la croissance et la création d'emplois. Nous avons collaboré avec nos partenaires pour résoudre des problèmes découlant du ralentissement de l'économie américaine dans le secteur de l'automobile, par exemple.

Le personnel du réseau des Centres d'encadrement des petites entreprises et des Centres d'aide aux nouvelles entreprises a été très occupé cette année, car il y a eu 234 466 contacts avec des clients et 18 071 consultations. Nous avons ouvert trois nouveaux Centres d'aide aux nouvelles entreprises et un nouveau Centre d'encadrement, ce qui porte le nombre de centres à 38 au total. Nous avons ainsi élargi le réseau de centres qui aident les entrepreneurs à lancer et à gérer efficacement leur petite entreprise au cours des premières années d'exploitation, qui sont cruciales. Nous avons également financé de jeunes entrepreneurs pour les aider à lancer et à exploiter des entreprises d'été.

Nous avons collaboré avec la communauté autochtone afin de promouvoir le développement et l'expansion des entreprises autochtones et de les sensibiliser aux services et aux débouchés qui s'offrent à elles.

Les conseillers en développement des entreprises des bureaux régionaux du ministère ont offert des services de consultation à valeur ajoutée. Ils ont, par exemple, fourni une aide d'urgence aux entreprises de Walkerton et assisté cette collectivité dans l'élaboration d'un plan de développement économique à long terme. Les conseillers ont également contribué à la capacité de croissance des sociétés ontariennes en les aidant à accéder aux marchés d'exportation ou à accroître leurs activités dans ce domaine.

Soutien en matière d'investissements

Notre programme de marketing *Promotion Ontario*, qui fait la promotion de l'Ontario comme endroit de choix pour les investissements sur les principaux marchés internationaux, continue d'afficher des résultats positifs. Par le truchement de ce programme, nous avons appuyé 26 projets qui ont débouché sur la création de plus de 7 820 emplois et des investissements de 691 millions de dollars.

La diversité ethnique est l'un des atouts de l'Ontario. Pour mieux en bénéficier, nous avons fourni de l'information à 681 gens d'affaires immigrants par l'intermédiaire du programme des services d'immigration des gens d'affaires, ce qui s'est traduit par des investissements de 105 millions de dollars et la création de 2 020 emplois à plein temps et à temps partiel.

Dans le cadre du programme de gestion des principaux comptes d'investissement, nous avons continué de tisser des liens étroits avec d'importantes multinationales situées en Ontario qui envisagent de prendre de l'expansion ou d'entreprendre de nouveaux projets. On a communiqué avec ces entreprises à 480 reprises, ce qui a permis la réalisation de 40 projets d'investissement.

Soutien en matière de développement du commerce

Au cours de la dernière année, Ontario Export inc. a collaboré directement avec des entreprises ontariennes en vue de faciliter des ventes à l'exportation d'environ 803 millions de dollars, aidant ainsi à la création de plus de 8 000 emplois.

Nous avons déployé d'énormes efforts pour mieux nous faire connaître à l'échelle internationale et pour contribuer à l'établissement de liens avec des acheteurs de

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

produits et services novateurs de l'Ontario. Notre premier ministre a dirigé une délégation de plus de 145 entreprises ontariennes dans le cadre de la mission commerciale d'Équipe Canada en Chine l'automne dernier. Lors de cette mission, ces entreprises ont conclu des ententes évaluées à 1,9 milliard de dollars.

Nous avons dans l'ensemble participé à 50 missions internationales. De plus, nous avons effectué quatre missions commerciales virtuelles à Singapour, en Italie, en Californie et en Malaisie lors desquelles les technologies Internet et de téléconférence ont permis de relier des exportateurs de l'Ontario à des acheteurs étrangers de produits et services ontariens, réduisant ainsi considérablement les coûts de ces missions.

Nous avons également déployé beaucoup d'efforts à l'échelle de la province. Les Prix ontariens d'excellence en commerce international ont été décernés pour une troisième année afin de récompenser les réalisations des PME ontariennes exportatrices. Le programme Journées ontariennes du commerce et les séminaires « Community Trade Winds » qui se sont déroulés dans toute la province ont offert de l'information sur les exportations aux entreprises locales, aux associations sectorielles, aux municipalités, aux organismes sans but lucratif, aux collèges et aux universités. Ces activités ont rassemblé des exportateurs, de jeunes entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des étudiants afin de célébrer les réalisations de l'Ontario sur les marchés mondiaux et de partager leurs projets de croissance et d'expansion.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Stratégies clés

Dans le cadre de ses activités visant à stimuler la création d'emplois en favorisant le développement économique et du commerce, le ministère concentre ses ressources et ses énergies sur sept stratégies clés :

- améliorer la performance de l'Ontario dans le domaine des exportations;
- attirer des investissements intérieurs et étrangers de qualité dans la province;
- promouvoir l'économie numérique;
- collaborer avec nos partenaires pour mettre à profit les points forts de l'économie ontarienne et éliminer les obstacles à la croissance et à l'innovation;
- assurer un leadership et donner des conseils stratégiques pour appuyer le gouvernement dans la restructuration des priorités du développement économique;
- communiquer les réussites de l'Ontario en matière de développement économique;
- promouvoir l'excellence organisationnelle.

Engagements clés

Pour le rendement de l'économie de l'Ontario dans son ensemble par rapport aux territoires concurrents, nous comptons, en 2001-2002, stimuler la croissance globale de la province sur le plan des emplois, des exportations par habitant et des investissements des entreprises en matériel et outillage afin de dépasser les résultats affichés par ces territoires.

Développement des entreprises et de l'emploi

Nous nous engageons à favoriser la croissance vigoureuse de l'emploi en Ontario, à éliminer les obstacles à la croissance du commerce et aux investissements, et à améliorer l'infrastructure commerciale. Nous contribuerons à la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le rapport *Carte routière de la prospérité* en approuvant, entre autres, certains projets dans le cadre du Fonds pour les projets de démonstration visant la prospérité.

Nous avons accepté la responsabilité du Secrétariat de réduction des formalités administratives et du nouveau rôle que doit jouer la Commission de réduction des

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

formalités administratives. En 2001-2002, nous collaborerons avec d'autres ministères afin d'éliminer les formalités qui nuisent à l'emploi et font obstacle aux investissements. Nous élaborerons, réviserons et coordonnerons les modifications à apporter aux projets de loi sur les formalités administratives et nous continuerons d'aider les entreprises, les institutions et les particuliers faisant face à des problèmes administratifs.

Le ministère supervisera la formation du Comité consultatif des petites entreprises, qui regroupera des représentants des petites entreprises, des intervenants clés et des employés chargés des questions fiscales. Le mandat de ce comité sera de proposer des modifications visant à simplifier l'administration de l'impôt et à réduire encore davantage les formalités administratives d'ici 2002.

La pénurie de compétences freine la croissance des entreprises et la création d'emplois. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied l'initiative Investissement dans les compétences stratégiques. Celle-ci continuera d'aider les entreprises et les secteurs d'activité à collaborer avec leurs partenaires du monde de l'éducation en vue de répondre à leurs plus importants besoins en matière de compétences stratégiques. En 2001-2002, nous engagerons 15 millions de dollars pour soutenir ces partenariats.

Nous stimulerons l'économie numérique et inciterons les entreprises à avoir recours aux solutions qu'offrent les affaires électroniques et à en adopter les applications par l'entremise d'alliances et de partenariats intérieurs et extérieurs. En collaboration avec d'autres ministères, nous pouvons aider des entreprises ontariennes à tirer pleinement profit des progrès technologiques afin de créer encore plus d'emplois.

Nous cernerons les obstacles à la croissance des entreprises et aux investissements et nous les éliminerons grâce à un soutien continu et à des partenariats avec certains secteurs et groupes d'entreprises clés. Nous améliorerons nos relations de travail avec les associations de gens d'affaires des collectivités et des groupes ethniques.

Le ministère continuera de jouer un rôle de chef de file en coordonnant la politique de développement économique et d'expansion des entreprises du gouvernement de l'Ontario, qui comprend la gestion des relations sectorielles.

Les membres de notre personnel aideront à cerner et à éliminer les obstacles au commerce en appuyant la négociation d'accords internationaux et nationaux et en cherchant à résoudre les différends en matière de commerce et d'investissements. Nous ferons valoir les intérêts commerciaux de l'Ontario dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce en mettant l'accent sur les

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

possibilités d'accès aux marchés à la lumière de l'expérience du secteur privé. Le travail sera axé sur la compréhension des liens entre les ententes commerciales, d'une part, et les ententes environnementales et les normes provinciales, d'autre part.

Notre ministère et le ministère des Richesses naturelles défendront les pratiques d'aménagement forestier de l'Ontario dans le cadre d'une enquête du Département américain du commerce. Selon la décision rendue, nous ferons appel devant les tribunaux de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous appuierons les centres urbains de l'Ontario afin de les aider à créer des liens importants, à développer leur capacité et à cerner les possibilités de croissance intelligente.

Nous poursuivrons notre collaboration avec l'Alliance des innovateurs, afin d'appuyer l'essor des entreprises à forte croissance, principaux créateurs d'emplois de la province. L'alliance est un réseau sans but lucratif formé de présidents-directeurs généraux et visant à soutenir et à accélérer la croissance et la réussite des nouvelles entreprises. Le but est de permettre à ces sociétés de créer plus d'emplois et d'assurer la croissance économique, les principales priorités de notre gouvernement. Le ministère publiera une série de documents sur le sujet. Ces publications traiteront de recherche et d'information nouvelle à propos des questions ayant une incidence sur les entreprises axées sur la croissance.

Pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les inciter à faire carrière dans les affaires, nous avons mis sur pied un programme doté d'un budget de 15 millions de dollars sur quatre ans, Stratégie jeunes entrepreneurs. Cette stratégie d'information publique comporte notamment les programmes Mon entreprise d'été et Mon entreprise, qui offrent aux jeunes les outils nécessaires pour lancer leur propre société. Elle comprend également l'initiative Futurs entrepreneurs, un programme d'enseignement sur la technologie et l'entrepreneuriat destiné aux élèves des 7e et 8e années. La Stratégie jeunes entrepreneurs soutient les objectifs du gouvernement qui sont de promouvoir la croissance économique et de créer des emplois.

La stratégie des centres d'encadrement des entrepreneurs permettra de porter à 42 le nombre de centres du réseau. Nous mettrons également en place un conseil consultatif des petites entreprises et intensifierons la participation des partenaires par l'entremise de programmes comme « Bridges to Better Business » et Hommage à la petite entreprise. Nous prévoyons rejoindre un plus grand nombre d'entreprises en favorisant la prestation des services par voie électronique.

Les bureaux régionaux du ministère fourniront des consultations directement aux entreprises innovatrices en croissance de l'Ontario. Grâce à des services de consultation à valeur ajoutée, nous en stimulerons la croissance et le développement, aiderons à éliminer les obstacles à la croissance et améliorerons leurs possibilités de créer des emplois.

Développement des investissements

Nous investirons des ressources supplémentaires afin d'améliorer les excellents résultats obtenus en 2000-2001 dans le domaine des investissements.

À compter de 2001, nous aurons sept nouveaux représentants aux États-Unis, en Europe et au Japon qui feront la promotion de l'Ontario. Nous ciblons également la France dans le cadre de notre stratégie mondiale.

Notre publicité continuera à faire la promotion de l'Ontario comme endroit de prédilection en Amérique du Nord pour les investissements. Cette publicité, qui est axée sur des faits et sur l'influence des pairs, donne d'ailleurs d'excellents résultats. Pour faire en sorte que l'Ontario vienne immédiatement à l'esprit des investisseurs, nous préparons du matériel spécialement à l'intention des conseillers en choix d'emplacements et des principaux décideurs en matière d'investissement. Nous ferons un meilleur usage d'Internet et utiliserons davantage notre site Web comme outil de marketing proactif.

Pour appuyer cette campagne de marketing dynamique, nous renforcerons nos liens avec les journalistes des principales publications étrangères dans le domaine du commerce afin qu'ils fassent connaître la situation enviable de l'Ontario sur le plan de l'investissement.

Dans le cadre des efforts que nous déploierons pour stimuler l'investissement dans la province, nous communiquerons avec les cadres supérieurs et les personnes influentes en matière d'investissement au sein des entreprises. De plus, nous serons toujours à l'affût des occasions d'établir des partenariats entre les secteurs privé et public.

Nous communiquerons avec des intervenants de l'Ontario pour optimiser les possibilités d'établissement de partenariats. Nous miserons entre autres sur le programme « Ambassadeurs commerciaux bénévoles » et sur certaines activités d'investissement avec des associations sectorielles et des organismes de développement économique locaux.

Nous attirerons les investissements étrangers directs en mettant les avantages concurrentiels de l'Ontario en évidence, en présentant des dossiers intéressants aux investisseurs et en fournissant des services aux investisseurs potentiels quant à l'emplacement de leur entreprise. Nous nous efforcerons de cerner les questions qui préoccupent le plus les investisseurs étrangers et préparerons des dossiers à valeur ajoutée sur l'investissement.

Nous ferons voir aux entrepreneurs immigrants que l'Ontario est l'endroit idéal pour vivre et faire des affaires.

Développement du commerce

Nous nous engageons à continuer de favoriser une culture davantage axée sur l'exportation et des entreprises davantage orientées vers la concurrence mondiale. Nous avons comme objectif en 2001-2002 d'aider 450 entreprises à développer leurs capacités sur le plan de l'exportation, ce qui devrait se traduire par des ventes à l'étranger d'environ 480 millions de dollars.

Nous adopterons une nouvelle stratégie communautaire de développement des exportations en collaborant avec nos partenaires des collectivités pour que toutes les régions de l'Ontario puissent profiter de nos ressources et de notre expertise en matière de développement du commerce et des exportations. Grâce à la contribution de partenaires et de commanditaires stratégiques, nous élargirons la portée du nouveau programme Journées ontariennes du commerce, dans le cadre duquel des séminaires intéressants et des séances de formation sur l'exportation sont organisés dans les collectivités des quatre coins de la province.

Notre campagne de marketing et de publicité à l'échelle de la province prendra plus d'envergure et visera un plus grand nombre d'entreprises susceptibles d'exporter. Nous désirons ainsi inciter davantage de PME ontariennes à exporter ou à se lancer sur de nouveaux marchés. Dans le cadre de cette campagne, nous continuerons à rendre hommage à des entreprises ontariennes qui connaissent du succès sur les marchés étrangers. Leur expérience démontre clairement que le commerce international est un excellent moyen de stimuler la croissance et la création d'emplois.

Nous miserons également sur le succès du programme Prix ontariens d'excellence en commerce international, qui souligne les réalisations exceptionnelles dans le domaine des exportations, pour favoriser la participation d'un plus grand nombre d'entreprises, de chefs de file sur le plan des exportations et d'étudiants en commerce international à l'échelle de la province.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Tout en mettant un accent accru sur les programmes de développement des exportations à l'échelle nationale, nous déploierons des efforts sur les marchés prioritaires que sont l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine. Nous fournirons un appui en matière de commerce dans les centres stratégiques grâce à des ressources professionnelles en commerce sur place qui travailleront au nom d'exportateurs ontariens sur des marchés étrangers clés.

Nous organiserons huit missions commerciales virtuelles cette année, permettant ainsi à de nombreux exportateurs ontariens de prendre part à des missions commerciales officielles à l'aide de moyens de télécommunication économiques. Il faudra entre autres que les PME se familiarisent avec le commerce électronique et les technologies de pointe et qu'elles disposent de renseignements fiables et à jour sur les marchés.

Nous établirons un point d'accès pour les exportations par Internet à la fine pointe de la technologie ainsi qu'un centre de services à la clientèle accessible par Internet afin de permettre aux entreprises ontariennes d'obtenir des services directs selon un nouveau concept. Le nouveau point d'accès pour les exportations permettra à nos clients d'effectuer des opérations en ligne, de rechercher des sources de financement et de trouver des acheteurs étrangers pour les produits et services de l'Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Indicateurs de la performance de l'économie dans son ensemble

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
L'économie ontarienne continue d'être un leader en Amérique du Nord.	Croissance vigoureuse de l'emploi.	Croissance de l'emploi supérieure à la moyenne des territoires concurrents.	La croissance de l'emploi sera supérieure à celle de la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec et des huit États situés près des Grands Lacs.
	Bonne performance des investissements.	Investissements des entreprises supérieurs à ceux des autres grandes provinces canadiennes.	Les investissements ontariens (données de 2000) en matériel et outillage en pourcentage du PIB total dépasseront la moyenne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec.
	Bon rendement sur le plan des exportations.	Exportations par habitant supérieures à celles des territoires industriels concurrents.	Les exportations de l'Ontario par habitant (données de 2000) dépasseront la moyenne du Québec et des huit États situés près des Grands Lacs.
	Croissance du nombre de nouvelles entreprises.	Nombre d'entreprises constituées en sociétés égal ou supérieur à celui de l'exercice précédent.	Le nombre d'entreprises constituées en sociétés sera égal ou supérieur à celui de 2000.

Activité de base : Développement des entreprises et de l'emploi			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Soutenir la croissance des entreprises innovatrices ontariennes.	Croissance des emplois au sein des entreprises innovatrices en croissance (EIC) grâce à l'appui du ministère.	Augmentation annuelle de 10 pour 100 (en moyenne) de la croissance des emplois au sein des EIC appuyées par le ministère.	Augmentation de 10 pour 100 (en moyenne) de la croissance des emplois au sein des EIC appuyées par le ministère, par rapport au niveau de 2000.
Favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour assurer la compétitivité des entreprises.	Amélioration des compétences répondant aux besoins des entreprises grâce à des stratégies innovatrices de formation.	D'ici 2005-2006, l'établissement de 85 partenariats innovateurs pour la formation permettra d'obtenir 370 millions de dollars en investissement de la part des partenaires.	Approbation de sept nouveaux partenariats portant le total à 41. 44 millions de dollars recueillis pour porter les investissements totaux des partenaires à 200 millions de dollars.
		Satisfaction des employeurs participants mesurée grâce à un sondage sur la satisfaction des clients.	Maintien d'un niveau élevé de satisfaction chez les employeurs participants mesuré grâce à un sondage sur la satisfaction des clients.

Activité de base Développement des investissements			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
L'Ontario demeure un endroit de prédilection pour les investissements.	Niveau de sensibilisation au fait que l'Ontario est un endroit de prédilection pour les investissements en Amérique du Nord.	Sensibilisation au fait que l'Ontario se classera dans le premier tiers des principaux territoires concurrentiels en Amérique du Nord.	Sensibilisation au fait que l'Ontario se classera dans le premier tiers des principaux territoires concurrentiels en Amérique du Nord.
	Investissements en Ontario, grâce au soutien du ministère.	Investissements et emplois grâce à l'appui fourni par les employés du ministère collaborant avec les investisseurs potentiels et les gens d'affaires immigrants.	Investisseurs potentiels : • 22 investissements effectués par des entreprises d'une valeur de 375 millions de dollars et création ou maintien de 3 500 emplois.
			Gens d'affaires immigrants : • entrevues avec 500 clients • 1 800 participants aux séminaires • assistance auprès de 150 sociétés clientes

Activité de base Développement du commerce			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Croissance continue des exportations de l'Ontario.	Exportations des petites et moyennes entreprises soutenues par le ministère pour leur permettre d'exploiter et d'accroître leur potentiel.	Ventes à l'exportation grâce au soutien du ministère.	Appuyer 450 entreprises pour leur permettre de réaliser des ventes à l'exportation de 480 millions de dollars.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001*

Ministère du Développement économique et du Commerce
Fonctionnement 93 millions de $
355 employés

Développement des entreprises et de l'emploi
Fonctionnement 33 millions de $
122 employés

- Innovation et entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels et des groupements d'entreprises
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement de l'économie et du commerce au sein du gouvernement
- Développement économique urbain

Développement des investissements
Fonctionnement 28 millions de $
81 employés

- Commercialisation des investissements et ventes
- Services d'investissements

Développement du commerce
Fonctionnement 11 millions de $
64 employés

- Développement des marchés internationaux d'exportation
- Sensibilisation à l'exportation intérieure et développement des compétences

Cessation des activités de financement
Fonctionnement 8 millions de $
8 employés

- Cessation des programmes d'aide financière

Bureau central/administration interne
Fonctionnement 13 millions de $
80 employés

- Administration interne

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Le ministère a offert des services de soutien administratif internes à l'ancien ministère du Tourisme et au ministère des Affaires intergouvernementales.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère du Développement économique et du Commerce
Fonctionnement 106 millions de $
370 employés

Développement des entreprises et de l'emploi
Fonctionnement 41 millions de $
138 employés

- Innovation et entrepreneuriat
- Gestion des rapports sectoriels et des groupements d'entreprises
- Promotion de l'élimination des obstacles au commerce
- Conseils sur les questions commerciales et direction des politiques de développement de l'économie et du commerce au sein du gouvernement
- Développement économique urbain

Développement des investissements
Fonctionnement 33 millions de $
87 employés

- Commercialisation des investissements et ventes
- Services d'investissements

Développement du commerce
Fonctionnement 15 millions de $
67 employés

- Développement des marchés internationaux d'exportation
- Sensibilisation à l'exportation intérieure et développement des compétences

Cessation des activités de financement
Fonctionnement 5 millions de $
5 employés

- Cessation des programmes d'aide financière

Bureau central/administration interne
Fonctionnement 12 millions de $
73 employés

- Administration interne

Remarques : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Le ministère offre aussi des services de soutien administratif internes au ministère des Affaires intergouvernementales.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Vous pouvez accéder à notre site Internet à : www.ontario-canada.com ou communiquer avec les personnes suivantes.

Renseignements généraux
Communications et relations publiques
Téléphone : 416 325-6666

Développement des entreprises et de l'emploi
Jim Gordon
Téléphone : 416 325-6963
Télécopieur : 416 325-2102
Courriel : Jim.Gordon@EDT.gov.on.ca

Investissements
Louise Dowie
Téléphone : 416 325-8540
Télécopieur : 416 325-5617
Courriel : Louise.Dowie@EDT.gov.on.ca

Développement du commerce
Oksana Fuke
Téléphone : 416 326-0082
Télécopieur : 416 314-8222
Courriel : Oksana.Fuke@EDT.gov.on.ca

Services régionaux et entrepreneuriat
Janet Rudd
Téléphone : 416 325-6535
Télécopieur : 416 325-6538
Courriel : Janet.Rudd@EDT.gov.on.ca

Services ministériels
Tina Gutterres
Téléphone : 416 325-6614
Télécopieur : 416 325-6392
Courriel : Tina.Guterres@EDT.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Janet Ecker

Rien n'importe plus dans notre société que l'éducation de nos enfants. Elle permet aux jeunes d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour réussir dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui et de devenir des citoyens actifs et responsables. Elle est la clé de la prospérité de notre province.

Le ministère de l'Éducation continue de veiller à ce que l'Ontario offre aux jeunes la meilleure éducation possible. C'est ce que nous avons promis à la population de l'Ontario lorsque nous avons été élus en 1995 et réélus en 1999.

Depuis 1995, de concert avec nos partenaires du monde de l'éducation, nous avons mis en oeuvre un audacieux plan de réforme du système d'éducation public. Au départ, nous avons rendu le modèle de financement plus juste, plus équitable et davantage axé sur les élèves. Nous avons également mis en place un nouveau curriculum plus exigeant pour nous assurer que les élèves de l'Ontario acquièrent les habiletés dont ils auront besoin pour réussir dans le monde de demain. En outre, parce que les parents ont besoin d'être bien informés pour faire des choix éclairés, nous avons normalisé le bulletin scolaire et les tests provinciaux. En aidant les parents à suivre les progrès de leurs enfants et à déterminer où ils ont besoin d'aide, ces mesures donnent aux parents l'information dont ils ont besoin pour faire les meilleurs choix possibles concernant l'éducation de leurs enfants.

Au cours du dernier exercice, le ministère a accompli des progrès remarquables dans la mise en oeuvre d'autres volets du plan dressé par le gouvernement pour assurer une éducation de qualité. Nous avons pris d'importantes mesures pour accroître la sécurité dans les écoles et en faire un lieu où l'apprentissage et l'enseignement se font dans un plus grand respect. Nous avons aussi élaboré le cadre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant et pris d'importantes mesures pour veiller à ce que les parents aient une plus grande influence sur l'éducation de leurs enfants.

Nos réalisations au chapitre de la réforme de l'éducation nous ont permis de poser sur des assises solides un système d'éducation de qualité supérieure. Comme le présent plan le démontrera, nous prendrons d'autres mesures pour solidifier ces assises. En préconisant des normes plus strictes, une plus grande responsabilisation et une souplesse et des choix accrus, nous nous doterons d'un système d'éducation public

qui visera continuellement à accroître le rendement des élèves. Nos élèves ne méritent rien de moins.

L'honorable Janet Ecker
Ministre de l'Éducation

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation a pour objectifs d'offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation au Canada. Le système d'éducation publique de l'Ontario visera l'excellence comme suit :

- les élèves auront accès à une éducation de haute qualité axée sur des normes élevées, des attentes clairement définies et un processus d'évaluation direct et fréquent;
- les élèves auront le droit d'apprendre dans un milieu sûr et respectueux;
- le système scolaire préparera les élèves à des études supérieures, au monde du travail et aux devoirs civiques;
- les enseignantes et enseignants auront la possibilité d'être parmi lés mieux qualifiés et les plus compétents au Canada;
- les parents auront un rôle significatif à jouer dans l'éducation de leurs enfants.

Activités de base

Le ministère de l'Éducation oriente la politique d'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires en prenant notamment les mesures suivantes :

- il instaure un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage;
- il élabore et tient à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province;
- il préconise la responsabilité au sein du système d'éducation public en établissant des normes provinciales de rendement des élèves et des normes dans d'autres domaines importants, comme la sécurité dans les écoles, le nombre d'élèves par classe et le temps d'enseignement, pour promouvoir la qualité de l'éducation;
- il préconise et favorise l'excellence de l'enseignement;
- il procure ressources et soutien, dont un financement axé sur les besoins des élèves aux conseils scolaires et un soutien à la mise en oeuvre des programmes.

De plus, le ministère continue d'établir les exigences applicables à la délivrance des diplômes et des certificats aux élèves, et d'élaborer les règlements concernant l'année scolaire, l'organisation des écoles et des conseils scolaires et les tâches du personnel enseignant, des directrices et directeurs d'école et des dirigeants des conseils scolaires.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Au cours du dernier exercice, le ministère de l'Éducation a atteint de nombreux jalons importants dans chaque volet de ses activités de base.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage

Au cours du dernier exercice, nous avons pris d'importantes initiatives pour accroître la sécurité dans les écoles et en faire un lieu où l'apprentissage et l'enseignement se font dans un plus grand respect.

Le *Code de conduite* établit des normes provinciales claires de comportement qui s'appliquent à tous les intervenants du système d'écoles publiques et précise les conséquences obligatoires auxquelles devront faire face les élèves qui ne respectent pas ces normes. Par exemple, le Code prévoit que quiconque commet une infraction grave, comme la possession d'une arme ou de drogues illicites à l'école, sera obligatoirement suspendu ou expulsé.

La *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école, au personnel enseignant et aux autres membres du personnel des écoles le pouvoir d'appliquer les strictes normes de comportement du *Code de conduite*.

En 2000, une autre disposition a été mise en oeuvre en vertu de laquelle, au début et à la fin de la journée, les élèves doivent entonner l'hymne national *Ô Canada* et peuvent réciter une déclaration de citoyenneté. De plus, un nouveau règlement sur l'accès aux lieux scolaires donne aux directrices et aux directeurs d'école ainsi qu'aux conseils le droit de limiter l'accès à une école uniquement aux élèves inscrits à cette école, à leurs parents ou à leurs tutrices et tuteurs, au personnel enseignant, aux autres membres du personnel de l'école et à toute personne autorisée à se trouver à l'école par une directrice ou un directeur d'école ou par une politique du conseil.

En outre, les conseils scolaires sont maintenant tenus d'établir un code vestimentaire qui sera mis en oeuvre en septembre 2001.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelon de la province

Avec la mise en oeuvre du nouveau curriculum de 10e année et la publication du nouveau curriculum de 11e et de 12e année et des lignes directrices relatives aux programmes de soutien d'une transition efficace de l'école au travail, le gouvernement a effectué la réforme la plus complète jamais réalisée des matières enseignées dans les écoles de l'Ontario.

Faisant fond sur les normes exigeantes établies au palier élémentaire, le curriculum du palier secondaire est maintenant fortement axé sur le français, les sciences et les mathématiques.

Pour soutenir les élèves qui veulent changer de type de cours entre la 9e et la 10e année, nous avons élaboré des ressources d'apprentissage qui couvrent la matière importante de leurs futurs cours. Les élèves de 10e et 11e année qui veulent passer d'une filière de cours à une autre peuvent suivre des cours de transition.

Pour soutenir le personnel enseignant, nous avons préparé un planificateur curriculaire électronique de même que des copies types de 9e année, des exemples notés de travaux d'élèves, qui aideront les enseignantes et enseignants à évaluer les travaux de leurs élèves.

Préconiser la responsabilité

La *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation*, qui a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario le 20 juin 2000, a instauré des mesures pour **accroître la responsabilité** dans le domaine de l'éducation et élargir le pouvoir de la province de maintenir les normes régissant l'éducation. La *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* modifie la *Loi sur l'éducation* et accorde à la province le pouvoir d'intervenir dans l'intérêt des élèves si un conseil scolaire ne respecte pas les responsabilités juridiques et éducatives suivantes :

- il ne satisfait pas aux normes provinciales visant l'effectif maximal de l'ensemble des classes du conseil;
- il ne satisfait pas aux normes régissant le temps d'enseignement du personnel enseignant;
- il ne respecte pas la *Loi sur l'éducation* et ses règlements d'application concernant la rémunération et les dépenses des conseillers scolaires;

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

- il n'affecte pas ses fonds conformément aux exigences de la *Loi sur l'éducation* et de ses règlements d'application;
- il ne s'assure pas que ses écoles et ses programmes satisfont aux exigences du nouveau curriculum plus rigoureux de l'Ontario.

En 2000-2001, les dépenses affectées à la salle de classe représenteront 64 % de l'allocation totale de fonctionnement des conseils scolaires en regard de 61 % en 1997.

Parmi les premières mesures du plan de l'Ontario visant à accroître la responsabilité et les normes de qualité concernant l'**éducation de l'enfance en difficulté**, le gouvernement a établi de nouvelles normes provinciales à l'égard des plans généraux d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires. Il a aussi élaboré des normes visant les plans d'enseignement individualisé (PEI). Ces normes décrivent de manière claire et uniforme ce que devrait renfermer le PEI d'une ou d'un élève et exigent que les écoles demandent l'opinion des parents.

Une **participation accrue des parents** en éducation ne fait pas qu'aider les élèves, elle encourage également les écoles et les conseils scolaires à être davantage comptables aux parents. En 2000-2001, le gouvernement a continué de favoriser la participation directe des parents au sein du système scolaire grâce à un nouveau règlement important qui accroît le rôle consultatif des conseils d'école et donne aux parents plus d'influence sur l'éducation de leurs enfants.

D'ici l'automne 2001, les conseils d'école pourront faire des recommandations à leurs écoles sur n'importe quelle question, notamment sur le processus de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints, et sur la mise en oeuvre du *Code de conduite*. En outre, les conseils scolaires et les directrices et directeurs d'école devront non seulement demander l'avis des conseils d'école, mais également leur indiquer dans quelle mesure on a tenu compte de leurs vues.

Pour permettre aux conseils d'école de jouer un rôle accru à l'échelon de la province, comme ils l'avaient demandé, le gouvernement a restructuré le Conseil ontarien des parents. Les conseils d'école peuvent maintenant y désigner six représentantes et représentants régionaux provenant de toute la province.

La responsabilité en éducation englobe la responsabilité touchant l'**excellence du rendement des élèves**. Des tests normalisés constituent d'importants instruments pour promouvoir la responsabilité dans tout le système d'éducation parce qu'ils donnent aux parents des renseignements essentiels sur les sujets où les élèves font des progrès et ceux où ils doivent s'améliorer.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001, le gouvernement a élargi le programme de tests provinciaux normalisés en lançant le premier test provincial de lecture et d'écriture de 10e année. En outre, chaque élève de 9e année de l'Ontario a passé un test normalisé de mathématiques dont les résultats seront publiés à l'automne 2001. À l'automne 2000, nous avons reçu les résultats de la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) à laquelle un échantillon d'élèves de 8e année de l'Ontario a participé. Les résultats ont démontré que les élèves se sont améliorés en mathématiques et en sciences par rapport à 1995.

En janvier 2001, le gouvernement a aussi annoncé la création d'un important groupe consultatif. Le Groupe d'étude sur les écoles efficaces effectue une enquête détaillée pour établir comment on pourrait améliorer les pratiques des écoles et des conseils scolaires qui ont un effet direct sur l'enseignement et l'apprentissage des élèves.

Assurer l'excellence de l'enseignement

L'excellence de l'apprentissage est lié à l'excellence de l'enseignement. L'Ontario compte nombre d'enseignantes et d'enseignants excellents et dévoués, mais nous devons nous assurer que tout le personnel enseignant a les compétences et les connaissances nécessaires pour aider les élèves à atteindre des normes supérieures. Pour veiller à ce que la formation et l'apprentissage des enseignantes et des enseignants soient aussi uniformes, efficaces et rigoureux que possible, le gouvernement a entrepris la mise en oeuvre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant en 2000-2001.

Sous réserve de l'approbation législative requise, ce programme exhaustif comportera des cours de perfectionnement professionnel obligatoires aux fins de réaccréditation tous les cinq ans; un test de qualification, administré aux personnes qui viennent d'obtenir leur certificat d'enseignement; un programme de stage à l'intention des nouveaux enseignants et enseignantes; un système provincial d'évaluation du rendement comprenant la participation des parents et des élèves; et un système pour reconnaître l'excellence de l'enseignement.

En 2000-2001, le ministère a rendu public le cadre du programme et a mis en oeuvre le premier volet de celui-ci : un test de compétences linguistiques à l'intention des enseignantes et des enseignants formés à l'extérieur de l'Ontario dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Procurer ressources et soutien

Le gouvernement provincial a continué d'améliorer le financement de l'éducation pour respecter l'engagement qu'il avait pris de soutenir le système d'éducation public. Au printemps 2000, il a rajusté et augmenté le financement axé sur les besoins des élèves versé aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2000-2001 de plus de 300 millions de dollars, le faisant passer de 13,2 milliards de dollars en 1999-2000 à plus de 13,5 milliards de dollars.

Au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté :

- le financement total au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté était de plus de 1,35 milliard de dollars en 2000-2001, soit une augmentation de 12 pour 100 comparativement à l'année scolaire précédente.

À l'intention des élèves, nous avons :

- investi 70 millions de dollars par année pour aider les élèves de la maternelle à la 3^{e} année à améliorer leurs habiletés en lecture;
- investi 25 millions de dollars pour fournir une aide supplémentaire aux élèves de la 7^{e} à la 10^{e} année qui ont de la difficulté à satisfaire aux nouvelles normes provinciales en langues et en mathématiques;
- consacré 30 millions de dollars pour fournir de nouveaux manuels et du nouveau matériel d'apprentissage aux élèves de 10^{e} année;
- aidé les élèves de langue française qui ont besoin d'améliorer leur habileté dans leur langue maternelle;
- rajusté le financement du volet « English as a Second Language » de la Subvention pour l'enseignement des langues pour accroître les fonds à la disposition des conseils scolaires;
- fourni 64 millions de dollars au titre du nouveau programme d'enseignante-guide ou d'enseignant-guide;
- consacré 257 millions de dollars par année pour réduire l'effectif moyen des classes aux paliers élémentaire et secondaire;
- investi 16,5 millions de dollars dans la formation des enseignantes et des enseignants pour aider ceux-ci à mettre en oeuvre le nouveau curriculum et accroître leurs compétences dans d'autres domaines;
- élaboré des plans de cours types pour le nouveau curriculum de 10^{e} année, des copies types des travaux d'élève illustrant les niveaux de rendement définis dans le curriculum et un planificateur curriculaire électronique sur cédérom.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Un certain nombre de stratégies clés, une fois adoptées par l'Assemblée législative, feront en sorte que les élèves ayant obtenu leur diplôme en Ontario possèdent les habiletés nécessaires pour réussir dans l'univers effréné du XXI^{e} siècle.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage

Lorsque les dernières dispositions de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, qui donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école, et au personnel enseignant le pouvoir d'appliquer des strictes normes de comportement, seront mises en oeuvre à l'automne 2001 :

- le personnel enseignant pourra imposer des suspensions d'une journée, et les directrices et directeurs d'école pourront renvoyer pour au plus une année scolaire une ou un élève s'étant livré à des activités perturbatrices et ayant commis des infractions graves, comme le prévoit le *Code de conduite*;
- l'élève renvoyé devra compléter un programme strict de discipline ou un programme équivalent pour réintégrer le système scolaire ordinaire;
- les employés d'une école qui sont en contact régulier avec les élèves devront se soumettre à une vérification des antécédents criminels;
- une majorité de parents d'une école pourra, par l'intermédiaire des conseils d'école, établir un code vestimentaire approprié pour leurs enfants.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelon de la province

Dans le cadre du processus continu de mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial, ce sera la première fois, en 2001-2002, que le nouveau curriculum de 11^{e} année, avec ses cours innovateurs axés sur la destination, sera enseigné en Ontario. Le ministère publiera le curriculum des cours de transition de 10^{e} et de 11^{e} année pour aider les élèves à compléter leurs préalables s'ils décident de passer d'une filière de cours à une autre pendant leurs études secondaires.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère poursuivra également son travail sur le plan des politiques du curriculum pour élaborer des normes provinciales concernant les études interdisciplinaires de la 10e à la 12e année. Il publiera des documents de politique sur les langues autochtones et sur « Extended French and Immersion French » de la 1re à la 8e année.

Pour faciliter la mise en oeuvre du nouveau curriculum, le ministère rédigera des documents ressources pour « English as a Second Language » et pour « Grammar for Native Languages ».

Préconiser la responsabilité

Les **conseils scolaires** continueront, comme toujours, d'être responsables de la façon dont ils affectent les fonds devant leurs communautés. Les mesures de rendement et de responsabilité des conseils scolaires seront réunies et affichées sur le site Web du gouvernement, et les conseils scolaires devront rendre annuellement compte de la façon dont ils utilisent les fonds qui leur sont versés. Ces résultats seront rendus publics.

La prochaine étape de notre plan triennal visant à accroître la responsabilité et les normes de qualité concernant l'**éducation de l'enfance en difficulté** consistera à établir des critères provinciaux visant les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté relativement à tout un éventail d'anomalies. Les premières normes applicables aux programmes seront publiées en 2001.

Au cours de l'année qui vient, une nouvelle initiative importante touchant la **participation directe des parents** sera mise en oeuvre alors que nous continuerons de nous employer à faire en sorte que le système d'éducation soit comptable aux parents. À compter de novembre 2001, le gouvernement envisage de mener des enquêtes statistiques annuelles pour mesurer la satisfaction des parents par rapport à l'éducation que reçoivent leurs enfants.

Nous continuerons de soutenir le rôle accru des conseils d'école qui, en 2001-2002, auront un rôle à jouer à l'égard de nombre des politiques touchant les élèves, comme :

- le processus de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints;
- la mise en oeuvre du *Code de conduite* au niveau local, y compris l'élaboration d'une politique sur le code vestimentaire;
- les plans d'action aux fins de l'amélioration des élèves axés sur les résultats des tests administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Pour accroître la responsabilisation envers les parents et promouvoir encore plus l'**excellence du rendement des élèves**, nous continuerons de tester les élèves pour comparer leurs résultats à des normes provinciales fondées sur le curriculum de l'Ontario. Au cours de l'année scolaire 2001-2002, les résultats des examens de lecture et d'écriture de 10e année seront pour la première fois pris en compte aux fins du diplôme d'études secondaires. Nous entreprendrons les travaux nécessaires pour étendre les tests normalisés à toutes les années d'étude de façon que les parents et le personnel enseignant puissent mieux évaluer les progrès que font les élèves d'année en année.

En 2001-2002, nous mettrons également en oeuvre les nouvelles Stratégies de lecture au primaire qui exigent que chaque école établisse des normes pour améliorer les résultats de lecture des élèves de la maternelle à la 3e année, mesurés par les tests provinciaux de 3e année, et rende compte aux parents des progrès réalisés par l'école. Les directrices et directeurs d'école, les conseils d'école et le personnel enseignant auront un rôle important à jouer dans l'établissement des objectifs et dans la mise en oeuvre des plans.

Des équipes de spécialistes apporteront leur aide dans les écoles dont le rendement est constamment faible, tel que déterminé par le ministère et les conseils scolaires. Elles aideront ces écoles à cerner les problèmes et à élaborer des plans pour assurer la réussite des élèves.

En outre, conformément au discours du Trône d'avril 2001, le gouvernement a l'intention d'exiger que les écoles ne donnent une note de passage qu'aux élèves dont le rendement se situe à un niveau acceptable. Le passage fondé sur le rendement démontrera aux parents que les élèves ont bien les connaissances et les compétences nécessaires pour progresser au sein du système d'éducation.

Assurer l'excellence de l'enseignement

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, nous poursuivrons la mise en oeuvre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant pour satisfaire à l'engagement que nous avons pris de veiller à ce que les connaissances et les habiletés de l'ensemble des enseignantes et enseignants de l'Ontario soient suffisamment à jour pour pouvoir aider les élèves à réaliser leur plein potentiel. Voici ce qui est prévu pour l'année scolaire 2001-2002 :

- **Réaccréditation obligatoire :** Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario devront être réaccrédités tous les cinq ans pour démontrer que leurs connaissances et leurs habiletés sont à jour. Pour être

réaccrédités, les enseignantes et enseignants devront avoir réussi sept cours de base et sept cours au choix pendant chaque cycle de cinq ans.

- **Test de qualification :** Tous les nouveaux enseignants et enseignantes devront réussir un test de qualification avant de pouvoir enseigner en Ontario.
- **Initiation :** Un programme d'initiation, similaire à un stage, sera conçu pour aider les nouveaux enseignants et enseignantes à acquérir de bonnes compétences en matière de gestion de la salle de classe et d'enseignement grâce à l'encadrement et au soutien de collègues plus expérimentés.
- **Évaluation du rendement :** Le gouvernement entend établir de nouvelles normes provinciales pour veiller à ce que les directrices et directeurs d'école et les conseils scolaires évaluent le personnel enseignant de la même façon dans toute la province. Les parents et les élèves auront aussi la possibilité de participer à l'évaluation du personnel enseignant.
- **Reconnaissance :** Le gouvernement prévoit établir des programmes pour reconnaître l'excellence de l'enseignement et, conformément au discours du Trône, il encouragera les conseils scolaires à récompenser les enseignantes et enseignants ainsi que les directrices et directeurs d'école au rendement élevé.

De plus, nous collaborons étroitement avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les facultés d'éducation pour combler les besoins croissants de l'Ontario en enseignantes et enseignants, et ce, en recrutant les meilleurs candidats possibles aux postes d'enseignant.

Procurer ressources et soutien

Le financement de l'éducation pour l'année scolaire 2001-2002 a augmenté de plus de 360 millions de dollars pour atteindre 13,8 milliards de dollars. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, nous nous sommes engagés à prendre un certain nombre d'initiatives pour soutenir les élèves, le personnel enseignant, les conseils scolaires et les parents :

- À l'intention des **conseils scolaires** : Nous continuerons de veiller à ce que la formule de financement axée sur les besoins des élèves procure aux conseils scolaires les ressources dont ils ont besoin pour offrir une éducation de qualité. Nous affecterons également les fonds disponibles de façon à donner aux conseils une plus grande souplesse pour faire face aux priorités locales.
- À l'intention des **élèves** : Nous exigerons que les écoles fournissent aux élèves qui prennent du retard l'aide supplémentaire dont ils ont besoin pour rattraper ce retard. En plus d'utiliser la Subvention de base pour acheter du matériel pédagogique, nous investirons des montants additionnels pour acheter des

manuels et des ressources d'apprentissage afin de veiller à ce que les élèves disposent des ressources pertinentes et à jour leur permettant d'assimiler le nouveau curriculum. À l'appui de nos nouvelles Stratégies de lecture au primaire, nous verserons des fonds totalisant 24 millions de dollars pour former les directrices et directeurs d'écoles élémentaires ainsi que les enseignantes et enseignants principaux sur la façon d'établir les cibles et d'évaluer la capacité de lecture des élèves afin de dispenser un meilleur enseignement; fournir des ressources additionnelles à certaines écoles qui ont besoin d'une aide supplémentaire; et acheter des ressources d'apprentissage pour favoriser la lecture au primaire.

- À l'intention du **personnel enseignant** : Nous continuerons de fournir des ressources pour faciliter la mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial. Ces ressources comprennent des filières de cours types pour le curriculum de 11^{e} année et près de 100 unités d'enseignement types supplémentaires couvrant un éventail de matières de la 1re à la 8^{e} année, dont des unités conçues pour aider les enseignantes et enseignants de classes à années multiples. Le ministère élaborera et publiera également des copies types supplémentaires, des exemples notés de travaux d'élèves, pour différents cours des paliers élémentaire et secondaire afin d'aider les enseignantes et enseignants à évaluer le rendement des élèves. De plus, la Circulaire 14, la liste des ressources d'apprentissage approuvées par le ministère, sera remplacée par de nouvelles lignes directrices provinciales qui donneront de la souplesse aux autorités locales.
- À l'intention des **parents** : Nous permettrons aux parents d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix à l'intérieur de leur système. Les parents qui choisissent d'envoyer leurs enfants dans des écoles qui ne relèvent pas du système d'éducation public auront droit au crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation annoncé dans le budget provincial de 2001. En outre, conformément à l'annonce faite à la suite du discours du Trône d'avril 2001, nous aiderons les parents qui décident d'éduquer leurs enfants à la maison plutôt que de les envoyer à l'école en leur facilitant l'accès aux tests normalisés et à d'autres instruments d'apprentissage.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Education élémentaire et secondaire

Le but du ministère en ce qui concerne l'éducation élémentaire et secondaire consiste à améliorer le rendement des élèves. Tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, auront les compétences et les habiletés dont ils ont besoin pour mener une vie bien remplie, se mesurer aux autres et réussir au sein d'une économie mondiale concurrentielle.

La réalisation des objectifs touchant le rendement des élèves nécessite la coopération et la coordination des efforts du ministère et de ses partenaires en éducation, dont l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, le personnel administratif des conseils scolaires et des écoles, le personnel enseignant et de soutien, les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire. Le rendement des élèves est touché par de nombreux facteurs au sein et à l'extérieur du système d'éducation, dont les influences exercées par la société en général comme les valeurs communautaires, les valeurs des élèves et l'influence des parents.

Les attentes en matière de rendement (mesures et objectifs) pour le secteur de l'éducation dans son ensemble, et les mesures et les engagements du ministère en matière de rendement, sont décrits dans le reste du présent document.

OQRE 2000 – 3e année : Pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 ou 4

		Variation par rapport à 1999
Écoles de langue anglaise		
Lecture :	49	+5
Écriture :	52	+1
Mathématiques :	57	+1
Écoles de langue française		
Lecture	45	+3
Écriture	49	- 3
Mathématiques	42	+3

OQRE 2000 – 6e année : Pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 ou 4

		Variation par rapport à 1999
Écoles de langue anglaise		
Lecture :	50	+2
Écriture :	48	0
Mathématiques :	51	+5
Écoles de langue française		
Lecture	59	0
Écriture	58	0
Mathématiques	57	+2

But du ministère : Les élèves fréquenteront des écoles sûres et propices à l'apprentissage et à l'enseignement qui favorisent la responsabilité, le respect et un meilleur rendement des élèves.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de ce but en établissant des normes appropriées relatives au milieu d'apprentissage et des attentes en matière de rendement au sein du secteur de l'éducation et en assurant une évaluation pertinente, et des mécanismes de soutien et de reddition des comptes.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Sécurité dans les écoles et Code de conduite : Pourcentage d'écoles ayant mis en oeuvre des politiques et des pratiques en matière de sécurité dans les écoles et de code de conduite.	100 % des écoles auront mis en oeuvre des politiques et des pratiques en matière de sécurité dans les écoles et de code de conduite d'ici la fin de 2002-2003.	100 % des conseils auront mis en oeuvre des politiques locales en matière de code de conduite d'ici la fin de 2001-2002. 100 % des conseils veilleront à ce que les conseils d'école participent à l'élaboration des politiques locales en matière de code de conduite d'ici la fin de 2001-2002. Un jalon relativement à la satisfaction des parents doit être établi.
Immobilisations : Capacité des écoles de l'Ontario à accueillir les élèves dans des classes « permanentes ».	Au mois de mars 1999, on comptait des classes « permanentes » pour environ 2 100 000 élèves, soit : • environ 1 400 000 élèves du palier élémentaire; • environ 700 000 élèves du palier secondaire. Selon les prévisions du ministère relativement à la croissance démographique et la demande, des classes permanentes supplémentaires seront construites pour 168 000 élèves d'ici la fin de 2004-2005, soit l'équivalent de 256 écoles neuves.	Les projets lancés en 2001-2002 entraîneront la création d'environ 40 000 places pour un total de 74 000 sur deux ans.
Satisfaction des usagers scolaires : Satisfaction exprimée à l'égard des installations scolaires par les directrices et directeurs d'école, le personnel enseignant, le personnel non enseignant, les membres des conseils d'école, et les élèves, selon les données tirées du Système d'inventaire des installations scolaires.	Au moins 90 % des usagers, soit le même pourcentage qu'en 2000-2001, attribueront aux installations scolaires la mention « satisfaisante » ou mieux.	Maintenir les taux élevés de satisfaction exprimés.

But du ministère : Le curriculum du jardin d'enfants à la 12e année est pertinent et exigeant, et les élèves ayant des besoins particuliers bénéficient de programmes et de mécanismes de soutien appropriés, ce qui contribue à l'amélioration du rendement des élèves.

Apport du ministère : Pour contribuer à la réalisation de ce but, le ministère établit le curriculum et les normes d'enseignement des programmes connexes et veille au respect des normes en fournissant des ressources, de la formation et des mécanismes de soutien supplémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Qualité du curriculum : Qualité du nouveau curriculum du ministère et des documents d'appui connexes, telle que mesurée par leur rigueur, leur pertinence et leur intégralité, par rapport aux normes nationales et internationales.	Le curriculum atteindra ou dépassera les normes nationales ou internationales pertinentes comme : 1. le baccalauréat international et les normes pancanadiennes en matière de curriculum; 2. les exigences d'inscription aux programmes d'apprentissage et aux autres programmes de formation en milieu de travail, comme celles des conseils sectoriels.	Le curriculum du ministère sera examiné et étalonné en fonction des normes internationales et nationales mises à jour.
Élèves ayant des besoins particuliers : Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers à qui l'on a fourni un éventail de services et de programmes leur permettant de réaliser leur plein potentiel.	100 % des plans d'enseignement individuel (PEI) vérifiés des élèves sont conformes aux normes provinciales.	Les conseils scolaires travailleront avec le ministère pour s'assurer que de 60 à 80 % des PEI vérifiés sont conformes aux normes provinciales.
Satisfaction des élèves du Centre d'études indépendantes : Pourcentage des élèves du Centre d'études indépendantes qui sont « satisfaits » ou « très satisfaits ».	Maintenir le niveau actuel de satisfaction. • Satisfaction des élèves à l'égard des services fournis par un membre du personnel des services aux élèves : 95 % • Satisfaction des élèves à l'égard des services fournis par l'enseignante ou l'enseignant : 95 %	Maintenir le niveau actuel de satisfaction.
Persévérance des élèves de langue française : Pourcentage des élèves de langue française de 8e année qui s'inscrivent à une école secondaire de langue française en 9e année.	Amélioration année après année du taux global d'élèves de langue française qui poursuivent leurs études dans des écoles de langue française.	Déterminer le taux de persévérance de référence pour les élèves de langue française.

But du ministère : S'assurer que les enseignantes et enseignants possèdent les habiletés et les connaissances requises pour enseigner le nouveau curriculum efficacement et ainsi stimuler le rendement des élèves.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de cet objectif en établissant l'orientation/les normes du test de qualification, du perfectionnement professionnel et de l'exercice de la profession enseignante. L'assurance de la qualité de l'enseignement nécessite le soutien actif de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des facultés d'éducation, des conseils scolaires, des directrices et directeurs d'écoles, et des enseignantes et enseignants eux-mêmes.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Qualité du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant : Rigueur et pertinence des normes du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant relativement à la réaccréditation obligatoire, à l'évaluation du rendement et au test de qualification.	100 % des enseignantes et des enseignants en poste sont obligatoirement réaccrédités tous les cinq ans.	Approbation des exigences obligatoires de réaccréditation du personnel enseignant et mise sur pied du système de réaccréditation. Définition de normes de référence.
	100 % des conseils mettent en oeuvre un système provincial d'évaluation du rendement.	Approbation des normes provinciales d'évaluation du rendement du personnel enseignant.
	Tous les ans, les diplômés des facultés d'éducation devront passer le test de qualification.	Fin des essais pour le test de qualification du personnel enseignant.
Formation améliorée financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum : Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants et d'autres éducatrices et éducateurs admissibles participant à la formation financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum.	Augmentation de 10 %, année après année, du taux de participation des éducatrices et éducateurs admissibles.	Augmentation de 10 % du nombre prévu de jours-enseignants de participation aux séances de formation dans les écoles par rapport à 2000-2001 : Élémentaire 40 000 Secondaire 46 000 Total 86 000 4 000 enseignantes et enseignants, la plupart de la 11e et de la 12e année, participeront aux séances de formation axées sur les disciplines. 7 000 enseignantes et enseignants des paliers élémentaire et secondaire suivront les stages d'été de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

But du ministère : Le financement du système d'éducation élémentaire et secondaire sera axé sur la salle de classe et affecté équitablement, et une infrastructure informatique sera mise en place pour préparer les élèves à devenir partie intégrante d'une société et d'une économie axées sur les connaissances.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de cet objectif en établissant les normes (niveau et affectation) de financement, en élaborant une stratégie en matière de technologie de l'information et en veillant au respect des normes par ses partenaires.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Financement axé sur la salle de classe : Système d'éducation élémentaire et secondaire réformé et rationalisé auquel des ressources axées sur la salle de classe sont affectées de façon équitable, tel que mesuré par : Le pourcentage des conseils qui respectent les objectifs sur le plan des enveloppes de financement, selon les rapports fournis au ministère par les conseils;	100 % des conseils scolaires atteindront les objectifs fixés pour chacun sur le plan des enveloppes de financement : • dépenses de salle de classe; • éducation de l'enfance en difficulté; • administration/gestion; • installations destinées aux élèves.	100 % des conseils atteindront les objectifs fixés ou un plan d'action sera en place pour assurer la réalisation de ces objectifs.
Le pourcentage de conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification qui respectent les normes du ministère, selon les vérifications effectuées par le personnel du ministère.	100 % des conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification par le personnel du ministère respecteront les normes du ministère.	100 % des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes établies ou un plan d'action sera en place pour assurer le respect de ces normes.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 096 millions de $**
Immobilisations	4 millions de $
	1 470 employés

Éducation élémentaire/secondaire

Fonctionnement	8 075 millions de $***
Immobilisations	4 millions de $
	1 246 employés****

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Immobilisations	21millions de $
	224 employés*****

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend 771 employés des écoles provinciales.
***** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 471 millions de $**
Immobilisations	16 millions de $
	1 465 employés

Éducation élémentaire/secondaire

Fonctionnement	8 451 millions de $***
Immobilisations	16 millions de $
	1 241 employés****

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Immobilisations	20 millions de $
	224 employés*****

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend 771 employés des écoles provinciales.
***** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Curriculum, évaluations
Kit Rankin (anglais)
Téléphone : 416 325-2576
Télécopieur : 416 325-2575
Courriel : Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (français)
Téléphone : 416 327-9072
Télécopieur : 416 325-2156
Courriel : Ginette.Plourde @edu.gov.on.ca

Sécurité dans les écoles
Marie-Lison Fougère
Téléphone : 416 325-7645
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Financement de l'éducation
Peter Gooch
Téléphone : 416 325-2828
Télécopieur : 416 325-6370
Courriel : Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Éducation de l'enfance en difficulté
Alex Bezzina
Téléphone : 416 324-5685
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Réforme des écoles secondaires
Grant Clarke
Téléphone : 416 325-2518
Télécopieur : 416 325-2552
Courriel : Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

Conseils d'école

Marie-Lison Fougère
Téléphone : 416 325-7645
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Évaluation du personnel enseignant

Aryeh Gitterman
Téléphone : 416 325-2390
Télécopieur : 416 325-7019
Courriel : Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

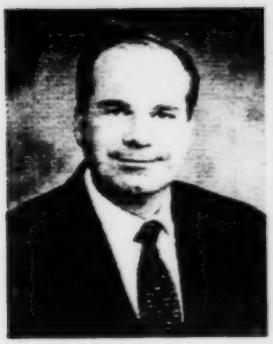

L'hon. Jim Wilson

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie est déterminé à maintenir un secteur de l'énergie efficient et favorable à l'environnement qui profite à tous les consommateurs de l'Ontario et assure leur protection. Il tient également à élargir les partenariats qui font la promotion des sciences, de la technologie et de l'innovation.

Le gouvernement a réitéré son engagement de créer un marché de l'électricité soumis à la concurrence. L'ancien monopole d'Ontario Hydro sera remplacé d'ici mai 2002 par un marché concurrentiel qui permettra aux consommateurs de choisir l'entreprise qui leur fournira de l'électricité. Nous sommes confiants que toutes les conditions nécessaires à une transition harmonieuse seront réunies d'ici le printemps prochain.

Le gouvernement s'appuie sur quatre grands principes pour réaliser cet objectif durant la prochaine année : offrir aux consommateurs protection et choix accru; assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; protéger l'environnement; encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de sources d'énergie de remplacement.

Manifestement, nous devons assurer le maintien en Ontario d'un système d'approvisionnement en électricité sûr et fiable à des prix concurrentiels qui soit le plus avantageux possible pour les consommateurs.

Notre stratégie en matière de sciences et de technologie continue de reposer sur trois principes fondamentaux : sensibiliser davantage la population et accroître le soutien aux sciences, à la technologie et à l'innovation; créer l'infrastructure nécessaire; stimuler la commercialisation et la croissance.

Notre but ultime est de créer des emplois bien rémunérés et d'augmenter le niveau de vie de tous les Ontariens et Ontariennes. Pour ce faire, nous avons forgé des partenariats avec des intervenants clés par l'entremise de programmes comme le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, le Fonds ontarien pour l'innovation et les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche.

Je me réjouis à l'idée d'élargir et de renforcer ces partenariats durant l'année qui vient.

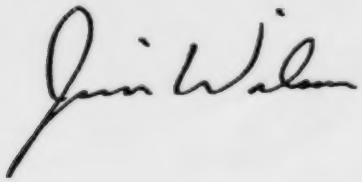

L'honorable Jim Wilson
Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Objectif général du ministère

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie vise à assurer une économie prospère et écologiquement viable, alimentée par l'innovation et un secteur énergétique concurrentiel.

Activités de base

Les activités de base du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie visent deux secteurs : l'énergie d'une part, les sciences et la technologie, d'autre part.

Énergie

Dans le secteur de l'énergie, les activités de base du ministère portent sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique énergétique par l'entremise de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

- La Division de l'énergie cherche à promouvoir en Ontario un secteur énergétique efficace, concurrentiel et viable sur le plan environnemental qui protège les consommateurs et assure la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement.

- Avec l'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le ministère poursuit la restructuration du réseau électrique de l'Ontario. Un des objectifs clés consiste à établir une politique énergétique avantageuse pour les consommateurs dans le cadre de laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité et délivre les permis requis.

- Le plan du gouvernement d'instaurer un marché de l'électricité soumis à la concurrence repose sur quatre grands principes : offrir aux consommateurs protection et choix accru; assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; protéger l'environnement; encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de nouvelles sources d'énergie.

- L'instauration de la concurrence dépendra de l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises qui produiront de l'électricité et la vendront aux consommateurs ontariens. Le ministère encourage les investissements dans le secteur de l'énergie et la mise au point de technologies de remplacement afin d'offrir diverses options d'approvisionnement en énergie, dont certaines de type écologique, et de réduire l'incidence environnementale de l'utilisation d'énergie.

- Parmi les avantages que nous comptons tirer d'un marché de l'électricité soumis à la concurrence, citons des tarifs concurrentiels pour les consommateurs, la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité, un nombre accru de possibilités d'investissement dans la production et la vente au détail d'électricité, la création d'emplois, l'assainissement de l'air et la réduction des formalités administratives. Des investisseurs privés ont déjà proposé d'injecter environ

trois milliards de dollars dans le secteur de la production d'électricité en Ontario, ce qui représente presque 3 000 mégawatts. Tous ces projets prévoient l'utilisation de sources d'énergie plus propres.

- Les marchés du pétrole et du gaz naturel sont déréglementés depuis les années 1980. Le ministère renseigne le public et défend les intérêts de l'Ontario en tant que province consommatrice d'énergie lors de démarches réglementaires et de rencontres fédérales-provinciales sur des questions de politique énergétique et de commerce.

Commission de l'énergie de l'Ontario

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme de réglementation économique régissant les secteurs de l'électricité et du gaz naturel dans la province. Elle rend compte de ses activités devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie.

- La Commission a mis en place un système de permis pour faciliter l'instauration d'un marché de l'électricité concurrentiel. Depuis le 1er mars 2000, la plupart des mandataires, courtiers et détaillants d'électricité doivent être titulaires d'un permis de la Commission. Cette exigence s'applique aux mandataires, courtiers et agents de commercialisation du gaz naturel depuis le 1er mars 1999. La Commission continue de délivrer des permis aux nouveaux participants afin qu'ils puissent se lancer sur le marché.

- On a renforcé le mandat de la Commission en ce qui concerne la protection des consommateurs au sein du marché de l'énergie en pleine évolution. La Commission a mis en place des permis, codes et directives, notamment un code de conduite à l'intention des agents de commercialisation de gaz naturel et des détaillants d'électricité. Elle a aussi établi un processus efficace de règlement des plaintes portées par les consommateurs. La Commission peut suspendre ou révoquer le permis de tout agent de commercialisation ou détaillant qui ne respecte pas ces codes.

- En 2001-2002, la Commission continuera de traiter les demandes de tarifs des companies de distribution d'électricité en vue de l'ouverture du marché. Cela permettra aux consommateurs de déterminer clairement le coût de l'électricité et de prendre des décisions éclairées quant au choix de leur fournisseur.

Activités de base (suite)

- La Commission réglemente les entreprises publiques de gaz naturel et d'électricité et veille à l'établissement de tarifs raisonnables. À l'instar d'autres organismes de réglementation de l'énergie dans le monde, elle délaisse l'approche fondée sur le coût des services et adopte désormais une approche axée sur le rendement, ce qui favorisera l'efficacité opérationnelle tout en réduisant les coûts réglementaires.

- Il incombe à la Commission de veiller à ce que le secteur de l'électricité soit prêt à s'ouvrir à la concurrence et d'aviser le gouvernement du niveau de préparation des membres du secteur sur le plan technique.

Sciences et technologie

Le maintien et la consolidation de la position de l'Ontario dans la nouvelle économie reposent sur la capacité d'élaborer et de commercialiser de nouveaux produits, services et technologies. La Division des sciences et de la technologie encourage et soutient les sciences, la technologie et l'innovation en créant une culture de l'innovation, une infrastructure et des mesures d'encouragement capables de favoriser la croissance économique et la viabilité environnementale de la province.

- Le ministère est responsable de la coordination stratégique des activités du gouvernement liées aux sciences et à la technologie et de l'élaboration de politiques favorables à l'innovation. Pour ce faire, il travaille avec des groupes internes et externes comme le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation (COSI).

- Le ministère favorise la création de partenariats afin de mettre en place une infrastructure appuyant l'innovation. À cette fin, il investit dans la recherche par l'entremise des Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche, du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement et du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario.

- Le ministère contribue à l'innovation en renforçant les liens entre la recherche fondamentale, l'élaboration de produits et de technologies et la commercialisation. Les Centres d'excellence de l'Ontario et le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie favorisent le transfert des technologies des laboratoires de recherche à l'industrie, ce qui permet de créer des emplois et de stimuler la croissance économique en Ontario.

Activités de base (suite)

- Le ministère favorise l'élaboration et l'utilisation de technologies nouvelles et habilitantes pour assurer à l'Ontario une place de choix dans la nouvelle économie. Ses programmes favorisent les regroupements dans les industries de la biotechnologie et des produits multimédias numériques. En outre, le ministère appuie et encourage l'adoption de nouvelles technologies électroniques par l'entremise du programme « L'Ontario branché », qui aidera les collectivités à fournir de nouveaux services électroniques aux particuliers et aux entreprises.

- Enfin, le ministère fait valoir l'importance de l'innovation auprès de la nouvelle génération en encourageant les étudiantes et étudiants à envisager de faire carrière en sciences et en génie, ainsi qu'en soulignant et en célébrant les réussites et le talent des scientifiques et chercheurs de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Énergie

Le gouvernement a annoncé que le marché de l'électricité de l'Ontario serait soumis à la concurrence d'ici mai 2002. Il continue à prendre des mesures pour que cela se fasse le plus rapidement possible à la condition que tous les principes clés de l'ouverture du marché soient respectés.

Ces principes directeurs sont conformes au mandat du ministère énoncé dans sa Déclaration sur les valeurs environnementales : garantir aux Ontariennes et Ontariens l'accès à un approvisionnement énergétique sûr, fiable et respectueux de l'environnement à prix concurrentiels.

Le 7 juin 2000, le ministère a établi une directive à l'intention de la Commission de l'énergie de l'Ontario l'enjoignant d'accorder la priorité aux consommateurs lors de son examen des demandes d'augmentation de tarifs des services municipaux. La Commission a donc décidé d'échelonner sur trois ans les augmentations de tarifs demandées pour obtenir un taux de rendement du marché.

Un règlement de transition prévoit une aide à 80 grands clients industriels pendant une période de deux à quatre ans de façon à réduire l'incidence des tarifs sur les intrants essentiels de certaines entreprises qui évoluent sur les marchés mondiaux. Ce règlement leur donnera le temps de s'adapter aux prix du marché, et ce ne sont pas les consommateurs qui le subventionneront. En effet, la société Ontario Power Generation (OPG) renoncera aux recettes et revenus nets qu'elle aurait réalisés en vendant cette électricité aux prix du marché.

La Commission a délivré des permis à 40 détaillants d'électricité; 20 autres demandes sont en cours de traitement. Les consommateurs de l'Ontario auront ainsi la possibilité de choisir parmi différents fournisseurs d'électricité.

En juillet 2000, l'OPG a conclu une entente de location à long terme avec Bruce Power Partnership. Ce partenariat représente une étape importante vers l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et au choix des consommateurs. Il accroîtra également la production d'électricité, créera des emplois locaux et augmentera l'approvisionnement en électricité « propre ».

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

L'annonce d'une date d'ouverture du marché de l'électricité donne une plus grande certitude aux investisseurs éventuels qui ont proposé d'injecter trois milliards de dollars dans de nouveaux projets de production. Les changements annoncés par la ministre de l'Environnement permettront également d'assurer l'examen clair et cohérent des nouveaux projets de production dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de la province.

Par ailleurs, l'OPG envisage de remettre en service la centrale Pickering A au printemps de 2002, ce qui ajoutera une capacité de production de 2 000 mégawatts, soit assez pour répondre aux besoins en électricité d'une ville de deux millions d'habitants.

Le complexe nucléaire de Bruce a aussi annoncé son intention de remettre en service deux unités de la centrale Bruce A, ce qui ajouterait une capacité de production de 1 500 mégawatts d'électricité, soit assez pour approvisionner les consommateurs résidentiels de London, Kitchener et Hamilton.

Dès le début de la restructuration du marché de l'électricité, le gouvernement avait affirmé l'importance de la protection de l'environnement. La ministre de l'Environnement a récemment annoncé l'application de nouveaux plafonds d'émission stricts dans le secteur de l'électricité en Ontario. Cette annonce fait suite à notre engagement d'adopter des normes équivalentes, voire supérieures, à celles en vigueur aux États-Unis.

Le ministère prend des mesures pour réduire les émissions qui ont des répercussions sur le changement climatique grâce aux dispositions de la *Loi sur le rendement énergétique*. L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence permettra l'adoption de technologies plus écologiques et entraînera donc une réduction des émissions polluantes. Les réformes fiscales annoncées en septembre 2000 pour la production hydroélectrique encourageront également la production d'énergie hydraulique sans émission.

Le gouvernement met en oeuvre un programme d'étiquetage environnemental pour mieux informer les consommateurs sur les options qui leur sont offertes. Ce programme oblige les détaillants d'électricité à divulguer leurs sources de production et à fournir aux consommateurs des renseignements faciles à comprendre pour les aider à faire leur choix en fonction de considérations environnementales. Cette information donnera aux consommateurs un pouvoir accru de sélection et aidera les détaillants à mettre en lumière et en valeur les attributs environnementaux de leurs sources d'énergie.

Sciences et technologie

Le ministère dirige les activités gouvernementales ayant trait aux sciences et à la technologie et coordonne les politiques à cet égard par l'entremise de comités internes et externes comme le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation. Ce conseil, dont la mise sur pied a été annoncée en 1999, possède maintenant un secrétariat à temps plein au sein du ministère.

Le ministère est en passe de remplir son mandat et de faire de l'Ontario l'un des principaux centres de recherche et d'innovation au monde.

- Il a annoncé l'octroi de 20 millions de dollars au nouveau Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie afin de faciliter la mise sur pied de centres régionaux de commercialisation à London, Ottawa et Toronto. La construction du centre d'Ottawa a débuté au printemps 2001. Les centres régionaux de commercialisation favoriseront la croissance de groupements dans ce secteur de l'industrie pour faire en sorte que la province profite des retombées des produits élaborés et commercialisés en Ontario. Le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie est financé en partie par la Société SuperCroissance, une initiative quinquennale de 20 milliards de dollars conçue pour combler les besoins de l'Ontario en matière d'infrastructure et relever les défis économiques du XXI^{e} siècle.

- Dans son budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'octroi d'un financement supplémentaire de 50 millions de dollars en vue de la création du Réseau ontarien de recherche sur le cancer. Le réseau visera trois domaines d'activité :
  - le Fonds de recherche sur le cancer de l'Ontario favorisera l'élaboration de nouveaux traitements contre le cancer;
  - le Réseau d'information en matière de recherche sur le cancer accélérera les travaux de recherche sur le cancer en reliant de façon électronique les chercheurs, les médecins et les patients;
  - une banque provinciale de tissus cancéreux appuiera la recherche continue en laboratoire sur les cellules cancéreuses.

- Soucieux d'améliorer l'infrastructure essentielle à l'innovation, le ministère appuie la recherche scientifique et l'élaboration de technologies en investissant dans les activités de recherche réalisées dans les universités, collèges, établissements de recherche et hôpitaux de l'Ontario. Au cours de la dernière année, le gouvernement a approuvé l'octroi de 117 millions de dollars pour la réalisation de 19 projets de pointe dans le cadre de son Fonds ontarien

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

d'encouragement à la recherche-développement. En tenant compte des investissements des partenaires, la valeur totale de ces projets s'élevait à 354 millions de dollars.

- Par l'entremise des Centres d'excellence de l'Ontario, le ministère a aussi investi 24,8 millions de dollars pour appuyer plus de 1 500 chercheurs travaillant dans 19 établissements de recherche. En outre, il a remis 114 Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche à de nouveaux chercheurs travaillant dans des universités de la province. Ces bourses représentent un montant total de 11,3 millions de dollars.

- Le ministère a mis en oeuvre le Fonds innovation-recherche annoncé dans le budget de l'Ontario de 2000. Le Fonds a permis d'acheminer 30 millions de dollars vers 50 établissements de recherche des quatre coins de la province pour couvrir les frais indirects associés aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement ontarien.

- Dans son budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement accordait cinq millions de dollars sur cinq ans à l'initiative Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie, l'une des assises de la stratégie ontarienne de développement des sciences et de la technologie. Les objectifs principaux de l'initiative sont les suivants :
  - créer un réseau solide d'organismes de promotion des sciences, de la technologie, de l'entrepreneuriat et de l'innovation;
  - veiller à ce que les jeunes comprennent les principes scientifiques de base et puissent les manipuler avec aisance, soient au courant des possibilités d'étude et d'emploi dans les secteurs des sciences et de la technologie, et soient attirés par une carrière dans ces domaines;
  - éveiller l'esprit d'entreprise et la créativité des jeunes Ontariennes et Ontariens;
  - mettre en valeur l'innovation en Ontario, procurer des modèles aux jeunes et faire valoir les nombreuses possibilités qu'offre l'Ontario.

- En 2000-2001, le ministère a investi 700 000 dollars dans des activités de sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie.

- En mai 2000, le ministère a annoncé la création du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, qui relie ensemble les universités, les collèges et les établissements de recherche financés par l'État par l'entremise d'un réseau de communication à l'échelle

planétaire. Ce réseau favorisera la communication entre les chercheurs qui participent à de nouveaux projets conjoints de recherche et de développement.

- Pour promouvoir l'utilisation de technologies stratégiques, le ministère a entrepris la mise en oeuvre de l'initiative « L'Ontario branché/GéoBranché », conjointement avec le ministère des Richesses naturelles. Créée dans le cadre de SuperCroissance, cette nouvelle initiative aura pour but d'améliorer les services électroniques à l'échelle communautaire. À cette fin, on a organisé dans l'ensemble de la province 28 ateliers régionaux. En tout, plus de 2 000 personnes ont participé à l'élaboration de propositions de projets conjoints « L'Ontario branché/GéoBranché ». À la fin de l'année, le ministère avait reçu 60 propositions de projets et 28 demandes de financement. Il devrait rendre ses décisions publiques cette année.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les activités du ministère s'inspireront de sa Déclaration sur les valeurs environnementales et la respecteront. Ces valeurs sont les suivantes :

- encourager la production et l'économie d'énergie favorable à l'environnement;
- promouvoir les sources d'énergie propres et renouvelables;
- identifier les occasions d'investissement dans les sciences et la technologie qui profiteront aux résidents et à l'économie de l'Ontario tout en respectant l'environnement.

Énergie

Le ministère fera en sorte que la restructuration du marché de l'électricité soit perçue comme un élément clé de son plan en vue de préparer l'Ontario pour le XXI^{e} siècle et de soutenir une économie robuste et en expansion. Par ailleurs, il continuera à s'inspirer de sa Déclaration sur les valeurs environnementales dans toutes les décisions ayant une incidence sur l'environnement.

Le ministère continuera à mettre en application la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* qui prévoit l'adoption des règlements appropriés pour réduire les formalités administratives et assurer une transition harmonieuse vers un marché de l'électricité concurrentiel.

Durant cette transition, le ministère poursuivra son étroite collaboration avec les sociétés qui ont succédé à Ontario Hydro, à savoir Ontario Power generation (OPG), Hydro One et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité. Il continuera en outre à fournir de l'information aux services d'électricité municipaux et sociétés de distribution locales et à résoudre avec eux les difficultés qui se présentent.

Grâce à son programme d'information des consommateurs, le ministère continuera de renseigner le grand public sur le fonctionnement du nouveau marché et les autres questions qui lui permettront de faire des choix éclairés.

La campagne d'information du ministère sur la restructuration de l'électricité comprendra la distribution de publications et de documents d'information par l'entremise du centre d'appels du ministère, des comptoirs d'information du gouvernement et des kiosques d'information de centres commerciaux. Le ministère continuera de s'assurer que le public a accès à l'information sur la restructuration du secteur de l'électricité.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

En outre, Hydro One et les entreprises locales d'électricité enverront au début de l'automne un feuillet d'information ministériel à leurs clients de l'ensemble de la province.

Le ministère continuera également à encourager les investissements dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans les sources d'énergie plus propres et écologiques comme l'énergie éolienne.

Le ministère s'assurera que la société OPG continue d'accélérer la mise en oeuvre de l'Entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché qui l'oblige à réduire sa capacité de production afin que d'autres producteurs d'électricité puissent lui livrer concurrence sur le marché ontarien. La société OPG prévoit réduire sa capacité de production de 4 000 mégawatts dans des centrales hydroélectriques et alimentées aux combustibles fossiles, y compris celles de Lennox, de Lakeview, de Thunder Bay, d'Atikokan et de Mississagi. Elle envisage diverses mesures pour atténuer son emprise sur le marché telles que la vente d'éléments d'actif, l'échange d'installations de production et la location d'installations.

Le gouvernement poursuivra les efforts visant à réduire les formalités administratives et à établir un cadre réglementaire encourageant la participation de nouveaux acteurs et investisseurs dans le marché ontarien concurrentiel de l'électricité.

Le ministère veillera à la sécurité et à la fiabilité du système d'approvisionnement en électricité en demeurant prêt à faire face aux situations d'urgence afin que l'Ontario soit moins vulnérable à une interruption possible de l'approvisionnement (par exemple, en raison de conditions climatiques telles qu'une tempête de verglas). De plus, il continuera de coprésider le groupe de travail fédéral-provincial sur la fiabilité du système d'approvisionnement énergétique.

Sciences et technologie

Le rôle du ministère comporte trois volets :

- sensibiliser davantage la collectivité et augmenter le soutien aux sciences, à la technologie et à l'innovation;
- édifier l'infrastructure des sciences et de la technologie;
- favoriser la commercialisation et la croissance.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

En bout de ligne, ces trois volets permettront au ministère d'atteindre son objectif premier, c'est-à-dire bâtir une base industrielle de haute productivité à valeur ajoutée. Le but ultime est de faire de l'Ontario le meilleur endroit au monde où vivre, travailler, investir et élever ses enfants.

Par exemple, dans le cadre de son plan d'action en 21 objectifs, qui seront pour l'Ontario les clés du XXI^{e} siècle, le gouvernement vise à faire de l'Ontario le troisième centre en importance en Amérique du Nord dans le secteur de la biotechnologie.

Dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé la création des Prix platine du premier ministre, dans le cadre desquels on décernera en tout 10 millions de dollars au cours des six prochaines années. Ces prix prestigieux souligneront le travail d'excellents chercheurs ontariens et sensibiliseront toute la population à la recherche de pointe effectuée actuellement dans la province.

Le gouvernement appuie et avalise entièrement les efforts canadiens visant à aider l'Ontario à accueillir le projet international ITER d'énergie de fusion. Le gouvernement fédéral devrait présenter officiellement sa soumission très bientôt. Si la soumission du Canada était retenue, ce projet de recherche- développement amènerait en Ontario 250 des cerveaux les plus éminents en science de l'énergie nucléaire, contribuerait à diversifier l'industrie provinciale de la technologie de pointe et injecterait des millions de dollars dans l'économie provinciale.

En 2001, le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation conseillera le gouvernement et lui fera des recommandations afin d'encourager l'innovation et d'accroître la compétitivité. Le Conseil participera également à un projet pilote d'analyse comparative qui permettra l'élaboration d'un indice de l'innovation en Ontario.

Le ministère veillera à ce que le secteur de la recherche, des sciences et de la technologie ainsi que les industries qui en dépendent continuent de prendre de l'expansion et de prospérer. Pour ce faire, il offrira des incitatifs fiscaux en matière de sciences et de recherche-développement à diverses sociétés, dont celles qui créent en Ontario des produits médiatiques interactifs à technologie numérique originaux.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le voeu du ministère est de hisser l'Ontario parmi les meilleures compétences en Amérique du Nord au chapitre de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que de la création d'emplois et de la prospérité qui en découleront. En 2001-2002, le ministère continuera d'appuyer la création de centres communautaires de commercialisation de la biotechnologie en Ontario qui faciliteront la mise sur pied de nouvelles entreprises de biotechnologie.

Le Réseau ontarien de recherche sur le cancer sera dirigé par un fournisseur de services externe, sélectionné dans le cadre d'un processus de demandes de propositions. Ce fournisseur devra avoir dressé un plan pour rendre le Réseau financièrement autonome en trois ans.

Les budgets de l'Ontario de 2000 et de 2001démontrent l'engagement soutenu du gouvernement en vue de faire de l'Ontario l'un des endroits les plus compétitifs en Amérique du Nord sur le plan des affaires, des investissements et de la création d'emplois.

Afin d'améliorer la position concurrentielle de l'Ontario à l'égard de la commercialisation et de la recherche-développement, le gouvernement propose une diminution du taux d'imposition des sociétés, une réduction du taux d'inclusion des gains en capital et l'exemption de l'impôt-santé des employeurs pour les sociétés admissibles de recherche-développement intensive.

En 2001-2002, le ministère collaborera avec des collectivités dans le cadre du programme « L'Ontario branché » afin de favoriser le développement économique par une utilisation accrue de technologies de l'information et de communications. De plus, il mettra sur pied un réseau de communication à haute vitesse à la fine pointe de la technologie, appelé Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), afin de relier les chercheurs, les éducateurs et les scientifiques de l'Ontario à leurs collègues de la province et du monde entier.

L'Ontario branché et le RORIO sont deux initiatives mises en oeuvre dans le cadre de SuperCroissance et qui visent à fournir à la province l'infrastructure et les partenariats nécessaires à sa croissance et à son développement.

Le ministère continuera à sensibiliser les jeunes aux sciences, à la technologie et à l'innovation par l'entremise du programme Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie et de ses activités de vulgarisation. Il s'agit surtout de donner à nos jeunes l'occasion d'explorer le monde des sciences d'une manière créative et amusante.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère s'efforcera d'amener le secteur privé à appuyer davantage la recherche universitaire. Il continuera de surveiller et d'évaluer l'incidence des programmes gouvernementaux sur la recherche effectuée à contrat par le secteur privé dans les universités de la province.

L'un des buts premiers du ministère est de favoriser et d'encourager ces relations afin d'augmenter le nombre de produits, de technologies et de services novateurs mis en marché en Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Énergie

But du ministère : Mettre sur pied des marchés de l'énergie soumis à la concurrence qui fournissent aux Ontariennes et Ontariens des sources d'énergie propres, sûres et viables.

Apport à la réalisation du but : À mesure que l'Ontario mettra en place un marché soumis à la concurrence, les consommateurs d'électricité de l'Ontario auront la possibilité de choisir le détaillant qui leur fournira de l'électricité. La concurrence encouragera les investissements qui, à leur tour, créeront des emplois et augmenteront l'efficience du secteur énergétique.

Renseignements contextuels : Le gouvernement continue d'accorder une grande priorité à l'adoption de pratiques sûres, fiables et écologiques au sein de l'industrie de l'énergie.

En Amérique du Nord, de monopole qu'elle était, l'industrie de l'électricité s'ouvre graduellement à la concurrence, ce qui a pour résultat de créer de nouvelles possibilités. L'Ontario doit restructurer son industrie de l'électricité de façon à stimuler l'investissement et la création d'emplois en offrant des tarifs d'électricité concurrentiels et les meilleurs services possibles. C'est pourquoi le gouvernement a conçu un plan de restructuration capable de maintenir et d'augmenter les niveaux actuels de rendement.

Politiques gouvernementales :

1. Le ministère surveillera les prix de l'électricité; il surveillera et évaluera aussi le niveau de concurrence du marché ontarien de l'électricité et en rendra compte.
2. Le ministère surveillera les nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie de la province pour veiller à ce que les consommateurs continuent de bénéficier d'un approvisionnement en énergie fiable.
3. Le ministère poursuivra ses activités de suivi à intervalles réguliers relativement aux prix du gaz naturel, du pétrole et du carburant diésel pour pouvoir en informer les consommateurs régulièrement et au moment opportun. C'est au ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises que revient le mandat de gérer les prix du pétrole et du carburant diésel.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.	Lancement des marchés de l'électricité du gros et du détail en fonction de quatre principes : • offrir aux consommateurs protection et choix accru; • assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; • protéger l'environnement; • encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de nouvelles sources d'énergie.	Ouverture du marché d'ici mai 2002.

But du ministère : Faire la promotion d'une industrie de l'énergie viable sur le plan environnemental.

Apport à la réalisation du but : L'ouverture de l'électricité à la concurrence favorisera l'utilisation de technologies nouvelles productrices d'électricité plus propre et écologique, ce qui réduira les émissions dans l'atmosphère.

Renseignements contextuels : Plus de 80 pour 100 des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production et de la consommation d'énergie. Étant donné la priorité accordée par le gouvernement à la protection de l'environnement, la résolution des questions environnementales liées à la production d'énergie sera d'une importance capitale.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Production d'énergie renouvelable et emploi efficace de l'énergie.	Établissement de niveaux de référence et de cibles de base concernant la production et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables un an après l'ouverture du marché de l'électricité.	Établissement de niveaux de référence et de cibles de base concernant la production et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables.
	Énergie économisée par les consommateurs grâce à l'utilisation accrue de produits efficaces : 2001 : 10,3 petajoules* 2002 : 10,8 petajoules 2003 : 11,5 petajoules *un petajoule (10 exposant 15) est une mesure utilisée dans le domaine de l'énergie.	Atteinte de la cible.

Activité de base : Sciences et technologie

But du ministère : Surveiller la croissance de l'emploi dans l'économie ontarienne du savoir et de l'innovation en comparant la situation de l'Ontario à celle d'autres régions du Canada et des États-Unis.

Apport à la réalisation du but : Concerne la stratégie ontarienne de développement des sciences et de la technologie (bassin d'emplois à valeur ajoutée).

Renseignements contextuels : Mesure de l'incidence qui détermine le niveau global de résilience de l'économie ontarienne du savoir.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Croissance du marché de l'emploi dans l'économie du savoir de l'Ontario comparativement à d'autres régions sélectionnées.	Maintien d'un taux de croissance qui permettra à l'Ontario de surpasser les autres provinces canadiennes en ce qui a trait à la création de nouveaux emplois dans l'économie du savoir.	Détermination des cibles, des données de référence et des indicateurs appropriés en ce qui a trait à cette mesure.

But du ministère: Encourager l'entreprise privée à contribuer davantage aux recherches effectuées à contrat dans les universités ontariennes.

Apport à la réalisation du but : Concerne les infrastructures et les mesures d'incitation en vue de la commercialisation et de la croissance du secteur des sciences et de la technologie.

Renseignements contextuels : Le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche et les Centres d'excellence de l'Ontario ont pour but d'augmenter la capacité de recherche des universités et établissements de recherche de l'Ontario dans les secteurs d'intérêt pour l'industrie.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Valeur des recherches effectuées à contrat dans les universités et établissements de recherche et financées par l'entreprise privée.	Croissance de la valeur des recherches à contrat au cours des cinq prochaines années : 2000-2001.....1 pour 100 2001-2002.....2 pour 100 2002-2003.....3 pour 100 2003-2004.....4 pour 100 2004-2005.....5 pour 100	La valeur des recherches effectuées à contrat en 2001-2002 sera de 2 pour 100 plus élevée que durant l'année précédente.

But du ministère : Accroître la participation des particuliers et des entreprises de l'Ontario à l'économie numérique.

Apport à la réalisation du but : Concerne la sensibilisation du public et le soutien accordé aux sciences, à la technologie et à l'innovation.

Renseignements contextuels : L'emploi de technologies de l'information et des communications est essentiel à la croissance économique et à la capacité concurrentielle des collectivités, des entreprises et des citoyens de l'Ontario. L'élaboration, la mise à l'essai et la mise en oeuvre de tels systèmes permettra aux entreprises, aux particuliers, aux organismes bénévoles et aux membres du secteur de la recherche et du développement de faire un usage productif des technologies de l'information et des communications.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Meilleur accès des collectivités, chercheurs, entreprises et citoyens de l'Ontario aux technologies de l'information et des communications.	Amélioration de l'accès dans 100 collectivités d'ici 2005-2006.	Amélioration de l'accès d'au moins 35 collectivités de l'Ontario.

But du ministère : Favoriser la croissance des industries ontariennes de la santé et de la biotechnologie.

Apport à la réalisation du but : La mise sur pied de nouvelles entreprises de biotechnologie favorisera la création d'emplois et la croissance du secteur de la biotechnologie.

Renseignements contextuels : Le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie procure une aide à la construction de centres régionaux de commercialisation qui abriteront de nouvelles entreprises de biotechnologie issues des universités, des hôpitaux, des établissements de recherche et de différentes industries de l'Ontario. Les centres seront érigés au cours des deux prochaines années (2001 et 2002) et devraient être occupés à capacité d'ici 2004. Les nouvelles entreprises seront logées dans les centres de commercialisation pour une durée maximale de trois ans.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Contribuer à la croissance de l'industrie ontarienne de la biotechnologie en favorisant la mise sur pied de nouvelles entreprises.	Nombre d'entreprises de biotechnologie mises sur pied grâce au Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie à compter de 2000 : 2001-2002.....10 2002-2003.....30 2003-2004.....15	Fin de la construction et début des activités des centres de commercialisation de la biotechnologie de London et d'Ottawa.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Fonctionnement	469 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	215 employés

Énergie**

Fonctionnement	342 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	135 employés

Sciences et technologie

Fonctionnement	121 millions de $
	45 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	6 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Les activités de base du secteur de l'énergie comprennent la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Fonctionnement	284 millions de $
Immobilisations	76 millions de $
	250 employés

Énergie**

Fonctionnement	133 millions de $
Immobilisations	53 millions de $
	160 employés

Sciences et technologie

Fonctionnement	144 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	55 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	7 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Les activités de base du secteur de l'énergie comprennent la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Pour de plus amples renseignements sur le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, prière de consulter le site Web du ministère à : http://www.est.gov.on.ca

Bureau du ministre

Mike Krizanc
Attaché de direction du ministre
Téléphone : 416 327-3550
Télecopieur : 416 327-6754
Courriel : Mike.Krizanc@est.gov.on.ca

Christine Smith
Adjointe au ministre, communications
Téléphone : 416 327-3551
Télecopieur : 416 327-6754
Courriel : Christine.Smith@est.gov.on.ca

Division de l'énergie

Judy Hubert
Sous-ministre adjointe
Téléphone : 416 314-6190
Télecopieur : 416 314-6224
Courriel : Judy.Hubert@est.gov.on.ca

Division des sciences et de la technologie

Chris Riddle
Sous-ministre adjoint par intérim
Téléphone : 416 314-8219
Télecopieur : 416 314-8224
Courriel : Chris.Riddle@est.gov.on.ca

Bureau de la planification et des ressources

Nancy Whynot, directrice
Téléphone : 416 314-3309
Télecopieur : 416 314-3354
Courriel : whynotna@est.gov.on.ca

Direction des communications

Shane Pospisil, Directeur
Téléphone : 416 327-5555
Télecopieur : 416 326-3947
Courriel : Shane.Pospisil@est.gov.on.ca

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Elizabeth Witmer

J'ai le plaisir de vous présenter le plan d'activités 2001-2002 du ministère de l'Environnement. Le plan décrit ce que le ministère a accompli au cours du dernier exercice ainsi que ses engagements et ses objectifs pour l'exercice à venir, qui visent à renforcer la santé de notre environnement et de nos collectivités.

Le 7 février dernier, lorsque le gouvernement de l'Ontario a accepté le rapport de Valerie Gibbons, intitulé *Gestion environnementale : examen des pratiques exemplaires*, il a signalé une toute nouvelle stratégie d'action prospective pour protéger l'environnement.

Nous allons former des partenariats plus forts, entre les ministères et avec des entreprises, des groupes communautaires et des citoyens pour qui la conservation et la préventiàon de la pollution sont une préoccupation quotidienne. Nous solliciterons leur participation à chaque étape de la protection de l'environnement, de la planification et de la gestion à l'écosurveillance et à l'application des règlements.

Bien que la démarche stratégique que nous ayons adoptée pour gérer l'environnement soit en pleine évolution, notre préoccupation dominante demeure inchangée : protéger l'air, les eaux et les sols, et la santé de la population. Au cours de l'exercice à venir, nous proposons de moderniser et de durcir les lois qui protègent la qualité de l'environnement.

La réduction de la pollution atmosphérique sera l'une de nos grandes priorités. Nous tablerons sur le plan détaillé que nous avons proposé pour protéger l'environnement au sein du secteur de l'électricité et intégrerons d'autres secteurs à la stratégie ontarienne de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique.

Au cours du dernier exercice, nous avons travaillé fort pour que l'eau potable de l'Ontario soit la meilleure et la plus sûre au Canada. Nous poursuivrons l'Opération eau propre et mettrons en oeuvre une stratégie globale de protection des eaux souterraines. Nous veillerons à accroître la quantité de déchets soustraite à l'enfouissement et nous concevrons un plan pour assainir les terrains contaminés.

Au fur et à mesure que nos grands objectifs se concrétiseront, nous compterons sur la participation de toute la population ontarienne pour que cette audacieuse transition soit couronnée de succès.

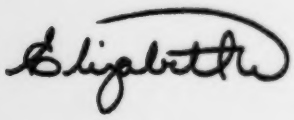

L'honorable Elisabeth Witmer
Ministre de l'Environnement

Objectifs généraux du ministère

Nous voulons que l'Ontario soit un endroit où la santé, les écosystèmes, les loisirs, le commerce et l'industrie reposent sur de l'air pur, des eaux saines et des sols propres.

Pour atteindre cet objectif, le ministère élabore des politiques, des normes et des règles claires, qui protègent l'environnement et favorisent la conservation des ressources. Tout en surveillant l'environnement et en veillant au respect de ces règles, le ministère cherche des façons novatrices de compléter les lois et règlements. Il collabore avec les collectivités, l'industrie et des organismes afin de trouver des moyens souples, pratiques et rentables de renforcer les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Dans l'avenir, nous étendrons la responsabilité à l'égard de la protection de l'environnement à tous les autres ministères et encouragerons la participation des groupes communautaires, des entreprises, des universitaires et du public, dans un climat propice à la *transparence*, à la *responsabilisation* et à l'*amélioration continue*.

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles. Nous continuons de jouer un rôle important pour que l'Ontario soit un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler et élever une famille. Nous le faisons par une protection accrue et claire de l'environnement.

Nous invitons tous les habitants de l'Ontario, les représentants des collectivités, les spécialistes et les citoyens préoccupés à se joindre à nous pour façonner et donner corps à une nouvelle vision audacieuse pour la santé et la sécurité environnementales au XXI^{e} siècle.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère existe pour protéger l'environnement, ce qu'il fait en veillant à l'assainissement de l'air, des eaux, des sols et des écosystèmes pour la santé et le bien-être des Ontariennes et Ontariens.

Guidé par le rapport *Gestion environnementale*, le ministère abordera l'environnement sous une nouvelle perspective afin de protéger les milieux naturels avec une efficacité accrue. Nous commençons avec des bases solides, comme des lois claires, une réglementation sévère et des normes rigoureuses. Prenant appui sur ces bases, nous encouragerons tous les pollueurs à faire plus que ce que les lois prescrivent et à adopter une règle de conduite fondée sur l'*amélioration continue*. En coopération avec les différents intervenants, le ministère élaborera toute une gamme d'outils et d'incitatifs réglementaires et non réglementaires afin de bien protéger l'environnement pendant le XXI^{e} siècle.

Conservation et gestion écologique

Le ministère encourage une utilisation écologiquement viable des eaux, des sols et des ressources, et fournit des conseils en la matière. Il cherche à favoriser une utilisation judicieuse des ressources et à améliorer notre capacité de gérer l'environnement.

Les recommandations que renferme le rapport *Gestion environnementale* confirment et soulignent l'importance du rôle que joue le ministère comme gardien des milieux naturels. Il est essentiel, pour une gestion efficace de l'environnement, de sensibiliser la population et de favoriser un comportement fondé sur l'amélioration continue, la prévention de la pollution et la conservation des ressources. Le ministère veillera, avec une vigueur redoublée, à se démarquer comme l'un des chefs de file dans la surveillance et la déclaration de renseignements et de connaissances en matière d'environnement, mais il sollicitera également la collaboration de tous les paliers gouvernementaux, de l'industrie, des municipalités, des collectivités, des organismes, des universités et des particuliers grâce à divers partenariats. Plus que jamais, en unissant nos efforts, nous pouvons réduire la quantité de polluants et de déchets, réaliser des économies d'énergie et conserver nos ressources.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Protection de la qualité de l'air

Le gouvernement de l'Ontario a élaboré l'une des stratégies les plus complètes en Amérique du Nord pour lutter contre le smog et d'autres formes de pollution atmosphérique. Bien que la moitié du smog en Ontario provienne des États-Unis, la province a pris des mesures fermes en vue de réduire ses propres émissions. Nous avons réalisé des progrès au cours du dernier exercice, et nous poursuivrons dans cette voie.

Le ministère a annoncé de nouvelles mesures sévères, ciblant le smog, les précipitations acides et le changement climatique, dans le but de renforcer la campagne, déjà dynamique, qu'il a mise en oeuvre pour assainir l'air et tenir les engagements qu'il a pris dans le Plan de lutte contre le smog, qui vise à réduire de 45 pour 100, d'ici 2015, les rejets des polluants associés au smog, par rapport aux rejets enregistrés en 1990, année de référence.

En mai 2000, le gouvernement a imposé un moratoire sur la vente de toutes les centrales à charbon pendant la durée de l'examen des mesures de protection de l'environnement. Cet examen, achevé au printemps 2001, propose un cadre d'action qui permettra au gouvernement de lever le moratoire.

Entre autres mesures, le ministère propose de limiter les rejets polluants des six centrales à combustible fossile appartenant à la société Ontario Power Generation. Quand le règlement sera pleinement en vigueur, en 2007, les rejets d'oxydes d'azote, qui sont associés au smog, seraient réduits de 53 pour 100. Les rejets de dioxyde de souffre, qui sont à l'origine des précipitations acides, reculeraient de 25 pour 100. Les limites proposées seraient étendues, en 2004, à tous les producteurs d'électricité de la province. Le ministère a également proposé un règlement qui obligerait la centrale électrique Lakeview, à Mississauga, à cesser de brûler du charbon à compter d'avril 2005.

Le gouvernement a rendu public un document de consultation sur l'échange des droits d'émission, un programme innovateur, qui ferait payer les pollueurs et récompenserait les entreprises qui réduisent la quantité de leurs rejets atmosphériques. Le ministère utilisera les points de vue qu'on lui aura communiqués pendant la consultation pour rédiger un règlement sur l'échange des droits d'émission en Ontario. Le système proposé comprendrait des mesures particulières pour vérifier et contrôler les échanges au sein d'un marché ouvert et transparent.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En mai 2000, le gouvernement a mis à exécution un règlement obligeant le secteur de l'électricité à surveiller et à déclarer les rejets de 28 substances, dont les principaux polluants qui sont à l'origine du smog, des précipitations acides et du changement climatique. Depuis le 2 mai 2001, ce règlement (Règlement de l'Ontario 129/01) s'applique à un total de 358 polluants atmosphériques. Il s'étend à d'autres grandes installations industrielles, dont les usines sidérurgiques et les raffineries de pétrole. Le gouvernement de l'Ontario est le premier au monde à exiger une surveillance et une déclaration publique des rejets de gaz à effet de serre.

Plus de la moitié du smog qui pollue la province provient des États-Unis. Le gouvernement de l'Ontario est intervenu devant la Cour suprême des États-Unis pour défendre les règlements que l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (USEPA) voulait imposer pour combattre le smog transfrontalier. L'Ontario a constaté avec satisfaction que la Cour suprême a retenu les règlements. Grâce à cette décision, la population ontarienne devrait jouir d'un air de meilleure qualité.

En janvier 2001, le programme Air pur Ontario est officiellement entré dans sa phase 2, qui touche les centres urbains situés entre Peterborough et Sarnia, ainsi que la région du Niagara. Les stations Air pur Ontario ont examiné, depuis 1999, quelque 2,5 millions de véhicules légers et 200 000 camions lourds et autobus. Pendant sa première année, le programme Air pur Ontario a permis de réduire d'environ 6,7 pour 100 la quantité des rejets polluants associés au smog dans la zone ciblée. Quand il sera pleinement en vigueur, en 2004, le programme devrait permettre de réduire de 22 pour 100 (ou de 62 000 tonnes) la quantité des polluants que rejettent les véhicules immatriculés dans la zone ciblée. Il devrait aussi permettre d'éliminer 100 000 tonnes de gaz à effet de serre (cela équivaut à retirer de la circulation 23 000 véhicules). En mars 2001, le ministère a annoncé une consultation publique au sujet des améliorations qu'il propose d'apporter au programme Air pur Ontario.

En ce qui concerne le changement climatique, nous avons examiné des solutions possibles à l'échelle nationale et les conséquences du Protocole de Kyoto conjointement avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires. Le ministère de l'Environnement a collaboré avec d'autres ministères ontariens afin de prendre des mesures et de planifier les modes de financement du Fonds du changement climatique de l'Ontario, un fonds de 10 millions de dollars.

En février 2001, le ministère a annoncé qu'il durcirait les normes de qualité de l'air relatives à 14 substances dans le cadre du premier grand examen des normes antipollution réalisé depuis plus de 20 ans. Le ministère a également publié deux documents de consultation sur la mise en oeuvre de nouvelles normes de qualité de l'air.

Protection de la qualité de l'eau

L'eau potable saine n'est pas un bien immuable. Ce qui s'est passé dernièrement à North Battleford, en Saskatchewan, nous rappelle qu'il faut être vigilant et agir dynamiquement pour protéger l'eau.

Ici en Ontario, le gouvernement a lancé, en août 2000, l'Opération eau propre, un plan d'action complet visant à offrir aux Ontariennes et Ontariens l'eau potable la meilleure et la plus sûre au Canada. Le règlement sur la protection de l'eau potable (Règlement de l'Ontario 459/00), qui s'applique aux réseaux de distribution d'eau municipaux et à d'autres grands réseaux de distribution, constitue la pierre angulaire de ce plan d'action. Le nouveau règlement prévoit notamment des analyses et des échantillonnages fréquents, des exigences rigoureuses quant au traitement de l'eau, des déclarations publiques, des règles claires sur la déclaration de résultats négatifs et le recours obligatoire à des laboratoires autorisés.

Le ministère a entrepris des consultations sur les critères d'analyse et de déclaration pour les petits ouvrages d'eau et a collaboré avec d'autres ministères pour mettre sur pied la première phase de l'initiative « Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario ». Pendant cette première phase, le gouvernement affectera des fonds d'au moins 240 millions de dollars pour régler les problèmes d'infrastructure les plus urgents du point de vue de la santé et de la sécurité du public, et garantir l'observation du nouveau règlement sur la protection de l'eau potable.

Au cours du dernier exercice, le ministère a inspecté 645 stations municipales de traitement de l'eau, 169 stations municipales d'épuration des eaux d'égouts et 277 installations d'entreposage temporaire d'eaux usées industrielles. Les stations d'eau et d'égout municipales seront dorénavant inspectées tous les ans.

À la suite des événements survenus à Walkerton, le ministère a pris des mesures énergiques pour que la population ait de l'eau potable sûre. Le réseau de distribution d'eau de Walkerton a fait l'objet de l'un des plus vastes programmes d'assainissement et de surveillance jamais mis en oeuvre pour un tel réseau en Ontario. Il s'agissait d'une situation extraordinaire, qui exigeait des mesures extraordinaires, et ces mesures ont été prises.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le ministère de l'Environnement a supervisé les travaux que l'Agence ontarienne des eaux a entrepris pour désinfecter le réseau de distribution d'eau. Les travaux ont nécessité, entre autres, le curage de conduites d'eau d'une longueur totale de 31 kilomètres et la désinfection des tuyaux d'eau de 1 816 bâtiments de Walkerton. Le ministère a aussi géré le Centre d'intervention de Brockton, qui a fourni une aide d'urgence aux entreprises et aux particuliers qui ont dû engager des dépenses en raison de la mauvaise qualité de l'eau.

L'an dernier, le ministère a amorcé la mise en oeuvre d'un projet triennal d'une valeur de 6 millions de dollars, le *Réseau provincial de surveillance des eaux souterraines*. Ce réseau consiste en quelque 400 postes de surveillance, répartis dans 38 principaux bassins versants, qui permettront de recueillir des renseignements cruciaux sur l'état des eaux souterraines en Ontario. Le *Fonds provincial de protection des eaux* a également aidé les municipalités à réaliser d'importantes études sur la gestion des eaux souterraines. Trente-quatre études entreprises dans la province ont bénéficié d'un financement de 4,3 millions de dollars du gouvernement.

Mesures rigoureuses d'application des règlements

Pour sévir encore plus durement à l'endroit des pollueurs, le gouvernement a adopté la *Loi de 2000 sanctionnant par les peines les plus sévères les infractions de nature environnementale*, qui est entrée en vigueur en novembre 2000. Cette loi prévoit les amendes les plus lourdes et les peines d'emprisonnement les plus longues de tout le Canada pour les grandes infractions de nature environnementale. Pour une entreprise, l'amende maximale passe de 1 million de dollars à 6 millions de dollars par jour pour une première condamnation, et de 2 millions à 10 millions par jour pour une condamnation subséquente. La peine d'emprisonnement maximale pour une personne reconnue coupable d'une grande infraction de nature environnementale est passée de deux ans à cinq ans. Le gouvernement a également créé une équipe d'intervention spéciale chargée de sévir contre les pollueurs délibérés et récidivistes. À ce jour, l'équipe a fait plus de 130 inspections, qui ont occasionné des contraventions, des sommations et des ordonnances.

Afin d'aider davantage le gouvernement à tenir ses engagements et à sévir contre les pollueurs, le ministère a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, en service jour et nuit, permettant au public de signaler des actes de pollution.

Protection des écosystèmes

L'an dernier, le gouvernement a annoncé l'adoption du règlement le plus strict de toute l'histoire de l'Ontario en matière de déchets dangereux. Le nouveau règlement vise à harmoniser les lois provinciales avec les lois américaines. Le ministère de l'Environnement a procédé à des inspections chez 611 producteurs de déchets dangereux ainsi que dans 347 lieux d'entreposage de BPC. On a continué à détruire des produits entreposés contenant des BPC à activité élevée. Au mois d'avril 2001, on avait détruit plus de 9 300 tonnes de BPC à activité élevée (comparativement à la quantité de référence de 18 600 tonnes éliminée en 1994). D'ici décembre 2001, on en aura détruit plus de 11 200 tonnes.

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a atteint son objectif de réduction de 41 pour 100 (comparativement à l'année de référence 1987) de la quantité de déchets non dangereux aboutissant dans des lieux d'enfouissement.

Prévention de la pollution

Les mesures de prévention de la pollution adoptées en Ontario ont empêché la production et le rejet de plus de 460 000 tonnes de polluants depuis 1992. L'an dernier, les programmes de prévention de la pollution ont eu pour effet une réduction de plus de 60 000 tonnes. L'entente conclue avec l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV) a, à elle seule, empêché la production de 58 000 tonnes de polluants, ce qui a valu à l'ACCV un prix de reconnaissance du mérite décerné par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Le ministère est déterminé à tabler sur ces réussites et à faire de la prévention de la pollution un élément de plus en plus central de la gestion de l'environnement.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Des nouveaux objectifs généraux et un engagement à l'égard de l'amélioration continue

Les stratégies et les engagements clés du ministère de l'Environnement en 2001-2002 seront définis dans le contexte d'un virage fondamental. On passera en effet de la méthode autoritaire classique, qui consiste à imposer des obligations rigides, à une méthode novatrice. Le rapport publié le 7 février par la spécialiste Valerie Gibbons, intitulé *Gestion environnementale : examen des pratiques exemplaires*, sert de fondement à cet ambitieux virage.

Les changements ont déjà commencé. La ministre de l'Environnement, M^me^ Elizabeth Witmer, préside le Comité du Cabinet chargé de l'environnement. Un sous-ministre adjoint de l'Environnement supervisera la mise en oeuvre du nouveau virage.

Le recentrage des activités du ministère, entrepris pour concrétiser une nouvelle vision audacieuse en matière de santé et de sécurité environnementale pour le XXI^e^ siècle, s'inscrit dans un processus dynamique. Au cours de l'exercice 2001-2002, le ministère veillera à ce que l'Ontario soit un des chefs de file dans le domaine de l'environnement et un modèle à imiter pour les autres gouvernements.

Redéfinir la protection de l'environnement en Ontario

Le ministère de l'Environnement renforcera sa capacité d'exercer avec succès ses activités de base, c'est-à-dire, la protection de l'environnement et la conservation des ressources. Au cours de l'exercice à venir, le ministère ira de l'avant avec la mise en oeuvre du nouveau virage, tout en continuant de se concentrer sur des politiques et des mesures visant à protéger et à préserver la qualité de nos ressources les plus essentielles : les eaux, l'air et les sols.

Afin de jeter des bases solides pour le nouveau système complet et innovateur de gestion environnementale, le ministère proposera des modifications qui raffermiront et moderniseront les lois ontariennes sur la protection de l'environnement.

De l'eau plus propre

En 2001-2002, le ministère de l'Environnement poursuivra l'Opération eau propre, un plan d'action très étoffé dont le but est de garantir aux Ontariennes et Ontariens l'eau potable la meilleure et la plus sûre au Canada. Ce programme continuera de mettre l'accent sur le prélèvement systématique d'échantillons d'eau, des exigences élevées en matière de traitement, les déclarations publiques et l'accès à l'information.

Afin de veiller au respect des normes en matière d'eau potable, le personnel du ministère continuera d'inspecter toutes les stations municipales de traitement de l'eau de la province.

Tablant sur les initiatives en cours, le ministère mettra en oeuvre une stratégie globale de protection des eaux souterraines, en coopération avec les offices de protection de la nature et les municipalités. De concert avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, il élaborera une stratégie de gestion et d'épandage de matières contenant des éléments nutritifs, notamment du fumier, des matières biosolides, des boues septiques, ainsi que des boues de papeterie.

L'assainissement des Grands Lacs progresse grâce aux partenariats entre des organismes provinciaux et fédéraux, des organismes du secteur privé et des particuliers. Le ministère travaille de concert avec son homologue fédéral pour négocier une nouvelle entente Canada-Ontario, qui enrichira l'entente conclue en 1994 et appuiera l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

De l'air plus pur

Dans le cadre de notre stratégie de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique, nous deviendrons le chef de file national au chapitre de la réduction des émissions. À l'aide de stratégies novatrices et d'un modèle d'amélioration continue, nous nous efforcerons de réduire la pollution atmosphérique attribuable à l'industrie et aux secteurs de l'électricité et des transports.

Au cours du prochain exercice, la Patrouille anti-smog continuera de patrouiller les routes de l'Ontario pour réduire le nombre de voitures, de camions et d'autobus excessivement polluants.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Au cours de l'exercice 2001-2002, le ministère mettra en oeuvre les mesures annoncées le 26 mars 2001 relativement au secteur de l'électricité, avant qu'il ne devienne un marché à régime concurrentiel. Pour faire suite à la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, le ministère proposera également des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, un objectif de réduction de 50 pour 100 des émissions de dioxyde de souffre, par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ».

Des sols plus propres

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement a déposé un projet de loi pour favoriser l'assainissement et le réaménagement des terrains abandonnés, sous-utilisés ou pollués, désignés sous le nom de « friches contaminées ». Si elle est adoptée, la loi éliminera les obstacles au nettoyage et au réaménagement des friches contaminées tout en veillant au respect des normes environnementales et à la protection de la santé publique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance intelligente du gouvernement. Elle est un excellent exemple de renforcement de la gestion environnementale par le partage des responsabilités au sein du gouvernement.

Des écosystèmes plus sains

Le ministère continuera de mettre l'accent sur le nettoyage et la destruction efficace des substances toxiques et des déchets dangereux, en prêtant une attention particulière à l'inspection des installations et à l'élimination progressive des substances toxiques. En outre, il proposera un règlement visant la mise en place d'un programme de recouvrement des coûts liés à la gestion des déchets dangereux.

Dans le domaine des déchets non dangereux, le gouvernement a annoncé, le 21 décembre 2000, qu'il déposerait un projet de loi pour créer un organisme multilatéral permanent, qui pilotera le dossier du réacheminement des déchets. Si elle est adoptée, cette loi obligerait le milieu industriel à assumer la moitié du coût du programme des boîtes bleues.

Information détaillée et accessible sur l'environnement

Les gouvernements qui s'occupent le mieux de l'environnement sont également ceux qui font preuve de la plus grande transparence. Ils accordent beaucoup d'importance à l'accès du public à l'information sur l'environnement et sur la « performance » environnementale des responsables d'émissions, ainsi qu'aux processus de décision. En 2001-2002, le ministère continuera de mettre au point un système d'information environnementale qui servira à appuyer sa stratégie de gestion de l'environnement. L'une de ses priorités absolues consistera à acquérir des données environnementales de calibre élevé. Au cours du prochain exercice, le ministère élaborera une stratégie globale de surveillance et de déclaration environnementales.

En outre, le ministère continuera d'élaborer un système pour fournir de l'information et des services au public, à son personnel ainsi qu'aux autres intervenants. Le système sera conçu pour simplifier et rehausser la prestation des services offerts par le ministère et pour améliorer les déclarations environnementales.

Le premier projet consiste en un système de surveillance de la qualité de l'eau et de renseignements sur le respect des règlements, qui comprendra une base de données sur l'analyse de la qualité de l'eau potable et une grille de surveillance des propriétaires et des exploitants d'installations de traitement d'eau pour vérifier s'ils respectent les règlements. Les données seront fournies au public par Internet.

Normes strictes et application efficace des mesures législatives

Des normes rigoureuses sont un élément clé de la gestion environnementale. Le ministère continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces pour concevoir et faire observer des normes nationales relatives aux rejets de mercure, de dioxines et de furannes. Le ministère poursuivra son examen de 145 normes de qualité de l'air et entreprendra des discussions relativement à 15 autres substances.

Des normes strictes doivent s'appuyer sur des moyens efficaces et rapides d'application. Appuyée par la *Loi de 2000 sanctionnant par les peines les plus sévères des infractions de nature environnementale*, l'équipe tactique du ministère accroîtra ses activités d'inspection et d'enquête.

Prévention de la pollution

Le ministère intensifiera ses activités de prévention de la pollution avec la collaboration de l'industrie, d'organismes et de municipalités des quatre coins de l'Ontario. Il mettra notamment en oeuvre un programme intitulé Performance Plus et définira de nouvelles ententes sur la performance environnementale. L'objectif quinquennal de réduction de la quantité de substances et de déchets toxiques, qui est actuellement de 60 000 tonnes, sera remplacé par un objectif plus ambitieux.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
De l'air plus pur	Réduction des émissions atmosphériques ontariennes, mesurées par les concentrations d'oxydes d'azote (NO_X), de composés organiques volatiles (COV), de matières particulaires (MP) et de dioxyde de souffre (SO_2).	Réduction de 45 % des émissions de NO_x et de COV d'ici 2015 (25 % d'ici 2005) et réduction de 10 % des émissions contribuant aux PM_{10} d'ici 2015, comparativement aux rejets de 1990. Année de référence (1990) : NO_x 659 kt COV 868 kt PM_{10} 221 kt Réduction de 50 % des émissions de SO_2 d'ici à 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » (885 kt en 2000).	Poursuivre la stratégie ontarienne de gestion de la qualité de l'air et du changement climatique afin de cerner des mesures d'amélioration de la qualité de l'air pour les ministères du gouvernement et tous les secteurs de l'économie. Réduire davantage la concentration d'ozone et de fines matières particulaires au niveau du sol, ainsi que leurs précurseurs (NO_x, COV, SO_2) grâce au Plan de lutte contre le smog. Atteindre la moitié (environ 11 %) de l'objectif de réduction de 22 % des émissions de NO_x et de COV du programme Air pur Ontario (Phase 1); on examinera environ un million de véhicules afin d'atteindre les objectifs de réduction (Phase 2). Faire mieux connaître la Patrouille anti-smog et les plans d'intervention en cas d'alerte au smog, et favoriser une participation accrue du public.

De l'air plus pur (suite)			Faire inspecter par la Patrouille anti-smog des voitures, des camions et des autobus excessivement polluants. Continuer de montrer du leadership à l'échelle nationale en appuyant des initiatives de réduction des gaz à effet de serre, notamment en obligeant les secteurs industriel et commercial à surveiller et à déclarer les rejets de gaz à effet de serre à compter de juin 2002. Mettre en oeuvre des mesures réglementaires de surveillance et de déclaration touchant certains pollueurs industriels et commerciaux. Prescrire les limites d'émission de NO_x et de SO_2 pour le secteur de l'électricité avant que celui-ci ne devienne un marché concurrentiel. Déposer un projet de règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission dans le but d'inciter les émetteurs de NOx et de SO_2 à réduire leurs émissions.

De l'air plus pur (suite)			Donner suite à la stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000 en élaborant des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, un objectif de réduction de 50 pour 100 des émissions de dioxyde de souffre, par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ». Poursuivre l'élaboration de normes pancanadiennes relatives aux rejets de dioxines, de furannes et de mercure. En vertu du programme « Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air » (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques. Inspecter 500 sources d'émissions atmosphériques afin d'évaluer leur conformité aux normes de qualité de l'air. Évaluer et mettre en oeuvre des moyens d'améliorer les mesures de réduction des émissions. Accroître l'autosurveillance des sources ponctuelles de rejets atmosphériques.
De l'eau plus propre	Qualité de l'eau potable	L'eau doit être conforme aux normes prescrites par le règlement sur la protection de l'eau potable.	Inspecter toutes les stations municipales de traitement de l'eau de la province. Réexaminer le programme de surveillance de l'eau potable.

De l'eau plus propre (suite)	Qualité des eaux souterraines et de surface	Amélioration des indicateurs des écosystèmes aquatiques de l'Ontario, mesurée par une réduction de 10 % du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence 1995 : 589 mises en garde, ou 33,9 %).	Commencer à appliquer un plan détaillé pour protéger les eaux souterraines de l'Ontario, en coopération avec les municipalités et les offices de protection de la nature. Inspecter 155 stations municipales d'épuration des eaux d'égout et 145 installations de traitement d'eaux usées industrielles. Inspecter au moins 150 installations pour lesquelles un permis de prélèvement d'eau a été délivré.
Des sols plus propres	Qualité des sols	Améliorations mesurables de la remise en état de terrains contaminés.	Travailler de concert avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour concevoir des politiques et des programmes visant à remettre en état des friches contaminées et à obliger la production de rapports à ce sujet. Poursuivre la remise en état de la mine Deloro et du terrain contaminé par des BPC situé à Smithville.
Des écosystèmes plus sains	Application efficace des règlements	Utilisation accrue d'outils d'application des lois pour mieux faire observer les lois et les règlements, et mieux protéger l'environnement, comme l'attestera le nombre de poursuites et de peines.	Continuer de faire état des poursuites et des sanctions. L'équipe tactique effectuera 750 inspections au cours de sa première année complète d'activité. Déposer un projet de règlement relatif aux peines pécuniaires.
Des écosystèmes plus sains (suite)	Destruction de BPC (biphényles polychlorés)	Destruction de 50 % des BPC à activité élevée qui étaient entreposés à la fin de 2000 (par rapport à la quantité éliminée durant l'année de référence 1994, soit 18 600 tonnes).	Poursuivre la destruction des BPC actuellement entreposés en Ontario. Inspecter 200 lieux où sont entreposés des BPC.

	Répercussions des déchets dangereux	Réduire au minimum les effets des déchets dangereux sur l'environnement.	Élaborer de nouvelles politiques visant à réduire la production de déchets dangereux et à améliorer leur gestion et leur élimination. Inspecter 250 lieux de production de déchets liquides dangereux, 20 lieux d'élimination des déchets dangereux et 50 lieux d'entreposage temporaire et de traitement de déchets.

Activité de base Conservation et intendance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements en 2001-2002**
Conservation des ressources	Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement	Amélioration constante pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction par rapport à l'année de référence 1987 (quantité de référence de 1 015 kg par habitant).	Atteindre un taux de réduction de 42 % des déchets dangereux par rapport à l'année de référence 1987. Déposer un projet de loi visant la création d'un organisme multilatéral permanent chargé du dossier du réacheminement des déchets. Inspecter 30 installations de recyclage de déchets, 250 lieux d'enfouissement de déchets non dangereux et 30 lieux d'entreposage temporaire et de traitement de déchets non dangereux.
Intendance de l'environnement	Participation des intervenants	Continuer de former des partenariats qui favoriseront la réduction, d'ici 2003, de 60 000 tonnes de substances et de déchets toxiques, soit une quantité qui dépasse les exigences réglementaires (année de référence 1999).	Mettre en oeuvre un programme d'amélioration continue fondé sur des incitatifs afin d'aider les entreprises à surpasser les normes. Copiloter de nouvelles ententes sur la performance environnementale. Fixer de nouveaux objectifs de réduction des substances et des déchets toxiques pour remplacer l'objectif quinquennal actuel de réduction de 60 000 tonnes.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	190 millions de $
Immobilisations	21 millions de $
	1 495 employés

Protection de l'environnement

Fonctionnement	141 millions de $
Immobilisations	21 millions de $
	1 250 employés

Conservation et intendance

Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	—
	60 employés

Administration interne

Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	—
	185 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	215 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	1 575 employés

Protection de l'environnement

Fonctionnement	163 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
	1 320 employés

Conservation et intendance

Fonctionnement	4 millions de $
Immobilisations	—
	60 employés

Administration interne

Fonctionnement	48 millions de $
Immobilisations	---
	195 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il exclut le personnel de l'Agence ontarienne des eaux.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et les commentaires concernant le plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Sharon Bailey, 416 314-7370, téléc. : 416 314-7858
Directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage, Toronto (Ontario) M4V 1M2
Courriel : Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca

Division de la planification environnementale intégrée
Doug Harper, 416 314-8475, téléc. : 416 314-8478
Directeur, Bureau de la liaison en matière d'environnement
135, avenue St. Clair Ouest, 5e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : Doug.Harper@ene.gov.on.ca

Division des normes et des sciences de l'environnement
Daniel Cayen, 416 327-1457, téléc. : 416 327-1261
Directeur, Direction des partenariats environnementaux
40, avenue St. Clair Ouest, 14e étage, Toronto (Ontario) M4V 1M2
Courriel : Daniel.Cayen@ene.gov.on.ca

Division des opérations
Brian Ward, (613) 548-6901, téléc. : (613) 548-6911
Directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820, Kingston (Ontario) K7L 4X6
Courriel : Brian.Ward@ene.gov.on.ca

Bureau de la ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6790
Téléc. : 416 314-6748
Courriel : Minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Karlheinz Maiterth, tél. : 416 314-6717, téléc. : 416 314-6711
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : Karlheinz.Maiterth@ene.gov.on.ca

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère, au 416 325-4000, ou sans frais en composant le 1 800 565-4923, ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse www.ene.gov.on.ca

MINISTÈRE DES FINANCES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. James M. Flaherty

J'ai le plaisir de présenter le plan d'activités 2001-2002 du ministère des Finances et de rendre compte de nos principales réalisations.

Pour la première fois depuis près de 100 ans, le gouvernement de l'Ontario a présenté trois budgets équilibrés consécutifs. L'excédent de l'exercice qui vient de se terminer a permis au gouvernement de réduire de trois milliards de dollars la dette provinciale nette, le plus important paiement de la dette de l'histoire de l'Ontario.

Depuis que nous avons commencé à réduire les impôts, l'économie provinciale a affiché un taux de croissance de près de 25 pour 100, les recettes fiscales ont augmenté de plus de 15 milliards de dollars et les entreprises de l'Ontario ont créé 846 500 nouveaux emplois nets en date du mois de mai 2001. Nous continuons à promouvoir la croissance économique en réduisant les impôts, en éliminant les formalités administratives inutiles et en investissant dans les priorités de l'Ontario. Le budget de 2001 a proposé d'autres réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers afin de réduire le taux d'imposition de 20 pour 100, tel que promis en 1999. Quatre-vingt-quinze pour cent des contribuables, presque toutes les personnes qui gagnent moins de 100 000 $ par année, bénéficieraient ainsi d'une réduction de 20 pour 100 de l'impôt prélevé sur leur revenu personnel.

Le gouvernement a également envoyé aux entreprises de l'Ontario un message clair pour la création d'emplois avec le programme ***Avantage Ontario,*** qui prévoit une série d'initiatives visant à réduire les impôts et à faire de l'Ontario l'endroit où l'impôt des sociétés est le plus bas en Amérique du Nord. Le programme ***Avantage Ontario*** comporte un investissement de 500 millions de dollars versé dans le cadre de l'initiative SuperCroissance – volet Partenariats du millénaire. Cette somme est destinée aux projets liés aux transports et à l'environnement qui permettraient à la province de continuer à jouir d'une bonne qualité de vie.

L'argent des contribuables appartient à la population et aux entreprises de l'Ontario, non au gouvernement.

Un projet de loi intitulé *Loi sur la responsabilisation du secteur public* obligerait tous les établissements publics financés par les contribuables de l'Ontario, y compris ceux du secteur municipal, du secteur de la santé et du secteur de l'éducation, à publier leur

plan d'activités annuel et à équilibrer leur budget. Si elle est adoptée, cette loi favorisera la responsabilisation et l'obligation de rendre des comptes aux contribuables de l'Ontario.

Pour une sixième année de suite, le gouvernement a accru – de 5,4 pour 100 pour l'année seulement – ses investissements dans le système de santé de l'Ontario, respectant ainsi sa promesse de hausser de 20 pour 100 les sommes affectées à la santé. Nous augmenterons également de 360 millions de dollars les fonds consacrés cette année à l'enseignement public. De plus, le gouvernement a proposé un crédit d'impôt partiel pour les parents d'enfants inscrits dans des écoles indépendantes afin d'offrir plus de choix aux parents et de promouvoir des normes élevées en matière d'éducation.

Nous continuerons d'investir dans l'avenir de l'Ontario grâce à l'un des plus importants investissements dans l'enseignement postsecondaire de l'Ontario – 293 millions de dollars en subventions de fonctionnement pour les collèges et les universités aux cours des trois prochaines années.

Grâce à un plan axé sur la responsabilisation, l'obligation de rendre des comptes et la croissance économique, nous maintiendrons le cap sur notre promesse de faire de l'Ontario le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille au XXI^{e} siècle.

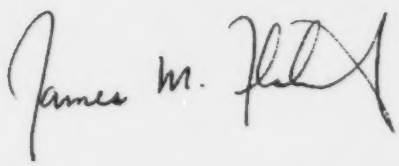

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Finances vise à appuyer un climat économique et financier vigoureux qui favorise les investissements et qui contribue à faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Ces objectifs se fondent sur les principes suivants :

- l'Ontario est un chef de file pour ce qui est des emplois, des revenus et des investissements;
- l'Ontario permet aux contribuables de conserver une plus grande part de leur revenu durement gagné en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers;
- l'Ontario met l'accent sur l'obligation qu'ont les organismes publics de rendre des comptes pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien géré et utilisé de façon efficiente;
- l'Ontario investit les deniers publics dans des programmes prioritaires et l'infrastructure publique avec un souci toujours plus grand d'économie, d'efficience et d'efficacité;
- l'Ontario a les moyens de financer cette infrastructure et ces programmes gouvernementaux;
- l'Ontario investit pour bâtir un avenir meilleur pour l'ensemble des Ontariens et Ontariennes.

Afin d'appuyer ces objectifs généraux, le ministère des Finances fait des choix responsables pour créer un environnement favorable à une économie dynamique, innovatrice et florissante. Ce contexte permettra de gérer efficacement le budget, les finances et les secteurs réglementés connexes de la province de l'Ontario. En agissant de façon responsable, nous assurerons à la population de l'Ontario l'exceptionnelle qualité de vie qu'elle mérite.

Activités de base

Pour atteindre ses objectifs, le ministère se concentrera sur six activités de base :

- Politiques fiscales, budget et recettes
- Politiques économiques, budgétaires et financières
- Réglementation de l'industrie des services financiers
- Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats
- Financement du gouvernement et gestion de la dette
- Soutien des activités internes

Politiques fiscales, budget et recettes

- Bureau du budget et de la fiscalité
- Division des recettes fiscales
- Division de la coordination de la recherche stratégique

Objectif : Appuyer un climat concurrentiel favorable aux investissements en réduisant les impôts et en offrant un régime fiscal équitable et efficace.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- fournir des conseils sur les politiques fiscales afin que le régime fiscal soit équitable, efficient et concurrentiel avec celui des autres territoires tout en permettant de générer les recettes suffisantes pour respecter les objectifs budgétaires du gouvernement et pour appuyer les programmes prioritaires;

- élaborer le budget de l'Ontario et en coordonner la production, fournir des renseignements pour la préparation d'autres documents économiques ou financiers importants du gouvernement et proposer des mesures législatives qui, si elles étaient adoptées, permettraient la mise en oeuvre efficace et efficiente des politiques fiscales;

- veiller à l'application d'un grand nombre de lois fiscales ontariennes et préserver l'intégrité du régime d'auto-cotisation de la province grâce à des services de renseignements sur les contribuables et à un mécanisme indépendant de révision dans les cas d'objections, tout en décourageant la non-conformité par l'entremise de vérifications, d'enquêtes et de méthodes de perception;

- élaborer et coordonner les accords fiscaux signés par l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les autres territoires afin de protéger les intérêts financiers de la province et d'optimiser les avantages pour les contribuables de l'Ontario;

- offrir des analyses et des conseils stratégiques relativement au financement et aux répercussions budgétaires des modifications apportées aux régimes de retraite du secteur public; élaborer des politiques liées aux enjeux qui touchent les régimes de retraite d'employeurs de l'Ontario, en mettant l'accent sur les régimes de retraite du secteur privé; formuler la politique globale de l'Ontario en matière de transferts pécuniaires aux particuliers; surveiller et analyser la situation des autres gouvernements et négocier avec eux relativement aux transferts fédéraux aux particuliers, notamment dans le cadre du Régime de pensions du Canada;

- cerner et suivre divers enjeux nouveaux ou potentiels liés aux impôts ou aux recettes; en déterminer les répercussions sur l'économie, le régime fiscal et les recettes de l'Ontario ainsi que sur les programmes et les services gouvernementaux; déterminer et évaluer les stratégies adoptées par d'autres territoires.

Politiques économiques, budgétaires et financières

- Bureau des politiques économiques
- Division des politiques budgétaires et financières
- Secrétariat à la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario
- Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances
- Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF)

Objectif : Appuyer la croissance économique, la création d'emplois, l'obligation de rendre des comptes et le traitement équitable des contribuables en utilisant prudemment les fonds publics.

Activités de base (suite)

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- fournir des projections démographiques, économiques et de recettes et un soutien aux analyses et des conseils sur les politiques pour un large éventail de questions réglementaires liées à l'économie, au budget et aux services financiers qui ont une incidence sur la croissance économique et la création d'emplois;

- appuyer l'élaboration du plan et du cadre financiers pour le gouvernement dans son ensemble, y compris la gestion des dépenses de fonctionnement et en immobilisations et une stratégie relative aux recettes non fiscales, et veiller à ce qu'il y ait une gestion financière efficace des deniers publics;

- soutenir les analyses, guider les politiques et coordonner les activités du ministère des Finances relativement aux enjeux économiques et financiers découlant de la restructuration financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;

- donner des conseils sur les politiques, les mesures législatives et les initiatives relatives aux activités de fonctionnement qui appuient le régime d'impôt foncier et les rapports de la province avec les municipalités en matière de finances;

- gérer le régime provincial d'imposition pour l'éducation;

- assurer la liaison avec les municipalités et les consulter quant à des questions financières et liées à l'impôt foncier;

- concevoir, mettre au point et déployer un Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) afin d'aider le gouvernement de l'Ontario à remplir ses engagements quant à la responsabilité financière, à l'obligation de rendre des comptes aux contribuables, à la qualité du service à la clientèle et à la promotion d'un gouvernement plus petit et plus efficace.

Réglementation de l'industrie des services financiers

- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)
- Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA)

Activités de base (suite)

Objectif : Maintenir une réglementation judicieuse et dynamique des services financiers.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- mettre en place un cadre stratégique qui favorise l'équité, l'efficacité et la compétitivité des services financiers; appuyer les priorités publiques en imposant des normes à l'industrie et en protégeant les consommateurs du secteur des services financiers afin de rehausser la confiance des investisseurs et des consommateurs dans l'industrie des services financiers.

Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats

- Société ontarienne SuperCroissance

Objectif : Investir de façon stratégique dans l'infrastructure publique de l'Ontario.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- jouer un rôle de chef de file et assurer une coordination centrale par l'entremise de la Société ontarienne SuperCroissance pour l'élaboration des politiques, la planification et les approbations du Conseil des ministres quant aux immobilisations de la province;

- mettre l'accent sur la formation de partenariats novateurs et de premier ordre entre les secteurs public et privé en vue de la modernisation et de l'expansion de l'infrastructure stratégique de l'Ontario – notamment en amorçant, de concert avec le ministère des Transports, une série d'études d'évaluation pour l'aménagement d'importantes voies de communication qui assureront l'avenir du réseau de transport de l'Ontario;

- coordonner la mise en oeuvre de deux importantes initiatives SuperCroissance axées sur le partenariat, dont l'exécution incombe à des ministères : les investissements dans l'infrastructure essentielle à la croissance future des régions rurales et des petites collectivités, et les projets de développement des attractions récréatives, culturelles et touristiques de la province;

Activités de base (suite)

- gérer le volet Partenariats du millénaire, dont l'exécution incombe à des ministères, qui appuiera les projets d'expansion du réseau de transports en commun inter-régional afin de désengorger les grands centres urbains de l'Ontario. Ce volet a trois grandes composantes : l'investissement dans des projets d'infrastructure stratégiques grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé dans les grands centres urbains à l'extérieur de la région du grand Toronto; le fonds pour l'infrastructure des transports en commun de la région Golden Horseshoe; et l'appui provincial accordé au plan de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

L'Agence ontarienne de développement des sports olympiques et d'amélioration du secteur riverain, qui relève de la Société ontarienne SuperCroissance, gère la participation du gouvernement provincial à cette initiative.

Financement du gouvernement et gestion de la dette

- Office ontarien de financement (OOF)

Objectif : Gérer les programmes de financement, les dettes et les risques connexes de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO); et réduire les frais de service de la dette.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- prendre les arrangements nécessaires pour assurer le financement de la province de l'Ontario, des sociétés de la Couronne et des organismes du gouvernement, y compris la SFIEO, en coordonnant toutes les fonctions qui y sont liées, tels les emprunts, la gestion de la dette, les placements, la gestion du risque, la gestion des liquidités et des opérations bancaires ainsi que les relations avec les investisseurs et les agences de cotation. L'OOF fournit également des conseils éclairés quant aux politiques financières et au financement d'une vaste gamme d'initiatives gouvernementales.

Soutien des activités internes

- Bureau du ministre
- Bureau du sous-ministre
- Division des services ministériels et de la qualité des services
- Groupement de l'information et de la technologie de l'information (ITI)

Activité de base (suite)

- Services juridiques
- Services de vérification

Objectif : Promouvoir la prestation efficace et efficiente des services de soutien de toutes les activités de base.

Cette activité de base comprend notamment ce qui suit :

- assumer la direction générale du ministère par l'entremise du Bureau du ministre et du Bureau du sous-ministre;

- fournir au ministère des services de planification et de vérification, des conseils, des services juridiques, un soutien administratif et un soutien lié à la technologie de l'information afin que l'orientation et la gestion des programmes de fonctionnement soient conformes aux politiques et aux mesures législatives du gouvernement de l'Ontario;

- offrir des conseils et une expertise en planification afin de veiller à ce que le ministère atteigne ses objectifs en matière de qualité des services et que les principes de base et les éléments clés de la qualité des services soient intégrés à toutes les activités ministérielles.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Grâce à des stratégies judicieuses sur les plans financier, économique et fiscal, le ministère a un certain nombre de réalisations importantes à son actif pour 2000-2001. Il a notamment réussi à :

- équilibrer le budget pour une deuxième fois de suite, avec un troisième budget équilibré consécutif annoncé en mai 2001 pour l'exercice 2001-2002 ;
- afficher un excédent de 3,2 milliards de dollars dans son budget provisoire, permettant ainsi au gouvernement d'affecter trois milliards de dollars à la réduction de la dette provinciale nette;
- rembourser un milliard de dollars aux contribuables de l'Ontario;
- stimuler la création de 184 000 nouveaux emplois nets;
- favoriser un taux de croissance économique réelle de 5,5 pour 100 – ce taux et celui de 1999 additionnés ensemble se traduisent par un taux de 11,9 pour 100, soit le meilleur taux de croissance économique pour deux années consécutives depuis les années 1980;
- dépasser les prévisions quant aux recettes, à la gestion de la dette et à la croissance économique;
- annoncer et mettre au point un régime d'imposition du revenu des particuliers adapté aux besoins de l'Ontario;
- mettre en oeuvre l'indexation intégrale du régime d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario, afin de protéger ces derniers contre les hausses d'impôt causées par l'inflation;
- investir plus de 140 millions de dollars dans l'amélioration et l'agrandissement de l'infrastructure et des installations du secteur de l'enseignement postsecondaire, afin de faire face à la croissance prévue dans ce secteur;

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

- affecter 22,3 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement provisoires au système de santé de l'Ontario;
- affecter 44 pour 100 des dépenses de programmes de la province (à l'exclusion des immobilisations et de l'intérêt sur la dette publique) à l'amélioration du système de santé de la province;
- consacrer 500 millions de dollars à l'initiative tripartite de revitalisation du secteur riverain de Toronto, un projet de 1,5 milliard de dollars;
- investir 2,1 milliards de dollars dans l'infrastructure de la province;
- appuyer une révision en profondeur des régimes fiscaux portant sur le revenu des particuliers, le revenu des sociétés et l'impôt foncier de l'Ontario par le Comité du milieu des affaires chargé de l'examen du système fiscal;
- mettre en oeuvre le projet de loi 140, qui assure une protection continue aux entreprises qui ne peuvent pas faire face aux hausses importantes de leur impôt foncier;
- établir un avis de cotisation standard à l'échelle de la province pour permettre aux contribuables de mieux comprendre leurs obligations à l'égard de l'impôt foncier;
- appuyer l'examen de la Société ontarienne d'évaluation foncière effectué par le député provincial Marcel Beaubien.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les objectifs généraux du ministère des Finances visent à faire de l'Ontario un endroit où l'économie est vigoureuse, innovatrice et florissante.

Parmi les engagements et les stratégies clés qui permettront à l'Ontario en 2001-2002 de jouir d'une économie forte et d'un climat financier favorable qui suscitent toujours l'intérêt des gens et des entreprises, mentionnons les suivants :

- mettre en oeuvre les initiatives annoncées dans le budget de l'Ontario de 2001 et approuvées par l'Assemblée législative, notamment, des réductions de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le capital, un appui à la recherche et au développement, la réalisation de la promesse du gouvernement de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, un crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation, des modifications à l'impôt foncier sur les biens patrimoniaux et les nouveaux immeubles à logements ainsi que des initiatives pour renforcer les capacités de la Société ontarienne d'évaluation foncière en matière de reddition de comptes et de service à la clientèle;

- amorcer une étude d'optimisation des ressources pour l'ensemble du gouvernement afin de déterminer les activités auxquelles ce dernier devrait ou ne devrait pas participer et d'utiliser de façon plus efficace et plus efficiente l'argent des contribuables;

- veiller à l'application de la *Loi sur la responsabilisation du secteur public* proposée à l'Assemblée législative, si elle est adoptée, et créer le Bureau de la responsabilisation pour aider les organismes publics à gérer et à utiliser de façon efficace et efficiente l'argent des contribuables et pour veiller à ce que ces organismes équilibrent leur budget;

- élaborer et publier des normes de service pour l'administration des impôts;

- simplifier les définitions et les règles relatives à la taxe de vente au détail ainsi que les procédures de déclaration de revenu des entreprises;

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

- investir dans l'infrastructure stratégique grâce à trois initiatives quinquennales : un milliard de dollars dans les Partenariats du millénaire, 300 millions de dollars dans les Partenariats pour les sports, la culture et le tourisme, et 600 millions de dollars dans le Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario;

- investir dans les routes de l'Ontario et étudier diverses options pour désengorger les grands centres urbains de l'Ontario;

- terminer le processus de consultation et déposer une loi pour fusionner la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en un seul organisme ontarien de réglementation des services financiers, afin de mieux servir et protéger les consommateurs, les investisseurs, les participants aux régimes de retraite et les membres de l'industrie;

- appuyer un examen en profondeur des incitatifs fiscaux et des impôts ciblés de l'Ontario pour déterminer leur efficacité, leur utilité et leur pertinence;

- appuyer, selon les besoins, le groupe d'étude de Roger Martin sur la productivité, chargé de mesurer et de suivre la productivité, la compétitivité et les progrès économiques de l'Ontario par rapport aux autres provinces et aux États américains;

- collaborer avec le gouvernement fédéral pour harmoniser les politiques fiscales fédérales avec celles de l'Ontario et négocier un nouvel accord de perception fiscale;

- optimiser les revenus que touche l'Ontario de la part du gouvernement fédéral et réduire l'impôt fédéral perçu auprès des contribuables de l'Ontario en demandant la réforme des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et celle d'autres programmes fédéraux;

- poursuivre la conception et la mise au point du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) ainsi que la planification de sa mise en oeuvre;

- revoir le Fonds de réinvestissement communautaire pour répondre aux besoins futurs de la province et des municipalités;

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

- coordonner l'aspect financier de la restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et formuler des propositions pour mettre en oeuvre cette restructuration;

- consolider le potentiel du gouvernement et du secteur parapublic en matière de planification des immobilisations, d'élaboration des partenariats et de gestion des biens;

- proposer des modifications à diverses lois dont l'application relève de la CVMO et la CSFO afin de réduire les formalités administratives;

- chercher un acheteur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario;

- améliorer l'équité des lois fiscales ainsi que la qualité et l'éventail des services offerts aux contribuables;

- surveiller les nouveaux enjeux issus de l'économie numérique, du commerce électronique et des services gouvernementaux électroniques, tels que la taxation des produits et des services distribués électroniquement et l'imposition des revenus générés par le commerce électronique;

- déterminer et analyser les liens entre la recherche, l'innovation, la productivité, la croissance économique et l'approvisionnement en capitaux pour les jeunes entreprises et les sociétés en pleine croissance;

- approfondir les enjeux émergents et potentiels et examiner comment les autres territoires abordent ces enjeux, tels que la simplification du régime fiscal, la prestation des services, le coût de l'infrastructure publique, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des programmes et des services gouvernementaux ainsi que les liens entre le régime fiscal, la productivité et la croissance économique;

- collaborer avec les municipalités pour faire en sorte qu'elles disposent des renseignements nécessaires pour l'administration du nouveau système d'impôt foncier;

- continuer à aider les municipalités et les contribuables à comprendre le système d'impôt foncier et les arrangements financiers entre la province et les autorités locales, en les simplifiant;

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

- continuer à appuyer les travaux du député provincial Marcel Beaubien, qui en est à la deuxième étape de l'examen de la Société ontarienne d'évaluation foncière;

- poursuivre les initiatives d'amélioration de la qualité des services en mettant l'accent sur le leadership; définir sa clientèle et être à l'écoute de ses attentes; et établir au sein du ministère une culture axée sur l'apprentissage et l'innovation;

- viser à offrir des services gouvernementaux électroniques d'ici 2003 en accélérant la prestation des services à la clientèle à l'aide d'outils électroniques appropriés.

Mesures clés d'évaluation de la performance en 2001-2002

Politiques fiscales, budget et recettes			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Maintenir un régime fiscal efficient caractérisé par la réduction de l'administration publique et des coûts d'observation par les contribuables.	Coût de perception de 100 $ de recettes fiscales.	Crédit législatif et recettes budgétaires.	0,58 $
	Rendement des coûts d'administration fiscale.	Recettes générées par des mesures d'exécution et crédit législatif.	Recouvrer 5,40 $ pour chaque dollar dépensé pour les mesures d'exécution.

Politiques économiques, budgétaires et financières			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Création d'un climat favorable aux investissements et à la croissance économique.	Prévisions économiques prudentes.	Prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.	Prévisions plus prudentes que celles des principaux prévisionnistes du secteur privé.
Produire un plan budgétaire ordonné, prudent et durable.	Objectifs relatifs au budget équilibré qui tiennent compte des dépenses et des recettes projetées.	Atteindre ou dépasser les objectifs relatifs au budget équilibré établis d'après des projections exactes en matière de dépenses, des prévisions prudentes en matière de recettes et une saine gestion budgétaire.	Atteindre ou dépasser l'objectif relatif au budget équilibré.
Fournir au public au moment opportun des renseignements pertinents.	Publication en temps opportun des *Comptes publics de l'Ontario*, des *Finances de l'Ontario* et d'autres documents de mise à jour de la situation financière tenant compte de tous les changements connus et importants.	Publication des *Comptes publics de l'Ontario* entre 90 et 120 jours après la fin de l'exercice.	2000-2001 [1] : 130 jours 2001-2002 [1] : 100 jours
		Publication des *Finances de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre.	Publication des *Finances de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre.
	Publication en temps opportun des *Comptes économiques de l'Ontario*.	Publication des *Comptes économiques de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la publication des comptes nationaux correspondants.	Publication des *Comptes économiques de l'Ontario* entre 30 et 45 jours après la publication des comptes nationaux correspondants.
	Opinion du vérificateur provincial.	Opinion sans réserve [2].	Opinion sans réserve [2].

Remarque 1 : Fait référence aux *Comptes publics de l'Ontario* pour les exercices visés, mais publiés au cours de l'exercice suivant.

Remarque 2 : « Opinion sans réserve » signifie que le vérificateur n'a pas fait d'observations ni de constatations précises au sujet des comptes.

Réglementation de l'industrie des services financiers			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Favoriser un secteur des services financiers solide et concurrentiel en Ontario.	Seuls les établissements financiers sûrs et solides sont autorisés à exercer leurs activités en Ontario.	100 %	100 %
Veiller au respect des engagements pris envers les participants aux régimes par les administrateurs des régimes de retraite d'employeurs.	Tous les bénéficiaires reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.	100 %	100 %
Susciter la confiance du public dans un système d'assurance privé équitable, efficace, efficient et souple en Ontario et promouvoir l'accès du public à ce système.	Seules les compagnies d'assurance solvables et titulaires d'un permis sont autorisées à exercer leurs activités en Ontario.	100 %	100 %

Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Se servir des investissements du gouvernement provincial dans les immobilisations pour améliorer la qualité de l'infrastructure publique de la province.	Qualité des investissements globaux effectués par le gouvernement dans les immobilisations. Qualité des propositions de partenariat et degré de participation des partenaires.	Mise en oeuvre de politiques et de plans provinciaux efficaces pour les immobilisations. Formules plus efficientes en ce qui a trait à l'infrastructure publique et risques réduits sur le plan financier pour les contribuables.	Amélioration soutenue du processus de planification et d'affectation des immobilisations. Mise en oeuvre soutenue des initiatives du budget de l'Ontario de 2000. Nouveaux partenariats novateurs pour l'infrastructure de la province découlant des initiatives annoncées dans le budget de l'Ontario de 2000.

Financement du gouvernement et gestion de la dette			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Assurer la gestion efficiente et prudente de l'actif et du passif financiers de la province.	Emprunts au moment opportun [1].	Obligations émises lorsque les coûts sont inférieurs aux taux d'intérêt moyens du marché canadien.	Coûts inférieurs au repère.
	Gestion de la dette [2].	Résultats positifs des activités de gestion de la dette.	Économies réalisées quant aux coûts.
	Opération dans les limites approuvées quant aux risques pour l'intérêt sur la dette publique, les taux d'intérêt et les taux de change [3].	Coûts inférieurs aux limites approuvées pour les risques.	Coûts inférieurs aux limites approuvées pour les risques.

Remarque 1 : Le coût réel des emprunts est comparé au taux d'intérêt canadien moyen, comparant l'opportunité du moment choisi pour l'emprunt à ce que le coût du financement aurait été s'il avait été réparti également sur toute l'année.

Remarque 2 : L'indice de gestion de la dette tient compte des économies de coût découlant de la gestion globale du portefeuille de la dette suite à une comparaison avec une stratégie neutre pour en mesurer le succès.

Remarque 3 : Ces limites sont : le risque de change non protégé est de 5 pour 100 au maximum de la dette gérée au nom de la province; le taux d'exposition aux changements des taux d'intérêt est de 25 pour 100 au maximum de la dette gérée au nom de la province; et l'augmentation des intérêts de la dette publique provenant de la totalité des activités de gestion de la dette et du risque est de 3 pour 100 au maximum des intérêts annuels sur la dette publique inscrits au budget.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	896 millions de $
Immobilisations	11 millions de $
	3 775 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	645 millions de $
	2 370 employés

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales
Div. de la coord. de la recherche stratégique

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	69 millions de $[2]
	235 employés

Bureau des politiques économiques
Div. des pol. budgétaires et financières
Secr. à la restr. du sect. de l'électr. de l'Ont.
Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances
Syst. intégré de gestion de l'inf. financière

Réglementation de l'industrie des services financiers[3]

Fonctionnement	79 millions de $
Immobilisations	5 millions de $
	350 employés

Comm. des valeurs mobilières de l'Ontario
Comm. des services financiers de l'Ontario
FIVAVA

Financement du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	25 millions de $[4]
Immobilisations	2 millions de $
	300 employés

Office ontarien de financement (y compris la Caisse d'épargne de l'Ontario)

Soutien des activités internes

Fonctionnement	65 millions de $
	485 employés

Bureau du ministre
Bureau du sous-ministre
Division des serv. minist. et de la qualité des services
Group. de l'inform. et de la techn. de l'information (ITI)
Services juridiques
Services de vérification

Investissement dans l'infrastructure stratégique et partenariats

Fonctionnement	13 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	35 employés

Société ontarienne SuperCroissance

Remarque 1 : Les données relatives aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Remarque 2 : Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.

Remarque 3 : Exclut les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), car ils ne font pas partie de la fonction publique de l'Ontario, mais reflète la consolidation des frais de fonctionnement de la CVMO.

Remarque 4 : Englobe seulement les frais de fonctionnement de l'Office ontarien de financement et ne tient pas compte de l'intérêt sur la dette publique.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base[1]

Ministère des Finances

Fonctionnement	733 millions de $
Immobilisations	213 millions de $
	3 785 employés

Politiques fiscales, budget et recettes

Fonctionnement	468 millions de $
	2 280 employés[2]

Bureau du budget et de la fiscalité
Division des recettes fiscales
Div. de la coord. de la recherche stratégique

Politiques économiques, budgétaires et financières

Fonctionnement	80 millions de $[3]
	220 employés

Bureau des politiques économiques
Div. des pol. budgétaires et financières
Secr. à la restr. du sect. de l'électr. de l'Ont.
Secrétariat des relations provinciales-municipales en matière de finances
Syst. intégré de gestion de l'inf. financière

Réglementation de l'industrie des services financiers[4]

Fonctionnement	99 millions de $
Immobilisations	3 millions de $
	370 employés

Comm. des valeurs mobilières de l'Ontario
Comm. des services financiers de l'Ontario
FIVAVA

Financement du gouvernement et gestion de la dette

Fonctionnement	27 millions de $[5]
Immobilisations	10 millions de $
	290 employés

Office ontarien de financement (y compris la Caisse d'épargne de l'Ontario)

Soutien des activités internes

Fonctionnement	74 millions de $
	560 employés[2]

Bureau du ministre
Bureau du sous-ministre
Division des serv. minist. et de la qualité des services
Group. de l'inform. et de la techn. de l'information (ITI)
Services juridiques
Services de vérification

Investissement dans l'infrastructure stratégique et partenariats

Fonctionnement	25 millions de $
Immobilisations	200 millions de $[6]
	65 employés

Société ontarienne SuperCroissance

Remarque 1 : Les données relatives aux dépenses sont calculées selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Remarque 2 : Tient compte du remaniement des fonctions et du personnel du Groupement de l'ITI relativement aux activités de base.

Remarque 3 : Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire.

Remarque 4 : Exclut les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), car ils ne font pas partie de la fonction publique de l'Ontario, mais reflète la consolidation des frais de fonctionnement de la CVMO.

Remarque 5 : Englobe seulement les frais de fonctionnement de l'Office ontarien de financement et ne tient pas compte de l'intérêt sur la dette publique.

Remarque 6 : Tient compte des Partenariats du millénaire annoncés dans le budget de l'Ontario de 2000.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à **www.gov.on.ca/fin/** ou téléphonez à :

Services de renseignements (sans frais)

1 800 263-7965 (anglais)
1 800 668-5821 (français)
1 800 263-7766 (ATS/ATM)

Direction des communications et des relations publiques

Téléphone : 416 325-0333
Télécopieur : 416 325-0339

Bureau du ministre

Aynsley Wintrip
Attachée de presse
Téléphone : 416 325-9566
Télécopieur : 416 325-0374

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

Depuis 1995, notre gouvernement démontre un engagement ferme envers ses priorités conjointes, soit la création d'emplois et l'économie. Dans le cadre de la *Révolution du bon sens*, nous avons promis aux Ontariennes et Ontariens que nous allions créer 725 000 emplois. Nous avons tenu, voire dépassé, notre promesse au cours de notre premier mandat.

Au début de l'année, le premier ministre Harris a réaffirmé cet engagement en déclarant que l'emploi constituera la priorité de notre équipe pour 2001. À cette fin, il faut maintenir les emplois actuels, contribuer à en créer et en attirer davantage en Ontario. M. Harris a de plus affirmé que nous allions prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les acquis et faire en sorte que l'Ontario demeure concurrentiel à l'échelle mondiale.

Or, nous avons une occasion inespérée d'atteindre cette cible. À une époque où notre économie exige de nouvelles compétences plus polyvalentes, nous verrons la plus forte augmentation du nombre de jeunes qui entament des études postsecondaires ou un programme de formation jamais vue depuis des décennies. La « double cohorte » d'étudiantes et d'étudiants représentera un formidable atout alors que nous planifions en fonction des besoins changeants de l'économie du savoir.

Les étudiantes et étudiants formant la double cohorte sont ceux qui obtiendront les compétences requises pour relever les défis et réussir en faisant concurrence aux meilleurs de ce monde. Cependant, ils doivent être sûrs que la porte leur est ouverte et qu'ils auront une place dans un programme collégial ou universitaire. Ceux qui entrent directement sur le marché du travail doivent être sûrs qu'ils auront accès à des programmes d'apprentissage et de formation de pointe.

Nous avons établi un plan à cette fin. Nous préparons nos collèges, nos universités et nos partenaires en éducation de manière que les étudiantes et étudiants puissent réaliser leur plein potentiel. Même si la double cohorte est au coeur de notre plan, nous avons également pris des mesures pour faire en sorte que les apprenants de tous âges puissent acquérir de nouvelles compétences ou se perfectionner, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient. Ils pourront ainsi s'adapter aux exigences d'un monde du travail en constante évolution.
Aujourd'hui plus que jamais, l'acquisition du savoir ne se limite plus à la salle de

classe. L'éducation et la formation sont des engagements permanents et continus. C'est un honneur pour moi de collaborer avec nos partenaires des établissements d'enseignement postsecondaire et du secteur de la formation à l'établissement d'un système d'éducation supérieure et de formation à la fois plus solide et plus souple mais aussi plus responsable, dont profiteront véritablement les futures générations d'étudiantes et d'étudiants.

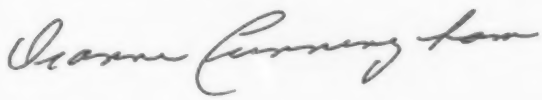

L'honorable Dianne Cunningham
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Objectif général du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'assure que les Ontariennes et Ontariens jouissent d'un système de formation et d'enseignement supérieur qui, en plus de leur procurer une éducation d'excellente qualité et de leur permettre d'acquérir la formation et les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois, améliore la compétitivité de l'économie ontarienne.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario.

Éducation postsecondaire

Le ministère assure aux étudiantes et étudiants qualifiés l'accès à un programme collégial ou universitaire de grande qualité :

- en favorisant l'éducation postsecondaire au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité et accessibles dont les dirigeants rendent des comptes;
- en encourageant la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;
- en offrant un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de tous;
- en assurant le financement nécessaire pour assurer l'accès à des immeubles et à des installations de qualité supérieure.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui préparent une main-d'oeuvre compétente :

- en offrant une formation et des services d'apprentissage pour s'assurer que l'Ontario possède les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence;
- en aidant les personnes formées à l'étranger qui désirent s'intégrer et exercer une profession ou un métier réglementé en Ontario;
- en dispensant des cours d'alphabétisation, de calcul et de recyclage de base pour aider les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail;
- en préparant les Ontariennes et Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et en aidant les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été;
- en aidant les travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;
- en offrant un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation concernant les questions liées au marché du travail et à la formation.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Cette année, le ministère a mis en oeuvre son plan global visant à assurer à chaque étudiante et étudiant motivé et qualifié une place dans un collège ou une université et à permettre aux travailleurs, quel que soit leur âge, d'accéder à des programmes de formation pertinents et de haute qualité, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient.

Préparation pour la double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario a continué de mettre en oeuvre son plan visant à préparer les collèges, les universités et le système de formation à faire face à l'augmentation prévue de l'effectif attribuable à l'arrivée de la double cohorte, lorsque les premiers élèves du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans obtiendront leur diplôme en même temps que ceux de l'ancien programme de cinq ans. La double cohorte, les changements démographiques et l'intérêt accru envers les programmes d'enseignement postsecondaire contribueront à la hausse marquée des demandes d'inscription aux collèges et aux universités.

En mai 2000, le ministère a annoncé la deuxième série de nouveaux projets SuperCroissance qui créera 73 000 nouvelles places dans les collèges et les universités de l'Ontario. Cet investissement, le plus important dans le secteur de l'éducation postsecondaire en 30 ans, concerne 59 projets de construction dont le financement, évalué à 1,8 milliard de dollars, sera assumé par les secteurs privé et public. Par le truchement des projets SuperCroissance, 95 millions de dollars en fonds de réfection des immobilisations ont été versés aux collèges et aux universités pour les aider à accepter des étudiantes et étudiants supplémentaires en utilisant avec plus de polyvalence leurs installations actuelles.

Afin de s'assurer que les dépenses actuelles et futures tiennent compte des priorités, le ministère a créé le Groupe d'étude sur l'investissement au service des étudiantes et étudiants. Dans son rapport publié en février, le Groupe d'étude faisait 33 recommandations touchant l'amélioration des services aux étudiantes et étudiants et la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des deniers publics.

Toutefois, ce ne sont pas tous les élèves du secondaire qui décident de suivre des études postsecondaires. Pour aider les élèves qui intègrent directement le marché du travail, le ministère a élargi les programmes d'insertion professionnelle, y compris le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Offrir un meilleur choix en matière d'éducation postsecondaire et plus de programmes de formation de qualité

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire* qui offre aux étudiantes et étudiants de tous âges un meilleur choix en matière d'études postsecondaires. La Loi prévoit la création de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire qui établira des critères rigoureux permettant aux collèges de l'Ontario de demander l'autorisation d'attribuer des grades universitaires et aux établissements privés qui confèrent de tels grades l'autorisation de s'implanter en Ontario. Ce faisant, les étudiantes et étudiants, où qu'ils vivent en Ontario, pourront avoir accès à des programmes souples, directement liés au milieu de travail.

Par ailleurs, le ministère a annoncé la création du *Fonds d'encouragement à l'éducation permanente* de TVOntario d'une valeur de 5 millions de dollars, assorti de fonds de contrepartie du secteur privé, en vue d'élaborer un programme de formation en ligne accessible à tous les Ontariens et Ontariennes, au travail ou à domicile. Le gouvernement a ensuite déclaré qu'il avait l'intention de créer un nouveau centre d'excellence en éducation permanente en amorçant le transfert à TVOntario du Centre d'études indépendantes du ministère de l'Éducation qui assure l'éducation à distance des élèves du primaire et du secondaire.

Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation postsecondaire

Pour la première fois en Ontario, le ministère a décidé d'inclure un élément de rendement dans l'attribution des subventions aux collèges et aux universités. Des indicateurs de rendement (IR) mesurent le rendement des établissements d'enseignement dans des domaines prioritaires, notamment la satisfaction des employeurs et de la clientèle étudiante, le taux de diplômés et le taux d'emploi des diplômés. Deux pour cent des subventions de fonctionnement des collèges et un pour cent de celles des universités ont été allouées en fonction du rendement.

Aider les étudiantes, les étudiants et leurs parents à mieux gérer les coûts de l'éducation

Pendant la première année d'existence de cette initiative, le ministère a décerné des bourses « Sommet de l'excellence » à plus de 4 000 étudiantes et étudiants. Les bourses sont accordées au mérite et leur montant est fonction des besoins financiers. Le ministère a également pris des mesures pour améliorer l'efficacité du programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants en mettant en branle le processus qui permettra de l'harmoniser avec le programme d'aide du gouvernement fédéral et pour réduire le taux de carence de remboursement de prêts étudiants. On prévoit que plus de 150 000 étudiantes et étudiants auront reçu une aide financière dans le cadre du RAFEO au cours de l'année scolaire 2000-2001.

Cette année, le gouvernement de l'Ontario a également introduit, pour la première fois, un plafond qui limite pendant cinq ans l'augmentation des droits de scolarité. Ce plafond sera fixé à 2 pour 100 par année pour la plupart des programmes. Ce plafonnement aidera les étudiantes et étudiants, ainsi que leurs parents, à mieux planifier leurs budgets.

S'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour le XXI^{e} siècle

Le gouvernement s'est engagé à assurer la croissance économique de la province et a pris un certain nombre de mesures pour disposer de la main-d'oeuvre compétente nécessaire pour faire en sorte que l'Ontario soit compétitif et prospère au XXI^{e} siècle. En 2000-2001, le ministère a engagé 48 millions de dollars pour offrir une formation aux apprentis et des services d'adaptation de la main-d'oeuvre. Le nombre de nouveaux apprentis s'est accru de 12 pour 100 pour passer à près de 16 000.

En outre, 3 600 élèves du palier secondaire ont participé au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) au cours de la dernière année scolaire grâce à l'engagement du ministère d'accroître le nombre d'écoles participant au programme.

En 2000-2001, 685 écoles de 66 conseils scolaires de district ont participé au PAJO, par rapport à 487 écoles de 61 conseils scolaires de district au cours de l'exercice précédent.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001 également, le ministère a ajouté 3,5 millions de dollars sur trois ans aux programmes de rattrapage qui aident les pharmaciens et les infirmières et infirmiers formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario.

Le ministère a également créé le Service d'évaluation des titres scolaires pour aider les personnes formées à l'étranger à réaliser leur plein potentiel dans le marché du travail ontarien. En évaluant les titres scolaires attribués par les établissements d'études secondaires et postsecondaires étrangers par rapport aux normes de l'Ontario, ce service aidera les employeurs à embaucher des immigrants possédant la scolarité nécessaire tout en permettant à ces immigrants de s'intégrer au marché du travail ontarien. Depuis son lancement en octobre 2000, le SETS a fait 257 évaluations.

Afin de s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes peuvent profiter de cette ère de prospérité, le ministère a investi 60,5 millions de dollars dans des programmes d'alphabétisation et de formation de base dans plus de 300 établissements en Ontario et a lancé le projet AlphaRoute, un service d'alphabétisation à distance. Il a également alloué 108,5 millions de dollars pour aider plus de 120 000 sans-emploi, surtout des jeunes, à trouver du travail, à reprendre leurs études ou à suivre une formation par l'entremise du programme Connexion Emploi. Soixante-dix-huit pour cent des participants à ce programme primé ont trouvé un emploi, ont repris leurs études ou se sont inscrits à des programmes de formation.

Par l'entremise du nouveau Fonds d'innovation en apprentissage, le ministère investit 15 millions de dollars sur trois ans pour moderniser les normes de formation en classe des programmes existants et créer des occasions dans de nouveaux métiers. Par ailleurs, le ministère a investi 53,1 millions de dollars pour aider plus de 59 000 étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été par l'entremise du programme Emplois d'été Ontario, dépassant l'objectif de 57 000 qu'il s'était fixé.

En 2000-2001, le ministère a mis sur pied un comité conjoint composé notamment de représentants des écoles privées de formation professionnelle qui se penchera sur des questions communes de formation.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Dans son budget de 2001-2002, le gouvernement de l'Ontario a lancé un certain nombre de nouvelles mesures pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants de la double cohorte et pour faire en sorte que la province dispose de la main-d'oeuvre qualifiée et polyvalente dont elle a besoin pour rester concurrentielle au XXI^{e} siècle.

Le plan du gouvernement pour la double cohorte

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a fait remarquer que l'augmentation prévue des inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire en raison de la double cohorte, des changements démographiques et des taux accrus de participation dans les collèges et les universités constituent des « faits marquants de notre système d'enseignement [qui] nécessitent une solution marquante ».

On prévoit que ces facteurs feront augmenter de 78 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui fréquenteront les établissements d'enseignement postsecondaire en 2005-2006 par rapport à aujourd'hui et que ce niveau élevé se maintiendra. Dans le dernier budget, le gouvernement de l'Ontario prévoyait que les subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités augmenteraient de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004.

Cet engagement en matière de financement pluriannuel permettra aux collèges et aux universités de commencer à engager des professeurs supplémentaires et de mettre au point leurs plans en vue de faire face à la hausse prévue des effectifs.

L'augmentation prévue des subventions de fonctionnement fait suite à l'investissement en 2000 de 1,8 milliard de dollars du gouvernement et de ses partenaires en vue de créer 73 000 nouvelles places pour les étudiantes et étudiants. Le budget comportait également un nouvel engagement de 100 millions de dollars, pour un total de 140 millions de dollars, destiné aux coûts d'entretien qu'assument les collèges et les universités. Depuis la création de l'initiative SuperCroissance en 1999, un total de 297,5 millions de dollars a été investi pour aider à rénover et à moderniser les immeubles existants. En outre, les universités et les collèges ont convenu de répondre aux besoins des autres nouveaux étudiants et étudiantes en utilisant les immeubles existants plus efficacement.

S'assurer que l'Ontario dispose de la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin au XXI[e] siècle

En 2001-2002, le fonds du Programme d'accès aux perspectives d'avenir permettra de créer, dans les collèges et les universités, 21 500 nouvelles places dans les programmes d'informatique et de génie les plus en demande. Le ministère créera également la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire qui permettra d'offrir aux étudiantes et étudiants de tous âges un meilleur choix en matière de programmes d'études postsecondaires.

La Commission établira des critères rigoureux qui serviront à évaluer la qualité des grades attribués par les collèges communautaires et des nouveaux programmes menant à un diplôme offerts par les établissements privés. Ces initiatives permettront de s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont facilement accès à des programmes d'enseignement de haute qualité, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient, afin de poursuivre leurs études sans bouleverser leur vie familiale et leur carrière.

Le gouvernement a également l'intention de donner suite à une recommandation que le Conseil de l'emploi et de l'investissement de l'Ontario a faite dans son rapport intitulé *Carte routière de la prospérité*, à savoir rédiger une nouvelle charte pour les collèges communautaires qui leur permettrait de mieux s'adapter aux tendances du marché et de devenir des partenaires plus solides du développement économique régional.

Le ministère travaille également de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour que l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de la santé et l'établissement futur d'une école de médecine à Sudbury et d'un campus médical satellite à Thunder Bay répondent aux besoins des collectivités du Nord.

De plus, le budget de l'Ontario comprenait un engagement touchant l'investissement de 60 millions de dollars en vue d'établir l'Institut de technologie de l'Ontario sur le campus du Collège Durham dans la région de Durham. Cet institut aura pour mission de préparer les étudiantes et étudiants pour des carrières qui font appel à la fois à des compétences pratiques et à des connaissances théoriques.

Afin de respecter l'engagement du gouvernement concernant l'économie et la création d'emplois, le ministère ira de l'avant avec une stratégie de formation qui renforcera les compétences de la main-d'oeuvre de la province en lui donnant la possibilité

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

d'accéder à une éducation et à une formation pertinentes et de haute qualité, à tous les niveaux.

Dans le domaine de l'apprentissage, le ministère investira 50 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser le matériel et les installations des collèges communautaires. Il investira également 33 millions de dollars d'ici 2004-2005 pour atteindre le but fixé par le gouvernement en 1998, soit doubler le nombre de personnes inscrites à des programmes d'apprentissage dans des métiers spécialisés pour le faire passer de 11 000 à 22 000.

Pour assurer l'accès à des programmes novateurs, le ministère a favorisé l'élaboration de programmes offerts conjointement par les collèges et les universités dans des domaines tels que les sciences infirmières, l'informatique, les communications et l'information, et les études en médias. Onze universités et vingt collèges sont prêts à inscrire des étudiantes et étudiants dans des programmes conjoints de sciences infirmières à l'automne de 2001-2002. Par exemple, le partenariat annoncé récemment entre La Cité collégiale et l'Université d'Ottawa illustre comment un programme conjoint permet d'offrir une formation en français, nécessaire, aux étudiantes et étudiants en sciences infirmières de l'Ontario.

Pour aider les professionnels formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario, un montant de 12 millions de dollars sur trois ans a été prévu dans le budget de 2001-2002 afin d'appuyer des programmes de « rattrapage » pour des professions comme celles de technicien en génie, d'enseignant ou de travailleur de la santé. Cette somme s'ajoute aux 3,5 millions de dollars déjà investis dans les programmes de rattrapage et de formation destinés aux pharmaciens et aux infirmières et infirmiers. Ces programmes permettront à ces personnes d'obtenir la formation supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux normes ontariennes sans répéter l'apprentissage qu'elles ont déjà fait ailleurs, avant leur arrivée en Ontario.

En 2001-2002, le ministère élaborera d'autres stratégies pour encourager l'apprentissage à distance et l'apprentissage assisté par la technologie en collaborant avec TVOntario, par l'entremise du Fonds d'encouragement à l'éducation permanente et la création d'un centre d'excellence en éducation permanente. Le gouvernement continue de soutenir l'enseignement à distance dans le Nord grâce à une subvention de 5 millions de dollars à Contact Nord.

Toutefois, le gouvernement ne peut agir seul. Le ministère collaborera avec les associations professionnelles pour donner plus d'ampleur aux efforts de recrutement et il encouragera les employeurs et les employés à assumer une responsabilité accrue en vue de combler leurs besoins en matière de formation.

Augmenter la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des deniers publics

Le ministère a déjà établi une série de mesures de rendement visant les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation. Les indicateurs de rendement servent à communiquer au public la mesure dans laquelle les collèges, les universités et les établissements de formation satisfont aux priorités du gouvernement.

En 2001-2002, le ministère fera fond sur le travail déjà accompli pour réaliser l'intention du gouvernement d'améliorer davantage la responsabilisation par l'entremise d'une loi sur la responsabilisation du secteur public. Il accroîtra également la responsabilisation au sein du système d'éducation postsecondaire en augmentant l'éventail d'indicateurs de rendement et la partie des subventions de fonctionnement allouée en fonction du rendement.

Dans le domaine de la formation, le ministère mettra sur pied un programme de reconnaissance qui encouragera l'amélioration du rendement en récompensant l'excellence et l'efficacité en matière d'exécution des programmes de formation.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Éducation postsecondaire

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : De l'avis du ministère, les clients du système d'éducation postsecondaire, c'est-à-dire les apprenantes et les apprenants, sont les mieux placés pour repérer les programmes de haute qualité qui répondront à leurs besoins, dont les principaux sont :

- obtenir un diplôme,
- obtenir un emploi,
- assurer leur avenir financier.

On suppose que les établissements et les responsables des programmes qui peuvent démontrer qu'ils répondent aux besoins des étudiantes et étudiants attireront des apprenants, tandis que les autres seront encouragés à améliorer la qualité de leur enseignement. Ces renseignements rendent les dirigeants des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire comptables envers les apprenantes et apprenants. Le ministère ne recueille pas ces renseignements directement, mais fournit plutôt une orientation stratégique et du financement, et il collabore avec ses partenaires pour s'assurer qu'ils sont fournis.

Revenu - Taux de référence	**Emploi - Taux de référence**
Une enquête sur la population active de Statistique Canada effectuée en 1996 présente le revenu moyen selon la scolarité, l'âge et le genre de travail pour l'Ontario. Le rapport montre la valeur d'une éducation postsecondaire. Par exemple, le salaire annuel moyen des travailleurs entre 25 et 64 ans s'établit comme suit : • Titulaires d'un diplôme d'études secondaires : 31 000 $ • Titulaire d'un diplôme d'études collégiales : 34 000 $ • Titulaire d'un grade universitaire : 49 000 $	DONNÉES DE SEPTEMBRE 1999 • Taux moyen de chômage : 5,9 % • Taux de chômage chez les diplômés collégiaux : 4,0 % • Taux de chômage chez les diplômés universitaires (baccalauréat) : 4,1 %
Indicateurs de rendement - Collèges	**Indicateurs de rendement - Universités**
Les résultats de 1999-2000 à l'échelle provinciale publiés en avril 2001 sont les suivants : • satisfaction des étudiantes et étudiants : 75 % • satisfaction des diplômés : 83 % • satisfaction des employeurs : 91 % • emploi des diplômés : 91 %	Les plus récents résultats à l'échelle provinciale, publiés en mai 2000, sont les suivants : • taux d'obtention d'un diplôme des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1991 et obtenu un diplôme dans les sept années suivantes : 73,2 % • taux d'emploi des diplômés de 1997 six mois après l'obtention du diplôme : 93,1 % • taux d'emploi des diplômés de 1997 deux ans après l'obtention du diplôme : 96,4 %

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Valeur des renseignements qui permettent aux candidats du niveau postsecondaire de reconnaître les programmes de haute qualité qui répondent à leurs besoins, selon que les renseignements sont : • complets, • à jour, • exacts. Cette mesure indique si le ministère a fourni une direction et une orientation aux établissements d'enseignement postsecondaire et veillé à ce qu'ils donnent l'information nécessaire aux candidats.	Tous les établissements fourniront annuellement une information qui est : • complète, • à jour, • exacte.	*Collèges* : Les résultats des IR pour les sondages effectués en 2000-2001 sur : • la satisfaction des étudiantes et étudiants, • la satisfaction des diplômés, • la satisfaction des employeurs, • l'emploi des diplômés seront communiqués au printemps 2002. Les collèges communiqueront l'IR du taux d'obtention de diplômes au ministère et ce taux sera publié en 2001-2002. Tous les collèges afficheront l'information sur les IR sur leur site Web.
		Collèges : En 2001-2002, le ministère distribuera 2 1/3 pour 100 des subventions de fonctionnement à des fins générales aux collèges sur la base des IR concernant : • le taux d'emploi des diplômés six mois après l'obtention du diplôme, • la satisfaction des diplômés, • la satisfaction des employeurs.
		Universités : Les résultats du sondage effectué en 1998 auprès des diplômés pour déterminer : • le taux d'emploi six mois après l'obtention du diplôme, • le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme • les taux d'obtention d'un diplôme seront communiqués à l'été 2001. Toutes les universités afficheront l'information sur les IR sur leur site Web.
		Universités : Le ministère distribuera 1 1/3 pour 100 des subventions de fonctionnement selon le rendement de 2001-2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
		Collèges et universités : Les résultats seront publiés au cours de 2001-2002 dans un rapport global sur le rendement des établissements d'enseignement postsecondaire. Le site Web du ministère comportera des liens Internet vers l'information sur les indicateurs de rendement de chaque établissement pour que les apprenants puissent facilement avoir accès à l'information.
		Tous les établissements d'enseignement postsecondaire publieront l'information sur le taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO selon les établissements et les programmes.

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : Comme l'économie de l'Ontario est de plus en plus axée sur le savoir, la demande de travailleuses et travailleurs qualifiés ayant des compétences dans les technologies de pointe ne cesse d'augmenter. Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la formation de ces travailleuses et travailleurs. Par conséquent, un des moyens de mesurer les résultats des programmes de haute qualité consiste à déterminer la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire de fournir aux étudiantes et étudiants, et à l'économie dans son ensemble, les connaissances et les compétences nécessaires en informatique et en génie pour satisfaire à la forte demande dans ces secteurs. En soutenant les programmes de formation, par l'entremise du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, le ministère encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à dispenser ces programmes de haute qualité et leur donne les moyens de le faire.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Inscriptions, dans le cadre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, aux programmes collégiaux et universitaires d'informatique et de génie à forte demande. Cette mesure évalue la capacité du ministère à accroître le nombre de postes dans les emplois à forte demande, ainsi qu'à surveiller et à gérer cette augmentation.	*Collèges* : Augmenter le nombre d'inscriptions de débutants en techniques électroniques, techniques de génie et techniques informatiques. La cible initiale de 6 000 étudiantes et étudiants (augmentation de 50 %) a été portée à 9 300 à la maturité du programme (2002-2003).	*Collèges* : L'objectif pour 2001-2002 est une augmentation totale de 9 000 étudiantes et étudiants.
	Universités : Plus que doubler le nombre d'inscriptions au 1er cycle en génie électrique, génie informatique, génie logiciel, génie des communications et informatique d'ici 2004-2005, avec une croissance dans les programmes connexes de 2e et 3e cycles dépassant 50 pour 100. La cible initiale de 9 800 étudiantes et étudiants a été portée à 14 000 à la maturité du programme (2004-2005).	*Universités* : La cible pour 2001-2002 est une augmentation totale de 12 400 étudiantes et étudiants.

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : Une demande croissante de personnel enseignant entraîne une augmentation du nombre de places pour les étudiantes et étudiants des disciplines en question.

De plus, en raison des changements démographiques et de la demande croissante, il faut augmenter le nombre de places dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cette croissance ne tient pas compte de la demande découlant de la réduction du nombre d'années du programme d'enseignement secondaire dont les répercussions ne se feront pas sentir avant 2003-2004.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-202
Le rapport entre l'expansion « prévue » et « réelle » des programmes de formation du personnel enseignant. La réussite de cette mesure signifie que le ministère peut surveiller et gérer l'augmentation du nombre de postes et de nominations au sein du corps professoral dans les collèges et les universités.	Augmenter de 1 500 le nombre de places des programmes consécutifs de formation du personnel enseignant. Taux de référence pour l'inscription au programme consécutif de formation du personnel enseignant pour 1998-1999 : 5 000	La cible pour 2001-2002 est de disposer de 1 500 places pour la formation du personnel enseignant en sus du taux de référence de 5 000. Surveiller la hausse des inscriptions dans les universités et les nominations au sein du corps professoral pour 2001-2002.

But du ministère : Le budget du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) est limité. Les fonds accordés par le ministère aux institutions financières pour couvrir les coûts des prêts étudiants non remboursés réduisent d'autant l'aide financière pouvant être accordée aux étudiantes et étudiants admissibles. Par conséquent, en réduisant les taux de carence de remboursement de prêts, le RAFEO sera mieux en mesure d'atteindre son objectif, qui est d'aider les étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu à assumer les coûts de leurs études postsecondaires. Le RAFEO a pour but d'assurer un accès égal aux études postsecondaires en accordant une aide financière directe couvrant une partie des coûts d'études (p. ex., droits de scolarité, livres et fournitures scolaires) et des frais de subsistance de base.

Apport du ministère : Le ministère établit des attentes en matière de rendement, surveille le rendement et prend des mesures d'encouragement ou de dissuasion selon le rendement. Le ministère a mis en place une ligne directe permettant de signaler les cas de recours abusif au RAFEO. On engagera du personnel supplémentaire pour mener des enquêtes.

Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO en 1997	Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO en 2000	Seuils
Le taux moyen de carence de remboursement de prêts des établissements d'enseignement postsecondaire pour l'Ontario était de 23,5 % et se répartissait ainsi : • 13,9 % pour les universités, • 27,5 % pour les collèges, • 38, 5 % pour les écoles privées de formation professionnelle.	Le taux moyen de carence de remboursement de prêts des établissements d'enseignement postsecondaire pour l'Ontario était de 15,7 % et se répartissait ainsi : • 7,1 % pour les universités, • 17,2 % pour les collèges, • 28,9 % pour les écoles privées de formation professionnelle, • 6,4 % pour les autres établissements postsecondaires.	Les seuils par année sont les suivants : • 1998-1999 : 38,5 % • 1999-2000 : 33,5 % • 2000-2001 : 28,5 % • 2001-2002 : 25,0 % Les établissements dont les taux de carence sont supérieurs aux seuils établis chaque année devront assumer une part des coûts connexes.
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO. Cette mesure indique la capacité du ministère à concevoir, appliquer et imposer une stratégie de réduction des taux de carence de remboursement de prêts. La réduction du taux de carence de remboursement de prêts est une priorité du ministère et une question à laquelle le public attache une grande importance.	Réduire le taux de carence de remboursement de prêts étudiants (nombre de prêts non remboursés exprimé en proportion du nombre de prêts consentis) à moins de 10 pour 100 en moins de cinq ans, c.-à-d. d'ici 2002-2003.	Continuer de réduire le taux de carence de remboursement de prêts pour atteindre la cible de 2002-2003 de moins de 10 pour 100.
		Tous les établissements d'enseignement postsecondaire dont : • le taux de carence en 2000 est supérieur à 40 % OU • le taux de carence est supérieur au « seuil » devront présenter des stratégies de réduction du taux de carence de remboursement pour l'année de prêt 2001-2002.
		Établir des données de référence cohérentes sur l'incidence de fraude et le recours abusif au RAFEO.
		S'assurer que l'aide financière versée dans le cadre du RAFEO ne représente pas plus de 90 % des recettes d'une école de formation professionnelle.

Activité de base : Formation

But du ministère : Aider à préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et aider les élèves à trouver un emploi d'été.

En date d'avril 2001, le taux de chômage désaisonnalisé en Ontario était de 5,9 % pour l'ensemble de la population et de 12,6 % pour les jeunes. Le programme Connexion Emploi et le Service d'emplois d'été aident les personnes sans emploi, surtout les jeunes, à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver et garder un emploi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Taux de placement des participantes et participants à Connexion Emploi, c.-à-d. de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation.	Au moins 75 % des participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation.	Environ 120 000 clientes et clients recevront des services en 2001-2002. De ce nombre, environ 90 000 recevront des services intensifs, c.-à-d. une planification de l'emploi ou une formation sur le tas, ou les deux. Environ 72 000 (80 %) de ces 90 000 clients obtiendront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation.
Emplois d'été : Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une aide pour obtenir un emploi d'été, compte tenu du budget du programme. Efficacité du programme et mesure de l'efficacité. Cette mesure indique si le ministère a réussi, dans les limites du budget du programme, à aider le nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants à trouver un emploi d'été.	Atteindre l'objectif du gouvernement en matière d'emplois d'été dans les limites du budget alloué. Référence de 1997-1998 : aide dispensée à 26 025 jeunes.	Contribuer à la réalisation de l'objectif général du programme Emplois d'été Ontario, c'est-à-dire aider 57 000 jeunes, en aidant 40 625 jeunes à trouver un emploi d'été grâce aux programmes du ministère : Service d'emplois d'été : 26 425 Centres d'aide : 14 200

But du ministère : Fournir des services d'alphabétisation pour préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Apport du ministère : Vingt pour cent de la population adulte de l'Ontario ne sait pas suffisamment lire, écrire ou compter pour satisfaire aux exigences du marché du travail et de la vie de tous les jours. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base fournit des services d'évaluation des capacités d'alphabétisation et de formation surtout aux adultes sans emploi pour les aider à intégrer ou réintégrer le marché du travail ou leur permettre de reprendre leurs études ou de suivre une formation.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Taux de résultats positifs parmi les participantes et participants au Programme d'alphabétisation et de formation de base, c.-à-d. pourcentage de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation. Cette mesure indique si le programme réussit à aider essentiellement les adultes au chômage qui n'ont pas les compétences de base nécessaires pour satisfaire aux exigences du marché du travail, soit à trouver un emploi, soit à reprendre leurs études ou à suivre une formation.	Au moins 70 % des participantes et participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation.	Environ 68 000 clients recevront des services en 2001-2002. De ce nombre, environ 47 000 recevront des services d'enseignement plus intensifs et à plus long terme. Les 21 000 autres recevront des renseignements, un plan de formation ou une aide à un apprentissage autonome ou encore se feront diriger vers des employeurs éventuels. Sur les 47 000 clients, environ 33 000 (70 %) trouveront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation.

But du ministère : Doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage.

Apport du ministère : L'apprentissage est un élément clé du système de formation de l'Ontario. En aidant à former une main-d'oeuvre qualifiée, le système d'apprentissage permet à la province d'attirer les investissements dont elle a besoin pour assurer la croissance de l'économie et créer des emplois. La disponibilité continue de programmes de formation de haute qualité fait partie intégrante de la stratégie adoptée pour faire de l'Ontario un endroit propice aux investissements et assurer la compétitivité des entreprises ontariennes sur les marchés nationaux et internationaux.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de nouvelles personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage.	Objectif à long terme : 19 000 Taux de référence de 1998-1999 : 11 000	Obtenir 17 000 nouveaux apprentis.
Nombre d'élèves du secondaire participant au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO).	Objectif à long terme : 6 000 Taux de référence de 1998-1999 : 2 000	Faire participer 5 000 élèves du secondaire au PAJO.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 236 millions de $
Immobilisations	205 millions de $
	640 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 856 millions de $
Immobilisations	202 millions de $
	158 employés

– collèges et universités
– aide aux étudiantes et étudiants

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	82 employés**

Formation

Fonctionnement	370 millions de $*
Immobilisations	3 millions de $
	400 employés

– politiques et affaires intergouvernementales
– préparation à l'emploi
– apprentissage

* À l'exclusion des prêts pour les outils

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Le personnel de soutien a été réparti entre le ministère de l'Éducation et celui de la Formation et des Collèges et Universités.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 365 millions de $
Immobilisations	51 millions de $
	657 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 955 millions de $
Immobilisations	43 millions de $
	169 employés

– collèges et universités
– aide aux étudiantes et étudiants

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	82 employés**

Formation

Fonctionnement	400 millions de $*
Immobilisations	8 millions de $
	406 employés

– politiques et affaires intergouvernementales
– préparation à l'emploi
– apprentissage

* À l'exclusion des prêts pour les outils

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Le personnel de soutien a été réparti entre le ministère de l'Éducation et celui de la Formation et des Collèges et Universités.

Personnes à contacter

Les questions et commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Direction du soutien aux étudiantes et étudiants
Helmut Zisser
Téléphone : 416 325-4181
Télécopieur : 416 325-9253
Courriel : Helmut.Zisser@edu.gov.on.ca
Renseignements généraux : (807) 343-7260
État des demandes du RAFEO : 1 900 565-6727

Collèges
Janet Hope
Téléphone : 416 325-1815
Télécopieur : 416 325-2245
Courriel : Janet.Hope@edu.gov.on.ca

Universités
James Mackay
Téléphone : 416 325-1952
Télécopieur : 416 325-1959
Courriel : James.Mackay@edu.gov.on.ca

Formation
Renseignements
1 800 387-5656 (y compris les emplois d'été)
ATME sans frais : 1 800 637-0743

Connexion Emploi, Emplois d'été, Alphabétisation et Formation de base
Sandie Birkhead-Kirk
Téléphone : 416 326-5883
Télécopieur : 416 326-5505
Courriel : Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca

Apprentissage
Judith Robertson
Téléphone : 416 326-5608
Télécopieur : 416 325-6162
Courriel : Judith.Robertson@edu.gov.on.ca

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. David S. Young

La sécurité des collectivités est un élément vital de la prospérité et de la qualité de vie en Ontario. Le plan d'activités donne un aperçu des engagements pris par le ministère du Procureur général pour l'exercice 2001-2002 afin d'assurer que nos rues et nos quartiers sont à l'abri de la criminalité et de renforcer les droits des victimes d'actes criminels. Il présente aussi un rapport des mesures énergiques prises au cours du dernier exercice.

Dans le Budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement affecte 6 millions de dollars par année aux services policiers et à des procureurs de la Couronne désignés afin de renforcer notre approche globale et polyvalente pour lutter contre le crime organisé. En plus de ces investissements accrus, le gouvernement propose également des mesures législatives permettant d'avoir recours aux tribunaux civils pour retirer les profits du crime organisé en saisissant les produits des activités illicites.

Le Budget prévoit également un million de dollars par année pour doubler le nombre de Comités de justice pour la jeunesse, qui passerait des 18 comités prévus à 36. En obligeant les jeunes contrevenants ayant commis des infractions non violentes à assumer la responsabilité de leurs actes, ces comités communautaires aident à empêcher qu'ils ne passent à des crimes plus graves.

Le gouvernement actuel se place résolument du côté des victimes d'actes criminels. Nous affecterons 15 millions de dollars par année pour briser le cycle de la prostitution chez les jeunes. J'ai l'intention de demander à l'Assemblée législative d'adopter de nouveaux outils législatifs pour protéger les enfants pris au piège de la prostitution.

Des collectivités sûres sont des milieux où l'on peut travailler et mener ses affaires dans un climat sain. Le système de justice civile contribue à créer un tel climat en offrant des options pour le règlement de différends. Des réformes comme l'expansion de la gestion des causes à Toronto continueront à réduire les coûts et les délais.

J'envisage avec enthousiasme de travailler avec le public, la magistrature, les avocats et les autres groupes concernés pour établir un système judiciaire qui renforcera les assises de notre société, la vigueur de notre économie, et la qualité de vie de la population au XXI^{e} siècle.

L'honorable David S. Young
Procureur général

Objectifs généraux du ministère

Les trois ministères chargés de l'administration de la justice – le ministère du Procureur général, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Services correctionnels – ont des objectifs communs pour l'Ontario. Ils travaillent ensemble à faire de la province un endroit où toutes les collectivités sont sûres et prospères, appuyées et protégées par des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles. Ces objectifs guident tous les projets et toutes les décisions de ces ministères.

Un système de justice moderne constitue le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités et il concrétise les valeurs chères à la société, comme la liberté et la sécurité de la personne, le respect et la responsabilité, et la primauté du droit. Un tel système donne aux victimes voix au chapitre dans le processus pénal et répond à leurs besoins, tout en obligeant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes. Il soutient la vie familiale en aidant les familles à régler leurs différends. Il contribue en outre à la prospérité économique en créant un climat sain pour les investisseurs et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs des ministères du secteur de la justice sont fondés sur la ferme conviction que pour maintenir la vigueur de l'Ontario, il faut renforcer la sécurité des collectivités et les droits des victimes. Tous les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité dans toutes les activités de leur vie. C'est là le principe fondamental sur lequel reposent toutes les politiques en matière de justice.

Activités de base

Le ministère du Procureur général s'efforce d'établir un système judiciaire responsable, efficient, efficace et accessible en exerçant cinq activités de base.

Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Le ministère protège la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis de manière rapide, équitable et efficace. Chaque année, plus de 700 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées de plus de 500 000 actes criminels.

D'autres ministères jouent un rôle important dans le système de justice pénale : le ministère du Solliciteur général, qui réglemente les services de police, et le ministère des Services correctionnels, qui est chargé du fonctionnement des établissements de détention et des services de probation et de libération conditionnelle. Le but des trois ministères du secteur de la justice est de s'assurer que les contrevenants sont tenus responsables de leurs actes, de respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des personnes, et d'accroître la sécurité dans les rues et au sein des collectivités.

Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

Le gouvernement s'est engagé à établir un système de justice qui répond aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permet de mieux faire entendre leur voix. Les trois ministères chargés de l'administration de la justice s'efforcent de respecter cet engagement.

Les victimes reçoivent de l'aide grâce à des initiatives telles que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins et les Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, offertes toutes deux dans 26 bureaux répartis dans tout l'Ontario. Les procureurs de la Couronne doivent désormais consacrer du temps aux victimes et aux témoins pour préparer les audiences.

L'Office des affaires des victimes d'actes criminels s'emploie à renforcer les services aux victimes et à conseiller le gouvernement sur les façons de concrétiser les principes de la *Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels*.

Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

Le ministère offre un éventail de services de soutien aux tribunaux de droit criminel, civil et familial de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province offrent des services au public, aux parties, aux juges, aux avocats, aux procureurs de la Couronne et aux services policiers.

Le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère modernise le système de justice afin de le rendre plus accessible et plus commode pour le public, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.

Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique

Le ministère offre ou soutient un éventail de services spéciaux afin de rendre le système de justice accessible aux plus vulnérables. Ces services comprennent notamment la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation juridique des enfants et l'aide financière d'Aide juridique Ontario.

Offrir des conseils et services juridiques au gouvernement

Le gouvernement étant lui-même un usager du système de justice, il a besoin de conseils et de services juridiques. Cette activité de base a pour objectif de fournir ces services aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Accroître la sécurité de l'Ontario et promouvoir le respect et la responsabilité

Le crime organisé menace de plus en plus la sécurité publique et économique, et on estime qu'il coûte à la population canadienne de 5 à 9 milliards de dollars chaque année. Pour tenter de trouver des solutions adaptées au XXI[e] siècle, le gouvernement de l'Ontario a accueilli un sommet international de deux jours, sur le thème « Pour que le crime ne paie pas », en août 2000. Des orateurs du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays ont souligné que les lois visant à saisir les produits de la criminalité s'avèrent des outils efficaces pour faire échec au crime organisé. Le ministère a élaboré des propositions législatives pour protéger la sécurité des collectivités en appliquant cette approche novatrice.

La *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale* est entrée en vigueur en août 2000. En vertu de cette loi, les parents peuvent être tenus responsables des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants. Grâce à cette loi, les victimes de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes pourront plus facilement recouvrer jusqu'à 10 000 $ en dommages-intérêts auprès des parents, en s'adressant à la Cour des petites créances. Les parents ne seront pas tenus responsables s'ils peuvent prouver que les dommages n'étaient pas intentionnels ou qu'ils exerçaient une surveillance raisonnable et qu'ils ont fait des efforts raisonnables pour empêcher les dommages.

La population ontarienne est profondément préoccupée par les crimes violents commis par des jeunes. Le gouvernement provincial a continué à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il repense son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents,* qui est malheureusement fort inadéquat et ne réussira ni à prévenir les crimes violents chez les jeunes ni à tenir les jeunes contrevenants responsables de leurs actes.

Les Comités de justice pour la jeunesse réunissent les jeunes contrevenants, leurs parents, leurs victimes et des membres de la collectivité pour négocier des façons constructives pour les jeunes de réparer les torts découlant d'un crime non violent. Il y a actuellement six projets pilotes et, comme l'indique le Budget de 2000, on prévoit ajouter 12 autres projets de cette nature. Un comité consultatif composé de membres de la magistrature, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense et d'autres membres de la collectivité font des recommandations sur le programme.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Protéger les victimes

Le gouvernement se place résolument du côté des victimes d'actes criminels. Au cours de l'exercice 2000-2001, le gouvernement dans son ensemble a affecté environ 135 millions de dollars à plus de 40 projets et initiatives dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la prévention afin d'aider à répondre aux besoins des victimes en Ontario, ce qui est un niveau de financement sans précédent.

En juin 2000, le ministère a annoncé le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels, lequel oriente les mesures à prendre pour respecter les droits des victimes et répondre à leurs besoins. Le plan a été élaboré en réponse aux recommandations du jury du coroner dans l'affaire May-Iles, du Comité mixte de la violence familiale et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels.

Pour respecter un engagement pris dans le plan d'action, le procureur général a présenté des mesures législatives pour faire de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels un organisme consultatif permanent. Une loi à cet effet a été adoptée en décembre 2000.

En 2000-2001, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins a vu le nombre des contacts avec les clients passer de 40 000 à près de 90 000, soit plus que le double. Le personnel du programme communique rapidement avec les victimes, les guident tout au long du processus judiciaire et les renseigne, les aide à établir un plan de sécurité, les oriente vers des services communautaires appropriés, intercède pour faire reconnaître leurs droits et leur apporte un soutien moral. Quatre-vingt-douze pour cent des clients ont déclaré être satisfaits des services, selon un formulaire d'évaluation rempli par les clients lorsqu'ils sont prêts à quitter le programme.

Programme d'aide aux victimes et aux témoins
Contacts directs avec les clients

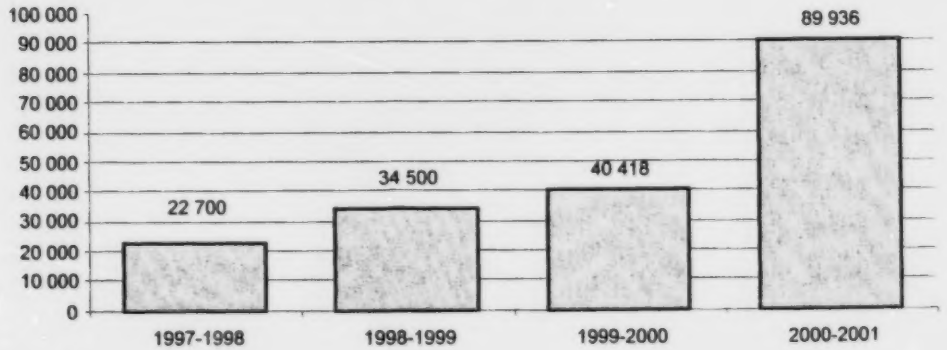

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Protéger les enfants et les familles

L'Ontario a le plus important programme de tribunaux voués aux affaires de violence conjugale au Canada. Huit nouveaux tribunaux de ce genre ont été instaurés en 2000-2001, ce qui porte le total à 16, et les services offerts aux tribunaux déjà établis ont été élargis. Dans chacun de ces tribunaux, des équipes spécialisées collaborent pour assurer que l'on accorde la priorité voulue à la sécurité et aux besoins des victimes de violence conjugale et de leurs enfants. Ces équipes sont composées de représentants de la police, de la Couronne, du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, des services de probation, des services de counseling pour les conjoints violents et d'organismes communautaires. On a constaté que le travail d'équipe donne lieu à des poursuites plus efficaces et à une meilleure coordination de services adaptés aux besoins véritables des victimes.

Adoptée en décembre 2000, la *Loi sur la protection contre la violence familiale* renforce la sécurité des victimes en prévoyant des ordonnances d'intervention en cas de violence familiale. Ces nouvelles ordonnances seront plus faciles à appliquer et elles auront une plus grande portée. De plus, les victimes pourront obtenir rapidement une ordonnance en cas d'urgence, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Au début de 2001, le ministère a lancé un appel de propositions pour l'exploitation de neuf nouveaux Centres de visites surveillées pour les familles assujetties à des dispositions relatives au droit de garde et de visite. Cet ajout portera à 47 le nombre total des centres, une autre étape dans le projet d'expansion visant l'établissement de 77 centres à l'échelle de la province. Les centres offrent aux enfants un lieu sûr où le parent qui n'a pas la garde ou d'autres membres de la famille peuvent venir les visiter ou les chercher. En permettant que les enfants puissent maintenir des rapports avec les deux parents, le programme peut réduire les souffrances affectives que peuvent entraîner les conflits au sein des familles.

Des Centres d'information sur le droit de la famille offrent maintenant leurs services dans 43 tribunaux de la famille d'un bout à l'autre de la province. Ces centres offrent aux clients des renseignements sur le processus judiciaire, les aident à remplir les formules, les orientent vers d'autres services et leur permettent de bénéficier des conseils juridiques généraux offerts par Aide juridique Ontario. Des centres seront implantés dans neuf autres tribunaux de la famille en 2001-2002.

Le Bureau des obligations familiales assure le traitement des pensions alimentaires qui doivent être versées aux conjoints et enfants afin de veiller à ce qu'elles soient payées régulièrement. Si la pension n'est pas payée, le Bureau intente des poursuites pour recouvrer les sommes dues. En 2000-2001, le Bureau a atteint son objectif d'obtenir un taux de 61 pour 100 de respect des obligations, une augmentation par

rapport au taux de 58 pour 100 atteint l'exercice précédent. Le Bureau a recueilli en tout la somme record de 545,9 millions de dollars pour le compte de familles ontariennes.

Le Bureau des obligations familiales a été transféré au ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) en avril 2001. Ce changement administratif dans la structure de responsabilité est justifié, car un des aspects du mandat du MSSC est de fournir des services à l'enfance et à la famille. Le gouvernement reste déterminé à assurer que le Bureau des obligations familiales continue à diriger le programme d'exécution des ordonnances alimentaires le plus énergique au pays.

Améliorer l'accès à la justice

Le Programme de médiation obligatoire de l'Ontario fonctionne à titre de projet pilote dans les tribunaux civils d'Ottawa et de Toronto depuis janvier 1999. Un médiateur aide les parties à régler leur différend à l'amiable au tout début de l'instance. Un programme d'évaluation achevé au début de 2001, sous la direction du Comité des règles en matière civile, a conclu que la médiation avait un effet favorable sur la rapidité avec laquelle on arrive à régler les différends et sur le coût des instances. Le Comité a recommandé que le programme devienne un volet permanent du système de justice civile de l'Ontario, après quelques améliorations.

Depuis le 2 avril 2001, il est possible de s'adresser à la Cour des petites créances pour demander un règlement pouvant aller jusqu'à 10 000 $, une augmentation par rapport à la compétence d'attribution précédente de 6 000 $. Cette modification permet aux parties d'intenter ou de contester un éventail plus large d'actions de manière plus rapide, plus simple et moins coûteuse. Une enquête effectuée à l'échelle de la province révèle que 81 pour 100 des usagers de la Cour des petites créances étaient satisfaits des services de la Cour.

Moderniser le système judiciaire

De nouveaux palais de justice ont été officiellement inaugurés à Windsor et à Brampton, grâce à l'investissement, depuis 1995, de 269 millions de dollars pour la construction et la rénovation des palais de justice, le plus important investissement de cette nature de toute l'histoire de l'Ontario. Grâce à des installations à la fine pointe de la technologie, les tribunaux sont plus accessibles et plus efficients, ce qui leur permet de rendre justice avec célérité et de protéger les collectivités.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

La Société ontarienne SuperCroissance est un organisme du ministère des Finances chargé de coordonner la planification et les dépenses du gouvernement en matière d'immobilisations. Au cours de l'été 2000, la Société ontarienne SuperCroissance a lancé un appel d'offres invitant des consultants à participer à l'élaboration d'une formule de partenariat entre les secteurs public et privé pour poursuivre la modernisation des palais de justice et tribunaux. Le palais de justice polyvalent de Durham sera le premier à bénéficier de la formule de partenariat. Les consultants retenus travaillent actuellement sur 13 projets de palais de justice dans 12 collectivités de tous les coins de la province.

Le Projet d'intégration du système judiciaire (Projet ISJ), qui repose sur un partenariat réunissant les trois ministères chargés de l'administration de la justice et des sociétés privées, continue à établir un système d'information reliant tous les groupes oeuvrant dans le secteur de la justice. Le but du Projet ISJ est de créer un système judiciaire moderne, accessible et efficace capable de renforcer la sécurité des collectivités et d'inspirer une plus grande confiance au public.

Dans le cadre du remaniement des services locaux, le ministère a transféré aux municipalités la responsabilité d'administrer les accusations et d'intenter les poursuites pour les infractions pouvant faire l'objet d'une contravention en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*. Les municipalités gardent la plupart des recettes tirées des amendes prélevées et ont davantage de contrôle sur les questions judiciaires locales. On prévoit que le transfert de ces responsabilités à la Ville de Toronto, le dernier qui reste, se produira en 2001-2002. Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires municipaux pour assurer que les normes de justice et de service sont maintenues.

Se mettre à l'heure du numérique

La *Loi de 2000 sur le commerce électronique*, entrée en vigueur en octobre 2000, ouvre la voie à l'expansion de l'économie numérique en garantissant que les contrats, les documents et les signatures électroniques ont la même valeur que s'ils étaient sur papier. L'Ontario est la première province canadienne à assurer l'entrée en vigueur de mesures législatives sur le commerce électronique.

Les versions mises à jour des lois ontariennes sont maintenant disponibles en ligne dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur des nouvelles lois ou des lois modifiées, alors qu'il fallait auparavant entre 12 et 18 mois. C'est grâce à Lois-en-ligne, www.e-laws.gov.on.ca, un nouveau site Web bilingue lancé en février 2001, qu'on a pu réaliser une telle amélioration. Cette initiative témoigne de la volonté du gouvernement de favoriser la prestation électronique des services afin que les

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Ontariens et Ontariennes puissent choisir l'endroit, le moment et la façon dont ils accèdent aux services du gouvernement.

Plan d'indemnisation de Walkerton

Dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement dans la tragédie de Walkerton, le ministère a présenté le plan d'indemnisation de Walkerton afin de fournir aux victimes une indemnisation équivalente à celle que le tribunal leur aurait vraisemblablement attribuée, mais en le faisant de manière beaucoup plus simple. Le plan soumis par le gouvernement est l'élément central du règlement du recours collectif approuvé par le juge en chef Patrick LeSage en mars 2001. Le règlement approuvé conserve les principes fondamentaux et les éléments importants du plan, tout en y apportant certaines modifications; il prévoit en outre que le tribunal surveillera l'exécution du plan.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Assurer la sécurité de nos rues et de nos collectivités

Comme il l'a annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement affectera 6 millions de dollars par année aux services policiers et à des procureurs de la Couronne désignés afin de renforcer une approche globale et polyvalente pour lutter contre le crime organisé. La stratégie innovatrice de l'Ontario vise également à assurer que « le crime ne paie pas ». La *Loi sur les recours contre le crime organisé et autres activités illégales,* proposée par le procureur général en mai 2001, serait la première loi au Canada à recourir aux tribunaux civils pour immobiliser, saisir et confisquer les produits des activités illégales. Si elle était adoptée, la loi permettrait également aux victimes des organisations criminelles de réclamer des dommages à même les produits confisqués.

L'analyse de l'ADN à des fins judiciaires est l'un des outils de lutte contre le crime les plus précieux que l'on ait découvert depuis des décennies. La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* du gouvernement fédéral, qui est entrée en vigueur en juin 2000, vise l'établissement d'une banque nationale de données génétiques. Le ministère a demandé aux tribunaux l'autorisation de prélever des échantillons d'ADN d'environ 650 contrevenants ayant commis des crimes graves, tels le meurtre, l'agression sexuelle et l'enlèvement, avant l'entrée en vigueur de la loi. Le ministère entend également prélever des échantillons d'ADN des personnes ayant commis des crimes graves après l'entrée en vigueur de la loi.

Le Budget de 2001 prévoit la somme d'un million de dollars par année pour doubler le nombre de Comités de justice pour la jeunesse, qui passerait des 18 comités prévus à 36. Dans ces comités, les jeunes contrevenants ayant commis des infractions non violentes doivent examiner sans complaisance les actes qu'ils ont posés, les raisons pour lesquelles ils les ont posés, les effets que ces actes ont eus sur la collectivité et la façon dont ils peuvent réparer les torts causés. L'expérience de comités semblables dans d'autres territoires fait état d'un faible taux de récidive. Une telle approche protège le public et aide les jeunes à rejeter un mode de vie axé sur le crime.

Assurer le respect des droits des victimes

En accord avec le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels, le gouvernement élargira les services en matière de justice pour améliorer l'accès à l'échelle de la province. Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, qui leur apporte un soutien tout au long du processus judiciaire, et les Services

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, qui intervient auprès des victimes d'actes criminels et de catastrophes, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, connaîtront tous deux une expansion considérable. Le Projet SupportLink sera également étendu à partir des deux projets pilotes visant à distribuer des téléphones sans fil programmés pour communiquer directement avec le service 911 aux victimes menacées d'agression sexuelle, de violence conjugale ou de harcèlement criminel. De plus, une stratégie adaptée au Nord guidera l'élaboration de services qui tiennent compte des réalités géographiques, démographiques et économiques des collectivités du Nord.

Le programme novateur de l'Ontario des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence conjugale sera implanté dans huit autres localités, ce qui portera le total à 24 tribunaux à l'échelle de la province. Ce programme vise à apporter un meilleur soutien aux victimes et à faire comprendre que la violence conjugale ne sera pas tolérée en Ontario.

Depuis avril 2001, le gouvernement a regroupé en une seule et même division les services aux victimes offerts par le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général. Relevant du ministère du Procureur général, la nouvelle division a pour mandat d'améliorer la coordination des services.

Le Procureur général entend présenter des mesures législatives pour protéger les victimes en saisissant les sommes reçues par les contrevenants pour faire le récit de leurs crimes dans des livres ou dans des entrevues.

Protéger nos enfants

Comme il l'a annoncé dans le Budget de 2001, le gouvernement affectera 15 millions de dollars par année pour briser le cycle de la prostitution juvénile. Pour appuyer cet engagement, le procureur général entend déposer un projet de loi destiné à protéger les jeunes forcés à se prostituer et à les empêcher de subir d'autres formes de mauvais traitements.

Au cours des deux prochaines années, on élargira le programme des Centres de visites surveillées à toute la province, afin d'atteindre le total de 77 centres offrant un lieu sûr et un terrain neutre pour favoriser les contacts entre les enfants et le parent n'ayant pas la garde ou d'autres membres de la famille. Cette initiative poursuit le programme continu d'expansion et témoigne de la volonté du gouvernement de protéger les enfants et d'appuyer les familles.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Investir dans le système de justice

Le gouvernement continue son ambitieux programme d'investissement pour la construction de palais de justice répondant aux besoins du XXI[e] siècle. Les travaux de construction d'un palais de justice polyvalent se poursuivent à Owen Sound, et les travaux seront entrepris à Chatham et à Brockville. Le processus de planification d'installations polyvalentes devrait également débuter à Pembroke.

Le Projet d'intégration du système judiciaire va bon train; on élabore et on met à l'essai les principaux systèmes, comme l'enregistrement audionumérique des audiences et l'échange électronique des documents d'accusation entre la police et les procureurs de la Couronne. Le Projet d'intégration du système judiciaire est une initiative de grande envergure visant à restructurer et à relier par voie électronique les différents éléments du système judiciaire provincial.

Le gouvernement investit dans de nouveaux systèmes informatiques pour le Bureau du Tuteur et curateur public. La nouvelle technologie aidera le Bureau à améliorer son délai d'intervention et à mieux protéger les droits individuels et les droits de propriété des personnes frappées d'incapacité.

Moderniser le système de justice civile

En avril 2001, le procureur général a proposé des mesures législatives visant à réformer les délais de prescription pour entamer des poursuites, une réforme des plus pressantes. Si elle était adoptée, la loi établirait deux délais clairs et équitables pour entamer une poursuite, ce qui mettrait fin à la confusion actuelle et assurerait un juste équilibre entre les droits des demandeurs et ceux des défendeurs. Le projet de loi prévoit plusieurs exceptions d'importance. Par exemple, il n'y aurait pas de limite de temps pour intenter une poursuite fondée sur un acte d'agression sexuelle commis dans une relation de confiance et aucun délai de prescription ne s'appliquerait dans le cas de réclamations liées à l'environnement fondées sur des faits non découverts.

À compter du 3 juillet 2001, toutes les poursuites civiles entamées à Toronto seront traitées dans le cadre de la gestion des causes, à quelques exceptions près, ce qui est une nette augmentation puisque le programme ne traitait auparavant qu'environ 25 pour100 des causes. La gestion des causes établit des délais pour les différentes étapes d'une instance, tout en permettant une certaine latitude pour tenir compte des particularités de chaque affaire, et offre également aux parties la possibilité de régler, de circonscrire et de regrouper les points en litige. Ce mécanisme vise à réduire les délais et les coûts. Le gouvernement a nommé cinq autres protonotaires chargés de la gestion des causes à Toronto, ce qui porte le total à 11, afin d'appuyer l'expansion des services.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

But du ministère :

- Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées afin : 1) de responsabiliser les contrevenants; 2) de protéger les droits des victimes; 3) d'assurer la sécurité du public.

Contribution au but :

- Le traitement efficient des causes réduira le nombre de causes rejetées en raison d'un retard à l'échelle de la province. Cela signifie que les contrevenants devront répondre de leurs actes et que les ressources du système de justice pénale seront davantage axées sur la sécurité publique.

Contexte :

- En 2000-2001, 39 causes criminelles ont été rejetées à l'échelle de la province.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables.	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province d'ici 2002-2003.	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province.

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

But du ministère :
Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées afin :
1) de responsabiliser les contrevenants; 2) de protéger les droits des victimes; 3) d'assurer la sécurité du public.

Contribution au but :
- L'analyse de l'ADN à des fins judiciaires facilite la répression efficace de la criminalité, la protection des victimes vulnérables et l'application des lois en matière criminelle.

Contexte :
- La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (Canada), entrée en vigueur le 30 juin 2000, établit une banque nationale de données génétiques gérée par la GRC. La nouvelle loi autorise les juges à ordonner que les contrevenants reconnus coupables de certaines infractions désignées relevant du *Code criminel* fournissent des échantillons d'ADN à des fins d'analyse.
- Les profils résultant de l'analyse sont conservés dans le fichier des condamnés à l'intérieur de la banque de données. La banque de données a également un fichier de criminalistique comprenant les profils d'identification génétique prélevés sur les lieux de crimes non résolus, et un fichier des condamnés comprenant les profils d'identification génétique de certains condamnés. Les profils tirés du fichier de criminalistique et du fichier des condamnés sont comparés pour tenter de découvrir une correspondance dans le système.
- La province a environ 650 causes rétroactives, portant sur des crimes commis avant l'entrée en vigueur de la loi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pour les causes rétroactives, nombre de demandes de prélèvement d'échantillons faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat.	Toutes les demandes relatives aux causes rétroactives doivent être faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat, pourvu que les documents appropriés soient reçus. Des échantillons sont prélevés rétroactivement de condamnés ayant commis des crimes graves et purgeant leur peine, dans les cas suivants : • Contrevenants déclarés « délinquants dangereux » au sens du *Code criminel*; • Contrevenants coupables de plus d'un crime à caractère sexuel et purgeant actuellement une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus; • Contrevenants coupables de plus d'un meurtre commis à différents moments. Les causes rétroactives devraient être achevées d'ici la fin de 2002-2003.	Toutes les demandes relatives aux causes rétroactives doivent être faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat, pourvu que les documents appropriés soient reçus.

Activité de base : Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

But du ministère :

- Accroître et augmenter l'appui apporté aux victimes aux différentes étapes du processus de justice pénale.

Contribution au but :

- L'évaluation du niveau de satisfaction de la clientèle aide à faire en sorte que les victimes d'actes criminels puissent toujours compter sur un soutien suffisant et que les résultats des évaluations guident les améliorations apportées au Programme d'aide aux victimes et aux témoins. Un questionnaire donne aux victimes un mécanisme pour exprimer leur satisfaction à l'égard du programme ou pour soulever leurs préoccupations.

Contexte :

- Le bureau du Programme d'aide aux victimes et aux témoins distribue un questionnaire aux clients et clientes, qui le remplissent librement et dans l'anonymat.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients et clientes à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins.	Taux de satisfaction de 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.	Atteindre un taux de satisfaction d'au moins 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.

Activité de base : Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

But du ministère :

- Améliorer les services offerts aux victimes d'actes criminels.

Contexte :

- Il s'agit du nombre de contacts avec les clients et clientes pour l'Unité des services aux victimes.
- Par l'intermédiaire de l'Unité des services aux victimes, le ministère administre d'importants services communautaires à l'intention des victimes d'actes criminels, notamment : les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, les services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, une ligne d'aide à l'intention des victimes, des programmes de counseling pour les conjoints violents et d'autres projets.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de contacts avec les victimes.	Augmenter le nombre de contacts pour qu'il dépasse la moyenne de trois ans.	Atteindre ou dépasser l'objectif de la moyenne de trois ans (environ 138 000).

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :
- Satisfaction du public à l'égard des services des tribunaux.

Contribution au but :
- Le projet d'évaluation des services découlant des activités de base de la Division des services aux tribunaux permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux après la mise en place de réformes importantes (p. ex., la mise en oeuvre du Projet d'intégration du système judiciaire).

Contexte :
- Les outils d'évaluation des programmes à utiliser pour déterminer le niveau de satisfaction.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction du public à l'égard des services.	Outils d'évaluation disponibles pour tous les tribunaux et établissement d'un protocole pour l'évaluation régulière.	Élaborer un plan pour évaluer les services des tribunaux de la famille à l'échelle de la province.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :
- Améliorer les services à la clientèle à la Cour des petites créances de North York.

Contribution au but :
- L'évaluation des programmes permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux après la mise en place de réformes importantes, comme l'augmentation de la limite des sommes pouvant être réclamées à la Cour des petites créances, qui passe de 6 000 $ à 10 000 $.

Contexte :
- Selon les évaluations précédentes effectuées à la Cour des petites créances de North York, les clients estiment qu'une attente de 15 minutes ou moins est acceptable.
- Environ 80 % des demandes et des défenses arrivent par la poste.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.	Délai d'attente moyen de 15 minutes ou moins.	Offrir les services au comptoir dans un délai moyen de 15 minutes d'attente.
Délai de traitement moyen de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste.	Délai de traitement moyen de deux jours ouvrables.	Traiter les réclamations et les défenses reçues par la poste en 3 jours ouvrables ou moins.
Délai de traitement des exécutions.	Délai de traitement des exécutions de 4 jours.	Traiter les exécutions en 4 jours ou moins.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles		
But du ministère : • Réduire le délai de règlement pour les parties à une instance civile. **Contribution au but :** • L'évaluation du délai de règlement des causes civiles pourrait mettre en relief les volets du système de justice civile que l'on pourrait améliorer dans le but de réduire les délais applicables à l'obtention d'une décision dans une affaire.		
Contexte : • Les résultats peuvent dépendre des décisions prises par le Comité des règles en matière civile au sujet des règles simplifiées et des règles relatives à la médiation obligatoire; de l'expansion des programmes de gestion des causes et de médiation obligatoire; et du calendrier d'implantation des améliorations technologiques dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Délai de règlement des causes.	À déterminer selon la méthodologie.	Élaborer un plan pour évaluer l'effet des initiatives prises dans le cadre de la réforme de la justice civile sur le délai de règlement des causes civiles.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles		
But du ministère : • Réduire le délai de règlement pour les parties à une instance civile **Contribution au but :** • La mise en oeuvre du renvoi obligatoire à la médiation dans les causes civiles (sauf celles qui relèvent du droit de la famille) à la Cour supérieure de justice devrait réduire le délai de règlement et les coûts pour les partie.		
Contexte : • L'évaluation de la médiation obligatoire dans les projets pilotes d'Ottawa et de Toronto révèle que le programme est efficace pour réduire les coûts et les délais dans les instances civiles. Une séance de médiation aboutit à un règlement entier dans environ 4 causes sur 10 et à un règlement partiel dans environ 2 causes sur 10.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Pourcentage des causes arrivant à un règlement précoce par la médiation.	Taux de règlement (entier et partiel) de 40 % pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire.	Taux de règlement (entier et partiel) visé de 40 % pour les lieux où existe le programme.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Assurer que les municipalités se conforment aux conditions et normes énoncées dans l'entente de transfert des responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur les infractions provinciale* (LIP).

Contribution au but :

- Les mesures d'évaluation de la performance élaborées pour les activités municipales relatives à la LIP appuieront un mécanisme de présentation de rapports réguliers sur la conformité aux normes relatives aux activités, aux poursuites, à la gestion et à la transmission des données, et à l'administration financière. Le système d'évaluation de la performance aide à assurer l'intégrité constante du système de justice de l'Ontario.

Contexte :

- Au cours de l'automne 2000, le personnel du projet de transfert de la responsabilité de la LIP a entrepris des consultations avec les partenaires municipaux sur les mesures possibles d'évaluation de la performance. On prévoit que ces mesures seront au point en 2001-2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Les mesures d'évaluation de la performance sont élaborées en 2001-2002 pour permettre au ministère de respecter l'obligation légale qui lui incombe de surveiller et d'assurer la conformité municipale avec les conditions et les normes contenues dans l'entente de transfert de la responsabilité de la LIP.	Évaluation des activités d'application de la LIP gérées par les municipalités, au moyen de mesures d'évaluation de la performance.	Élaboration des mesures d'évaluation de la performance après consultation avec les partenaires municipaux, qui doivent les approuver.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique		
But du ministère : • Protéger les droits individuels et les droits de propriété des adultes vulnérables. **Contribution au but :** • Surveiller le délai de réponse pour assurer la protection des obligations et des droits individuels et de propriété des personnes frappées d'incapacité.		
Contexte : • Les enquêteurs du Bureau du Tuteur et curateur public font une évaluation préliminaire des torts allégués et les inscrivent au dossier pour qu'on puisse les retracer et y donner suite.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Délai pour entreprendre un suivi concernant les allégations.	Commencer le suivi d'une allégation en moins de 24 heures.	Commencer le suivi d'une allégation en moins de 24 heures dans 90 % des cas.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique		
But du ministère : • Prendre les décisions en matière de traitement au nom des personnes frappées d'incapacité mentale de manière rapide et éclairée. **Contribution au but :** • La surveillance des délais pour prendre des décisions d'urgence aide à assurer une réponse prompte.		
Contexte : • Le Bureau du Tuteur et curateur public prend des décisions en dernier ressort en matière de traitement et d'admission à un établissement de soins de longue durée.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Temps pris pour prendre une décision après réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.	Décisions prises dans les trois jours de la réception des renseignements médicaux nécessaires.	Respecter la norme 95 % du temps.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Procureur général	
Fonctionnement	971 millions de $
Immobilisations	40 millions de $
	6 405 employés

Poursuite des criminels	
Fonctionnement	135 millions de $
	1 195 employés

Appui aux victimes	
Fonctionnement	31 millions de $
	55 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial	
Fonctionnement	284 millions de $
Immobilisations	25 millions de $
	3 280 employés

Services aux personnes vulnérables	
Fonctionnement	343 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	885 employés

Services juridiques au gouvernement	
Fonctionnement	48 millions de $
	595 employés

Administration interne et services spéciaux	
Fonctionnement	130 millions de $
Immobilisations	5 millions de $
	395 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Procureur général

Fonctionnement	979 millions de $
Immobilisations	55 millions de $
	6 300 employés

Poursuite des criminels

Fonctionnement	137 millions de $
	1 120 employés

Appui aux victimes

Fonctionnement	64 millions de $
	295 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial

Fonctionnement	280 millions de $
Immobilisations	33 millions de $
	3 415 employés

Services aux personnes vulnérables

Fonctionnement	324 millions de $
Immobilisations	16 millions de $
	415 employés

Services juridiques au gouvernement

Fonctionnement	51 millions de $
	605 employés

Administration interne et services spéciaux

Fonctionnement	123 millions de $
Immobilisations	6 millions de $
	450 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez le site Web du ministère à l'adresse suivante :
http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm
ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au 416 326-2220.
Numéro ATS/ATM : 416 326-4012; télécopieur : 416 326-4007.

Vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du procureur général
Rui Francisco Brum
Téléphone : 416 326-4440
Télécopieur : 416 326-4016
Courriel : rui.brum@jus.gov.on.ca

Politiques opérationnelles et planification des activités
Gayle Martin
Téléphone : 416 326-2050
Télécopieur : 416 326-4441
Courriel : gayle.martin@jus.gov.on.ca

Services aux tribunaux
Heather Daley
Téléphone : 416 326-5350
Télécopieur : 416 326-2652
Courriel : heather.daley@jus.gov.on.ca

Droit criminel
Jacqueline Steventon
Téléphone : 416 326-2402
Télécopieur : 416 326-2423
Courriel : jacqueline.steventon@jus.gov.on.ca

Services de justice à la famille
Donald Fawcett
Téléphone : 416 314-2503
Télécopieur : 416 314-2500
Courriel : don.r.fawcett@jus.gov.on.ca

Services aux victimes
Gordon Smith
Téléphone : 416 326-4508
Télécopieur : 416 326-3205
Courriel : gordon.smith@jus.gov.on.ca

Services juridiques
Jennifer Hall
Téléphone : 416 326-2505
Télécopieur : 416 326-6996
Courriel : jennifer.hall@jus.gov.on.ca

Services informatiques en matière de justice
Isabella McTavish
Téléphone : 416 326-1114
Télécopieur : 416 326-1104
Courriel : isabella.mctavish@jus.gov.on.ca

Adresse du ministère :

Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2K1

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. John C. Snobelen

L'année s'annonce passionnante pour le ministère des Richesses naturelles. En effet, la stratégie **Patrimoine vital de l'Ontario** va de l'avant et continue à régir 378 nouveaux parcs et zones protégées, à contribuer à la protection des ressources naturelles, à multiplier les possibilités de pêche et de chasse, et à assurer la survie à long terme des industries forestière et touristique de la province.

En novembre 2000, nous avons fait du **Patrimoine vital de l'Ontario** une initiative pan-ontarienne. Ce programme élargi accroît la protection des espèces menacées, stimule la remise en valeur de l'habitat des poissons et des animaux, intensifie l'acquisition des terres écosensibles et assure de nouveaux emplois et programmes de formation aux jeunes qui étudient ou travaillent dans le domaine de la gestion des ressources.

Je suis particulièrement fier de l'Accord sur les forêts de l'Ontario, qui constitue un élément essentiel du **Patrimoine vital de l'Ontario**. Il suscite de l'intérêt à l'échelle internationale en raison du partenariat historique qu'il établit entre l'industrie forestière, les environnementalistes et le gouvernement.

En 2001-2002, nous avons pour objectif de préserver nos acquis et d'aller encore plus loin dans la protection de l'environnement naturel. Nous nous sommes donné des buts ambitieux quant à la mise en oeuvre du **Patrimoine vital de l'Ontario** et de l'Accord sur les forêts de l'Ontario. Nous collaborerons avec nos partenaires à cette fin, en vue d'assurer que les ressources naturelles de l'Ontario continuent à bénéficier d'une gestion inspirée des principes du développement durable, ce qui soutient l'emploi et les collectivités, protège l'environnement et procure des avantages dont profiteront les générations à venir.

L'honorable John C. Snobelen
Ministre des Richesses naturelles

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère consistent à assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de l'Ontario pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et que les générations futures puissent à leur tour en disposer et en jouir. En préconisant l'exploitation durable des ressources naturelles, le ministère concourt au bien-être environnemental, social et économique de la population ontarienne.

En tant que premier intendant et gestionnaire du patrimoine naturel de la province, le ministère des Richesses naturelles (MRN) est chargé de gérer les ressources naturelles d'une façon écologiquement viable, en préservant la capacité de renouvellement de la nature.

Le ministère est investi p ar le gouvernement d'un mandat comportant plusieurs aspects et répondant aux besoins d'une clientèle variée. Son mandat s'étend aux activités suivantes :

- gérer et préserver le patrimoine naturel de l'Ontario, à savoir les écosystèmes forestiers, les espèces sauvages et les poissons, les terres et les eaux de la Couronne, ainsi que les milieux naturels et les zones récréatives d'importance provinciale, y compris les parcs provinciaux et les réserves de conservation;
- assurer la protection du public contre les risques naturels, tels que les incendies de forêts et les inondations, et fournir des services d'intervention d'urgence en cas de désastre naturel;
- prévoir la collecte et la mise à jour de l'information géographique sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et assurer l'accès à cette information.

Les activités du ministère reposent sur le principe de l'**intendance des ressources**. La population de l'Ontario habite une vaste contrée aux paysages magnifiques, comportant d'innombrables rivières et lacs poissonneux, des forêts florissantes et d'abondantes ressources halieutiques et fauniques. En sa qualité d'intendant des ressources naturelles, le MRN doit s'assurer que ces précieuses ressources sont gérées de façon durable et qu'elles sont ainsi léguées aux générations futures.

Activités de base

Gestion des ressources naturelles

Le MRN gère de façon durable les parcs provinciaux et les zones protégées, les forêts, les poissons, les espèces sauvages, les terres et les eaux de la Couronne, les agrégats, le pétrole et les ressources des sols afin que la population puisse en tirer des avantages environnementaux, sociaux et économiques. La notion de développement durable consiste à satisfaire les besoins de la société en fonction de la capacité de renouvellement du milieu naturel. Par le biais des différents programmes inspirés du principe de l'intendance des ressources qu'il offre dans le cadre de cette activité de base, le ministère s'efforce d'atteindre un équilibre entre l'utilisation des ressources et leur protection, de cerner un large éventail de valeurs, de prendre des décisions de façon transparente et d'intégrer la prestation de ses programmes.

Protection du public et intervention d'urgence

Le MRN protège la vie humaine, les biens matériels et les ressources naturelles contre les désastres naturels que sont les incendies de forêts et les inondations. Ce devoir consiste surtout à fournir rapidement de l'information sur les incendies et les inondations nécessitant une intervention d'urgence, à trouver les moyens d'intervention les plus efficaces possible, et à garantir les ressources humaines et matérielles requises pour bien protéger la population, les biens, les ouvrages d'infrastructure publics et communautaires, et les ressources naturelles. Cette activité veille à la prestation du programme de l'aviation et de la lutte contre les feux de forêt du ministère, qui porte notamment sur la planification des mesures d'urgence, la gestion des incendies de forêts et les services de transport aérien non régulier pour le gouvernement de l'Ontario.

Information géographique

Le MRN recueille et met à jour des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et assure l'accès à ces données. La plupart des activités du ministère nécessitent des données géographiques pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources. Ces données sont aussi très importantes pour les autres ministères et les entreprises qui s'intéressent à l'aménagement du territoire, aux ressources naturelles, aux services publics, aux transports, à la santé et la sécurité publiques, à l'enseignement, à l'agriculture, à l'administration des terres, au commerce et à divers produits et services du secteur privé.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

En 2000-2001, le MRN a fait du ***Patrimoine vital de l'Ontario*** une initiative pan-ontarienne en affectant des fonds à la création de nouveaux parcs et de nouvelles zones protégées, en assurant l'avenir de l'industrie axée sur les ressources et en stimulant le tourisme. Les sommes affectées au Patrimoine vital ont servi à l'achat de terres écosensibles, à la création d'emplois et de programmes de formation pour les jeunes, à l'amélioration de la protection des espèces menacées, et à la remise en valeur de l'habitat des poissons et des animaux.

Le ministère a créé 85 nouvelles zones protégées en 2000-2001, ainsi que six réserves de conservation dans la région de Temagami. Une vaste consultation publique a eu lieu pour le **Littoral du patrimoine des Grands Lacs**, une région caractéristique. Une consultation publique se déroule également pour le massif Kawartha et le bassin de Nipigon. Les régions caractéristiques sont des régions dont l'environnement ou les valeurs culturelles méritent, par leur caractère exceptionnel, des mesures particulières de protection et de promotion. En vertu du **Programme de protection des zones naturelles,** le ministère s'est porté acquéreur de plus de 540 hectares de terres, qui s'ajoutent ainsi au réseau des zones protégées le long de l'escarpement du Niagara, dans le marais de Lynde et dans la vallée de la Rouge.

On a entrepris plus de 300 **projets communautaires** en 2000-2001, ce qui contribue à accroître l'ensemencement des poissons, à remettre en valeur l'habitat faunique, à accélérer les programmes de réintroduction et à faciliter la pêche, la chasse et l'observation de la nature. La Semaine des petits pêcheurs a permis aux jeunes de s'initier aux plaisirs de la pêche à la ligne responsable. Le *Forum du premier ministre sur le patrimoine de la chasse en Amérique du Nord* a eu lieu en Ontario en août.

Le ministère a renforcé l'**application de la loi** en formant 350 gardes-pêche et gardes-chasse et 200 agents adjoints de protection de la nature et en améliorant les vérifications aux frontières et les patrouilles aériennes.

Grâce à l'initiative SuperCroissance, des sommes importantes ont été affectées à des projets pluriannuels visant à rénover les installations et les infrastructures des parcs provinciaux, des centres de lutte contre les incendies, de la flotte aérienne provinciale et des centres de pisciculture.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le **Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario** a publié en mars 2001 un rapport soutenant le principe « Espace de croissance » et le Partenariat pour la recherche forestière. Dans le cadre du ***Patrimoine vital de l'Ontario***, les industries forestières et touristiques axées sur les ressources ont signé un protocole visant à établir des **ententes d'intendance des ressources**.

Partenariat à long terme entre Parcs Ontario et la Société canadienne pour la conservation de la nature, ***Héritage 2000 de Parcs Ontario*** a, depuis sa création en 1996, permis à la Société de préserver plus de 11 000 hectares d'habitat naturel important, évalués à plus de 12,3 millions de dollars.

En l'an 2000, on a accéléré la mise en oeuvre du projet de protection des **espèces menacées**. On a augmenté les subventions pour la recherche, la cueillette de données et les plans de rétablissement des espèces.

En août et en septembre 2000, l'Ontario a dépêché au Montana et en Idaho 725 pompiers qui ont participé aux opérations d'extinction d'une douzaine de feux importants menaçant 1 000 domiciles. Les employés de la Direction de l'aviation et de la lutte contre les feux de forêt ont aidé à combattre et à contrôler les incendies, en dirigeant les pompiers canadiens et américains.

Le MRN a continué à protéger la population contre la menace que présente la rage des ratons laveurs en immunisant les ratons laveurs et les mouffettes dans des zones protégées de la vallée du Saint-Laurent dans l'Est de l'Ontario et de la péninsule du Niagara.

Le ministère a créé plus de 2 300 emplois pour les jeunes par l'entremise de six programmes d'emploi, notamment le programme des brigadiers de la forêt, le programme des brigadiers d'intendance gouvernementale de l'Ontario et les programmes de stages et d'enseignement coopératif. Ces emplois ont permis aux jeunes de participer directement au programme ***Patrimoine vital de l'Ontario*** et aux autres programmes d'intendance des ressources du MRN, ce qui leur a permis de mieux comprendre et de mieux apprécier la gestion des ressources naturelles.

En 1999, le ministre John Snobelen a commandé un rapport sur la gestion du loup de l'Est, en raison de la rareté de l'espèce. Ce rapport a été préparé par le groupe consultatif sur les loups du parc Algonquin et présenté au ministre pour qu'il en prenne connaissance. Les recommandations inspirées de ce rapport sont censées paraître en 2001.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Les subventions accordées dans le cadre du **Patrimoine vital de l'Ontario** ont servi à 30 projets importants et à plusieurs projets de moindre envergure, et ce, dans le but d'améliorer les connaissances sur les programmes de ressources naturelles de l'Ontario : pêche et faune, gestion forestière, parcs, terres et étendues d'eau appartenant à la Couronne, et gestion des incendies. Parmi les projets, notons les inventaires et les évaluations portant sur les populations et les habitats fauniques et de poissons, ainsi que les rapports sur l'état des pêcheries.

En 2000-2001, le MRN a mis en oeuvre le Plan d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario, un programme coordonné par la province qui vise à solutionner le problème que présente le bas niveau des ressources en eau. En partenariat avec d'autres ministères, le MRN a entrepris l'élaboration d'un projet afin de recueillir, d'intégrer et de coordonner, à l'échelle du gouvernement, les données scientifiques et les renseignements sur les ressources en eau de la province.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Membre essentiel de l'équipe environnementale du gouvernement, le MRN continuera à concevoir et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes qui aideront à préserver l'environnement pour les générations futures. Le MRN se fera le porte-parole des gens des régions rurales et du Nord de l'Ontario et, en sa qualité d'intendant des ressources naturelles de l'Ontario, il aidera la province à faire face aux défis environnementaux et économiques qui l'attendent au XXI^{e} siècle.

En 2001-2002, le ministère aura pour objectif principal d'aller de l'avant avec le ***Patrimoine vital de l'Ontario***. Il travaillera surtout à la réglementation des nouvelles zones protégées, à la création de nouvelles zones de loisirs de plein air, à la protection des espèces menacées, et à la protection et à la remise en valeur des habitats fauniques et de poissons.

Le MRN continuera à mettre en oeuvre les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur les forêts de l'Ontario et à établir des relations solides avec ses partenaires de l'industrie forestière et les environnementalistes. Le ministère souscrit au principe de la foresterie durable. Conformément à l'Accord sur les forêts de l'Ontario, le ministère poursuivra l'initiative touchant les forêts du Nord et il continuera à établir les travaux de base visant à recueillir les données qui aideront à déterminer les possibilités d'exploitation forestière dans une partie de la province dont la forêt n'est pas gérée à l'heure actuelle.

Le ministère continuera à s'assurer que les politiques, règlements et pratiques de gestion forestière de l'Ontario respectent les normes internationales d'homologation environnementale.

En établissant des partenariats éducatifs au sein de ses programmes (emplois pour les jeunes, science forestière et espèces menacées), le ministère procurera des emplois et une formation aux futurs gestionnaires des ressources.

En créant une variété de parcs et de zones protégées et, notamment, en mettant de l'avant des projets d'immobilisation dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, le ministère cherchera à accroître le potentiel touristique de l'Ontario, à favoriser les investissements dans le tourisme axé sur les ressources et à faire la promotion de la randonnée pédestre, de l'observation de la faune, de la pêche et d'autres activités récréatives de plein air.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le MRN collaborera avec le ministère de l'Environnement pour trouver une solution aux problèmes provinciaux de la gestion des eaux de surface et aux questions de santé et de sécurité publiques qui y sont liées, et pour assurer la potabilité de l'eau des parcs ontariens.

Grâce à ses ententes d'intendance des ressources, le MRN assurera une plus grande certitude quant aux relations entre l'industrie forestière et l'industrie du tourisme axée sur les ressources.

Le ministère continuera à défendre les intérêts de l'Ontario en rapport avec l'expiration de l'entente canado-américaine sur le bois tendre, et il participera aux efforts visant à assurer que l'industrie ontarienne du bois tendre a un accès libre et équitable au marché américain.

Le ministère poursuivra les travaux préliminaires au dépôt d'un projet de loi sur le patrimoine de la chasse et de la pêche. Si ce projet de loi est adopté, il reconnaîtra le rôle important que jouent la chasse et la pêche dans plusieurs collectivités ontariennes et leurs effets bénéfiques sur la conservation et l'amélioration de l'environnement.

Le projet de protection des espèces menacées continuera à se donner pour objectif principal d'accroître la participation du public à la protection des espèces menacées et fragiles, et de leur habitat.

Le ministère consultera la population sur les nouvelles manières d'aménager le territoire et de planifier l'exploitation des ressources naturelles sur les terres de la Couronne. De plus, il transférera les données sur les terres provinciales dans un atlas électronique sur le Web, qui sera accessible au public.

En partenariat avec d'autres ministères, le MRN poursuivra des initiatives pour améliorer les connaissances et les systèmes d'information et de surveillance des ressources en eau de la province, et il fournira des conseils sur l'élaboration de plans de gestion de l'eau et de projets d'aménagement hydraulique.

Le MNR travaillera de concert avec ses partenaires afin de mettre en oeuvre des lignes directrices sur les risques naturels, la régénération des terres humides, les plans relatifs aux bassins hydrographiques ainsi que des budgets de consommation de l'eau des bassins hydrographiques locaux. Le MNR continuera de promouvoir une gestion durable des ressources en eau de la province.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le MRN entreprendra également un certain nombre d'initiatives, dont les suivantes : enrayer l'épidémie de rage chez les ratons laveurs, poursuivre la mise en oeuvre des services électroniques, étudier l'évaluation environnementale de la gestion du bois, et continuer à remettre en valeur et à améliorer les immobilisations existantes.

Stratégies clés

Attacher une juste valeur aux ressources

Il faut attacher une juste valeur aux ressources naturelles avant d'établir les priorités et les objectifs d'aménagement du territoire, de procéder à l'attribution des ressources et de fixer les coûts de l'utilisation, de la gestion et de l'exploitation des ressources. Le MRN s'est engagé à s'assurer que la population de l'Ontario obtient un prix acceptable pour l'utilisation des ressources publiques et à accroître sa capacité de déterminer la valeur des ressources, notamment lorsqu'il analyse et interprète des données économiques, financières et sociales.

Offrir des services de qualité

Le MRN s'est fixé comme objectif d'accroître le degré de satisfaction de ses clients en offrant des services d'excellente qualité. Il s'est engagé à améliorer constamment ses systèmes de gestion et ses services de soutien. Pour ce faire, il visera l'excellence en donnant l'exemple, en respectant ou en dépassant les normes de service, et en répondant aux besoins des consommateurs.

Réduire les formalités administratives

En collaboration avec la Commission de réduction des formalités administratives, le MRN a participé à la rédaction des trois *Projets de loi visant à réduire les formalités administratives* présentés jusqu'ici. Toutes les initiatives législatives et réglementaires du MRN ont été assujetties au Test d'impact de la réglementation sur la compétitivité de la Commission. Le MRN continuera à collaborer avec la Commission en vue de réduire les formalités administratives excessives et d'appliquer le nouveau test de l'impact sur les entreprises.

Respecter la Déclaration sur les valeurs environnementales du MRN

Le ministère continuera à tenir compte de sa Déclaration sur les valeurs environnementales lorsqu'il prend des décisions ayant une incidence sur l'environnement, notamment en émettant des avis publics et en tenant des séances de consultation, comme l'exige la *Charte des droits environnementaux*.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Gestion des ressources naturelles			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Durabilité des ressources naturelles.	Pourcentage de régénération des forêts exploitées. *Nota : L'ancien nom de cette mesure est « Régénération des zones exploitées ».*	Taux de réussite déterminé d'après un échantillon des résultats de la vérification forestière indépendante. *Le taux de réussite noté dans le rapport de 1992 de la vérification indépendante des zones exploitées effectuée au cours des années 1970 et au début des années 1980 était de 96 %, d'après les normes utilisées à cette époque.*	On atteindra le pourcentage de référence de 96 % provenant du rapport de la vérification indépendante.
	Taux d'observation des lois et règlements régissant les ressources naturelles.	Le taux standard est de 90 % d'après l'expérience des agents du ministère.	Atteindre le taux d'observation de 90 % déterminé d'après l'expérience des agents du ministère.
Maintien des avantages socio-économiques associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Nombre de poissons ensemencés.	Taux de réussite fondé sur le nombre estimatif de poissons ensemencés dans les eaux provinciales.	Ensemencer 8,2 millions de poissons.* (*Remarque ci-dessous.)
	Niveau d'utilisation des ressources naturelles à des fins récréatives.	Visites dans les parcs provinciaux : 8,3 millions (moyenne sur 10 ans).	Maintenir le nombre de visites à 8,3 millions (moyenne sur 10 ans).
Protection des ressources naturelles.	Protection des espèces en voie de disparition.	Assurer la protection des espèces désignées, par voie de règlement pris en application de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.	Protéger trois autres espèces en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.
Degré élevé de satisfaction de la clientèle à l'égard de toutes les activités du ministère.	Degré de satisfaction de la clientèle (grand public et secteur privé).	Degré de satisfaction déterminé selon le pourcentage de particuliers et de clients du secteur privé qui se disent satisfaits ou très satisfaits des services offerts.	Atteindre un degré de satisfaction de 85 % d'ici 2001-2002.

***Remarque :** Le niveau d'ensemencement des poissons en 2000-2001 (9,4 millions de poissons) était plus élevé que prévu, parce qu'il a fallu ensemencer en 2000-2001 certains des poissons prévus pour 2001-2002. La cause principale en est la construction d'une frayère (Chatsworth) et un taux de croissance plus élevé que prévu chez les poissons, ce qui a réduit la capacité d'hivernage de la frayère. Il s'ensuit un engagement moins important pour 2001-2002.*

Activité de base : Information géographique			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Maintien des avantages socio-économiques associés aux ressources naturelles de l'Ontario.	Pourcentage du territoire ontarien où les ressources ont été inventoriées et où la base géographique a été établie.	Rendre compte des progrès effectués en vue de la réalisation totale des objectifs suivants : • Cartographie de base de l'Ontario; • Inventaire des ressources forestières; • Base de données sur les ressources naturelles.	• Inventorier 100 % des ressources forestières pour 2001-2002. • Procéder à la vérification complète et au contrôle de la qualité de l'inventaire des ressources forestières effectué par l'industrie forestière. • Ajouter au moins 10 nouvelles catégories de données au Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario. • Procéder à une vérification complète.

Activité de base : Protection du public et intervention d'urgence			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Protection de la vie humaine, des biens et des ressources naturelles.	Superficie incendiée dans les zones de protection intensive et modérée.	Moins de 80 000 hectares par année selon une moyenne mobile sur 10 ans.	Atteindre l'objectif de 80 000 hectares par année en moyenne (en attendant mieux).
	Taux de réussite des mesures de lutte contre les incendies.	Incendies couvrant une superficie d'au plus 4 hectares ou « contenus » à midi le lendemain du jour où ils sont déclarés.	Atteindre le taux de 96 %.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	413 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	3 545 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	291 millions de $
Immobilisations	47 millions de $
	2 545 employés

Information géographique	
Fonctionnement	38 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	415 employés

Protection du public et intervention d'urgence	
Fonctionnement	59 millions de $
Immobilisations	17 millions de $
	340 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	25 millions de $
	245 employés

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques :

1. Les dépenses sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
3. Les prévisions des dépenses de fonctionnement à la fin de l'exercice 2000-2001 s'élevaient à 376 millions de dollars. Les augmentations en cours d'exercice se sont chiffrées à 37 millions de dollars. Une nouvelle subvention de fonctionnement de 22,5 millions de dollars a été versée au Patrimoine vital de l'Ontario.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	407 millions de $
Immobilisations	99 millions de $
	3 425 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	276 millions de $
Immobilisations	85 millions de $
	2 470 employés

Information géographique	
Fonctionnement	45 millions de $
	395 employés

Protection du public et intervention d'urgence	
Fonctionnement	62 millions de $
Immobilisations	14 millions de $
	320 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	24 millions de $
	240 employés

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Remarques :

1. Les données en début d'exercice sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif. Aucune modification en cours d'exercice n'est comprise.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Brett Kelly
Tél. : 416 314-1100
Téléc. : 416 314-2216

Coordination des politiques et de la planification
Ray Pichette
Tél. : 416 314-1923
Téléc. : 416 314-1948
Courriel : ray.pichette@mnr.gov.on.ca

Services de communications
Fadia Mishrigi
Tél. : 416 314-2119
Téléc. : 416 314-2102
Courriel : fadia.mishrigi@mnr.gov.on.ca

Information géographique
Jim Hamilton
Tél. : (705) 755-2139
Téléc. : (705) 755-1640
Courriel : jim.hamilton@mnr.gov.on.ca

Protection du public et intervention d'urgence
Jack McFadden
Tél. : (705) 945-5937
Téléc. : (705) 945-5959
Courriel : jack.mcfadden@mnr.gov.on.ca

Pêche et faune
Cam Mack
Tél. : (705) 755-1909
Téléc. : (705) 755-1900
Courriel : cam.mack@mnr.gov.on.ca

Relations avec l'industrie
Riet Verheggen
Tél. : (705) 945-5718
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : riet.verheggen@mnr.gov.on.ca

Gestion forestière
Bill Baker
Tél. : (705) 945-6660
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : bill.baker@mnr.gov.on.ca

Terres et eaux
David deLaunay
Tél. : (705) 755-1620
Téléc. : (705) 755-1201
Courriel : david.delaunay@mnr.gov.on.ca

Parcs Ontario
Adair Ireland-Smith
Tél. : (705) 755-1702
Téléc. : (705) 755-1701
Courriel : adair.ireland-smith@mnr.gov.on.ca

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tony Clement

Le système de santé de l'Ontario a été créé au cours des années 1970. Mais les services de santé, comme tout le reste, ont beaucoup évolué depuis. La technologie, le diagnostic médical et les traitements ont fait des progrès spectaculaires. Les besoins médicaux de la population ont également changé. Les gens vivent plus longtemps et il n'y a jamais eu autant de personnes âgées.

Ces dernières années, nous avons travaillé fort à moderniser le système de santé de l'Ontario. Nous voulons nous assurer qu'il répond à vos besoins aujourd'hui et qu'il répondra aux besoins de vos enfants au cours des décennies à venir.

Le plan d'activités du ministère est notre rapport annuel aux contribuables de l'Ontario. Il présente notre objectif qui est de veiller à ce que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens aient accès à des services de santé de qualité à toutes les étapes de leur vie et le plus près possible de chez eux. Il explique ce que nous faisons pour atteindre cet objectif. Le plan d'activités fait le point sur ce que nous avons accompli jusqu'ici et décrit les stratégies que nous mettons en oeuvre et les engagements que nous prenons pour créer un meilleur système de santé. Plus important encore, il montre comment, et avec quelle circonspection, nous dépensons les deniers publics.

Les dépenses effectuées par l'Ontario au titre des programmes et des services de santé augmenteront pour le sixième exercice consécutif pour atteindre 23,5 milliards de dollars en 2001-2002, soit 1,2 milliard de dollars de plus qu'en 2000-2001. Cela signifie que le gouvernement s'acquittera avec deux ans d'avance de l'engagement pris dans son Plan d'action de 1999 d'augmenter de 20 pour 100 les dépenses en services de santé.

En dépit de l'augmentation des dépenses, le gouvernement de l'Ontario est convaincu que des réformes fondamentales sont nécessaires pour sauver le système de santé du Canada. Nous ne pouvons continuer à dépenser à ce rythme, car l'augmentation de la population, le recours croissant aux services de santé et la sophistication des médicaments et des technologies font monter les coûts. Nous aurons à faire des choix responsables et à prendre des décisions difficiles non seulement pour soutenir notre système de santé, mais pour le sauver. C'est pourquoi nous estimons qu'il y a longtemps qu'un dialogue national aurait dû avoir lieu et que l'on ne peut pas attendre pour agir jusqu'en novembre 2002, date où la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada doit faire connaître ses conclusions.

Nous voulons faire ce qu'il faut pour sauver notre système de santé beaucoup plus tôt. Nous allons inviter la population de l'Ontario à participer activement à la réflexion sur les changements fondamentaux à apporter au système de santé. Nous allons demander aux patients, aux médecins, au personnel infirmier, aux administrateurs et au public de définir les réformes nécessaires et la meilleure façon d'utiliser les milliards de dollars dépensés chaque année au titre de la santé. Nous continuons à insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assume sa juste part – soit 50 pour 100 – de toutes les augmentations de financement des services de santé.

Nous savons que les ressources à consacrer à la santé ne sont pas illimitées, mais nous croyons aussi qu'une planification sérieuse et stratégique de l'avenir peut apporter au système la stabilité dont il a besoin.

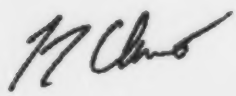

L'honorable Tony Clement
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée

Objectif général du ministère

Notre objectif général est clair : un système de santé qui favorise le mieux-être et améliore la santé grâce à la prestation de services de qualité, intégrés et accessibles à toutes les étapes de la vie et le plus près possible du domicile des patients.

Pour atteindre cet objectif, l'Ontario a amorcé une modernisation sans précédent de son système de santé. Nous sommes en train de restructurer les hôpitaux, de nous diriger vers la prestation de soins 24 heures sur 24, sept jours par semaine, d'investir dans des établissements mieux adaptés et plus modernes, d'élargir les services communautaires, d'éduquer le public sur la prévention des maladies et l'adoption d'un mode de vie sain, de nous pencher sur les besoins en matière de ressources humaines, et de responsabiliser davantage tous les secteurs du système de santé.

Notre objectif est d'avoir un système qui assure à tous les habitants de la province l'accès à des services de santé de qualité – services auxquels ils ont droit – à toutes les étapes de leur vie. Il s'agit d'un système de santé intégré, abordable, responsable et durable.

Le présent plan d'activités montre les progrès accomplis en matière de réformes fondamentales et décrit les nouvelles initiatives qui nous permettront d'atteindre notre objectif général.

Activités de base

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pour responsabilité de superviser et de financer un système énorme et complexe de services de santé. Il le fait dans le cadre de cinq activités de base liées les unes aux autres pour que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les services de santé dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et là où ils en ont besoin. Au cours de l'exercice passé, le ministère a réorganisé ses activités de base en fonction de ses structures organisationnelles et financières pour rendre le système plus efficace et plus responsable.

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

L'objectif de cette activité de base est de préserver la santé et l'autonomie de la population en prévenant les maladies, les blessures et les décès prématurés, et en favorisant l'adoption de modes de vie sains. Les programmes communautaires de prévention et d'intervention précoce peuvent faire beaucoup pour atténuer toutes sortes de problèmes de santé. Par exemple, l'immunisation et l'éducation aident à prévenir les maladies infectieuses. Les programmes qui encouragent l'alimentation saine, l'activité physique et la réduction de la consommation d'alcool et de l'usage du tabac contribuent à freiner l'apparition de maladies chroniques et de leurs effets néfastes.

Les programmes de santé publique, les centres de santé communautaire, les services intégrés pour enfants, les programmes de lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu compulsif, les programmes de lutte contre le sida, les services d'urgence et les services canadiens de collecte et de distribution des produits sanguins font tous partie de ce secteur proactif de la santé.

Assurance-santé de l'Ontario

L'Assurance-santé de l'Ontario dispense des services assurés à la population de l'Ontario pour lui permettre d'accéder plus facilement à une vaste gamme de services de santé prodigués par les médecins, le Réseau Santé familiale de l'Ontario, les établissements de santé autonomes et les hôpitaux hors pays/hors province. Une composante essentielle de cette activité de base consiste à prévenir, à détecter et à décourager l'utilisation frauduleuse du système de santé. À cette fin, le ministère surveille la facturation et la façon dont les services sont utilisés, vérifie que les patients sont toujours admissibles à l'Assurance-santé de l'Ontario et enquête sur les fraudes présumées. Les programmes qui relèvent de cette activité de base comprennent l'Assurance-santé de l'Ontario, les programmes de médicaments, les services de laboratoire et les appareils et accessoires fonctionnels.

Programmes intégrés de soins de santé

Les programmes intégrés de soins de santé offrent les services et la technologie permettant de répondre aux besoins changeants des personnes qui reçoivent des soins en établissement et en milieu communautaire. On entend par là les hôpitaux communautaires, les hôpitaux spécialisés, les centres d'enseignement des sciences de la santé et les établissements de soins de longue durée. Il faut ajouter aussi les services offerts plus près de chez soi, par le biais des centres d'accès aux soins communautaires, des soins de longue durée et des services de santé mentale dispensés en milieu communautaire, et des services aux patients atteints de cancer.

Le ministère réglemente et finance les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, mais il ne les administre pas directement (à l'exception des hôpitaux psychiatriques qui sont transférés au système des hôpitaux publics). Ces établissements sont des sociétés indépendantes gérées par des conseils d'administration indépendants.

Le système de santé mentale de l'Ontario comprend les services fournis par les quatre hôpitaux psychiatriques de la province, les cinq hôpitaux spécialisés et les 52 hôpitaux généraux, ainsi que les 446 programmes communautaires de santé mentale. La réforme de la santé mentale intègre les soins aux patients hospitalisés et aux patients des services de consultation externe dans les collectivités locales.

Ces dernières années, l'Ontario a décidé d'élargir considérablement le secteur des établissements de soins de longue durée afin de répondre aux besoins d'une population croissante et vieillissante. Le gouvernement a affecté 1,2 milliard de dollars à la création de 20 000 lits de soins de longue durée et aux services communautaires. Les établissements de soins de longue durée dispensent des services de santé aux personnes qui ne peuvent plus vivre chez elles de façon autonome et ont besoin de soins infirmiers et personnels jour et nuit. Le gouvernement s'est engagé à réaménager quelque 16 000 lits de soins de longue durée d'ici 2006. Le réaménagement des lits est une composante importante de la stratégie globale du gouvernement qui vise à mettre en place une nouvelle infrastructure et à moderniser le système de santé de l'Ontario, afin de répondre aux besoins changeants de la population.

Dans le cadre de la réforme du système de soins de longue durée, les activités d'administration, de financement et de reddition de comptes des 501 établissements de la province seront assurées par un système central. Les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) gèrent les admissions dans les établissements de soins de longue durée. Les 43 CASC de l'Ontario sont un volet essentiel des services de santé communautaire. Ils offrent un point d'accès unique à une vaste gamme de programmes – parmi lesquels les services de santé à domicile, le soutien personnel et

les services d'aides familiales – à quelque 200 000 personnes tous les mois. En outre, le ministère finance environ 900 organismes qui offrent des programmes de soutien communautaire comme les services de livraison de repas à domicile et les logements avec services de soutien.

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

L'activité de base associée aux politiques et à la recherche dans le domaine de la santé se charge de l'élaboration des politiques et de la planification du ministère à qui il offre des orientations claires, cohérentes et opportunes pour appuyer et améliorer le système de santé de l'Ontario. La planification à l'échelle du système permet au ministère d'allouer ses ressources de façon stratégique et d'assurer la prestation ininterrompue des services de santé dans toute la province. Le programme finance aussi la formation clinique, essentiellement en médecine, mais aussi dans certaines autres sciences de la santé et dans des projets spéciaux en rapport avec le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé.

Dans le cadre de cette activité de base, le ministère mesure aussi la performance du système de santé de l'Ontario et coordonne ses politiques avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces et territoires. Le gouvernement finance les travaux de recherche visant à améliorer les services de santé. Le ministère, de concert avec 21 organismes de réglementation, veille au respect des normes professionnelles et à la sécurité des patients, et finance des programmes d'éducation et de formation. L'objectif est d'élaborer des textes de loi, des normes, des politiques et des programmes pour répondre aux besoins d'une population croissante, changeante et vieillissante, et d'un système de santé en pleine évolution.

Administration interne

Cette activité de base fournit un soutien opérationnel et stratégique au ministère. Elle inclut le Secrétariat des soins infirmiers, l'Initiative « Systèmes intelligents pour la santé » et l'Unité de gestion des connaissances. Le Secrétariat des soins infirmiers donne des conseils en matière de politique stratégique et de planification au ministère du point de vue des services infirmiers, et aide à mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur les soins infirmiers. Les Systèmes intelligents pour la santé fourniront et administreront le cadre de gestion intégrée des renseignements médicaux qui permettra au gouvernement de s'acquitter de son engagement envers la restructuration du système, et au ministère de répondre aux besoins en matière de technologie de l'information de ses divers projets.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Les dépenses de l'Ontario au titre des programmes et services de santé ont atteint 22,3 milliards de dollars en 2000-2001. Grâce à cet investissement, le gouvernement continue à faire des progrès considérables dans l'édification d'un système de santé moderne, intégré, plus efficace et efficient – un système qui offre des services de santé de qualité, abordables et accessibles à la population de l'Ontario, à toutes les étapes de la vie et aussi près que possible de chez elle.

Cet investissement dans les soins de santé a permis d'affecter des fonds aux hôpitaux publics et à leurs programmes critiques, tels que dialyse, traitement des maladies cardio-vasculaires et du cancer, aux programmes de soins de longue durée et programmes communautaires, y compris les 43 centres d'accès aux soins communautaires, et aux organismes qui dispensent des soins et des thérapies à domicile et des services d'aides familiales.

Le ministère a aussi soutenu le premier ministre dans ses négociations avec le gouvernement fédéral pour restaurer le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Bien que la restauration partielle soit un premier pas appréciable, les fonds alloués par le gouvernement fédéral à l'Ontario pour les services de santé restent inférieurs à ce qu'ils étaient en 1995. Cette année, la contribution fédérale au titre des dépenses en matière de soins de la santé et de services sociaux représente moins de 14 cents par dollar.

Nos stratégies pour atteindre nos objectifs en 2000-2001 témoignaient de l'engagement du ministère à l'égard de la santé et de la réforme du système de santé et passaient par l'amélioration de l'accès aux services médicaux, la mise en oeuvre de meilleures pratiques de soins, la prévention des maladies et le financement de la recherche dans le domaine de la santé.

Amélioration de l'accessibilité

L'Ontario garantit l'accès en temps utile à une gamme complète de soins et de traitements hospitaliers grâce à l'élargissement des programmes, à l'accroissement des dépenses consacrées à la recherche et à l'enseignement, et à l'amélioration de l'accès aux services de rééducation et aux soins continus.

Le gouvernement a consacré 186,2 millions de dollars à la construction de centres régionaux de traitement du cancer à Durham, Peel, Kitchener-Waterloo, St. Catharines et Sault Ste. Marie, et à l'expansion des centres de traitement du cancer déjà en opération en Ontario. Les centres régionaux de traitement du cancer ont reçu

27,2 millions de dollars supplémentaires afin de traiter davantage de patients soumis à une chimiothérapie avec de nouveaux médicaments « sophistiqués ». Nous avons également commencé à étudier comment répondre de la façon la plus appropriée aux besoins en soins palliatifs du nombre croissant des patients atteints de cancer.

Trois nouveaux centres de traitement avancé des maladies cardio-vasculaires sont en construction au Trillium Health Centre, à l'hôpital St. Mary's et au centre de santé régional de Southlake. Ils desserviront les régions de Mississauga, de Kitchener et de York/Simcoe. Le Trillium Health Centre, à Mississauga, est pleinement opérationnel depuis l'automne 2000. L'octroi de 22,5 millions de dollars permettra de créer 12 services de dialyse et d'en agrandir cinq autres disséminés dans la province. Le ministère a également approuvé l'affectation de 9,4 millions de dollars aux prothèses orthopédiques.

L'une des réalisations clés du dernier exercice a été l'élaboration d'une stratégie globale visant les dons d'organes et de tissus, et l'adoption d'une loi qui nous rapproche du défi du millénaire lancé par le premier ministre, à savoir doubler les dons d'organes d'ici 2005.

En 2000-2001, l'Ontario a investi la plus grande somme d'argent jamais consacrée au cours d'un même exercice aux dépenses de fonctionnement des hôpitaux – plus d'un milliard de dollars – dont l'essentiel a été utilisé pour augmenter le nombre de lits et rénover de nombreux établissements de soins de longue durée et de rééducation.

Notre stratégie des services d'urgence, jointe à l'administration gratuite du vaccin antigrippal et aux accords sur les autres modes de financement des médecins, a contribué à alléger la pression dans les salles d'urgence des hôpitaux, particulièrement pendant la saison de la grippe. La stratégie prévoyait l'augmentation du nombre de lits, l'accroissement des effectifs et la mise en place de réseaux et de coordonnateurs des services d'urgence dans tout l'Ontario.

Pour améliorer les services aux patients, nous avons affecté 10 millions de dollars à l'élaboration d'une charte des droits des patients et de fiches de rendement des hôpitaux qui permettent d'établir un lien direct entre le financement des hôpitaux et leur performance.

Détection précoce des problèmes de santé

La détection précoce d'une maladie, qu'il s'agisse d'une maladie cardio-vasculaire, d'un cancer ou du diabète, permet de traiter les patients plus tôt et mieux.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001, le ministère a financé l'expansion du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein pour faciliter l'accès des femmes de 50 ans et plus. Le programme a ouvert 18 nouveaux sites, portant leur nombre à 72 dans toute la province, et a pu offrir ses services à davantage de patientes (22 pour 100 de plus qu'au cours du dernier exercice). Le ministère a également lancé un nouveau programme provincial visant à offrir aux personnes admissibles des tests de dépistage génétique du cancer du sein, des ovaires et du colon.

À la fin de janvier 2001, le ministère avait approuvé en tout 42 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) qui devraient permettre d'éviter certaines chirurgies exploratoires coûteuses. Ces machines de haute technologie peuvent détecter des maladies du cerveau et de la moelle épinière, plusieurs formes de cancer, des troubles squeletto-musculaires et un grand nombre de troubles cardiaques.

Le service téléphonique de conseils gratuits Télésanté Ontario a été inauguré au début de 2001 dans les secteurs desservis par les indicatifs régionaux 416 et 905. Le numéro gratuit à composer dans ces régions est le 1 800 797-0000. Les personnes qui appellent ont accès à des infirmières et infirmiers autorisés expérimentés qui leur donnent des conseils et des renseignements et les aiguillent vers d'autres services jour et nuit, sept jours par semaine. Le service Télésanté Ontario sera étendu à toute la province d'ici la fin de 2001.

Notre initiative de développement des soins primaires a fait de notables progrès et, à la fin de mars 2001, 172 médecins, sept infirmières et infirmiers praticiens et 222 000 patients faisaient partie des réseaux de soins primaires de six collectivités. En l'an 2000, le ministère et l'Ontario Medical Association se sont mis d'accord pour étendre ces réseaux rebaptisés réseaux Santé familiale de l'Ontario au début de 2001. La D[re] Ruth Wilson a été nommée présidente de l'organisme central appelé Réseau Santé familiale de l'Ontario. L'objectif du gouvernement est que 80 pour 100 des médecins admissibles se joignent à un tel réseau dans les quatre années à venir.

La technologie de l'information est la clé du succès du Réseau Santé familiale de l'Ontario, et le budget de 2000 de l'Ontario prévoyait l'octroi de 100 millions de dollars sous forme d'incitatifs pour les médecins et de 150 millions de dollars pour acquérir la technologie de l'information nécessaire aux réseaux. Le système permettra l'échange de renseignements entre les professionnels de la santé, tout en protégeant la confidentialité des données critiques.

La planification de la réforme des laboratoires a commencé dans trois régions de la province et fait intervenir des médecins, des hôpitaux et des laboratoires communautaires. La réforme des laboratoires hospitaliers et communautaires permettra de réduire le chevauchement des services et d'augmenter la responsabilité, la qualité et l'accès aux services de laboratoire. Un programme de gestion améliorée

de la qualité a été annoncé dans le cadre de la réforme. Nous avons continué à développer le Système d'information de laboratoire de l'Ontario qui améliorera les soins aux patients en permettant au personnel médical autorisé d'avoir accès aux renseignements pertinents des services de laboratoire dès que possible, jour et nuit, sept jours par semaine.

Soins communautaires

La viabilité de notre système de santé dépend en grande partie de la capacité des patients de recevoir des soins dans leur collectivité plutôt qu'à l'hôpital.

Au début de l'année dernière, nous avons créé le Projet de réaménagement des soins de longue durée pour veiller à ce que la population vieillissante de l'Ontario ait accès aux établissements de soins de longue durée. Nous avons contribué à réduire les formalités administratives et les délais pour permettre aux propriétaires de réunir les terrains et d'obtenir plus facilement les approbations requises en matière de zonage. Nous avons simplifié les processus et facilité l'établissement de partenariats et de coentreprises aux fins d'aménagement et de création de lits de soins de longue durée pour qu'ils soient disponibles en temps voulu dans les secteurs de services où ils sont le plus nécessaires.

Le ministère a affecté 1,6 milliard de dollars à la prestation des services de santé à domicile et des services de soutien pour permettre aux malades de se rétablir chez eux, de vivre de façon autonome et de rester plus longtemps à la maison au lieu d'être admis dans des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée. Nous avons aussi étendu les services auxiliaires de santé dans les écoles, les services de soutien personnel et l'équipement médical pour les enfants qui ne font pas partie du système des écoles publiques.

Le gouvernement travaille sans relâche au règlement du problème posé par la disponibilité et la répartition des médecins afin de répondre aux besoins des patients de toute la province. Nous avons consacré 1 million de dollars à l'accroissement des futurs effectifs de médecins en créant 40 places dans les écoles de médecine au cours de l'automne 2000, en réponse au rapport intérimaire du Comité d'experts sur les professionnels de la santé constitué par le ministère. Ces postes ont été créés au début de l'année universitaire 2000-2001. Nous avons récemment affecté 4 millions de dollars pour offrir des études gratuites et des incitatifs aux nouveaux médecins qui acceptent d'exercer dans des régions insuffisamment desservies. À l'appui des recommandations à court terme du groupe d'enquête sur les effectifs médicaux créé par le ministère, nous nous sommes engagés à dépenser 11 millions de dollars par an pour étendre les programmes de formation médicale axés sur des secteurs et domaines

de spécialisation où les médecins ne sont pas assez nombreux et offrir des possibilités de formation à davantage de médecins étrangers pour leur permettre d'exercer leur profession en Ontario.

En 2000-2001, le ministère a dépensé environ 2,5 milliards de dollars en programmes et services de santé mentale, tels que systèmes de réponse en cas d'urgence, initiatives d'aide aux anciens patients, augmentation du nombre de lits d'hôpitaux, équipes de traitement en milieu communautaire, programmes de traitement des troubles de l'alimentation, initiatives à l'intention des sans-abri, programmes d'aide psycho-gériatrique et services de soutien au logement. Nous avons amorcé la première étape d'une initiative pluriannuelle à l'intention des sans-abri, et acquis 962 logements pour personnes atteintes d'une maladie mentale grave. Nous avons également élaboré un nouveau cadre de politique concernant les soutiens à l'emploi offerts à ces personnes.

L'adoption de la *Loi Brian de 2000 sur la réforme législative concernant la santé mentale*, le 1er décembre 2000, et son application ont marqué un grand pas en avant pour la santé mentale. Cette loi modifie la *Loi sur la santé mentale* et la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* et permet aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave de recevoir les soins et le traitement dont elles ont besoin dans leur collectivité. La province a créé neuf groupes d'étude chargés d'appliquer la Loi et de fournir le leadership et les conseils nécessaires pour restructurer les services locaux et régionaux de santé mentale disséminés dans toute la province, comme prévu dans le document intitulé *Franchir les étapes*.

Promotion de la santé

L'une des responsabilités d'un système de santé moderne est de montrer à la population comment mener une vie saine. En 2000-2001, le ministère a augmenté ses programmes de prévention des maladies.

Un programme novateur de 38 millions de dollars a permis d'offrir gratuitement un vaccin antigrippal à tous les habitants de la province. Grande première en Amérique du Nord, le programme avait pour but de préserver la bonne santé de la population et de réduire la pression dans les cabinets médicaux et les salles d'urgence. Le nombre de cas de grippe confirmés en laboratoire en Ontario a chuté, passant de 2 889 en 1999-2000 à 840 en 2000-2001.

Le Programme de santé cardio-vasculaire, auquel ont été affectés 17 millions de dollars, avait pour objet de mieux sensibiliser le public aux bienfaits de l'activité physique et de l'alimentation saine pour réduire les maladies cardio-vasculaires. Ces fonds ont permis de financer les efforts déployés par plus de 700 groupes

communautaires et 37 organismes pour diffuser des renseignements sur les maladies cardio-vasculaires dans toute la province.

Au cours du dernier exercice, le financement des initiatives antitabac est passé de 9 millions de dollars à 19 millions de dollars. Cela comprenait un million de dollars pour aider la Société canadienne du cancer (Division de l'Ontario) à créer un service téléphonique gratuit à l'échelle de la province intitulé Téléassistance pour fumeurs.

Nous avons affecté 7 millions de dollars supplémentaires au développement de programmes d'éducation sur le diabète dans tout l'Ontario. Il existe actuellement 120 programmes de ce type. La stratégie ontarienne de lutte contre le diabète, qui s'adresse à plus de 600 000 personnes diagnostiquées comme diabétiques dans la province, est axée sur la promotion de l'autogestion et la prévention des complications.

Le ministère met actuellement en oeuvre l'une des stratégies les plus complètes d'Amérique du Nord pour prévenir les accidents cérébrovasculaires et rééduquer les personnes qui en sont victimes. Le ministère consacre 30 millions de dollars par an à l'établissement, dans toute la province, de centres régionaux spécialisés dans les accidents cérébrovasculaires. Six centres ont été désignés en 2001-2002. En outre, l'Ontario investit dans des programmes de rééducation des victimes de tels accidents et dans des programmes visant à améliorer la prévention dans toute la province.

Nous avons augmenté le financement de notre programme *Bébés en santé, enfants en santé*, qui est passé de 20 millions de dollars en 1998-1999 à 67 millions de dollars en 2000-2001. Ce programme fait partie de notre engagement à long terme de mettre en place un système intégré de services efficaces pour améliorer le bien-être des enfants de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, tous les nouveau-nés sont examinés à l'hôpital et les familles contactées par téléphone 48 heures après la mise en congé de la mère et de l'enfant. Le programme prévoit des évaluations par des infirmières de la santé publique, met en rapport les familles et les services, et offre des visites à domicile. L'année dernière tous les nouveau-nés de parents qui ont accepté de participer au programme de dépistage ont fait l'objet d'une évaluation. Nous avons également élaboré des plans de dépistage universel de la surdité chez les enfants.

Le ministère a investi 4 millions de dollars dans la recherche, l'éducation, la prévention et la gestion de l'asthme. Nous avons également aidé à mettre en oeuvre des projets pilotes sur la gestion de l'arthrite dans cinq centres de santé communautaire au cours du dernier exercice.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Soixante organismes de services liés au sida ont vu leur financement augmenter d'un million de dollars pour leur permettre d'offrir un soutien accru aux personnes qui vivent avec le VIH, à leur famille et à leurs amis, et d'augmenter leurs programmes d'éducation. En décembre 2000, 5 391 personnes qui vivent avec le VIH et 2 575 personnes faisant partie de leur famille ou de leurs amis avaient reçu l'aide d'organismes de services liés au sida financés par le ministère.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les dépenses de l'Ontario au titre des services et des programmes de santé atteindront la somme record de 23,5 milliards de dollars en 2001-2002, soit 1,2 milliard de plus qu'en 2000-2001. En 1995-1996, 38 pour 100 des fonds alloués aux programmes provinciaux allait aux soins de santé. Pour l'exercice à venir, ce chiffre sera de 45 pour 100.

Le gouvernement a fait des progrès considérables dans ses efforts pour moderniser et renforcer le système de santé de l'Ontario, mais la province ne peut continuer à augmenter ses dépenses de santé à ce rythme. Les autres provinces, qui doivent aussi faire face à une augmentation des coûts dans le secteur de la santé, ne le peuvent pas non plus.

L'Ontario continuera à insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assume sa juste part – 50 pour 100 – de toutes les augmentations de financement des services de santé.

Malgré les besoins de réforme, nos stratégies pour 2001-2002 vont continuer à soutenir les objectifs de santé de l'Ontario, à savoir maintenir la population en bonne santé, offrir des diagnostics et des traitements précoces, assurer l'accès en temps opportun aux soins et aux traitements, et fournir des services de santé plus près du domicile des patients.

La *Déclaration sur les valeurs environnementales* du ministère souligne notre engagement et notre soutien continus envers la protection de l'environnement qui sont illustrés dans toutes nos décision stratégiques.

Dialogue public

Nous engagerons un dialogue public pour discuter de notre système de santé. Le gouvernement de l'Ontario pense que des réformes fondamentales sont nécessaires pour sauver le système de santé du Canada. Nous allons entamer un vaste dialogue provincial avec le public, les patients, le personnel infirmier, les médecins, les administrateurs d'hôpitaux et quiconque s'intéresse à l'avenir du système de santé de l'Ontario. Nous voulons définir les réformes nécessaires et chercher un consensus sur la meilleure façon d'allouer les fonds consacrés à la santé.

Nous encouragerons le gouvernement fédéral à fournir des fonds adéquats, renouvelables et à long terme aux services de santé.
Nous porterons le débat sur les services de santé devant la population de l'Ontario pour entamer un dialogue ouvert sur l'avenir du système de santé. En 2001-2002, malgré l'augmentation du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, la contribution du gouvernement fédéral est inférieur à 14 pour 100 des fonds consacrés à la santé et aux dépenses sociales.

Responsabilité des fournisseurs de services de santé

Nous augmenterons l'obligation de rendre compte au sein du système de santé.
Les hôpitaux seront tenus de faire rapport sur leur performance, de présenter des plans annuels de fonctionnement et d'équilibrer chaque année leur budget. Nous ferons connaître les réalisations des établissements les plus efficients grâce aux fiches de rendement qui lient directement le financement des hôpitaux à leur performance, et nous élaborerons une charte des droits des patients pour que les gens sachent ce qu'ils sont en droit d'attendre. Nous examinerons comment les fournisseurs de services de santé, y compris les centres d'accès aux soins communautaires, peuvent améliorer leur efficacité et leur efficience.

Nous veillerons à ce que les services et les programmes soient mieux coordonnés.
Nous élaborerons des réseaux intégrés et coordonnés permettant d'accéder à une gamme de programmes et de services donnant la priorité aux patients et utilisant les ressources de façon plus efficace et plus efficiente.

Nous nous engageons en particulier à ce que :

- les hôpitaux des régions rurales et du Nord établissent des réseaux pour améliorer les services aux patients;
- des réseaux régionaux de services d'urgence, constitués de différents fournisseurs de soins, notamment des hôpitaux, des établissements des soins de longue durée, des services d'ambulance et des CASC, soient établis dans toute la province et qu'ils se rencontrent pour débattre des problèmes qui se posent dans les salles d'urgence.

Nous allons aussi mettre en oeuvre la Stratégie ontarienne de prévention des accidents cérébrovasculaires de façon à coordonner les services d'urgence des hôpitaux, les programmes de rééducation et de prévention des accidents cérébrovasculaires, et les services communautaires.

Nous poursuivrons notre politique de tolérance zéro de la fraude.
Nous maintiendrons notre association avec l'OPP pour les services d'enquête. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires du système de santé pour tenter de trouver des façons de prévenir et de décourager la fraude. Nous nous engageons à appliquer les réformes législatives nécessaires pour réagir plus vigoureusement à la fraude et veiller à ce que les contrevenants soient comptables de leurs actions. Nous sommes déterminés à faire face au problème de l'utilisation frauduleuse des services de santé par les usagers, et nous appliquerons rigoureusement la loi.

Diagnostic et traitement précoces

Nous poursuivrons la réforme du système de soins primaires de l'Ontario.
L'objectif du Réseau Santé familiale de l'Ontario est que, d'ici la fin de l'exercice 2003-2004, 80 pour 100 des médecins de famille admissibles exercent dans plus de 600 de ces RSF. Nous augmenterons ainsi l'efficacité et l'accessibilité des soins primaires et favoriserons la collaboration entre les médecins et les autres fournisseurs de services. À cette fin, le budget de 2000 de l'Ontario prévoyait l'octroi de 100 millions de dollars pour les médecins et de 150 millions de dollars pour l'acquisition des systèmes d'information nécessaires à ces réseaux.

Nous améliorerons l'accès aux services de santé dans tout l'Ontario.
D'ici la fin de 2001, le service téléphonique gratuit Télésanté Ontario permettra à quiconque appelle en Ontario d'avoir accès à des infirmières et infirmiers autorisés expérimentés qui pourront lui donner des conseils et des renseignements et l'aiguiller vers d'autres services, jour et nuit, sept jours par semaine.

Nous utiliserons davantage la technologie de l'information pour améliorer les services de santé.
Les Systèmes intelligents pour la santé permettront d'établir un « système nerveux numérique » qui reliera les uns aux autres les fournisseurs de services de santé. Grâce à un réseau d'information protégé, les fournisseurs de services de santé seront en mesure d'accéder rapidement aux renseignements médicaux s'il y sont autorisés et que cela est nécessaire pour traiter les patients. Ceci améliorera le service et, donc, la santé des Ontariennes et Ontariens. Ainsi, le Système d'information de laboratoire de l'Ontario permettra aux médecins d'accéder rapidement aux résultats d'analyse de leurs patients.

Des services plus près de chez soi

Nous continuerons à élaborer des services qui répondent aux besoins d'une population croissante et vieillissante.
Nous continuerons d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée pour que les personnes âgées puissent bénéficier de soins en milieu communautaire et améliorer la qualité de vie dans les maisons de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées. Nous nous engageons à tenir notre promesse de créer 20 000 lits d'ici 2004 et d'en réaménager 16 000 d'ici 2006.

Nous veillerons à ce que les ressources soient mieux réparties pour répondre à l'évolution des besoins.
En réponse au rapport du Comité d'experts sur les professionnels de la santé, nous travaillons à augmenter les effectifs de médecins en Ontario. Nous nous sommes engagés à créer une école de médecine dans le Nord avec un site principal à l'Université Laurentienne, à Sudbury, et un campus de formation clinique à l'Université Lakehead, à Thunder Bay. Les effectifs des écoles de médecine seront augmentés puisque nous offrirons jusqu'à 120 places de plus dans toute la province au cours des deux prochains exercices, et jusqu'à 25 postes de formation postuniversitaire seront ajoutés dans les collectivités rurales et du Nord à compter de 2002. Nous demanderons à nos partenaires – médecins, personnel infirmier, patients et administrateurs – de nous aider à trouver les meilleurs moyens de continuer à dispenser des services de santé de qualité.

Nous élargirons et renforcerons les services communautaires.
Le gouvernement de l'Ontario a annoncé dans son budget de 2001 qu'il affectait 26,4 millions de dollars supplémentaires sur trois ans à l'amélioration des locaux des organismes communautaires de santé mentale. Il prévoit aussi l'octroi de 20 millions de dollars aux centres de traitement pour enfants et s'engage à dépenser 15 millions de dollars par an pour briser le cycle de la prostitution chez les jeunes.

Garder la population en bonne santé

Nous continuerons à insister sur la promotion de la santé publique.
Forts de notre réussite de l'an dernier, nous offrirons de nouveau le vaccin antigrippal gratuit aux résidents de l'Ontario. Nous poursuivrons nos efforts pour réduire la pression dans les salles d'urgence, particulièrement pendant les périodes de pointe, en automne et en hiver. Nous avons renouvelé nos efforts pour promouvoir l'adoption de modes de vie plus sains avec la Stratégie antitabac de l'Ontario qui a porté essentiellement sur l'éducation du public, la désaccoutumance au tabac et la prévention de l'usage du tabac chez les jeunes.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Les mesures d'évaluation de la responsabilité et de la performance sont au premier rang des préoccupations du gouvernement. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ne perd pas de vue ses objectifs qui sont d'améliorer le système de santé. En liant l'efficacité des services à la mesure de la performance, le ministère peut juger si ses réformes donnent de bons résultats. Les mesures d'évaluation de la performance aident également le ministère à planifier la viabilité du système de santé.

Activité de base : Santé publique, promotion de la santé et mieux-être		
Protéger, promouvoir et améliorer la santé; préserver l'autonomie; prévenir ou retarder les maladies, les blessures et les décès prématurés des Ontariennes et Ontariens à toutes les étapes de leur vie.		
Les mesures issues des secteurs de programme qui relèvent de cette activité de base portent essentiellement sur la promotion de la santé et la prévention des maladies.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Faciliter l'accès aux mesures de soutien et aux services offerts aux familles ayant des enfants de 0 à six ans.	100 % des nouveau-nés sont examinés pendant la période post-partum pour dépister tout facteur de risque pour leur développement. D'ici 2003, 100 % des familles sont adressées au programme Bébés en santé, enfants en santé (BSES) et celles qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires sont adressées à des services communautaires. 100 % des familles à risque élevé reçoivent des visites à domicile du programme BSES.	100 % des nouveau-nés seront examinés pendant la période post-partum pour dépister tout facteur de risque pour leur développement. 75 % des familles adressées au programme BSES et celles qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires seront adressées à des services communautaires. 100 % des familles à risque élevé recevront des visites à domicile du programme BSES.
Prévention des maladies infectieuses, comme l'indiquent : - les taux de vaccination des enfants d'âge scolaire contre la diphtérie, la coqueluche, la polio, le tétanos, la rougeole, les oreillons et la rubéole; - les taux de vaccination contre la grippe des pensionnaires et du personnel des établissements de soins de longue durée et des hôpitaux.	Les taux de vaccination des enfants d'âge scolaire contre la diphtérie, la coqueluche, la polio, le tétanos, la rougeole, les oreillons et la rubéole atteignent 95 % d'ici 2005. Les taux de vaccination contre la grippe dans les établissements de soins de longue durée atteignent 95 % d'ici 2005.	Les taux de vaccination des enfants d'âge scolaire contre la diphtérie, la coqueluche, la polio, le tétanos, la rougeole, les oreillons et la rubéole atteindront 85 %. Les taux de vaccination contre la grippe des pensionnaires des établissements de soins de longue durée atteindront 95 %, et ceux du personnel 90 %. Les taux de vaccination contre la grippe du personnel des hôpitaux atteindront 70 %.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Réduction de l'usage du tabac chez les adultes, comme l'indique le pourcentage d'adultes qui fument.	Le pourcentage d'adultes qui fument est réduit de 4 % d'ici 2010 – passant de 21 % à 17 %.	Dans le cadre de la Stratégie antitabac de l'Ontario, quatre initiatives seront lancées pour encourager les adultes à cesser de fumer : - une campagne généralisée dans les médias; - un service d'assistance téléphonique sans frais pour aider les gens à cesser de fumer; - une intervention clinique sur le tabac pour les professionnels de la santé; - un concours avec remise de prix aux participants qui cessent de fumer.

Activité de base : Assurance-santé de l'Ontario		
Améliorer l'état de santé de la population de l'Ontario qui a accès à des services de santé de qualité et durables.		
L'un des secteurs clés de cette activité de base concerne la mise en place des réseaux Santé familiale de l'Ontario. Les mesures concernant la création des réseaux Santé familiale donnent une indication des progrès réalisés dans cette activité de base par rapport à l'objectif à long terme.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Création des réseaux Santé familiale de l'Ontario. Pourcentage de médecins de famille qui reçoivent une rémunération par patient au lieu d'un paiement à l'acte.	Expansion des réseaux Santé familiale de l'Ontario pour tenter d'obtenir la participation volontaire de 80 % des médecins admissibles d'ici la fin de l'exercice 2003-2004, conformément à l'accord passé en 2000 entre l'OMA et le gouvernement. Jusqu'à 640 réseaux Santé familiale seront créés d'ici la fin de l'exercice 2003-2004. Jusqu'à 9,6 millions de patients inscrits d'ici la fin de l'exercice 2003-2004.	Jusqu'à 12,5 % des médecins de famille admissibles acceptent de participer aux réseaux Santé familiale. Création de 100 réseaux Santé familiale.

Activité de base : Programmes intégrés de soins de santé		
Réglementer et financer les hôpitaux de soins actifs, les hôpitaux psychiatriques provinciaux, les établissements de soins de longue durée, les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) et les services communautaires pour prévoir les besoins changeants de la population de l'Ontario, et mettre en place les services et la technologie appropriés dont les Ontariennes et Ontariens auront besoin, pendant toute leur vie, près de chez eux et dans la collectivité de leur choix.		
Les mesures issues des secteurs de programme qui relèvent de cette activité de base concernent essentiellement les centres d'accès aux soins communautaires, l'initiative d'aide aux sans-abri, les soins aux patients atteints de cancer, le Projet de réaménagement des soins de longue durée, les établissements de soins de longue durée et la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur les soins infirmiers.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Enfants adressés aux CASC pour recevoir des services dispensés à l'école : Pourcentage d'enfants ayant des problèmes de santé ou des handicaps physiques qui sont en mesure d'aller à l'école grâce aux services dispensés dans les systèmes scolaires public et privé, et d'enseignement à domicile.	100 % des enfants qui satisfont aux critères d'admissibilité reçoivent des services dans les systèmes scolaires public et privé, et d'enseignement à domicile.	100 % des candidats admissibles.
Augmentation du nombre de logements réservés aux personnes atteintes d'une maladie mentale grave qui sont sans abri ou risquent de l'être, comme l'indique l'offre de 3 600 logements.	100 % (acquisition de 3 600 logements d'ici 2003).	Un total cumulé de 2 280 logements seront acquis.
Les taux de survie au cancer de la population de l'Ontario sont équivalents à la moyenne nationale et à la moyenne des É.-U., comme l'indiquent : - les taux de survie mesurés à cinq ans d'intervalle; - le pourcentage de patients qui reçoivent des soins à l'extérieur de la province par rapport à ceux qui sont soignés dans la province.	Pas de changement prévu. Diminuer de 10 % par an le nombre de personnes qui reçoivent des services à l'extérieur de l'Ontario (le nombre total de patients traités à l'extérieur de la province devrait baisser de 500 patients en cinq ans).	Pas de changement prévu. 10 % de réduction (100 patients).

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Lits de soins de longue durée : Pensionnaires d'établissements de soins de longue durée qui reçoivent des soins, des programmes et des services de qualité dans un milieu sûr, de type familial, conformément aux lois, règlements, normes et politiques provinciales, comme l'indiquent : - les résultats des inspections de conformité annuelles; - le réaménagement des lits non conformes (lits de catégorie « D ») pour qu'ils satisfassent ou dépassent les normes actuelles. Nombre suffisant de lits de soins de longue durée pour permettre aux résidents de l'Ontario d'entrer dans l'établissement de leur choix, comme l'indiquent : - le nombre total de lits; - le nombre de lits par tranche de 1 000 personnes de plus de 75 ans.	100 % des établissements sont inspectés une fois par an. Moins de 1 % des établissements sont rappelés à l'ordre au cours d'un exercice. 100 % des lits « D » sont réaménagés d'ici 2006 (c.-à-d. 15 858 lits) 35 % d'augmentation du nombre total de lits d'ici 2004 (c.-à-d. 20 000 nouveaux lits). Le rapport entre le nombre de lits et les utilisateurs atteint un sommet en 2004-2005, puis décline à mesure qu'augmentera le groupe des personnes de plus de 75 ans.	100 % des établissements de soins de longue durée seront inspectés. Moins de 1 % des établissements de soins de longue durée seront rappelés à l'ordre. Un total cumulé de 2 148 lits « D » seront réaménagés (c.-à-d. 13,5 % du total des lits « D »). Un total cumulé de 6 127 lits de soins de longue durée seront créés (c.-à-d. 30,6 % de tous les nouveaux lits). Présenter les données pour 2001-2002 et les progrès vers l'objectif visé.
Nombre de recommandations du Groupe de travail sur les soins infirmiers mises en oeuvre.	Progrès effectués en réponse aux huit recommandations.	Continuera à travailler à la réalisation des huit recommandations en collaboration avec les parties intéressées.

Activité de base : Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Répondre aux besoins d'une population croissante, changeante et vieillissante; assurer la prestation ininterrompue de services de santé dans toute la province; renouveler l'obligation de rendre compte; améliorer l'efficacité et l'efficience et assurer la viabilité du système de santé; améliorer l'accès régional à des services professionnels appropriés dans toutes les collectivités de la province; et favoriser l'établissement de normes professionnelles et améliorer la sécurité des patients.

Les mesures issues des secteurs de programme qui relèvent de cette activité de base portent essentiellement sur l'élaboration de politiques pour répondre aux besoins d'une population croissante, changeante et vieillissante. Les activités de planification continues, comme le programme de formation clinique, ont pour objectif d'améliorer la disponibilité et la répartition des professionnels de la santé afin de faciliter l'accès régional à des services professionnels appropriés dans toutes les collectivités de la province. Ensemble, ces mesures donnent une indication des progrès réalisés dans cette activité de base par rapport à l'objectif à long terme.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Évaluation, par la population de l'Ontario, de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé reçus.	Les notes de l'Ontario sont supérieures aux moyennes nationales correspondantes.	Les notes atteindront ou dépasseront les moyennes nationales.
Nombre de généralistes et de spécialistes dans l'ensemble de la province et dans les régions insuffisamment desservies.	Accroître/maintenir le nombre des quelque 20 000 généralistes et spécialistes répartis dans l'ensemble de la province et dans les régions où il y a moins de médecins par habitant que la moyenne provinciale. Augmenter le nombre de mois de formation médicale effectués en région rurale et dans le Nord par les futurs médecins.	575 médecins avec de nouveaux numéros de facturation exerceront en Ontario. 50 stagiaires suivront une formation médicale dans des régions et des spécialités insuffisamment desservies pour répondre aux besoins en médecins à court terme. 320 étudiants en médecine et internes recevront une formation dans des régions rurales ou du Nord pour les encourager à exercer plus tard dans des régions insuffisamment desservies.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Fonctionnement**	22 277 millions de $
Immobilisations	211 millions de $
Dépenses exceptionnelles	
(immobilisations)	140 millions de $
(fonctionnement)	486 millions de $
	6 610 employés

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

Fonctionnement	1 375 millions de $
Immobilisations	8 millions de $
	620 employés

Promotion de la santé et prévention de la maladie
Services intégrés pour les enfants
Services de santé communautaire
Santé publique
Services de santé d'urgence

Programmes intégrés de soins de santé

Fonctionnement**	12 587 millions de $
Immobilisations	343 millions de $
	3 205 employés

Programmes intégrés de soins de santé
Établissements de santé mentale
Restructuration des hôpitaux

Assurance-santé de l'Ontario

Fonctionnement	7 865 millions de $
	1 820 employés

Assurance-santé de l'Ontario
Programmes de médicaments
Services de laboratoire
Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Fonctionnement	309 millions de $
	180 employés

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Administration interne

Fonctionnement	141 millions de $
	785 employés

Administration du ministère
Commission ontarienne d'examen
Systèmes intelligents pour la santé et gestion des connaissances

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein au 31 mars 2001.
*Selon la méthode comptable du CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public).
**Exclut les coûts de restructuration des services de santé et les principales dépenses exceptionnelles.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Fonctionnement**	23 486 millions de $
Immobilisations	200 millions de $
Dépenses exceptionnelles (fonctionnement)	190 millions de $
	4 460 employés***

Santé publique, promotion de la santé et mieux-être

Fonctionnement	1 408 millions de $
Immobilisations	9 millions de $
	560 employés

Promotion de la santé et prévention de la maladie
Services intégrés pour les enfants
Services de santé communautaire
Santé publique
Services de santé d'urgence

Programmes intégrés de soins de santé

Fonctionnement**	13 175 millions de $
Immobilisations	191 millions de $
	1 110 employés

Programmes intégrés de soins de santé
Établissements de santé mentale
Restructuration des hôpitaux

Assurance-santé de l'Ontario

Fonctionnement	8 430 millions de $
	1 825 employés

Assurance-santé de l'Ontario
Programmes de médicaments
Services de laboratoire
Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Fonctionnement	344 millions de $
	175 employés

Politiques et recherche dans le domaine de la santé

Administration interne

Fonctionnement	129 millions de $
	790 employés

Administration du ministère
Commission ontarienne d'examen
Gestion des systèmes intelligents et des connaissances

*Selon la méthode comptable du CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public).
**Exclut les coûts de restructuration des services de santé et les principales dépenses exceptionnelles.
***Reflète le calendrier de mise en oeuvre des décisions de dessainissement de la Commission de restructuration des services de santé en ce qui concerne les hôpitaux psychiatriques de la province.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Unité des services à la clientèle
Bureau M1-57
900, rue Bay, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Télécopieur : 416 327-8791

Ligne INFO : 1 800 268-1153
À Toronto : 416 314-5518
ATS : 1 800 387-5559
Site Web/courriel : http://www.gov.on.ca/health

Vous pouvez également vous adresser aux services suivants :

Services communautaires et hôpitaux
Sharon Balsys : 416 327-4381
Courriel : sharon.balsys@moh.gov.on.ca
ou
Joy McLeod-Forrester : 416 326-1004
Courriel : joy.mcleod-forrester@moh.gov.on.ca

Projet de réaménagement des soins de longue durée
Galina Vakrilova : 416 326-6450
Courriel : galina.vrakilova@moh.gov.on.ca

Assurance-santé de l'Ontario
Ted Haugen : 416 327-4372
Courriel : ted.haugen@moh.gov.on.ca

Réseau Santé familiale de l'Ontario et centres d'accès aux soins communautaires
Gerry Kane : (426) 326-3917
Courriel : gerry.kane@moh.gov.on.ca

Politiques et planification intégrées
Yvette Thornley : 416 326-3833
Courriel : yvette.thornley@moh.gov.on.ca

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE GESTION

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. David H. Tsubouchi

Je suis heureux de décrire dans le présent plan d'activités les initiatives prises par le Secrétariat du Conseil de gestion pour améliorer la productivité, l'efficacité, la souplesse et les tendances clés qui seront la marque du gouvernement de l'Ontario au XXI[e] siècle.

La fonction première du Secrétariat est d'offrir aux ministères l'encadrement et le soutien administratif dont ils ont besoin pour dispenser des produits et des services de qualité, accessibles et économiques à la population de l'Ontario. Notre défi est d'y parvenir dans un environnement marqué par des mutations démographiques spectaculaires, des tendances de l'emploi qui ne cessent d'évoluer et une technologie qui est en train de révolutionner tous les aspects de notre vie.

Au cours de l'exercice passé, nous avons réorienté nos stratégies de façon à privilégier les ressources humaines et à faciliter la transformation de nos activités par la technologie. Nous avons fait des progrès notables dans ces deux secteurs. Pour attirer le personnel dont la fonction publique de l'Ontario a besoin, nous mettons en place des programmes qui visent à faire de l'Ontario un employeur de choix. Sur le plan de la technologie, nous en sommes au stade prévu pour doter le gouvernement de l'Ontario d'une infrastructure technologique commune et offrir au public une carte d'accès sécurisé. Le Secrétariat du Conseil de gestion a également élaboré un plan pour améliorer l'accès à tous les services du gouvernement par le biais de sa stratégie de prestation électronique des services.

Les citoyens sont plus que des « consommateurs » ou des « clients ». Ce sont les véritables propriétaires du secteur public tout entier. Notre responsabilité est de rendre les activités du gouvernement transparentes, de fixer des normes pour indiquer plus clairement la façon dont nous dépensons les deniers publics et de déposer des rapports réguliers et exacts sur notre performance et nos résultats. Le dépôt du plan d'activités de chaque ministère à l'Assemblée législative et son affichage sur Internet sont deux façons importantes de rendre compte à nos « actionnaires », les hommes et les femmes qui vivent en Ontario.

C'est un grand privilège d'être le président du Conseil de gestion du gouvernement et de diriger le personnel compétent du Secrétariat du Conseil de gestion dans le travail qu'il accomplit pour doter le gouvernement des qualités d'une entreprise capable de faire face aux défis qui l'attendent. Je félicite tous les membres du personnel du Secrétariat de leur engagement à faire de la fonction publique de l'Ontario le service public le mieux géré au monde.

L'honorable David H. Tsubouchi
Président, Conseil de gestion du gouvernement

Objectif général du Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) s'est engagé à faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario soit le mieux géré au monde par une fonction publique axée sur l'optimisation des ressources et l'excellence des services fournis à la population.

Mission du Secrétariat

À l'appui de son engagement d'optimiser les ressources et de dispenser des services de qualité à la population ontarienne, le Secrétariat du Conseil de gestion veille à ce que les ressources soient gérées avec efficacité, établit des normes et offre aux ministères le leadership et les solutions intégrées dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre les priorités du gouvernement.

Activités de base

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) était responsable de cinq activités de base, à savoir le contrôle central, l'information et la technologie de l'information, y compris les Archives de l'Ontario, les services communs, les services immobiliers et l'élaboration des politiques et des programmes en matière de jeux. L'élaboration des politiques et des programmes en matière de jeux relève maintenant du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, et c'est ce ministère qui fera rapport sur ses réalisations et ses engagements pour l'avenir.

Contrôle central

Le Secrétariat du Conseil de gestion partage les fonctions de contrôle de la fonction publique avec le Bureau du Conseil des ministres, le ministère des Finances et la Société ontarienne SuperCroissance. L'objectif de cette activité de base est d'aider les ministères à gérer de façon efficace leurs opérations et leurs ressources – personnel, finances, information, technologie et biens immobiliers – en élaborant des normes, des pratiques et des politiques internes qui favorisent l'excellence des services et l'utilisation optimale des deniers publics. En outre, dans le cadre des fonctions associées au contrôle central, le Secrétariat du Conseil de gestion entreprend des projets de changement à l'échelle du gouvernement pour faire de la fonction publique de l'Ontario le service public le mieux géré au monde.

Les activités du contrôle central comprennent notamment les suivantes : permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de restructuration et de finances; faciliter le processus d'élaboration de plans d'activités solides et intégrés; conseiller les ministres et le Conseil des ministres; offrir des services de vérification interne qui aident le gouvernement à atteindre ses objectifs généraux; et se doter d'une main-d'oeuvre qualifiée et perfectionnée.

Information et technologie de l'information

La fonction publique de l'Ontario (FPO) consacre plus de 750 millions de dollars par an à l'information et à la technologie de l'information (ITI) et y affecte plus de 2 500 fonctionnaires. La FPO administre et entretient des programmes visant à intégrer la technologie dans le secteur public tout entier et veille à ce que le gouvernement tire le meilleur parti de ses investissements dans la technologie. Le Secrétariat du Conseil de gestion, par l'intermédiaire du Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique (BDGIFP), dirige et coordonne l'application des stratégies d'ITI du gouvernement tout en assurant la protection des renseignements personnels. La mise en oeuvre de ces stratégies permettra au gouvernement de l'Ontario de devenir un chef de file mondial dans la prestation des services en ligne d'ici 2003.

Soutenues par la stratégie d'ITI, les Archives de l'Ontario guident et conseillent tous les ministères en matière de gestion et de conservation des renseignements considérés essentiels pour un gouvernement efficace, efficient et responsable. Le personnel des Archives veille également à ce que le public ait accès à la mémoire documentaire de l'Ontario. Les principales fonctions des Archives sont de gérer l'évaluation et la destination finale de tous les dossiers du gouvernement, d'acquérir, de préserver et de rendre accessible les documents à valeur historique, et d'offrir des services aux utilisateurs des dossiers des secteurs public et privé sous toutes les formes.

Services communs

Créés en 1998, le Bureau des services communs (BSC) dispense des services de soutien de qualité aux activités internes des ministères et des organismes dans toute la province, notamment dans les secteurs du traitement financier, du service de la paie, de l'administration des avantages sociaux, de l'approvisionnement et de l'administration générale. En regroupant (sous l'égide d'une seule équipe de gestion) le personnel de soutien aux activités de toute la fonction publique de l'Ontario, le BSC contribue à simplifier les activités gouvernementales et permet à la fonction publique de se concentrer sur ses responsabilités de base – la prestation de services coordonnés, cohérents et de qualité à ses clients.

Services immobiliers

Le Secrétariat du Conseil de gestion assigne par contrat la gestion des biens immobiliers et des locaux de la province à la Société immobilière de l'Ontario (SIO), une société de la Couronne qui rend compte à un conseil d'administration constitué d'experts des secteurs public et privé. La SIO agit dans le cadre des priorités gouvernementales, du secteur immobilier et des conditions du marché. Elle dispense une vaste gamme de services immobiliers, notamment dans les secteurs de la gestion des projets de construction, de la gestion des installations et de la gestion du portefeuille, prodigue des conseils en matière de politiques et de planification, et assure la rationalisation des biens au nom du Secrétariat du Conseil de gestion et de ses ministères clients.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Amélioration du service à la clientèle

Au cours de l'exercice passé, le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) a atteint un grand nombre d'objectifs importants, ce qui a eu pour effet de rehausser l'efficience du gouvernement, d'améliorer les services aux clients et de conférer une valeur ajoutée aux deniers publics.

L'évolution rapide de la technologie et la pression du public, qui demande des services de qualité à un coût moindre, ont continué à éperonner les programmes d'ITI du gouvernement. Le Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique a progressé de façon satisfaisante dans ses efforts pour concevoir et mettre en oeuvre une infrastructure technologique commune, et a veillé à ce que la technologie soit en place pour faciliter les différentes activités gouvernementales.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le SCG a fait de grands progrès pour rattraper les niveaux de service aux clients atteints par certaines des plus grandes entreprises du secteur privé, et il y est parvenu à un coût concurrentiel. Pour l'aider dans ses efforts, il utilise Services TI Ontario, l'organisation de services technologiques du gouvernement, qui fournit des services technologiques intégrés, complets et de qualité à la fonction publique de l'Ontario aux prix du marché ou à un prix inférieur.

En réponse aux exigences du public qui demande des services pertinents et opportuns auxquels il puisse avoir accès par voie électronique, le SCG a accéléré la révision des mécanismes de prestation des services aux consommateurs. Nous avons mis en place une infrastructure et des stratégies communes en matière de TI qui ont posé les bases de la prestation future de tous les services du gouvernement par voie électronique. Le SCG a continué à travailler à l'élaboration d'une carte d'accès sécurisé pour l'Ontario et a augmenté l'usage de la technologie afin de rationaliser et d'améliorer les services dispensés aux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Au cours de l'exercice, les Archives de l'Ontario ont rapatrié des États-Unis une importante collection de dossiers d'immigration ontariens du XIX^{e} siècle, avec l'aide des *Friends of the Archives of Ontario*. En outre, les Archives de l'Ontario ont lancé des bases de données sur les dossiers, les images et les collections des bibliothèques consultables sur place et par Internet. Un plan stratégique de trois ans est maintenant en place qui mènera les Archives de l'Ontario jusqu'à leur 100^{e} anniversaire en 2003.

Gestion transparente, responsable et efficace

Au cours de l'exercice 2000-2001, le SCG a surveillé le budget total des dépenses du gouvernement au titre des programmes (50 milliards de dollars) et, grâce à une planification efficace des ressources, il a aidé le gouvernement à atteindre son objectif budgétaire pour l'exercice, un excédent de 3,2 milliards de dollars calculé sur la base des résultats provisoires annoncés dans le Budget de 2001. Comme les années précédentes, le SCG a intégré la planification de toutes les ressources du gouvernement et favorisé l'utilisation optimale des deniers publics.

À titre d'employeur de quelque 60 000 fonctionnaires, le gouvernement est déterminé à utiliser des stratégies qui permettent de trouver les gens qu'il faut au moment où il faut pour pourvoir les postes qui leur conviennent le mieux. La priorité du gouvernement, dans le secteur des ressources humaines, est de promouvoir la refonte de la fonction publique de l'Ontario pour la doter d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée, motivée et productive. Fidèle à cette priorité, le SCG recrute tous les ans 100 diplômées et diplômés récents des collèges et des universités dans le cadre du Programme de stages de l'Ontario. Jusqu'ici, 80 pour 100 des participants qui ont terminé le programme ont été recrutés pour occuper un poste dans la fonction publique de l'Ontario. En outre, le SCG a adopté des politiques qui encouragent les candidats de l'extérieur à postuler des postes de la FPO. Il a aussi continué à soutenir EmploisGO, le site Internet du gouvernement qui affiche des offres d'emploi au sein de la fonction publique de l'Ontario. Depuis son lancement, en avril 1999, EmploisGO a attiré plus de 3 millions de visiteurs et s'est maintenu parmi les trois meilleurs sites Web du gouvernement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Cette année, les réalisations technologiques ont inclus le lancement du Centre de protection de l'information chargé d'assumer des fonctions de surveillance proactive des questions liées à la sécurité, comme la détection d'intrusion et le suivi de la protection contre les virus. Quant à la stratégie de prestation des services par voie électronique, elle témoigne de l'engagement du gouvernement à augmenter la satisfaction des consommateurs en devenant un chef de file mondial de la prestation des services en ligne d'ici 2003. Le SCG a aussi lancé de nouveaux modèles améliorés d'approvisionnement qui ont aidé la FPO à arriver plus vite sur le marché tout en maintenant un processus d'approvisionnement compétitif juste et ouvert. Le gouvernement dispose ainsi de listes de fournisseurs attitrés pour certains services importants et fréquemment utilisés à l'appui des initiatives de TI.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le SCG a amorcé la mise en oeuvre de son programme d'amélioration de la qualité des services pour améliorer les processus de gestion et le service à la clientèle. Dans un autre secteur de gestion interne, le BSC a lancé plusieurs projets qui utilisent la technologie pour améliorer les services de soutien aux activités, notamment un système de suivi des factures des fournisseurs, un système de commande sur le Web et un système de formation générale. Le BSC a aussi adopté un système d'établissement des prix en fonction des transactions qui fixe un prix unitaire de référence pour ses produits et services clés. Cela permettra au Bureau de mieux mesurer l'impact des améliorations des processus sur les niveaux d'efficacité de tout le gouvernement.

La Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires (DGPPB) a publié *Performance Measurement in Business Planning*, un nouveau guide de référence à l'intention des ministères. Ce guide a été partagé avec d'autres gouvernements du Canada. En outre, l'Unité de coordination pour le secteur des organismes du SCG a publié *Towards Excellence in Administrative Justice*, un document qui offre des conseils aux organismes sur la façon de traiter avec les décisionnaires, d'établir des normes de déontologie, de donner suite aux plaintes du public et d'offrir une orientation aux nouvelles recrues. Ce guide rehaussera la confiance du public dans le système de justice administrative de l'Ontario et favorisera la prestation de services de qualité et le règlement efficace des différents.

En janvier 2000, des directives et procédures améliorées pour la vente des propriétés du gouvernement ont été adoptées. Ces directives prévoient l'application d'une série de freins et de contrepoids au processus de vente pour veiller à ce que les contribuables reçoivent le meilleur prix pour les propriétés du gouvernement. Les procédures de la SIO sont aussi rigoureuses, voire plus rigoureuses, que celles adoptées par les agences immobilières du secteur privé.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Amélioration du service à la clientèle

Le Secrétariat du Conseil de gestion s'est engagé à continuer à améliorer les services et à appuyer les activités des ministères du gouvernement de l'Ontario. Au cours du prochain exercice, il continuera à guider les ministères en élaborant les politiques, la structure et les cadres de contrôle dont ils ont besoin pour mener à bien leurs initiatives les plus importantes.

La technologie demeure un moteur de changement essentiel de la façon dont le gouvernement fonctionne. Le gouvernement tient à utiliser les recherches et les technologies les plus avancées pour dispenser des services novateurs. Nous sommes conscients du fait qu'actuellement plus de 60 pour 100 des Canadiennes et Canadiens ont accès à Internet ou au courrier électronique et que, selon les prévisions, d'ici 2003, l'utilisation d'Internet au Canada atteindra 75 à 80 pour 100. En préparation, nous allons coordonner la stratégie du gouvernement visant la prestation électronique des services qui permettra d'avoir accès en ligne à tous les services gouvernementaux courants d'ici 2003. Une fois cette initiative mise en oeuvre, la fonction publique de l'Ontario deviendra un chef de file mondial de la prestation des services en ligne axés sur les clients, intégrés, accessibles et économiques. Le SCG fournira aussi l'infrastructure technologique et les normes nécessaires en matière de transactions et de sécurité pour la prestation électronique de ses services. Il poursuivra l'élaboration d'une carte d'accès sécurisé et apportera son soutien au Centre de protection de l'information pour qu'il crée et mette en oeuvre une stratégie de sécurité complète.

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Commission de réduction des formalités administratives et le BSC travailleront de concert au Projet d'amélioration du service par la simplification des formulaires. Ce projet a été lancé pour rationaliser et réduire le nombre de formulaires utilisés par le gouvernement pour recueillir des renseignements auprès des entreprises, des institutions et des particuliers, et pour rendre les formulaires plus faciles à comprendre et accessibles par voie électronique. Le projet de la Commission de réduction des formalités administratives est lié à d'autres programmes du Secrétariat comme la stratégie visant la prestation des services par voie électronique.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Les Archives de l'Ontario élaboreront et mettront en oeuvre une stratégie d'acquisition de dossiers privés pour les ajouter au fonds existant de la mémoire documentaire de l'Ontario. Les Archives de l'Ontario joueront également un rôle de premier rang dans la préservation des dossiers historiques des municipalités abolies, une préoccupation croissante alors que se poursuivent les fusions. En outre, les Archives de l'Ontario organiseront une exposition publique dans leurs locaux pour sensibiliser le public à l'importance des archives.

Gestion transparente, responsable et efficace

Le SCG continuera à faire preuve de transparence et de responsabilité en publiant le Budget des dépenses qui rend compte des activités du gouvernement. Au cours de l'exercice 2001-2002, nous continuerons à surveiller le budget total des dépenses du gouvernement au titre des programmes et à travailler avec les ministères à la rationalisation et à l'amélioration accrue de l'efficience de la fonction publique.

Parmi les autres mesures prévues pour augmenter la responsabilité et la gestion efficace, il faut mentionner les cadres mis en place à l'échelle de la FPO pour la gestion de l'ITI, l'utilisation efficace des organes directeurs et la prestation de conseils judicieux au Conseil de gestion du gouvernement et aux ministères en matière de saine gestion financière et de technologie.

Pour que le gouvernement dispose de la main-d'oeuvre qualifiée et perfectionnée dont il a besoin, le SCG continuera à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de ressources humaines de la FPO. Nous mettrons également en place des programmes qui feront de la FPO un employeur de choix sur le marché du travail. Pour attirer les jeunes, le SCG continuera à promouvoir le Programme de stages de l'Ontario dans toute la province. L'intention du gouvernement pour cette année est de recruter et d'affecter dans différents ministères 100 jeunes internes d'ici juillet 2001. En outre, le SCG élaborera et mettra en oeuvre une stratégie globale de formation pluriannuelle qui permettra aux fonctionnaires de l'Ontario de mettre à jour et de renforcer leurs compétences.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Au cours de l'exercice 2001-2002, le SCG continuera à apporter son soutien à un programme de formation des intervenants qui donne aux secteurs parapublic et privé des renseignements sur les stratégies et programmes technologiques du gouvernement et ses projets de prestation électronique des services. On ouvrira la voie à de nouveaux dialogues sur la technologie avec d'autres paliers de gouvernement, des organismes et le secteur privé. Pour avoir plus de renseignements sur le programme d'ITI, visitez le site Web du BDGIFP à : www.cio.gov.on.ca

En sa qualité de catalyseur du changement dans les 60 organismes de réglementation et d'arbitrage du gouvernement, l'Unité de coordination pour le secteur des organismes lancera cette année un programme d'orientation et de formation déontologique à l'intention des décisionnaires, prendra de nouvelles mesures afin de renforcer leur obligation de rendre compte, intégrera les organismes dans la stratégie générale du gouvernement en matière de prestation électronique des services et veillera à ce qu'ils soient plus accessibles au public.

Grâce à ses services intégrés de vérification interne, le SCG aidera les ministères à reconnaître et à gérer les risques et à atteindre leurs objectifs. Ces services permettront aux ministères d'améliorer leur contrôle, leur responsabilité et leurs processus, et d'optimiser les dépenses associées à la prestation de leurs programmes.

Au cours de l'exercice 2001-2002, la SIO prévoit terminer sa transition vers un type d'organisation plus proche du secteur privé en formulant ses propres politiques en matière de ressources humaines et en mettant en place ses propres systèmes de soutien. La Société prévoit également élaborer des programmes à long terme de rénovation des immobilisations afin de réduire les dépenses du gouvernement associées au vieillissement des biens et à l'évolution des besoins en matière d'espace.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Ensemble du Secrétariat

Objectif du Secrétariat
Divers secteurs de programme offrent des orientations stratégiques, des exemples de pratiques exemplaires, des conseils et des services directs qui favorisent la gestion efficace et efficiente du gouvernement de l'Ontario. L'objectif à long terme du Secrétariat est d'être reconnu comme un agent important de changement qui lui permettra d'atteindre son objectif ultime : faire de la fonction publique de l'Ontario le service public le mieux géré au monde.

Contribution à l'objectif
Cette mesure est appuyée par les améliorations de la gestion de la qualité réalisées par le biais du programme d'amélioration de la qualité des services du Secrétariat.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pourcentage des clients et des partenaires du SCG interrogés qui sont satisfaits de ses services et de ses conseils.	90 %	80 %

Activité de base : Information et technologie de l'information

Objectif du Secrétariat
Le SCG s'acquittera de son engagement de transformer ses activités par la technologie en coordonnant l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie et d'un cadre visant la prestation électronique et économique de ses services. Le SCG souhaite atteindre d'ici 2003 l'objectif suivant : augmenter la satisfaction des Ontariennes et Ontariens à l'égard des services gouvernementaux en devenant un chef de file mondial de la prestation électronique des services publics.

Contribution à l'objectif
En coordonnant l'élaboration et la mise en oeuvre continues de la stratégie de prestation électronique des services, le SCG veillera à ce que les ministères disposent d'un cadre intégré pour partager les ressources et répondre à leurs engagements dans le secteur des programmes et des services afin de fournir électroniquement tous les renseignements et les services courants les plus demandés d'ici 2003.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pourcentage des services courants les plus demandés qui sont dispensés par voie électronique.	D'ici 2003, le gouvernement de l'Ontario deviendra un chef de file mondial dans le secteur de la prestation électronique des services, avec 100 % des services courants à forte demande accessibles au public électroniquement.	Établir une base de référence pour les services du gouvernement auxquels le public et les entreprises peuvent accéder électroniquement.

Activité de base : Services communs

Objectif du Secrétariat
Prestation aux ministères de services de soutien de qualité au meilleur prix possible comme démontré par une réduction des coûts pour le consommateur et par la satisfaction croissante du public.

Contribution à l'objectif
Évaluation de l'augmentation de la satisfaction du public et possibilité d'économies à long terme pour les consommateurs.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Tendances du prix de revient d'un « panier standard » de produits et de services fournis par le Bureau des services communs.	Le prix de revient d'un « panier standard » de produits et de services diminuera d'année en année.	Le prix de revient d'un « panier standard » de produits et de services n'augmentera pas en 2001-2002.

Objectif du Secrétariat
Exploitation efficace des locaux à bureaux dont le gouvernement est propriétaire ou locataire.

Contribution à l'objectif
Le coût d'exploitation par pied carré est un repère standard de l'industrie immobilière qui est largement reconnu comme la mesure la plus importante de l'exploitation et de la gestion efficaces des édifices.

La norme de l'industrie doit se situer dans la moyenne établie par la « Building Owners and Management Association ». L'objectif de la SIO est de se situer à 10 pour 100 près de cette moyenne. Il n'est pas désirable que le niveau soit trop élevé, car cela indique des coûts d'exploitation excessifs, ni qu'il soit trop faible, car cela a un effet sur la condition et, éventuellement, sur la valeur du bien.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Coût d'exploitation en dollars par pied carré.	À 10 % près de la moyenne de l'industrie.	La projection moyenne de la SIO est de 7,05 $. La projection moyenne de l'industrie est de 6,97 $. Un écart de 10 % correspondrait à un niveau faible de 6,34 $ et à un niveau élevé de 7,75 $.

Données réelles provisoires sur les dépenses du Secrétariat par activité de base en 2000-2001 (1)

Secrétariat du Conseil de gestion	
Fonctionnement	27 millions de $
Immobilisations	20 millions de $
	2 765 employés

Contrôle central	
Fonctionnement	47 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	630 employés

Information et technologie de l'information	
Fonctionnement	73 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	575 employés

Services communs	
Fonctionnement	(84) millions de $ (2)
Immobilisations	0 million de $
	1 175 employés

Services immobiliers	
Fonctionnement	(54) millions de $ (4)
Immobilisations	20 millions de $
	245 employés

Administration interne	
Fonctionnement	45 millions de $ (3)
Immobilisations	0 million de $
	140 employés

Remarques :

(1) Selon la méthode comptable du CCSP. Les chiffres financiers ont été rajustés en fonction de la structure des activités de base pour l'exercice 2001-2002. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

(2) Les données réelles provisoires du SCG comprennent les prestations de retraite représentées par un poste distinct dans le Budget de l'Ontario. Le budget de fonctionnement de 113 millions de dollars a été rajusté pour tenir compte des gains de pension nets de 197 millions de dollars au titre de la FPO conformément aux exigences comptables du CCSP, ce qui a entraîné une réduction nette des dépenses de 84 millions de dollars.

(3) Comprend des dépenses uniques au titre des communications avec les contribuables et de l'intégration des bureaux.

(4) Le budget de fonctionnement de 79 millions de dollars a été rajusté de 113 millions de dollars pour tenir compte des dépenses engagées dans tous les ministères au titre de la location d'espace, ce qui a entraîné une réduction nette des dépenses de 54 millions de dollars.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le Secrétariat par activité de base(1)

Secrétariat du Conseil de gestion

Fonctionnement	1 030 millions de $ (2)
Immobilisations	37 millions de $
	2 510 employés

Contrôle central

Fonctionnement	695 millions de $ (2)
Immobilisations	0 million de $
	525 employés

Information et technologie de l'information

Fonctionnement	142 millions de $ (6)
Immobilisations	9 millions de $ (4)
	600 employés

Services communs

Fonctionnement	88 millions de $ (3)
Immobilisations	0 million de $
	1 255 employés

Services immobiliers

Fonctionnement	71 millions de $ (7)
Immobilisations	28 millions de $ (5)
	0 employé

Administration interne

Fonctionnement	34 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	130 employés

Remarques :

(1) Selon la méthode comptable du CCSP. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

(2) Comprend le fonds de prévoyance représenté par un poste distinct dans le Budget de l'Ontario; le fonds est utilisé pour financer des dépenses réelles dans d'autres ministères.

(3) Comprend les prestations de retraite représentées par un poste distinct dans le Budget de l'Ontario; contient les dépenses associées au nouveau traitement comptable des prestations de retraite gagnées par les employés pour l'exercice concerné, ce qui ajoute 192 millions de dollars aux dépenses de 2001-2002.

(4) L'augmentation des immobilisations représente les infrastructures nécessaires pour soutenir la prestation électronique des services gouvernementaux et les installations d'entreposage des dossiers des Archives.

(5) Augmentation des immobilisations aux fins de la remise en état pour l'inventaire des biens immobiliers du gouvernement.

(6) Augmentation du budget de fonctionnement pour mettre en oeuvre la stratégie de TI et investir dans l'infrastructure.

(7) Ne comprend pas le rajustement, en fin d'exercice, des dépenses engagées dans tous les ministères au titre de la location d'espace.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du Secrétariat sont les bienvenus.

Contrôle central
Bob Wright - ressources financières : 416 325-3342; téléc. : 416 325-4993;
courriel : bob.wright@mbs.gov.on.ca

Laurie Reid - ressources humaines : 416 325-0386; téléc. : 416 325-1393;
courriel : laurie.reid@mbs.gov.on.ca

Peter Harshman - vérification interne : 416 327-9485; téléc. : 416 327-9486;
courriel : peter.harshman@mbs.gov.on.ca

Information et technologie de l'information
Virginia Rowden : 416 327-3010; téléc. : 416 327-3264;
courriel : virginia.rowden@mbs.gov.on.ca

Carolyn Heald – Archives de l'Ontario : 416 327-1568; téléc. : 416 327-1992;
courriel : carolyn.heald@archives.gov.on.ca

Services communs
Brian Fior : 416 314-4324; téléc. : 416 327-4246;
courriel : brian.fior@mbs.gov.on.ca

Services immobiliers
Jim Butticci : 416 314-2351; téléc. : 416 314-3530;
courriel : jim.butticci@orc.gov.on.ca

Administration interne
Brenda Begin : 416 327-2915; téléc. : 416 327-2905;
courriel : brenda.begin@mbs.gov.on.ca

Bureau du ministre
Alexandra Kyriakos : 416 327-2944; téléc. : 416 327-3790;
courriel : alexandra.kyriakos@mbs.gov.on.ca

Communications
Donna Holmes : 416 327-2794; téléc. : 416 327-2817;
courriel : donna.holmes@mbs.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS ET AUX ENTREPRISES

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Norm W. Sterling

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises s'emploie à concrétiser l'engagement du gouvernement d'intensifier l'accès en direct à ses services, en exploitant une technologie électronique de pointe. Il vise à offrir aux particuliers et aux entreprises des services plus rapides, à simplifier les transactions et à élargir le choix du lieu, du moment et du mode d'interaction avec le gouvernement.

En ce qui touche l'amélioration des services à la clientèle et l'expansion de l'accès électronique aux services du gouvernement, le ministère est en voie de devenir un véritable chef de file. Permettez-moi de souligner, entre autres faits saillants, notre nouvelle attitude face au service à la clientèle. Nous avons été la première compétence au monde à permettre l'enregistrement immobilier électronique. Aujourd'hui, nos entreprises peuvent se constituer en personne morale en ligne et il est possible d'enregistrer des biens personnels par voie électronique.

Le nouveau site Web Lois-en-ligne facilite grandement l'accès aux lois provinciales. Grâce à son moteur de recherche convivial, ce site permet de consulter les lois provinciales récemment publiées sans avoir à maîtriser la terminologie juridique.

Entreprises branchées de l'Ontario continue de rehausser sa gamme de services en ligne. Il suffit maintenant de quelques minutes pour effectuer des transactions courantes qui pouvaient exiger jusqu'à 12 semaines autrefois, comme les enregistrements et les renouvellements.

Nous avons également inauguré le Projet d'amélioration des services de l'état civil en Ontario. Ce projet permet d'actualiser et de rationaliser le système d'enregistrement des naissances et des décès, ainsi que le mode d'accès à l'information, pour les gens qui y ont droit. Grâce à ce nouveau système, l'enregistrement d'une donnée de l'état civil prend à peine quelques jours, voire quelques heures, au lieu de deux mois environ.

Les efforts déployés pour introduire le vin de glace de l'Ontario au sein de l'Union européenne ont été couronnés de succès. Cette mesure continuera de stimuler la croissance économique de l'industrie viticole ontarienne, qui procure actuellement un emploi à quelque 5 000 Ontariennes et Ontariens.

Le discours du Trône de 2001 a fait largement état de l'accueil qu'il faut réserver à la nouvelle économie. Le gouvernement compte faire de l'Ontario la compétence de choix des gens d'affaires qui désirent explorer l'économie numérique. Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises entend faire sienne cette promesse en proposant un projet de loi sur la confidentialité qui, s'il est adopté, protégerait les particuliers, inciterait le public à faire davantage confiance aux services informatisés et, en bout de ligne, propulserait la province au premier rang de l'économie de l'information.

Nous avons également l'intention d'élaborer des lois modernes en matière de protection des consommateurs qui, si elles sont adoptées, feraient de l'Ontario une destination fiable au service des consommateurs qui font des dépenses électroniques.

Notre programme s'avère très ambitieux, mais je suis pleinement engagé à faire fond sur nos réalisations et à déblayer la piste pour que nous puissions répondre à la demande accrue d'un monde où les affaires se poursuivent sept jours sur sept, 24 heures sur 24. C'est ainsi que nous pourrons nous adapter à la nouvelle réalité de la société du XXI^{e} siècle.

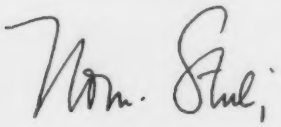

L'honorable Norman W. Sterling
Ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

Objectif général du ministère

L'objectif général du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises consiste à devenir un leader mondial innovateur et ouvert en matière de services à la clientèle et de protection des consommateurs. Pour ce faire, le ministère entend offrir des produits de qualité au sein d'un marché ontarien équitable, sécuritaire, dynamique et informé.

La mission du ministère consiste à :

- s'assurer que les activités de protection des consommateurs et de sécurité publique, ainsi que les pratiques commerciales, souscrivent aux plus hautes normes de qualité;
- promouvoir l'expansion commerciale et le climat d'investissement de manière à garantir la viabilité de l'environnement;
- offrir des services pertinents qui tiennent compte de l'évolution constante du marché;
- encourager la diffusion de l'information aux consommateurs et l'éducation des consommateurs;
- répondre aux besoins du public en offrant des services efficaces et en optimisant les ressources.

Activités de base

Prestation intégrée des services

Au nom du gouvernement de l'Ontario, le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises offrira aux particuliers et aux entreprises une plus grande latitude quant au mode, au lieu et à la période d'accès aux services et produits gouvernementaux. La Division de la prestation intégrée des services élaborera et mettra sur pied un système de prestation de services multi-canaux adaptatif, rentable et axé sur les clients. Ce système donnera aux particuliers, aux entreprises et aux organisations le choix parmi plusieurs modes d'accès intégrés et rapides à l'information, aux services et aux produits gouvernementaux.

Le ministère assume la responsabilité de divers groupes de services à la clientèle qui relevaient autrefois d'autres ministères. En raison de la consolidation de ces services au sein d'un seul ministère, le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises est en mesure de fournir un accès à guichet unique à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux. Il en résulte un système de prestation des services amélioré qui s'avère à la fois pratique, accessible et convivial aux yeux du public.

Ces services comprennent les suivants :

- Publications Ontario, qui distribue les publications gouvernementales au public et qui fournit un accès en ligne à l'information, aux produits et aux services du gouvernement;
- les Services d'accès aux renseignements, qui offrent au public des services au comptoir ainsi que des services téléphoniques et par courriel. De plus, le ministère s'affaire à implanter son initiative des Pages bleues, en partenariat avec Bell Canada, le gouvernement fédéral et les municipalités, de manière à faciliter la consultation des Pages bleues des annuaires téléphoniques;
- les 57 Centres d'information du gouvernement (CIG), qui assurent un accès facile à l'information ainsi qu'à des services d'aiguillage rapide au bon spécialiste. Ces centres offrent aussi des terminaux d'accès à l'information gouvernementale provinciale et des groupes normalisés de services et de renseignements.

Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises gère un système de réglementation et d'application qui rehausse la confiance du public et encourage la croissance des entreprises légitimes. Le ministère et ses autorités administratives

déléguées* veillent à l'application des lois visant à protéger les consommateurs et à réglementer l'immobilier, les voyages, les marchands de véhicules automobiles, les ascenseurs, les attractions, la sécurité du carburant et la sécurité électrique. La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario donne aux consommateurs l'information nécessaire pour faire des choix éclairés en classant les films et les vidéos. Le ministère est également responsable du Conseil des services funéraires de l'Ontario et du Programme de garantie des maisons neuves de l'Ontario.

Gestion des alcools et des jeux

Le ministère assure le contrôle des secteurs des jeux et de l'alcool par l'entremise de ses organismes de réglementation – la Commission des courses de l'Ontario (CCO) et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). La CAJO délivre les permis et réglemente les casinos, les jeux de bienfaisance, et les fournisseurs et exploitants de services de jeux. Elle réglemente aussi la vente et le service de l'alcool dans des lieux publics. La CCO garantit l'intégrité des courses de chevaux en imposant des contrôles réglementaires et en établissant des normes. Le 15 décembre 2000, la CCO a changé de statut, passant d'une société d'État financée par le Trésor à une société d'État autofinancée. La conversion de la Commission des courses de l'Ontario lui accordera une plus grande latitude financière et lui permettra de réagir rapidement aux besoins d'une industrie en pleine expansion. L'industrie des courses a appuyé cette mesure.

Remarque : Même si la Régie des alcools de l'Ontario relève du ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, son budget ne fait pas partie du budget de fonctionnement du ministère. La Régie est l'organisme d'entreprise responsable de la vente au détail et de la distribution de l'alcool.

Enregistrement

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises joue un rôle essentiel au sein de l'économie ontarienne en produisant le cadre légal qui sous-tend beaucoup d'activités commerciales dans la province. Le ministère s'affaire à simplifier et à rationaliser l'accès offert aux clients commerciaux en améliorant le mode de prestation des services. Certains services relèvent directement du ministère alors que

*Le ministère a délégué à des sociétés sans but lucratif dirigées par l'industrie l'administration de certaines lois provinciales. Les sociétés retenues sont : le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, le Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario, le Conseil ontarien de l'immobilier, la Commission des normes techniques et de la sécurité, l'Office de la sécurité des installations électriques et le Vintners Quality Alliance de l'Ontario.

Activités de base (suite)

d'autres résultent de partenariats entre les secteurs public et privé. Les services comprennent l'enregistrement et la conservation de dossiers publics particuliers, l'accès du public aux données commerciales sur les biens immeubles, l'enregistrement des biens meubles et des compagnies, y compris les entreprises et les entités sans but lucratif.

La modernisation de l'enregistrement immobilier dans la province grâce à l'automatisation et à l'instauration du premier système électronique à distance de documents relatifs à l'immobilier au monde ilustre bien l'engagement du ministère à améliorer le mode de prestation des services à l'aide des canaux électroniques.

Le ministère assure l'inscription et la mise à jour de données exactes sur les naissances, les adoptions, les mariages, les décès et les changements légaux de nom. La qualité et le caractère opportun des données de l'état civil de l'Ontario revêtent une grande signification à l'échelle nationale, puisque les événements démographiques civils qui se produisent en Ontario représentent 40 pour 100 de tous les événements démographiques au Canada.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Le ministère continue de fournir aux consommateurs et aux entreprises de l'information et des services gouvernementaux de haute qualité. Ce rôle a pris une ampleur considérable au cours de la dernière année, au fur et à mesure que le ministère a intégré le projet de ServiceOntario, Publications Ontario, les Services d'accès aux renseignements et les Centres d'information du gouvernement.

Le ministère a tracé la voie à de nouveaux modes de prestation des services, et l'Ontario est devenu la première compétence au monde à offrir l'enregistrement immobilier électronique. En bout de ligne, ce système assurera une plus grande intégrité et s'avérera plus précis, plus fiable, plus pratique et plus convivial que le système sur papier classique. Il profitera à la fois aux entreprises et au public, puisqu'il rendra les opérations d'enregistrement immobilier plus efficaces.

Prestation intégrée des services

Le gouvernement a donné au ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises la responsabilité d'offrir aux particuliers et aux entreprises des choix élargis quant au mode, au moment et au lieu d'accès aux produits et services gouvernementaux. Le ministère s'affaire à établir des stratégies dans le but d'améliorer l'accès à l'information gouvernementale et de permettre le traitement de transactions courantes par la prestation intégrée des services électroniques, téléphoniques, au comptoir et par courrier.

Le ministère collabore avec des ministères clients et d'autres compétences en vue de repérer et d'établir de nouveaux débouchés pour la prestation intégrée de l'information et des services gouvernementaux destinés aux particuliers, aux entreprises et à d'autres organisations.

Une demande de propositions relative à la prestation de services électroniques aux particuliers a été publiée au mois de novembre. Cette demande entraînera la création de nouveaux canaux de services (Internet, centre d'appels et terminaux d'accès public) qui permettront de répondre aux demandes courantes des particuliers.

Au cours de la dernière année, le ministère a coordonné l'instauration des premières améliorations au service, en accord avec des ministères partenaires, y compris les suivantes :

- l'introduction d'une passerelle pour les services Internet. Cette passerelle permet aux usagers de faire part d'un changement d'adresse pour les permis de conduire et les plaques d'immatriculation et les Cartes Plein air en ligne. Les gens peuvent également renouveler leurs Cartes Plein air et commander la Trousse d'information sur les véhicules d'occasion et des vignettes d'immatriculation;
- l'amélioration des services d'Entreprises branchées de l'Ontario;
- le réaménagement des Pages bleues;
- l'introduction d'un site Web révolutionnaire, Lois-en-ligne. Ce site permet de consulter les nouvelles lois, puisqu'elles sont affichées quelques jours seulement après leur adoption, dans un langage non juridique, clair et facile à comprendre;
- la communication par voie électronique, par les entreprises, de leur déclaration annuelle de renseignements des corporations et de leurs statuts constitutifs. D'ailleurs, l'Ontario a reçu un prix pour ses services d'incorporation électronique lors de la conférence de 2001 de l'International Association of Corporation Administrators, tenue plus tôt cette année.

La question du respect de la vie privée figure parmi les grandes priorités du ministère et fait intégralement partie du développement et du lancement des systèmes de prestation électronique des services. Le ministère s'est engagé à devenir le point de référence des « pratiques exemplaires » qui sous-tendent les mesures de respect de la vie privée au niveau des secteurs public et privé.

Protection des consommateurs

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises a mené une série de consultations à l'échelle provinciale dans l'optique d'offrir à la population ontarienne des lois complètes, modernes et ponctuelles en matière de protection des consommateurs, et de proposer des solutions destinées spécifiquement aux marchands de véhicules automobiles, à l'industrie des voyages et au secteur de l'immobilier. Les réformes proposées aideront à mieux positionner les consommateurs et les entreprises au sein de la nouvelle économie numérique. Les propositions contenues dans le document de consultation *Protection des consommateurs au XXIe siècle* sont en voie d'examen et le ministère espère introduire, à l'automne 2001, une nouvelle loi exhaustive qui, si elle est adoptée, permettrait de mieux protéger les droits des consommateurs.

En plus des réformes apportées à la protection des consommateurs, le ministère a conçu et distribué une gamme de produits pour renseigner les consommateurs et les inciter à faire des choix éclairés au sein du marché, y compris un calendrier 2001 pour sensibiliser les aînés aux dangers de fraude.

Le ministère a également collaboré avec ses partenaires stratégiques, y compris les responsables de l'application des lois, en vue de mettre fin aux activités de télémarketing axées sur la vente sous pression. Jusqu'à maintenant, on a réussi à saisir quelque 700 000 $CAN qui ont servi à rembourser les consommateurs. À Toronto seulement, environ 36 centres de vente sous pression ont fermé leurs portes et 61 accusations ont été portées contre eux. Au mois de juin 2001, la National Association of Consumer Agency Administrators (NACAA) décernera un prix aux partenaires stratégiques, soit le *Consumer Agency Achievement Award*.

Partenariat pour la protection des consommateurs et la sécurité publique

La nouvelle *Loi sur les condominiums* de l'Ontario protégera davantage les droits des acheteurs et des propriétaires de condominiums, accordera de nouveaux pouvoirs aux conseils d'administration et permettra de nouveaux types de développement des condominiums. Cette loi et ses règlements ont été mis au point à la suite d'intenses consultations auprès de nombreux intervenants, y compris des associations de sociétés de condominiums, des propriétaires d'unités, des professionnels, des gérants de condominiums, des promoteurs immobiliers, des planificateurs urbains, des arpenteurs-géomètres, des ingénieurs et des architectes. La majeure partie de la nouvelle *Loi sur les condominiums* est entrée en vigueur.

La *Loi Arthur Wishart sur la divulgation relative aux franchises* est entrée en vigueur au début de l'année. Cette loi établit des règles du jeu équitables qui profitent aux franchiseurs, puisqu'elles précisent les exigences propres à la divulgation. Cette loi s'avère également utile aux franchisés éventuels. En Ontario, le commerce des franchises représente des millions de dollars en investissement. Un secteur des franchises solide et concurrentiel encourage la création d'emplois, profite aux consommateurs et favorise un marché commercial sécuritaire et équitable.

L'automne dernier, la *Loi sur les normes techniques et la sécurité* a reçu la sanction royale. Lorsqu'elle sera promulguée, cette loi aidera à garantir la sécurité des Ontariennes et Ontariens. Elle regroupera sept lois et fournira le cadre réglementaire nécessaire de manière à réagir rapidement aux nouvelles technologies et nouveaux produits, au fur et à mesure de leur développement, ce qui permettra de rehausser et d'améliorer la sécurité publique.

Enregistrement immobilier

Un programme pilote du ministère visant à instaurer des services d'enregistrement immobilier électronique dans le comté de Middlesex a remporté un grand succès. Ce service sera élargi à toute la province de l'Ontario, en commençant par

l'enregistrement immobilier en ligne dans les comtés de Halton, de Wentworth, de Peel, de Dufferin et de York. Quelque 70 000 documents électroniques avaient été enregistrés en mai 2001.

En outre, des services d'enregistrement immobilier électronique sont offerts dans six bureaux d'enregistrement immobilier et s'avèrent très populaires. Dans les comtés de Middlesex, de Hamilton et de Milton, 95 pour 100 environ de toutes les transactions s'effectuent en ligne et le taux d'acceptation dans les plus récents sites atteint déjà environ 25 pour 100.

Soutien au développement économique et à la création d'emplois

Promulguée en juin 2000, la *Loi sur la société appelée Vintners Quality Alliance* a permis d'établir un système d'appellation contrôlée en Ontario. Les normes provinciales sont maintenant comparables à celles en vigueur en France, en Italie, en Allemagne et dans d'autres grandes régions vinicoles du monde.

La promulgation de cette nouvelle loi constitue une étape marquante. Au mois de mars, la campagne de l'Ontario visant à favoriser l'accès du vin de glace aux marchés de l'Union européenne (UE) s'est avérée fructueuse. L'accès aux marchés européens pourrait injecter des millions de dollars dans l'industrie viticole ontarienne au cours des prochaines années. À l'heure actuelle, les exportations de vin vers l'UE ne représentent que 300 000 $ environ. Il s'agit donc d'une étape positive qui devrait stimuler le dialogue sur les vins entre le Canada et l'Union européenne. Cette mesure favorisera également la croissance économique de l'industrie ontarienne du vin, qui représente actuellement 5 000 emplois dans la province.

La *Loi de 2000 sur le contenu et l'étiquetage du vin* détermine un contenu minimal de raisins indigènes dans le vin fabriqué en Ontario et permet au ministère d'adopter des critères d'étiquetage pour les vins qui ne sont pas des appellations contrôlées.

Amélioration du service à la clientèle

L'amélioration du service à la clientèle constitue dorénavant la pierre angulaire des efforts ministériels.

Il est maintenant possible d'offrir des services au comptoir d'un jour pour les certificats de naissance, de mariage et de décès dans 14 bureaux d'enregistrement immobilier. Le bureau du Registraire général de l'Ontario à Thunder Bay peut traiter, le jour même, les demandes de certificats de naissance, de décès et de mariage qui lui parviennent avant l'heure du midi.

Les sondages sur la satisfaction des clients effectués par le ministère révèlent que les clients sont fort impressionnés par la qualité des services offerts. Certains de nos programmes (Entreprises branchées de l'Ontario, Centres d'information du gouvernement, Publications Ontario et son centre d'appels [Publications Ontario en direct ou POD], Accès aux renseignements, Enregistrement des sûretés mobilières par voie électronique, Registraire général de l'Ontario) suscitent un taux de satisfaction de la clientèle de 90 pour 100 ou plus.

Entreprises branchées de l'Ontario

Le réseau des Entreprises branchées de l'Ontario comprend maintenant 145 postes de travail informatisés établis dans les Centres d'information du gouvernement, les bibliothèques, les centres communautaires et les bureaux des partenaires locaux. Grâce à ces postes, les gens d'affaires peuvent renouveler leur enregistrement commercial et valider leur permis principal d'entreprise en 20 minutes, des formalités qui pouvaient exiger jusqu'à 12 semaines auparavant. Le gouvernement de l'Ontario s'est aussi associé à l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) afin d'établir un guichet unique pour les transactions courantes au niveau des deux gouvernements. Les entreprises peuvent dorénavant demander un compte de TPS, de déclaration de revenu d'entreprise, de déductions à la source et d'importation-exportation lorsqu'elles s'enregistrent ou renouvellent leur nom d'entreprise auprès du gouvernement de l'Ontario et ce, dans 16 postes fédéraux à l'échelle de l'Ontario ou par Internet.

Entreprises branchées de l'Ontario et son partenaire, l'ACDR, ont obtenu un prix Expo Ontario pour le travail effectué en vue de simplifier les procédés de démarrage des entreprises. Le programme était également finaliste pour recevoir le *Prix IAPC pour gestion innovatrice*.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les engagements et stratégies clés du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises pour 2001-2002 s'énoncent ainsi :

- modernisation des mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique;
- amélioration du service à la clientèle et expansion des services gouvernementaux en ligne;
- modernisation de la réglementation sur l'alcool;
- introduction de la législation relative au respect de la vie privée;
- stratégie d'enregistrement immobilier électronique.

Modernisation des mesures de protection des consommateurs et de sécurité publique

Stratégie

L'explosion du commerce électronique ainsi que la croissance et le perfectionnement constants des transactions commerciales posent de nombreux défis au ministère. Le projet de modernisation de la législation touchant les consommateurs au XXI^{e} siècle vise à positionner avantageusement les entreprises et les consommateurs ontariens, afin qu'ils profitent des nouvelles technologies et des nouveaux services. La protection accrue offerte aux consommateurs profiterait également à d'autres domaines de réglementation relevant du ministère, y compris ceux des agents de voyages, des huissiers, des courtiers en immeubles et des marchands de véhicules moteurs, grâce aux réformes législatives apportées.

Engagement

Le ministère proposera des réformes législatives qui, si elles sont adoptées, amélioreront les secteurs suivants : les voyages, le commerce de véhicules moteurs et l'immobilier.

Les normes techniques devraient être converties en règlements en 2001-2002, ce qui permettra de les modifier plus rapidement pour adopter de nouvelles normes au fur et à mesure qu'elles seront élaborées. De cette façon, les industries techniques de l'Ontario pourront profiter des innovations au niveau de la technologie et de l'équipement de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Le ministère a examiné la gestion et le rendement relatifs aux pouvoirs délégués, dans l'optique d'un processus d'amélioration continue.

Le ministère s'affairera à élaborer et à soutenir des normes de marché homogènes aux plans national et international, y compris des activités conjointes de surveillance et d'exécution.

Amélioration du service à la clientèle et expansion des services gouvernementaux en ligne

Stratégie

Dans le cadre des efforts engagés pour transformer le gouvernement de l'Ontario en un centre de services polyvalent, intégré, responsable et pleinement axé sur la clientèle, le ministère joue un rôle de meneur dans la prestation intégrée, à l'échelle globale des entreprises, de services gouvernementaux courants aux particuliers et aux entreprises. Son objectif consiste à garantir un accès pratique et ininterrompu aux services gouvernementaux, par le biais de canaux électroniques, de centres d'appels et de comptoirs.

Engagement

Le ministère appuiera l'engagement du gouvernement à redonner « sa pleine *fonction de service* à la fonction publique » en mettant pleinement l'accent sur les particuliers et les entreprises. Le ministère entend adopter le point de vue des entreprises et transiger avec elles en tenant compte de leurs réalités, de leurs exigences et de leurs échéanciers propres. Dans un univers où les affaires se brassent 24 heures sur 24, il n'est plus suffisant d'offrir des services de neuf heures à dix-sept heures, cinq jours par semaine.

Le ministère a la ferme intention de s'adapter aux nouvelles réalités du XXI^{e} siècle liées aux demandes croissantes de la semaine de sept jours, 24 heures par jour. Les innovations comprennent le recours aux nouvelles technologies, une meilleure intégration des centres d'appels et des services au comptoir, des procédés de cycle de vie commercial plus rationalisés par le biais d'Entreprises branchées de l'Ontario, et

un accès simplifié aux services gouvernementaux. Le ministère compte également moderniser son système de données de l'état civil grâce à l'enregistrement électronique, aux services d'un jour, à la réduction des cas de fraude et à l'accroissement du marché des données cumulatives anonymes.

Modernisation de la réglementation sur l'alcool

Stratégie

Le ministère poursuivra ses efforts en vue de créer les conditions propices à la croissance d'une industrie de fabrication et de vente de produits alcoolisés moderne et capable de se tailler une place enviable au sein des marchés mondiaux. Il continuera de mettre au point, en collaboration avec l'industrie viticole et d'autres partenaires gouvernementaux, une stratégie vinicole pour rehausser la part de marché au Canada et pour explorer de nouvelles possibilités commerciales sur le plan international.

Engagement

Le ministère continuera d'élaborer, de concert avec l'industrie viticole et d'autres partenaires gouvernementaux, une stratégie viticole ontarienne qui intégrera des domaines tels que le tourisme, le commerce, la vente au détail et la commercialisation nationale, de manière à garantir la prospérité soutenue du secteur du vin et du raisin de l'Ontario.

Le ministère inaugurera une étude exhaustive du système de réglementation sur l'alcool dans le but de : 1) trouver des façons de moderniser les lois actuelles; 2) concevoir des outils qui permettront de régler plus efficacement les problèmes.

Législation relative au respect de la vie privée

Stratégie

La protection de la vie privée constitue l'une des grandes priorités du gouvernement et revêt une importance cruciale pour l'élaboration et l'instauration d'un système de prestation électronique de services. Les consultations afférentes au document ministériel sur le respect de la vie privée ont eu lieu en septembre 2000 et le ministère s'affaire actuellement à rédiger la loi.

Engagement

En guise de suivi aux consultations exhaustives, le ministère a choisi d'introduire, en 2001, une loi globale sur le respect de la vie privée pour rehausser la confiance des consommateurs à l'égard de l'économie numérique. Cette législation assurerait la protection totale des renseignements personnels et permettrait aux entreprises de profiter pleinement des possibilités du commerce électronique.

Stratégie d'enregistrement immobilier électronique

Stratégie

La stratégie du ministère consiste à sauvegarder l'intégrité du système d'enregistrement immobilier et à offrir aux contribuables ontariens le système le plus efficient qui soit.

Engagement

L'Ontario est la première compétence au monde à permettre l'enregistrement électronique de documents immobiliers. Le ministère s'est engagé à terminer l'automatisation des fonctions d'enregistrement immobilier à l'échelle de la province et à collaborer avec Teranet Land Information Inc. pour trouver des façons de compléter le projet qui tiennent compte à la fois des politiques publiques et des coûts.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Toutes les activités de base			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE Répondre aux besoins de la clientèle, qui recherche des services efficaces, en fonction de l'optimisation des ressources.	Satisfaction de la clientèle.	Satisfaction d'au moins 90 % des clients. Réponse aux normes communes de service de la FPO.	Au moins 80 % des clients du ministère seront satisfaits. Continuer d'adhérer aux normes communes de service du gouvernement.

Activité de base : Gestion de l'alcool et des jeux			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
CROISSANCE COMMERCIALE Encourager la croissance commerciale et le climat d'investissement selon les principes du développement écologiquement viable.	Les entreprises commerciales du ministère contribueront à créer des emplois et à susciter l'investissement et la croissance.	Accroissement des revenus et satisfaction accrue des clients.	Le ministère s'assurera que le plan d'activités de la Régie des alcools établit des normes mesurables au niveau du service à la clientèle et respecte ses engagements quant aux revenus pour 2001-2002.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
CROISSANCE COMMERCIALE Encourager la croissance commerciale et le climat d'investissement selon les principes du développement écologiquement viable.	Abolir systématiquement les obstacles qui nuisent à la création d'emplois et à l'investissement.	Éliminer les tracasseries administratives.	Éliminer continuellement les tracasseries administratives en élaborant et en soumettant des propositions dans le cadre du plan gouvernemental élaboré en ce sens.

Activité de base : Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales (suite)

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
PROTECTION DES CONSOMMATEURS Prévoir l'application de normes élevées pour la protection des consommateurs, la sécurité publique et les pratiques commerciales.	L'Ontario deviendra la meilleure compétence en Amérique du Nord dans le domaine de la protection des consommateurs et de la sécurité publique.	Meilleure performance en vue de protéger les consommateurs contre : - l'escroquerie - les pratiques commerciales douteuses. La meilleure fiche de sécurité publique en Amérique du Nord dans les secteurs compris dans le mandat du ministère. Les normes de protection des consommateurs et de sécurité publique de l'Ontario protègent bien le public et s'avèrent les meilleures en Amérique du Nord.	Fixer une ligne de départ quant au taux de victimisation des groupes vulnérables à partir des données sur les plaintes des consommateurs. Le ministère effectuera toutes les enquêtes à l'intérieur des délais légaux fixés, ce qui produira des résultats efficaces et aura un effet préventif au niveau du marché. La surveillance continue des autorités et organismes délégués pour vérifier les améliorations constantes s'effectuera d'ici 2001-2002. Une évaluation complète de la performance et une évaluation des autorités et organismes délégués auront lieu d'ici le 31 mars 2002. Mettre en oeuvre les résultats législatifs de la loi sur la protection du consommateur proposée et établir des repères pour évaluer la performance en rapport avec celles d'autres compétences.
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE Répondre aux besoins de la clientèle, qui veut d'excellents services offrant un bon rapport qualité-coûts. -Faciliter la diffusion de renseignements aux consommateurs et l'éducation des consommateurs.	Satisfaction de la clientèle.	Continuer de produire une série de documents éducatifs sur la consommation que les membres du public jugent « très utiles ».	Effectuer des sondages auprès des intervenants et meneurs d'opinion pour établir le degré d'utilité du matériel éducatif sur la consommation et adopter un processus d'amélioration constante.

Activité de base : Prestation intégrée des services			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
CROISSANCE COMMERCIALE Encourager la croissance commerciale et le climat d'investissement selon les principes du développement écologiquement viable.	Le ministère favorisera le commerce électronique et la confiance des consommateurs.	Éliminer les obstacles légaux qui nuisent au commerce électronique et régler tout nouveau problème légal lié aux technologies naissantes.	Prendre les devants en appliquant les résultats législatifs de la loi sur la protection de la vie privée proposée et de la *Loi sur la protection du consommateur*, qui constituent les composantes clés de la *Stratégie sur l'économie numérique de l'Ontario*.
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE Fournir des services pertinents qui tiennent compte de l'évolution constante du marché.	Permettre aux entreprises et aux particuliers d'accéder aux services en ayant recours aux services au comptoir et aux services électroniques.	Augmenter d'ici 2003 le taux de satisfaction de la population ontarienne à l'égard des services gouvernementaux en devenant un leader mondial dans la prestation de services en ligne.	Le ministère élaborera et instaurera l'infrastructure de prestation intégrée des services applicable à l'ensemble des entreprises pour le compte du gouvernement. Le ministère offrira les produits et services courants du gouvernement, tel que le précise le plan de prestation électronique des services du gouvernement. Le ministère établira des repères pour la prestation des services à l'ensemble des entreprises, conformément au mandat du ministère relatif à la prestation intégrée des services gouvernementaux.

Activité de base : Enregistrement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
PROTECTION DES CONSOMMATEURS Prévoir l'application de normes élevées pour la protection des consommateurs, la sécurité publique et les pratiques commerciales.	L'Ontario assumera le rôle de gardien de confiance des données d'enregistrement et de licence.	100 % des clients du ministère considèrent les bases de données d'enregistrement et de licence du ministère comme généralement sécuritaires et exactes.	Le ministère procédera à des évaluations de la qualité des bases de données d'enregistrement et de licence pour en garantir l'exactitude. Aucune plainte justifiée relative au respect de la vie privée soumise au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Le ministère élaborera et administrera un sondage pour évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard de la régie des bases de données d'enregistrement et de licence.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises

Fonctionnement	156 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 150 employés

Enregistrements commerciaux

Fonctionnement	45 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	620 employés

Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

Fonctionnement	8 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	100 employés

Prestation des services

Fonctionnement	10 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	130 employés

Gestion des alcools et des jeux

Fonctionnement	41 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	0 employé ***

Administration du ministère

Fonctionnement	42 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	170 employés **

Statistiques de l'état civil

Fonctionnement	10 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	130 employés

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Incluant 19 millions de dollars pour les baux de propriété du ministère.

***Sont exclus les 449 ETP de la Commission des alcools et des jeux qui ne sont pas employés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises

Fonctionnement	168 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 130 employés

Protection des consommateurs, sécurité publique et normes commerciales

Fonctionnement	9 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	100 employés

Prestation intégrée des services

Fonctionnement	32 millions de $
Capital	0 million de $
	150 employés

Gestion des alcools et des jeux

Fonctionnement	35 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	0 employé ***

Enregistrement

Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	770 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	46 millions de $ **
Immobilisations	0 million de $
	110 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
** Incluant 20 millions de dollars pour les baux de propriété du ministère.
*** Sont exclus les 464 ETP de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario qui ne sont pas employés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de communiquer avec :

Brian Kelcey, Bureau du ministre
416 326-3001

Sarah Jones, Direction des services de communications
416 326-8530

Direction des services de communications
Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
250, rue Yonge, 35e étage
Toronto (Ontario) M5B 2N5

Vous pouvez également visiter notre site Web à www.cbs.gov.on.ca ou téléphoner à l'Unité des renseignements généraux de Toronto au 416 326-8555. Le numéro sans frais est le 1 800 268-1142, l'adresse de courriel est cbsinfo@cbs.gov.on.ca et le numéro ATS/ATM est le 416 326-8566.

MINISTÈRE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Rob Sampson

Je suis ravi de présenter le Plan d'activités du ministère des Services correctionnels à la population de l'Ontario. La sécurité publique est la toute première priorité de notre gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris la réforme la plus approfondie des établissements correctionnels de toute l'histoire de la province.

Nous avons commencé à mettre en place de nouvelles mesures d'évaluation de la performance et de nouvelles normes opérationnelles très rigoureuses afin de pouvoir vous montrer que nous dépensons les deniers publics de façon judicieuse et efficace. Le but que nous visons est de réduire le taux de récidive dans toute la province.

Nous transformons nos activités en investissant dans le renouvellement de l'infrastructure et de la technologie et en remplaçant les prisons vétustes par des établissements plus modernes et plus sûrs, afin d'assurer la sécurité des collectivités, des employés et des détenus.

Le ministère des Services correctionnels a également entrepris de renouveler l'infrastructure actuelle des services correctionnels relatifs aux jeunes contrevenants afin de créer un système qui leur est réservé, qui s'inspirera du modèle de discipline stricte qui a fait le succès du Projet Volte-face, notre premier camp de type militaire destiné aux jeunes contrevenants.

Nous continuerons en outre à nous appuyer sur le succès de nos partenariats réunissant les secteurs public et privé pour collaborer avec des partenaires en vue d'offrir des services correctionnels dans tous les coins de la province. Qu'ils soient dirigés par des organismes publics ou privés, tous les établissements devront satisfaire aux mêmes normes élevées de sécurité et de performance.

La réadaptation est une fonction importante de notre ministère. Nous sommes convaincus que les contrevenants doivent être tenus responsables de leurs actes et qu'ils doivent mériter leur libération au sein de la collectivité en participant à des programmes de formation et de réadaptation et en démontrant qu'ils ne consomment pas de drogue ni d'alcool.

Nous avons aussi la conviction profonde qu'il faut donner aux victimes d'actes criminels une meilleure chance de se faire entendre et nous nous sommes engagés à leur donner un rôle plus important dans les audiences de libération conditionnelle.

Nous promettons aux Ontariens et Ontariennes un système correctionnel sûr, efficient, efficace et responsable. Nous avons la ferme intention d'atteindre ce but.

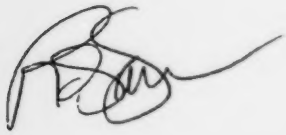

L'honorable Rob Sampson
Ministre des Services correctionnels

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services correctionnels partage les objectifs généraux du ministère du Solliciteur général et du ministère du Procureur général et l'idéal commun d'une province dans laquelle toutes les collectivités sont en sécurité, appuyées et protégées par un système de justice à la fois responsable, efficient, efficace et accessible.

Le ministère des Services correctionnels croit en une société où la sécurité du public est protégée par un système correctionnel moderne qui peut garder les détenus dans un milieu sûr et sécuritaire et où les contrevenants qui purgent leur peine dans la collectivité sont étroitement surveillés.

Voici quelques-uns des principes qui guident la transformation du ministère et la réalisation de ses objectifs généraux :

- mettre l'accent sur l'incarcération et les services correctionnels, tant dans un cadre carcéral que communautaire, en fonction des normes et des objectifs de performance établis;

- promouvoir la formation d'alliances et de partenariats de qualité avec des organismes des secteurs public et privé dans les activités autres que les activités de base et dans les volets des activités de base où la sécurité du public peut être assurée;

- spécialiser les programmes correctionnels en fonction des peines infligées aux contrevenants, de leurs besoins sur le plan correctionnel et de leurs chances de succès;

- spécialiser les établissements, autant que possible (établissements accueillant des contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement, en détention provisoire, en traitement spécial ou en traitement général);

- accroître l'emploi du modèle de discipline stricte en matière de services correctionnels et réformer le système des services relatifs aux jeunes contrevenants.

Activités de base

Le mandat du ministère des Services correctionnels est défini à l'article 5 de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* :

« Le ministère a pour fonction de superviser la détention et la libération des détenus, des personnes en liberté conditionnelle, des probationnaires et des adolescents et de créer pour eux un milieu social propice à produire chez eux un changement d'attitude en leur fournissant une formation, des traitements et des services conçus pour favoriser leur adaptation personnelle et sociale dans la communauté. »

Le ministère est donc responsable de la détention, de l'incarcération et de la supervision des personnes suivantes :

- les contrevenants adultes, âgés de 18 ans ou plus, condamnés à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans ou en probation pour une période allant jusqu'à trois ans;
- les jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans;
- les personnes en liberté conditionnelle placées sous la supervision de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles;
- les personnes en détention provisoire qui attendent leur procès ou le prononcé de leur sentence;
- les personnes qui attendent une audience en matière d'immigration ou qui sont frappées d'une ordonnance d'expulsion;
- les personnes qui attendent leur transfèrement à un établissement fédéral pour y purger une peine de deux ans ou plus.

Le ministère est également responsable du fonctionnement de ce qui suit :

- 42 établissements correctionnels;
- 41 bureaux régionaux et 86 bureaux auxiliaires desservant les probationnaires (adultes et jeunes contrevenants), les personnes en liberté conditionnelle et les personnes condamnées à l'emprisonnement avec sursis;
- 16 contrats avec des organismes administrant des établissements en milieu communautaire pour les contrevenants adultes appropriés en absence temporaire ou faisant l'objet d'une libération conditionnelle;
- 5 établissements de garde en milieu fermé à l'intention des jeunes contrevenants et un établissement à discipline stricte, le *Projet Volte-face*;

Activités de base (suite)

- 45 établissements de garde en milieu ouvert à l'intention des jeunes.

Le ministère des Services correctionnels est chargé des activités de base suivantes :

Gestion d'un système sûr d'établissements sans superflu qui protège la sécurité publique et tient les contrevenants responsables de leurs actes

Le système correctionnel pour adultes assure la garde en milieu fermé des contrevenants condamnés à une peine de moins de deux ans et leur offre des programmes de réadaptation. Les prisons et les centres de détention de la province abritent également des personnes en détention provisoire dans l'attente d'un procès, du prononcé de la sentence ou de toute autre procédure.

Gestion d'un système qui supervise les contrevenants au sein de la collectivité afin de protéger le public et les victimes

Les contrevenants qui purgent leur peine en milieu communautaire doivent assumer la responsabilité de leurs actes et ils doivent en rendre compte. Cette activité de base vise à réduire le taux de récidive au moyen de programmes de traitement axés sur les résultats. L'accent est mis sur des méthodes efficaces d'évaluation des contrevenants; l'attribution du niveau de supervision approprié; la prestation de programmes adaptés; la supervision intensive des contrevenants présentant des risques élevés.

Gestion d'un système de garde pour les jeunes contrevenants

Le ministère assure la garde en milieu fermé ou dans des établissements résidentiels et il fournit des programmes efficaces, tout en protégeant la sécurité publique et en assurant que les jeunes contrevenants sont tenus responsables de leurs actes et qu'ils en rendent compte.

Promotion et soutien de l'excellence dans les services correctionnels

Cette activité de base contribue à la sécurité de l'Ontario en établissant et en surveillant l'application de mesures d'évaluation de la performance concernant l'administration d'établissements correctionnels, la prestation de programmes correctionnels et la gestion du rendement du personnel. Elle favorise l'excellence en offrant des programmes de formation, des conseils et des outils de travail.

Libération conditionnelle

La libération conditionnelle est un privilège qu'il faut mériter, non un droit. Les décisions relatives à la libération conditionnelle doivent tenir compte, en premier lieu, de la sécurité publique. Les membres de la Commission des libérations conditionnelles sont des professionnels de la collectivité. Ils tiennent compte des opinions des victimes pour rendre des décisions impartiales, justes et objectives.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

Dans le cadre du Projet de réaménagement de l'infrastructure visant à instaurer des mesures d'évaluation de la performance dans le système correctionnel de l'Ontario, le ministère des Services correctionnels a entrepris la construction de nouvelles prisons et l'expansion et la modernisation des établissements existants. Au cours des prochaines années, le système actuel d'établissements destinés aux détenus adultes se transformera en un système moderne à la fois sûr, efficient, efficace et responsable. Les toutes dernières découvertes technologiques en matière d'architecture et de systèmes de sécurité seront mises à profit.

Le Complexe correctionnel Maplehurst, qui vient d'être agrandi, a été inauguré officiellement en mars 2001, et les détenus masculins y ont été admis en avril. Les travaux de rénovation et la nouvelle installation pour les femmes devraient être terminés au cours de l'exercice 2001-2002.

Le Centre correctionnel du Centre-Nord, à Penetanguishene, a été achevé en avril 2001. Après un processus exhaustif d'appel d'offres, la société Management & Training Corporation de l'Utah a été sélectionnée pour administrer l'établissement de 1 184 places. Management & Training Corporation est la première société privée à exploiter un établissement correctionnel pour adultes en Ontario.

Le projet d'expansion qui ajoutera 192 places au Centre de détention d'Ottawa-Carleton est en cours et devrait se terminer au cours de l'été 2001. La deuxième étape de ce projet comprend la rénovation de l'établissement existant.

La *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels*, qui a reçu la sanction royale le 19 décembre 2000, permettra au ministère d'établir des programmes de dépistage de la drogue et de l'alcool, au moyen de tests effectués au hasard parmi les contrevenants purgeant une peine en Ontario.

Jeunes contrevenants

Le rapport sur les trois premières années du Projet Volte-face, le premier établissement privé à discipline stricte de type militaire destiné aux jeunes contrevenants à risque élevé, a conclu au succès du projet pilote. Selon l'étude, les

probabilités de récidive sont trois fois moins élevées pour les jeunes de 16 et 17 ans qui ont suivi tout le programme que pour ceux qui ont purgé leur peine dans un type ordinaire d'établissement correctionnel pour jeunes contrevenants.

Le ministère a mis à profit le succès du Projet Volte-face en instaurant un modèle de discipline stricte dans tous les établissements. Ce modèle met l'accent sur l'autodiscipline et l'acquisition de compétences personnelles et fonctionnelles, au moyen d'un programme intensif dans un milieu sans superflu. Les composantes du programme comprennent un code de conduite; une journée structurée; un système standard de niveaux d'incitatifs clairement définis qui encouragent les comportements positifs, pénalisent les comportements négatifs et renforcent la responsabilité individuelle.

Le gouvernement poursuit son programme visant la création d'un système de garde en milieu fermé destiné exclusivement aux jeunes contrevenants. Cette initiative prévoit la construction de nouveaux établissements, ainsi que la rénovation et la conversion d'établissements existants qui serviront exclusivement aux jeunes contrevenants. Le système exclusif offrira des programmes spécialisés qui aideront les jeunes à acquérir les compétences et les comportements qu'il leur faut maîtriser pour ne pas récidiver.

Partenariats pour l'amélioration des services

Le ministère continuera à explorer des possibilités de partenariat avec les secteurs public et privé pour mieux atteindre son but : l'établissement d'un système correctionnel sûr, efficient, efficace et responsable.

La *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels* établit l'autorité du gouvernement sur la gestion et la surveillance de tous les partenariats entre les secteurs public et privé voués à la prestation des services correctionnels. Des dispositions seront adoptées pour assurer la responsabilisation de tous les partenaires.

Le 5 mai 2001, le ministère a annoncé un partenariat public-privé établi pour l'administration d'un établissement correctionnel pour adultes, une première en Ontario et au Canada. La société Management & Training Corporation commencera à administrer le Centre correctionnel du Centre-Nord, un établissement de 1 184 places situé à Penetanguishene, dès l'automne 2001, en conformité avec les nouvelles mesures rigoureuses d'évaluation de la performance adoptées par le ministère.

Libération conditionnelle

Le gouvernement estime que la libération conditionnelle anticipée est un privilège qu'on doit mériter, et non un droit. Le nombre de contrevenants à qui la Commission ontarienne des libérations conditionnelles a accordé une libération conditionnelle a chuté pour la sixième année de suite.

Les changements que le gouvernement a apportés, notamment la nomination à la Commission de membres expérimentés en justice pénale et la participation accrue des victimes au processus de libération conditionnelle, ont résulté en une diminution du nombre de mises en liberté anticipées des contrevenants. Le taux de récidive chez les personnes en liberté conditionnelle a diminué de près de quatre pour cent comparativement au dernier exercice. Les mandats de suspension de libération conditionnelle sont exécutés plus rapidement et le nombre de mandats de suspension en souffrance a sensiblement diminué.

Une sentence véritable

Grâce à la *Loi de 2000 sur la responsabilisation en matière de services correctionnels*, l'Ontario a établi l'exigence légale pour les détenus de mériter leur libération. Le Programme de réduction méritée des peines oblige les détenus à mériter le privilège d'une réduction de peine en participant activement à des programmes de réadaptation et en faisant montre d'un comportement positif. Le ministère des Services correctionnels continue également de demander au gouvernement fédéral d'abroger la mesure législative fédérale de réduction automatique de peine qui remet les contrevenants en liberté après qu'ils ont purgé seulement les deux tiers de leur peine.

Surveillance communautaire

Quatre-vingts agents de probation et de libération conditionnelle ont été embauchés en 2000-2001 afin d'assurer une surveillance plus intensive et plus fréquente des contrevenants et d'aider à limiter les déplacements des contrevenants purgeant leur peine au sein de la collectivité. Cette augmentation des effectifs s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'appliquer le nouveau modèle de discipline stricte aux programmes correctionnels en milieu communautaire.

La mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation des services de probation et de libération conditionnelle est un autre exemple des principes qu'a adoptés le gouvernement afin d'améliorer la sécurité publique, de réduire le taux de récidive et d'assurer la continuité et l'uniformité des programmes entre la collectivité et les établissements correctionnels. Dans le cadre de ce modèle, les ressources et les interventions sont axées sur les contrevenants manifestant un niveau élevé de comportements criminels ou qui sont les plus susceptibles de récidiver.

Le modèle s'attaquera aux principaux facteurs menant au crime, notamment en contrôlant la toxicomanie, en offrant des programmes de maîtrise de la colère et en favorisant une réflexion anticriminelle. Les agents de probation et de libération conditionnelle ont reçu une formation de base pour l'application de ce nouveau modèle, qui sera mis en oeuvre dans tous les bureaux de probation et de libération conditionnelle de la province.

Investissements dans la formation

Le ministère a investi des sommes importantes dans la formation afin de soutenir et d'étendre les programmes de formation dans toute la province, y compris la revitalisation des programmes de formation de base des agents de probation et de libération conditionnelle et la formation des agents correctionnels.

Investissements en matière de technologie

Le Projet d'intégration du système judiciaire, issu d'un partenariat réunissant les ministères des Services correctionnels, du Procureur général et du Solliciteur général ainsi qu'un consortium de sociétés du secteur privé, continue à élaborer des systèmes électroniques d'information. Ces systèmes assureront la liaison entre le personnel des services correctionnels, la Commission ontarienne des libérations conditionnelles, les services de police, la magistrature, les avocats, les procureurs de la Couronne et le personnel des tribunaux. L'échange d'informations parmi le personnel autorisé améliorera la sécurité publique et l'efficience des services du système judiciaire.

Le nouveau Système informatique de suivi des contrevenants permettra une gestion plus efficiente des dossiers et des programmes au sein des services correctionnels, ainsi que la transmission électronique des renseignements émanant des établissements correctionnels aux autres secteurs du système de justice. Ce système remplacera le Système de gestion de l'information sur les contrevenants actuellement utilisé dans

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

les établissements correctionnels et les bureaux de probation et de libération conditionnelle. Plus de 2 600 membres du personnel ont reçu la formation nécessaire pour se servir de ce nouveau système.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Modernisation des établissements correctionnels pour adultes

Le système d'établissements destinés aux détenus adultes que l'on a actuellement en Ontario sera transformé en un système moderne à la fois sûr, efficient, efficace et responsable. Cette modernisation fait partie du plan global du gouvernement provincial pour établir des mesures d'évaluation de la performance et des normes opérationnelles dans le système correctionnel de l'Ontario.

La modernisation de l'infrastructure se poursuivra tout au long de l'exercice 2001-2002. L'achèvement d'un nouvel établissement polyvalent de 1 184 places à Lindsay, semblable au Centre correctionnel du Centre-Nord récemment achevé à Penetanguishene, constitue un élément clé du programme de modernisation. L'établissement correctionnel du Centre-Est, à Lindsay, devrait être terminé en 2002.

Des conseils locaux de surveillance seront établis à titre de projet pilote, à Penetanguishene et à Lindsay. Chaque conseil sera composé de bénévoles de la collectivité nommés par le ministre et, en tant qu'observateur impartial, il offrira une perspective équilibrée sur le traitement, la supervision et les programmes destinés aux contrevenants. Les membres des conseils joueront également un rôle consultatif auprès du ministre des Services correctionnels.

Grâce à la *Loi sur l'habilitation des victimes* qu'il propose, le ministère prévoit imposer aux détenus des normes relatives à la toilette et à l'apparence afin de favoriser la sécurité, la santé et l'hygiène dans les milieux correctionnels. Ces normes seront rigoureusement appliquées et on en tiendra compte dans le processus de réduction de peine méritée.

La *Loi sur l'habilitation des victimes* proposée prévoit également une politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'agression ou de violence contre le personnel correctionnel, ce qui améliorera la sécurité en milieu de travail. De la même façon, l'élaboration de normes professionnelles pour tous les membres du personnel correctionnel assurera les normes les plus élevées d'intégrité et d'éthique professionnelle chez les employés qui exercent ces fonctions difficiles et exigeantes dans l'intérêt de la population ontarienne.

Un système exclusif pour les jeunes contrevenants

Pour desservir la région du grand Toronto, les locaux du Centre Vanier pour femmes, à Brampton, seront modernisés et agrandis pour devenir un centre destiné aux jeunes. La modernisation du Centre de jeunes Bluewater, à Goderich, est achevée.

En outre, de nouveaux établissements destinés aux jeunes contrevenants seront établis dans le Nord de l'Ontario, grâce à des partenariats avec le secteur privé. Des établissements à discipline stricte sont aussi prévus pour l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario.

La création d'un système exclusif à l'intention des jeunes contrevenants permettra d'accorder davantage d'importance aux besoins spécifiques des jeunes contrevenants en matière de programmes. Le système exclusif visera l'obtention de meilleurs résultats dans le redressement des comportements illicites et antisociaux.

Le ministère continuera d'appuyer le Projet Volte-face, un établissement à discipline stricte de type militaire qui a remporté beaucoup de succès.

Partenariats pour l'amélioration des services

Le ministère des Services correctionnels misera sur les succès remportés par les partenariats créés pour offrir des services correctionnels, y compris le Projet Volte-face et les foyers de garde en milieu ouvert, pour explorer d'autres formules novatrices de prestation de services. Le partenariat établi pour le Projet Volte-face s'est avéré fructueux et a permis de réduire le taux de récidive des jeunes contrevenants.

Le ministère cherche une entreprise privée pour exploiter le centre de production alimentaire de type cuisson-refroidissement au Complexe correctionnel Maplehurst. Il entend aussi établir des partenariats pour l'administration de deux nouveaux établissements à discipline stricte pour les jeunes contrevenants dans l'Est et dans le Sud-Ouest de l'Ontario, ainsi que pour l'administration d'un nouvel établissement à discipline stricte pour les contrevenants adultes dans le Moyen-Nord.

Droits des victimes

Le ministère des Services correctionnels pousse plus avant l'engagement pris par le gouvernement de renforcer la voix des victimes d'actes criminels et de leur offrir une meilleure protection. Actuellement, les victimes peuvent exprimer leurs points de vue

au sujet de la libération conditionnelle des détenus par écrit, par téléphone ou en se présentant à un bureau régional de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles ou à un centre correctionnel. La *Loi sur l'habilitation des victimes* que propose le ministère prévoit une plus grande participation des victimes d'actes criminels en leur permettant d'assister aux audiences de libération conditionnelle.

La *Loi sur l'habilitation des victimes* donnerait également le pouvoir de surveiller, d'intercepter et même de bloquer les appels téléphoniques que les contrevenants font à des tiers, en particulier aux victimes ou à des personnes soupçonnées de planifier des actes criminels.

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Le gouvernement élargira le rôle de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles en créant une autorité unique pour tous les types de mises en liberté qui s'appellera la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des mises en liberté méritées. Lorsque les règlements auront été adoptés, la Commission sera responsable de prendre des décisions concernant non seulement les libérations conditionnelles, mais aussi toutes les absences temporaires de plus de 72 heures.

La Commission déciderait également si les contrevenants ont mérité le privilège d'être libérés en vertu du programme de réduction de peine méritée que propose le gouvernement. La Commission serait responsable de prendre les décisions concernant la libération anticipée des détenus purgeant de longues peines.

Surveillance communautaire

Quatre-vingt-cinq agents de probation et de libération conditionnelle de plus seront embauchés au cours de l'exercice 2001-2202, ce qui permettra d'assurer une surveillance plus intensive et plus fréquente des contrevenants et aidera à limiter les déplacements des contrevenants qui purgent leur peine au sein de la collectivité.

Le ministère élabore actuellement un programme pour élargir le recours à la surveillance électronique de certains contrevenants au sein de la collectivité par des moyens permettant de vérifier s'ils observent les dispositions et les conditions ordonnées par la Cour. Le ministère envisagera également des façons d'améliorer la technologie utilisée actuellement.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère entend également établir un programme de tests faits au hasard pour dépister la consommation de drogue et d'alcool chez les contrevenants. Ce type de dépistage, tant dans les établissements pour adultes que dans les programmes de surveillance en milieu communautaire, aidera le ministère à surveiller l'observation des ordonnances de libération et des ordonnances de la Cour, ce qui contribuera à la réduction du taux de récidive et à la sécurité des collectivités.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Organismes – Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Réduction du nombre de contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent.	Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent pendant leur libération conditionnelle.	Maintenir le taux de récidive des contrevenants en liberté conditionnelle pendant leur libération conditionnelle à 4,5 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.
	Pourcentage de suspension des libérations conditionnelles en raison de récidive grave.	Maintenir le taux de suspension pour récidive grave à 2 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.
	Pourcentage des contrevenants en liberté conditionnelle qui récidivent dans les deux ans suivant leur libération.	Maintenir le taux auquel les contrevenants en liberté conditionnelle récidivent dans les deux années suivant leur libération à 25 % ou moins.	Taux égal ou inférieur à l'objectif.

Activité de base : Services pour adultes en milieu communautaire

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Gestion efficace, efficiente et transparente des établissements : assurer la gestion efficace et efficiente des ressources des établissements d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.	Coût quotidien moyen de fonctionnement par adulte recevant des services au sein de la collectivité.	Le coût quotidien des services aux contrevenants au sein de la collectivité est de 12 $ par jour.	Coût égal ou inférieur à la norme.

Activité de base : Organismes – Administration interne

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources des établissements d'une façon qui permet d'en rendre compte au public.	Formation des agents correctionnels.	100 % des agents correctionnels terminent leur formation obligatoire chaque année.	Atteindre l'objectif.
	Formation des délégués à la jeunesse.	100 % des délégués à la jeunesse terminent leur formation.	Atteindre l'objectif.
	Formation des agents de probation et de libération conditionnelle.	100 % des agents de probation et de libération conditionnelle terminent la formation minimum requise pour appliquer le nouveau modèle de prestation des services.	Atteindre l'objectif.
	Nombre moyen de jours de congé de maladie de courte durée.	Seuil de référence de 9,6 jours pour le ministère. En 2001, réduction de 10 % par rapport à la moyenne de 2000 (de 15,6 à 14,1 jours).	Atteindre ou dépasser l'objectif.
	Durée moyenne des absences en raison de réclamations à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) .	Durée équivalente ou inférieure à la durée moyenne d'absences en raison de réclamations à la CSPAAT en 2000 (17,93 jours).	Atteindre ou dépasser l'objectif.
	Rapport entre les coûts de soutien des activités internes et les coûts de prestation des programmes du ministère.	Objectif : rapport de 1 à 40.	Atteindre ou dépasser l'objectif.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Services correctionnels

Fonctionnement	595 millions de $
Immobilisations	95 millions de $
	7 695 employés

Établissements

Fonctionnement	420 millions de $
Immobilisations	94 millions de $
	5 505 employés
	y compris les enseignants

Services communautaires

Fonctionnement	74 millions de $
	1 071 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	80 millions de $
Immobilisations	1 million de $
	743 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Fonctionnement	3 millions de $
	23 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	18 millions de $
	353 employés

Comprend l'administration des programmes correctionnels et les enquêteurs indépendants

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services correctionnels

Fonctionnement	610 millions de $
Immobilisations	98 millions de $
	6 035 employés

Établissements

Fonctionnement	405 millions de $
Immobilisations	85 millions de $
	3 823 employés
	y compris les enseignants

Services communautaires

Fonctionnement	88 millions de $
	1 211 employés

Jeunes contrevenants

Fonctionnement	94 millions de $
Immobilisations	13 millions de $
	734 employés

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

Fonctionnement	4 millions de $
	24 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	19 millions de $
	243 employés

Comprend l'administration des programmes correctionnels et les enquêteurs indépendants

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Jennifer Patrick
Conseillère en communications
Bureau du ministre
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : 416 325-0408
Télécopieur : 416 325-6067
Courriel : jennifer.patrick@jus.gov.on.ca

Karin Dillabough
Directrice des communications
Direction des communications
Ministère des Services correctionnels
Téléphone : 416 326-9192
Télécopieur : 416 326-3200
Courriel : karin.dillabouhg@jus.gov.on.ca

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES
et
SECRÉTARIAT À L'ENFANCE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. John Baird

À titre de ministre des Services sociaux et communautaires et de ministre délégué au dossier de l'Enfance, je suis heureux de présenter le rapport sur nos réalisations en 2000-2001 et notre plan d'activités pour le prochain exercice. Comme vous le verrez, nous avons fait beaucoup de progrès au cours du dernier exercice, mais il y a encore beaucoup à faire.

Notre gouvernement est résolu à faire en sorte que le système d'aide sociale aide les gens à acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires pour trouver du travail. Des milliers de bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario profitent actuellement d'occasions leur permettant d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. De juin 1995 à avril 2001, plus de 584 000 personnes ont quitté les rangs de l'aide sociale.

Nous croyons que les modifications que nous avons apportées à l'aide sociale ont été fort efficaces. Au mois de juin de l'année dernière, nous avons créé plus de 30 000 placements dans le cadre du programme Ontario au travail, soit plus que le double de l'année précédente. Cette année, nous continuerons sur cette lancée en mettant en place notre plan d'action en cinq points visant à accroître le nombre de placements, à intensifier le soutien aux personnes qui font face à des obstacles majeurs qui les empêchent de trouver un emploi, à mettre en place des examens et des programmes d'alphabétisation obligatoires, à offrir une formation perfectionnée aux chargés de cas et à instaurer un programme de désintoxication obligatoire permettant aux personnes dont la toxicomanie est un obstacle à l'emploi de surmonter leur problème.

Depuis que je suis devenu ministre délégué au dossier de l'Enfance, en février 2001, je me suis inspiré des réalisations de celle qui m'avait précédé, Margaret Marland, la première personne à occuper ce poste. Nous avons commandé l'étude novatrice de Mustard-McCain intitulée *Étude sur la petite enfance* et nous avons commencé à mettre en oeuvre une série de recommandations, dont le lancement de projets pilotes, la nomination de coordonnateurs communautaires et la constitution du Fonds d'aide au développement de la petite enfance. En mai 2001, j'ai été très heureux d'annoncer notre Plan d'action sur la petite enfance, dans le cadre duquel notre gouvernement dépensera 30 millions de dollars pour ouvrir des centres de développement de la petite enfance, à l'échelle de la province, afin d'aider les parents et les enfants.

Nous continuerons aussi à renforcer la protection de l'enfance et à faire fond sur d'autres initiatives telles que l'aide aux enfants autistiques, le développement des nourrissons et la santé mentale des enfants.

L'une de nos priorités consiste à aider les personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous verserons 55 millions de dollars cette année, somme qui passera progressivement à 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'attirer dans ce secteur important un plus grand nombre de fournisseurs de services de qualité. Nous investirons un autre montant de 67 millions de dollars sur cinq ans afin de construire de nouveaux établissements permettant aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur *propre* collectivité. Pour la première fois dans l'histoire de l'Ontario, nous dépenserons cette année plus d'un milliard de dollars pour venir en aide aux gens ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Le gouvernement ne tolérera pas la violence faite aux femmes et à leurs enfants. Nous avons récemment annoncé des fonds de 26 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années pour renforcer le réseau des refuges. Nous ouvrirons 300 nouveaux lits et améliorerons l'infrastructure touchant 100 places existantes, et nous augmenterons les services de counseling et autres services de soutien offerts aux femmes et à leurs enfants dans les refuges.

Je serai heureux de continuer ce travail important au nom du gouvernement.

L'honorable John Baird
Ministre des Services sociaux et communautaires et ministre délégué au dossier de l'Enfance

Objectifs généraux du ministère

Le ministère vise à créer un système de services sociaux et communautaires abordable et efficace qui offre un soutien et fait des investissements pour :

- les familles et les collectivités, afin de favoriser la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- les adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent de l'aide.

Dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients, nous serons guidés par les valeurs suivantes : responsabilité personnelle, obligation de rendre compte et justice.

Objectifs généraux du Secrétariat

À titre de chef de file, l'Ontario aidera les parents et les collectivités pour que les enfants puissent être élevés de manière à réaliser leur plein potentiel. Nous voulons que nos enfants aient un bon départ dans la vie, qu'ils soient en sécurité et qu'ils aient accès à une gamme d'activités éducatives qui encourageront leur désir d'apprendre. Nous atteindrons tous ces objectifs en bâtissant des collectivités plus fortes, grâce à des partenariats plus larges et à des investissements qui aideront les parents à jouer leur rôle et donneront aux enfants la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Le Secrétariat à l'enfance joue un rôle primordial dans la réalisation de ces objectifs généraux grâce à :

- l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à aider les enfants à s'épanouir sainement, à encourager leurs désirs d'apprentissage et à appuyer les parents dans leur rôle crucial;
- l'administration de programmes clés, dont Aide au développement de la petite enfance et Bébés en santé, enfants en santé, et la prestation de services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave;
- la collaboration avec les familles, les entreprises, les organismes de bienfaisance et de bénévoles, les ministères du gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements afin d'aider les parents à élever leurs enfants sainement.

Activités de base

Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable de trois activités de base : soutien du revenu et de l'emploi, services à l'enfance, et services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux parents, pour les aider à donner à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie, et à tous ceux qui en ont le plus besoin, notamment, les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

Soutien du revenu et de l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens les plus nécessiteux. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre de la façon la plus autonome possible.

Ontario au travail, le programme gouvernemental de travail obligatoire, accorde une aide financière et un soutien de l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux chefs de famille monoparentale. La participation aux programmes de travail obligatoires, avec et sans rémunération, et au programme de formation obligatoire permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi dès que possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes handicapées et un soutien de l'emploi à celles qui peuvent et veulent travailler.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, des services d'intervention auprès des enfants et des familles, des services communautaires de soutien à l'enfance, des services de santé pour enfants, et des services de garde d'enfants. Ces services ont pour objectif de protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence; d'offrir des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille; de placer les enfants en adoption; de dispenser des services de prévention et d'intervention précoce, et de fournir des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux. Ces services comportent, entre autres, l'intervention comportementale intensive pour les enfants autistiques et d'autres mesures de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Activités de base (suite)

Secrétariat à l'enfance

Le Secrétariat à l'enfance a pour mission de promouvoir la bonne santé, la croissance et l'épanouissement des enfants de la province, et de collaborer avec les autres ministères et les organismes du gouvernement afin d'élaborer une approche uniforme à la prestation des services à l'enfance. Grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes, le Secrétariat à l'enfance veut promouvoir la santé et le développement des nourrissons et des enfants, encourager les désirs d'apprentissage et aider les parents à jouer leur rôle crucial. Par l'entremise du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, le Secrétariat cherche à obtenir l'appui du secteur privé et des organismes de bienfaisance et bénévoles afin d'encourager des partenariats publics et privés en vue d'augmenter les services à la collectivité et de soutenir les enfants et les familles.

Le Secrétariat à l'enfance veut sensibiliser le public aux services et aux mesures de soutien disponibles à l'enfance. Le ministre délégué au dossier de l'Enfance joue un rôle important auprès du gouvernement à titre de représentant, de conseiller et de « voix » des enfants de l'Ontario. Le Secrétariat à l'enfance aide les parents, les collectivités, les professionnels des services à l'enfance et d'autres secteurs à comprendre l'importance d'un investissement dans la petite enfance et à prendre connaissance des ressources mises à leur disposition.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère subventionne un éventail de services et de mesures de soutien destinés aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Ces services, dispensés en grande partie par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires, aident les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les citoyens à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. La province administre trois centres qui offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie quotidienne pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Elle demeure résolue à élargir les possibilités d'intégration communautaire.

Activités de base (suite)

Services communautaires

Les services communautaires sont destinés aux adultes défavorisés qui ont été victimes de violence ou qui sont atteints d'un handicap d'ordre sensoriel. Le ministère subventionne des services en établissement ou en milieu communautaire à l'intention des victimes de violence conjugale et de leurs enfants, des personnes handicapées, et des personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles. Ces services ont pour but d'aider les personnes à mener une vie aussi autonome que possible au sein de leur propre collectivité.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province grâce à une réforme fondamentale. Entre juin 1995 et avril 2001, plus de 584 000 personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale de la province. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 8,2 milliards de dollars, grâce à des initiatives telles que le resserrement des critères d'admissibilité, un meilleur contrôle de la fraude et les exigences et occasions prévues par le programme de travail obligatoire Ontario au travail.

En 2000-2001, le nombre mensuel moyen de dossiers d'Ontario au travail a diminué de 17,8 pour 100 par rapport à 1999-2000. Le nombre de participants aux placements d'Ontario au travail a plus que doublé entre juin 1999 et juin 2000. Ces participants ont acquis une expérience de travail, des compétences et une plus grande confiance en soi, et ont pu mettre à jour leurs références.

Le ministère a également rempli l'engagement pris dans le *Plan d'action* d'instaurer une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude du système d'aide sociale. Toute personne reconnue coupable de fraude à l'égard du système d'aide sociale commise intégralement ou en partie depuis le 1er avril 2000 sera rendue inadmissible à l'aide sociale de façon permanente.

En 2000-2001, le gouvernement a continué d'élaborer des projets visant à respecter d'autres engagements du *Plan d'action* à l'égard de l'aide sociale, notamment, former les chargés de cas pour qu'ils s'emploient à aider leurs clients à réintégrer le marché du travail et instaurer des programmes obligatoires d'alphabétisation et de désintoxication.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude et le recours abusif à l'aide sociale, le ministère a continué de protéger le système à l'intention des personnes qui ont vraiment besoin d'aide et de restaurer son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en novembre 2000 indique qu'en 1999-2000, l'aide a été réduite ou annulée dans 15 680 cas à cause d'une fraude ou de recours abusif au système. En 1999-2000, des enquêteurs ont découvert que des prestations totalisant 46 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'y avaient pas droit, ce qui a évité des dépenses de 20 millions de dollars que le ministère aurait dû assumer ultérieurement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Les mesures gouvernementales de lutte contre la fraude comprennent une ligne téléphonique de dénonciation des fraudeurs de l'aide sociale (1 800 394-7867), une politique de tolérance zéro contre la fraude à l'égard du système d'aide sociale, des accords sur l'échange de renseignements avec d'autres ministères et d'autres territoires, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de faire des enquêtes sur l'admissibilité.

En 2000-2001, le ministre a procédé à un examen approfondi des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux, passant en revue plus de 100 000 dossiers à l'aide d'un nouveau processus de vérification générale, afin de s'assurer que le montant approprié est versé à ceux qui y ont droit.

Toujours en 2000-2001, le ministère a mis en oeuvre un nouveau processus de présentation des demandes d'aide sociale afin de fournir un meilleur service à la clientèle à l'échelle de la province. Le nouveau processus comprend deux étapes : une sélection préliminaire par téléphone pour analyser l'admissibilité financière de l'auteur de la demande, puis un entretien en personne pour s'assurer de l'admissibilité. Dans le cadre d'Ontario au travail, la première étape du processus sera menée par sept centres d'appel administrés par des municipalités partout en Ontario. La seconde étape aura lieu au bureau d'aide sociale de la localité de l'auteur de la demande. En ce qui concerne le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), les deux étapes ont lieu au bureau du POSPH.

Le Système de Réponse Vocale Interactive (RVI) a été installé dans tous les bureaux d'aide sociale. Il constitue une amélioration importante du service à la clientèle et permet aux participants d'avoir un accès direct à certains renseignements, comme l'état de leur dossier ou de leurs prestations. La RVI permet ainsi aux chargés de cas de consacrer plus de temps aux participants et de les aider à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Les municipalités ont continué à mettre en oeuvre le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) à l'échelle de la province. Ce programme aide les parents de 16 et 17 ans qui touchent une aide financière par l'intermédiaire du programme Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde, des cours de compétences parentales, des bourses d'études postsecondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter à leurs enfants qu'ils ne dépendent de l'aide sociale leur vie durant.

Les agents de prestation d'Ontario au travail ont continué à offrir une gamme complète de services de soutien à la garde d'enfants et à assurer l'intégration de la planification de la participation et de la planification du soutien à la garde d'enfants

afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, on a continué à offrir un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées. Les mesures de soutien de l'emploi offrent aux personnes handicapées qui peuvent et veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre l'autonomie visée.

Les bureaux régionaux ont collaboré avec des groupes de planification locaux et des collectivités afin de continuer à trouver des moyens novateurs d'accroître les occasions d'emploi pour les personnes handicapées.

Protection des enfants et aide à leur développement

Le 31 mars 2000, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, qui contient les modifications les plus importantes jamais apportées aux lois ontariennes sur la protection de l'enfance depuis plus d'une décennie. La Loi munit les tribunaux, les professionnels et les travailleurs de première ligne d'outils plus puissants pour veiller à ce que la priorité soit toujours donnée aux intérêts des enfants.

En février 2001, le gouvernement a investi une somme supplémentaire de 123 millions de dollars destinée à la protection des enfants contre les mauvais traitements et la négligence. Ce financement aidera les sociétés d'aide à l'enfance à faire face à la demande accrue de services qui procède d'une plus grande sensibilisation du public aux mauvais traitements et à la négligence dont les enfants sont victimes et d'une consolidation de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario. Cette hausse du financement porte les dépenses totales dans ce secteur à 775 millions de dollars par année, ce qui représente une augmentation de 115 pour 100 sur cinq ans.

En décembre 2000, le Secrétariat à l'enfance lançait le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Ce programme unique réunit le gouvernement, les entreprises et les groupes communautaires afin d'investir dans un plus grand nombre de services et de programmes pour les parents et leurs enfants. Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance aide les collectivités de l'Ontario à mettre en valeur les occasions locales d'enrichissement pour la petite enfance, à la fois pour les parents et leurs enfants.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En septembre 2000, le Secrétariat à l'enfance a annoncé que le gouvernement investirait une somme de six millions de dollars sur deux ans afin de recruter des coordonnateurs communautaires. Le financement destiné aux coordonnateurs communautaires est administré par les conseils de santé de la province. Les coordonnateurs communautaires examinent les services déjà en place destinés aux enfants et aux parents afin de déterminer en quoi la collectivité peut améliorer les mesures de soutien à la petite enfance. Ils ont aussi pour tâche d'aider à élaborer les propositions de la collectivité en ce qui concerne le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Des coordonnateurs seront nommés pour servir les communautés francophones et autochtones.

Toujours en septembre 2000, le ministère a annoncé qu'il verserait une somme supplémentaire de 10 millions de dollars pour les services de relève hors domicile dont bénéficieront 4 000 familles d'enfants ayant des besoins particuliers multiples.

Le ministère a poursuivi sa mise en oeuvre du plan gouvernemental visant les secteurs de services essentiels de santé mentale pour enfants. La somme de 20 millions de dollars annoncée l'année dernière dans le cadre d'un plan à quatre volets visant l'amélioration des services essentiels de santé mentale pour enfants a porté les dépenses dans ce secteur à 296 millions de dollars par an en 2000-2001.

Le financement des services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave a été porté à 19 millions de dollars par année en 2000-2001. Cet investissement s'appuie sur des programmes existants en fournissant des plans de traitement individuels, une intervention comportementale intensive pour les enfants de cinq ans et moins, et une formation aux familles et aux professionnels pour les aider à identifier l'autisme à un âge précoce et à acquérir les aptitudes nécessaires à l'administration d'un traitement.

En décembre 2000, le ministère a terminé le transfert de l'administration des établissements pour jeunes contrevenants à des organismes communautaires. Ces organismes ont démontré qu'ils pouvaient fournir des services efficaces dans ce secteur. Au moyen de suivis et de l'application des normes de sécurité dans les programmes pour jeunes contrevenants, les fournisseurs de services devront rendre compte au ministère de la qualité des services fournis et de l'utilisation des deniers publics.

Mesures de soutien permettant aux personnes handicapées et aux adultes vulnérables de participer à la vie de leur collectivité et de vivre avec un maximum d'autonomie

Le ministère a continué à fournir des services et un soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

En mai 2000, le ministère des Services sociaux et communautaires a annoncé qu'une somme supplémentaire de 50 millions de dollars serait versée pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre dans leur propre collectivité. De cette somme, 30 millions de dollars ont été versés pour fournir des services et un soutien à plus de 2 800 personnes et familles à l'échelle de la province et des programmes supervisés de jour pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, âgées de 21 ans ou plus, qui abandonnent leurs études. Les nouveaux fonds comprennent en outre une augmentation de 8 millions de dollars du financement permanent des services annuels ainsi qu'une affectation ponctuelle de 6 millions de dollars qui permettra aux foyers de groupe financés par le ministère de se conformer aux règlements révisés du Code des incendies de l'Ontario. On a également prévu une somme additionnelle de 6,1 millions de dollars, qui sera portée à 15,2 millions de dollars par année, pour que les organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle disposent d'une plus grande marge de manoeuvre en matière de ressources humaines, notamment pour ce qui est de la rémunération.

En outre, trois centres administrés directement par le ministère ont continué d'offrir des services de soutien à plus de 1 100 personnes ayant une déficience intellectuelle : le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional Huronia. Compte tenu de l'engagement du ministère envers l'intégration communautaire, ces centres n'acceptent pas de nouveaux pensionnaires.

En décembre 2000, le gouvernement a annoncé qu'une somme de 26 millions de dollars serait versée afin d'accroître le financement destiné à l'hébergement des sans-abri et à la création d'autres initiatives afin de procurer aux gens l'aide dont ils ont besoin. Ces initiatives ont prévu, entre autres, l'augmentation du maximum de l'indemnité journalière pour les centres d'hébergement de secours et les foyers, et la création du nouveau Fonds « Troquer la rue contre un abri » qui sera mis à la disposition des municipalités afin de permettre aux patrouilles de rue de diriger les sans-abri vers les centres d'hébergement.

Outre la création de nouvelles initiatives destinées aux sans-abri, le ministère des Services sociaux et communautaires a poursuivi sa collaboration avec les autres ministères afin de mettre en oeuvre des mesures de soutien continu aux municipalités par l'entremise de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001, le ministère des Services sociaux et communautaires a versé plus de 10 millions de dollars par l'entremise du Fonds d'initiatives provinciales pour les sans-abri. Ce financement a été mis à la disposition des municipalités pour des projets innovateurs offrant des services directs aux sans-abri ou aux personnes qui risquent de le devenir.

En septembre 2000, le ministère a donné des précisions concernant un financement annuel de 10 millions de dollars pour améliorer le soutien aux femmes et enfants victimes de mauvais traitements, conformément à ce qui avait été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2000. Un an après avoir pris cet engagement financier, ce financement aide 137 groupes de partout en Ontario à offrir des services de counseling aux enfants qui sont témoins de violence conjugale. Nous avons également 119 préposés à l'appui transitoire qui aident les femmes qui ont quitté un conjoint violent.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles judicieuses, à l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et à une gestion efficace du système de services

Le service à la clientèle a été amélioré par l'entremise du modèle de prestation des services d'aide sociale élaboré dans le cadre du Projet de remaniement des activités. On a prévu, entre autres, l'instauration d'un nouveau procédé d'inscription par l'entremise de sept centres d'appel administrés par les municipalités et répartis dans toute la province. Nous avons également établi le Système de Réponse Vocale Interactive qui permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se renseigner rapidement sur l'état de leur dossier et de leurs prestations.

Le ministère a continué à mettre l'accent sur le service à la clientèle par la mise en oeuvre et le suivi de normes de services homogènes pour répondre aux demandes de renseignements des clients.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Nous profiterons de la réussite de la réforme de l'aide sociale grâce à de nouvelles initiatives visant à aider les gens à atteindre leur autonomie

En mai 2001, le ministère des Services sociaux et communautaires a annoncé un plan d'action en cinq points visant à faire en sorte que le programme Ontario au travail soit mieux adapté aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribue à remplir l'engagement du *Plan d'action* de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Le plan comprend les cinq points suivants :

- Poursuivre l'engagement pris par le gouvernement de doubler le nombre de placements afin de procurer à un plus grand nombre de personnes la possibilité d'obtenir l'expérience de travail dont elles ont besoin pour trouver un emploi et le garder.
- Offrir des mesures de soutien supplémentaires aux bénéficiaires de l'aide sociale qui font face à d'importants obstacles lorsqu'il s'agit de trouver un emploi.
- Instituer des tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et offrir de la formation dans ces matières afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale ne présentant pas de troubles d'apprentissage et qui ne savent ni lire ni écrire à relever le défi de l'alphabétisation et à se préparer ainsi à intégrer le marché du travail.
- Donner une formation spécialisée aux chargés de cas de l'aide sociale afin qu'ils aient les compétences dont ils ont besoin pour mieux aider les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi à prendre les mesures nécessaires pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.
- Instituer un traitement obligatoire de la toxicomanie pour aider les gens à vaincre cet obstacle à l'emploi.

En 2001-2002, le ministère augmentera les cibles de placements municipaux qui passeront de 22,5 pour 100 à 30 pour 100 pour les participants admissibles à Ontario au travail. Cet objectif, qui permettra de remplir l'engagement pris en 1999 de doubler le nombre de placements, sera atteint par l'entremise d'initiatives de travail obligatoire visant à aider les municipalités à atteindre leurs cibles en matière de placement.

Nous demeurons engagés à fournir aux personnes ayant une déficience intellectuelle des mécanismes de soutien pour les aider à se préparer à trouver un emploi et à le garder. Une gamme de mesures de soutien et de services sont offerts dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour aider ces personnes à trouver et à garder un emploi. Cette année, 70 pour 100 des personnes qui bénéficient d'un soutien de l'emploi réaliseront avec succès leur plan d'emploi personnalisé.

Quelque 16 000 immigrants parrainés bénéficient de l'aide sociale en Ontario parce que leur parrain, agréé par le gouvernement fédéral, ne les aide plus. Le ministère demande toujours au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité financière des immigrants dont le parrain, agréé par le gouvernement fédéral, ne respecte pas ses obligations.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le réserver à ceux qui en ont vraiment besoin

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2001-2002. Nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre politique de tolérance zéro, entrée en vigueur le 1er avril 2000, envers les personnes prises à frauder. Cette politique rend toute personne condamnée pour une fraude de l'aide sociale, commise en tout ou en partie à partir du 1er avril 2000, inadmissible de façon permanente à toute prestation d'aide sociale.

Le ministère continue son étude rigoureuse des dossiers de l'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux au moyen d'un processus de vérification générale qui permet de confirmer que les bénéficiaires sont bien admissibles et qu'ils touchent les prestations auxquelles ils ont droit.

La mise en oeuvre complète du modèle de prestation des services, prévue pour janvier 2002, favorisera l'exécution efficiente et efficace du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En 2001-2002, le ministère s'engage expressément à faire en sorte que les centres d'appel répondent à 80 pour 100 des appels de demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.

Nous travaillerons à favoriser le sain développement des enfants

Comme il en est question dans le budget de l'Ontario de 2001, notre gouvernement profite des initiatives en cours et des partenariats existants en investissant 114 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance qui améliore les programmes et les services à l'intention des parents ayant des enfants âgés de zéro à

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

six ans. L'un des points saillants de ce plan d'action est l'engagement d'investir 30 millions de dollars pour mettre sur pied des centres de développement de la petite enfance partout en Ontario.

Les centres aideront les parents à remplir leur rôle crucial notamment en leur fournissant des renseignements sur une gamme de services et en leur permettant de se joindre à d'autres programmes offerts dans leur collectivité. Accessibles à tous les enfants et à toutes les familles, les centres de développement de la petite enfance serviront de plaque tournante dans les collectivités en permettant aux divers groupes et organismes de se rassembler et de travailler avec les parents pour aider leurs enfants.

Outre les centres de développement de la petite enfance, le plan prévoit des investissements accrus dans des programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance. Ces programmes feront fond sur les initiatives existantes d'intervention auprès des enfants autistiques, de développement du nourrisson et de santé mentale pour enfants, et renforceront le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents.

Le Secrétariat à l'enfance continuera de mettre en oeuvre le Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Le gouvernement fournira le leadership nécessaire pour amener les entreprises, les groupes communautaires et les autres paliers de gouvernement à investir dans d'autres services et programmes destinés aux parents ontariens et à leurs enfants.

Dans le budget, le gouvernement s'est engagé à effectuer un investissement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement dans les sociétés d'aide à l'enfance en vue de protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements. Ce montant s'ajoute aux 123 millions de dollars annoncés en février 2001.

Le ministère continuera de procéder par étape en ce qui concerne l'amélioration du système de protection de l'enfance par l'entremise de ses initiatives de réforme des services de bien-être de l'enfance. Il s'agit d'initiatives permettant au système de protection de l'enfance de protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements grâce à la grille d'analyse des facteurs de risque, à de nouvelles normes rigoureuses en matière de protection de l'enfance, à une nouvelle base de données permettant de faire le suivi des enfants à risque élevé partout dans la province, à une formation supplémentaire à l'intention des préposés à la protection de l'enfance, et à un cadre de financement qui tient compte du nombre réel de cas.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Dans le cadre de la réforme des services de bien-être de l'enfance, le gouvernement a pris l'engagement de revitaliser le système de placement familial afin de le renforcer et de favoriser le recrutement d'autres familles d'accueil. Nous avons formé un partenariat avec la Fondation de l'aide à l'enfance pour lancer une stratégie provinciale de recrutement de familles d'accueil. L'objectif de la stratégie est d'augmenter de 20 pour 100 le nombre de familles d'accueil dans la province. En outre, le ministère offrira de la formation aux familles d'accueil en donnant des renseignements normalisés à l'échelle de la province.

Le ministère des Services sociaux et communautaires continue à mettre en oeuvre le plan en quatre volets visant les services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit le financement des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des services mobiles d'intervention d'urgence, des services de télépsychiatrie et des instruments communs permettant d'évaluer les besoins des enfants.

Le financement des services d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme grave a été augmenté de 20 millions de dollars et porté à 39 millions de dollars par année pour 2001-2002. Cet investissement s'appuie sur des programmes existants en fournissant des plans de traitement individuels, une intervention comportementale intensive pour les enfants de cinq ans et moins, et une formation aux familles et aux professionnels pour les aider à identifier l'autisme à un âge précoce et à acquérir les aptitudes nécessaires à l'administration d'un traitement.

De plus, chaque année, le ministère investit 4,5 millions de dollars pour donner à 135 000 enfants d'âge scolaire un repas nutritif chaque jour d'école par l'entremise de notre partenariat avec la Canadian Living Foundation.

Nous reconnaissons que les familles d'aujourd'hui font face à beaucoup de pressions, notamment en matière de garde d'enfants. Pour venir en aide aux parents, le gouvernement fournira plus de 700 millions de dollars comprenant le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Le gouvernement versera également 5 millions de dollars annuellement pour l'initiative Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur visant à promouvoir le développement positif des enfants dont bénéficieront 5 000 enfants et leurs familles.

Le ministère continuera de veiller à ce que les politiques et pratiques provinciales en matière de garde d'enfants soutiennent la gestion et la prestation des services de garde d'enfants par la municipalité.

La promesse de l'Ontario, un partenariat pour les enfants et les jeunes, est une initiative non partisane lancée par le gouvernement pour demander à tous les secteurs

de la société de se mobiliser afin d'aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel. L'initiative fait appel à la longue tradition de bénévolat et de service communautaire de la province en faisant la promotion de la responsabilité partagée.

Dans le cadre des programmes destinés aux jeunes contrevenants, le ministère surveillera et assurera la mise en oeuvre des normes de sécurité de manière que les fournisseurs offrent efficacement les services requis et rendent compte de l'utilisation des derniers publics.

Nous fournirons du soutien aux personnes handicapées et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

Le ministère a pris l'engagement de faire en sorte que les adultes vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour favoriser leur autonomie et renforcer les familles et les collectivités. Une gamme de programmes et d'initiatives viennent étayer cet objectif.

Comme il en est question dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement fournira une somme de 55 millions de dollars en 2001-2002, qui atteindra 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle et d'attirer des soignants de qualité. Nous investirons également 67 millions de dollars sur une période de cinq ans pour créer de nouvelles places et permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur propre collectivité. Cette année, nous dépenserons plus de 1 milliard de dollars pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille.

Le ministère continuera de mettre en oeuvre la portion des mesures de soutien à l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en offrant une gamme de services visant à aider les personnes handicapées à trouver un emploi et à le garder.

Comme le prévoit le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement fournira 26 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour améliorer la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence familiale en situation de crise en ajoutant 300 lits dans les refuges et en améliorant l'infrastructure touchant 100 places existantes. Cette année, le gouvernement fournira également une somme de 3 millions de dollars, devant passer à 9 millions de dollars par année, pour des services de counseling, des services téléphoniques d'urgence et d'autres mesures de soutien.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement pour régler le problème des sans-abri. Il a pris un engagement important en augmentant de 10 pour 100 les indemnités journalières des centres d'hébergement de secours, en instaurant le Fonds « Troquer la rue contre un abri » qui offre aux municipalités de l'argent pour aider les gens à se rendre dans des centres d'hébergement, et en fournissant toute une gamme de programmes dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles par l'entremise de pratiques ministérielles judicieuses, par l'amélioration de notre capacité à élaborer des politiques et par une gestion efficace du système de services

Le ministère continuera de renforcer sa capacité de gestion et de responsabilisation dans le secteur des paiements de transfert et des municipalités. La mise en oeuvre complète du Cadre de gestion et de responsabilité du ministère donnera lieu à une définition plus précise des responsabilités pour l'utilisation des deniers publics et à l'amélioration des pratiques du ministère et des fournisseurs de services.

Depuis avril 2001, le Bureau des obligations familiales relève du ministère des Services sociaux et communautaires et non plus du ministère du Procureur général. Ce transfert constitue un changement administratif des rapports hiérarchiques et est conforme à la priorité du gouvernement de fournir des services efficaces aux familles et aux enfants. Le BOF veille à l'application des ordonnances alimentaires afin d'assurer le versement régulier des pensions alimentaires. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que le BOF ait les outils nécessaires pour recueillir les fonds dus aux familles et aux enfants.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Les bénéficiaires d'Ontario au travail deviennent autonomes et retournent au travail.	Pourcentage des participants admissibles à Ontario au travail profitant des possibilités de placement.	Le nombre de possibilités de placement pour les participants à Ontario au travail doublera d'ici mars 2002 (de 15 pour 100 en 2000).	30 pour 100 des participants admissibles profiteront d'une possibilité de placement.
	Réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Ontario au travail).	Continuer à augmenter l'autonomie en réduisant la dépendance à l'aide sociale de 5 pour 100 en 2001-2002.	Le nombre des dossiers d'Ontario au travail diminue de 5 pour 100.
Les personnes handicapées sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage de personnes participant au soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui réalisent leur plan d'emploi personnalisé.	85 pour 100 des personnes qui participent au soutien de l'emploi du POSPH réaliseront leur plan d'emploi d'ici mars 2003.	70 pour 100 des personnes qui participent au soutien de l'emploi du POSPH réaliseront leur plan d'emploi avec succès d'ici mars 2002.
L'aide sociale va aux personnes qui en ont le plus besoin grâce à des pratiques ministérielles judicieuses.	Temps de réponse des centres d'appel aux appels téléphoniques provenant des bénéficiaires de l'aide sociale.	Les centres d'appel répondent à 80 pour 100 de tous les appels provenant des demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.	Les centres d'appel répondent à 80 pour 100 de tous les appels provenant des demandeurs d'aide sociale dans les 60 secondes.
	Fréquence à laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale ont recours à la réponse vocale interactive (RVI).	Nombre moyen de demandes de renseignements mensuelles par cas d'aide sociale.	Une fois les données recueillies, créer une norme ou un objectif en 2001-2002.
S'assurer que le montant d'aide sociale approprié est versé aux personnes qui y ont droit.	Nombre de cas d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant nécessité des rajustements, y compris des annulations de l'aide sociale versée à des personnes inadmissibles et la réduction ou l'augmentation des montants d'aide accordés.	Examiner 6 % des dossiers d'Ontario au travail par mois, selon la priorité et le niveau de risque. Examiner 4 % des dossiers du POSPH par mois, selon la priorité.	Examiner 6 % des dossiers d'Ontario au travail par mois, selon la priorité et le niveau de risque. Examiner 4 % des dossiers du POSPH par mois, selon la priorité.

Activité de base : Services à l'enfance			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Accroître la sécurité et la protection des enfants.	Résultats des indicateurs de suivi clés.	Intégration des indicateurs de suivi clés et des rapports générés par les bases de données existantes des sociétés d'aide à l'enfance.	Les renseignements sur les 10 indicateurs de suivi clés seront recueillis et intégrés dans les bases de données existantes.
Amélioration des conditions de vie des enfants par la prévention et des initiatives d'intervention précoce.	Accroître l'accès aux services appropriés pour les enfants et des familles ayant des enfants de zéro à six ans.	100 pour 100 des nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. 100 pour 100 des familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire sont orientées vers des services communautaires par les responsables du programme. 100 pour 100 des familles admissibles se verront offrir une visite à domicile de représentants du programme « Bébés en santé, enfants en santé ».	100 pour 100 des nouveau-nés subissent un dépistage des facteurs de risque liés au développement de l'enfant pendant la période postnatale. 75 pour 100 des familles adressées au programme « Bébés en santé, enfants en santé » qui nécessitent un soutien supplémentaire sont orientées vers des services communautaires par les responsables du programme. 100 pour 100 (10 000) des familles admissibles reçoivent une visite à domicile de représentants du programme « Bébés en santé, enfants en santé ».
Accroître les ressources communautaires susceptibles de soutenir le développement de la petite enfance.	Améliorations apportées aux programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance et création de centres de développement de la petite enfance dans toute la province.	114 millions de dollars seront investis dans le but d'accroître la capacité de la collectivité à soutenir les jeunes enfants.	Mettre en oeuvre le plan visant la petite enfance. Mettre en oeuvre les volets communautaires, autochtones et francophones du Fonds d'aide au développement de la petite enfance. Assurer la participation des entreprises, des organismes bénévoles et des oeuvres de bienfaisance dans toutes les initiatives visant la petite enfance dans toutes les collectivités de la province.
Les connaissances et les recherches sur les pratiques optimales orientent l'activité du gouvernement dans le domaine de la petite enfance.	Tous les nouveaux programmes, politiques et initiatives du Secrétariat à l'enfance visant la petite enfance s'inspirent des connaissances et des recherches sur les pratiques optimales.	100 pour 100 des nouveaux programmes, politiques et initiatives du Secrétariat à l'enfance s'inspirent des connaissances et des recherches sur les pratiques optimales.	L'évaluation indépendante des projets pilotes sur la petite enfance sera terminée en septembre 2001. Toutes les nouvelles politiques du Secrétariat à l'enfance incorporeront la vision de l'Étude sur la petite enfance et les leçons tirées des projets pilotes.

Activité de base : Services sociaux et communautaires			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont encouragées à participer le plus pleinement possible à la vie communautaire.	Pourcentage d'organismes qui offrent des possibilités d'amélioration de la qualité de vie.	Les indicateurs de la qualité de vie sont identifiés et l'instrument d'évaluation est en place pour recueillir des données de base partout dans la province en 2001-2002.	Mise en oeuvre au palier provincial dans le but de recueillir des données de base en 2001-2002.
Le Bureau des obligations familiales veille à l'application des ordonnances alimentaires afin de s'assurer que les débiteurs respectent leurs obligations.	Taux de conformité des cas.	Moyenne annuelle de 71 pour 100 des cas se conformant totalement ou partiellement.	Taux de conformité de 71 pour 100 ou plus devant être atteint au moins six mois par année.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	7 638 millions de $
Immobilisations	14 millions de $
	5 970 employés

Activité de base :
Soutien du revenu et de l'emploi

Fonctionnement	4 614 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	2 005 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base :
Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	1 139 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	2 300 employés

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Services communautaires

Activité de base :
Services à l'enfance

Fonctionnement	1 856 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	1 380 employés

Protection de l'enfance
Services pour les enfants ayant des besoins particuliers
Secrétariat à l'enfance
Santé et développement des enfants et de la petite enfance
Services de garde d'enfants
Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Jeunes contrevenants

Administration du ministère

Fonctionnement	29 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	285 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	7 756 millions de $
Immobilisations	38 millions de $
	6 255 employés

Activité de base :
Soutien du revenu et de l'emploi

Fonctionnement	4 563 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	2 315 employés

Ontario au travail
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Activité de base :
Services sociaux et communautaires

Fonctionnement	1 233 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	2 295 employés

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Services communautaires

Activité de base :
Services à l'enfance

Fonctionnement	1 933 millions de $
Immobilisations	15 millions de $
	1 355 employés

Protection de l'enfance
Services pour les enfants ayant des besoins particuliers
Secrétariat à l'enfance
Santé et développement des enfants et de la petite enfance
Services de garde d'enfants
Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Jeunes contrevenants

Administration du ministère

Fonctionnement	27 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	290 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Consultez notre site Web au http://www.gov.on.ca/CSS/indexf.html, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au 416 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Soutien du revenu et de l'emploi
Ontario au travail
Marni Campbell
Téléphone : 416 326-6879
Télécopieur : 416 326-9777
Courriel : marni.campbell@css.gov.on.ca

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
Peter Amenta
Téléphone : 416 326-8815
Télécopieur : 416 326-1735
Courriel : peter.amenta@css.gov.on.ca

Services à l'enfance
Secrétariat à l'enfance
Cynthia Lees
Téléphone : 416 327-4864
Télécopieur : 416 325-5349
Courriel : cynthia.lees@css.gov.on.ca

Promesse de l'Ontario
Karen Chan
Téléphone : 416 325-4699
Télécopieur : 416 326-3140
Courriel : karen.chan@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires
Politiques en matière de déficience intellectuelle
Myra Wiener
Téléphone : 416 325-5826
Télécopieur : 416 325-5554
Courriel : myra.wiener@css.gov.on.ca

Services communautaires
Minnie de Jong
Téléphone : 416 326-3686
Télécopieur : 416 325-8865
Courriel : minnie.dejong@css.gov.on.ca

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. David Turnbull

À titre de solliciteur général, j'ai la ferme conviction que les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité dans la collectivité.

Le gouvernement met en oeuvre un certain nombre d'initiatives et de programmes visant à renforcer la sécurité publique d'un bout à l'autre de la province. Le plan d'activités du ministère donne un aperçu des mesures que nous prenons pour protéger la population et améliorer la sécurité publique à l'avenir. Voici quelques-unes des principales initiatives prises à cet effet :

- Nous avons pris des mesures pour protéger les enfants et les adultes vulnérables contre les prédateurs sexuels au moyen de la *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels* qui établit le premier registre de ce genre au Canada.

- Le programme *Partenariat pour les services de police communautaire* a permis d'ajouter un total net de 1 000 nouveaux agents de police de première ligne à l'échelle de la province. Grâce à de tels effectifs, nous pouvons accroître la visibilité policière dans les quartiers résidentiels, les parcs communautaires et les centres-villes.

- Le ministère du Solliciteur général collabore avec d'autres ministères pour mettre à la disposition des policiers et des procureurs de la Couronne les outils de lutte contre le crime dont ils ont besoin pour s'attaquer au crime organisé.

- Le s*ystème de gestion des enquêtes importantes* est une base de données provinciale qui offre aux services de police des outils à la fine pointe de la technologie pour lutter contre le crime.

- Le ministère investit pour assurer l'expansion du Centre des sciences judiciaires de l'Ontario, un chef de file mondial dans son domaine.

- Le Bureau du commissaire des incendies continue de travailler étroitement avec les services d'incendie de toute la province. En 2000, le taux de décès par suite d'incendie a été le plus bas à être inscrit dans les annales de l'Ontario.

Le ministère continuera de travailler avec tous ceux et celles qui fournissent des services de police, d'incendie et d'intervention d'urgence à l'échelle de la province. Ces travailleurs et travailleuses, ainsi que les chefs de file des municipalités, les bénévoles au sein de nos collectivités et les partenaires du secteur privé, nous aident tous à faire en sorte que la sécurité publique demeure une priorité en Ontario.

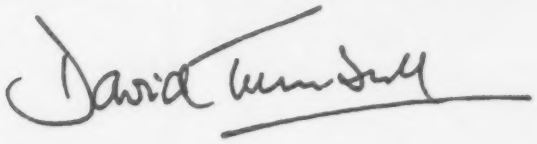

L'honorable David Turnbull
Solliciteur général

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Solliciteur général est fermement déterminé à faire de l'Ontario une province sûre et prospère. Nos collectivités doivent être soutenues et protégées par des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles. Non seulement nos collectivités doivent être sûres, mais elles doivent aussi procurer un sentiment de sécurité aux personnes qui y vivent. Pour améliorer la sécurité publique en Ontario, le ministère renforce les programmes existants et met en oeuvre des changements innovateurs qui amélioreront l'efficacité générale du système de justice. Ces changements viseront à faire ce qui suit :

- renforcer les services de première ligne;
- intensifier l'obligation redditionnelle;
- améliorer la qualité des services;
- optimiser le rapport coût-efficacité.

Activités de base

Le ministère du Solliciteur général compte plus de 7 900 employés, répartis entre le personnel civil, les services de police et les services d'incendie, et déployés dans toutes les collectivités et régions de la province. Il collabore avec le ministère des Services correctionnels et celui du Procureur général, et ces trois ministères forment le secteur de la justice de l'Ontario.

Le ministère du Solliciteur général est responsable des activités de base suivantes :

Promouvoir et appuyer l'excellence des services de police

La protection directe de nos collectivités grâce à des activités policières efficaces est une priorité fondamentale pour le ministère. Cette activité de base comporte les deux éléments principaux suivants :

Division des services internes de la police

La Division des services internes de la police du ministère est responsable de l'élaboration et de l'amélioration continues des services de police dans la province. En fournissant une formation efficace, des normes et des politiques professionnelles, des inspections et examens systématiques, et un soutien consultatif aux services de police, le ministère veille à ce que l'Ontario soit protégé par un réseau de services policiers de calibre mondial. La Division favorise également l'élaboration d'initiatives de sécurité et de prévention du crime au sein de la collectivité, administre le Service de renseignements criminels Ontario et délivre les permis aux organismes de sécurité privés.

Fournir des services policiers de première ligne

Police provinciale de l'Ontario

La Police provinciale de l'Ontario a un mandat unique parmi les services de police de l'Ontario, car elle assume des responsabilités à l'égard de certaines municipalités et des Premières nations, en plus de ses responsabilités de portée provinciale. Les services diversifiés fournis par la Police provinciale comprennent la surveillance des parcs provinciaux, les enquêtes criminelles, l'aide d'urgence et les patrouilles sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige.

Fournir des programmes et des services qui renforcent la sécurité publique partout en Ontario

Le premier objectif de cette activité de base est de protéger la population et d'améliorer la sécurité publique dans toutes les collectivités ontariennes. La Division de la sécurité publique comprend les services essentiels suivants :

Centre des sciences judiciaires

Le Centre des sciences judiciaires est l'une des installations judiciaires les plus vastes en Amérique du Nord. Il soutient l'administration de la justice en menant des investigations scientifiques et des travaux de recherche-développement, et en offrant des programmes éducatifs.

Bureau du coroner en chef

Le Bureau du coroner en chef procède à des investigations sur les décès et mène des enquêtes du coroner, et il utilise les conclusions de ses enquêtes pour promouvoir la sécurité du public en vue de prévenir des décès similaires.

Bureau du commissaire des incendies

L'objectif principal du Bureau du commissaire des incendies est de réduire la perte de vies humaines et de biens par suite d'incendies. Le Bureau atteint cet objectif en assurant la coordination et la direction des activités et en conseillant les municipalités et les services d'incendie relativement à toutes les questions de sécurité-incendie, comme la prévention, la lutte contre les incendies, l'intervention d'urgence, la formation et les enquêtes. Le Bureau mène aussi des enquêtes sur la cause et l'origine des incendies.

Mesures d'urgence Ontario

Mesures d'urgence Ontario surveille, coordonne et appuie l'élaboration de plans de gestion des mesures d'urgence dans toute la province. Cet organisme coordonne également l'aide provinciale et fédérale à l'intervention durant des catastrophes naturelles et d'origine humaine. Pour s'acquitter de son mandat, Mesures d'urgence Ontario travaille en étroite collaboration avec les ministères, les municipalités et les Premières nations pour veiller à ce que des mécanismes soient en place pour faire face à toutes les situations d'urgence, y compris les accidents nucléaires.

Commission ontarienne de lutte contre le crime

La Commission ontarienne de lutte contre le crime a pour rôle de trouver de nouvelles façons de réduire le crime et d'améliorer la sécurité du public et des collectivités. La Commission, dont la création a été annoncée par le premier ministre Mike Harris en avril 1997, concrétise l'engagement du gouvernement d'assurer la prévention du crime, de mieux faire appliquer la loi et d'instaurer un système de justice pénale plus équilibré. La Commission a pour mandat de prendre connaissance des préoccupations du public, de consulter des experts et de recommander des mesures précises que le gouvernement peut prendre pour accroître la sécurité en Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Promouvoir et appuyer l'excellence des services de police

Division des services internes de la police

Le ministère a approuvé des crédits de 27 millions de dollars pour un programme de paiements de transfert, administré par la Division des services internes de la police, visant à verser des subventions aux services de police et aux organismes communautaires. Les programmes visés comprennent *Partenariat pour les services de police communautaire*, *RIDE* (un programme de lutte contre la conduite en état d'ébriété), *Partenaires contre le crime* et *Fonds de technologie pour les services municipaux de police*.

Dans le cadre du programme *Partenariats pour les services de police communautaire*, les services de police ont embauché 920 des 1 000 nouveaux agents autorisés par le ministère. Le programme est une initiative provinciale-municipale à frais partagés visant à embaucher davantage d'agents de première ligne afin d'augmenter la visibilité de la police dans nos rues. Le budget de l'Ontario de 2000 a établi la permanence du programme *Partenariat pour les services de police communautaire* et lui a affecté des crédits annuels de 35 millions de dollars.

La promulgation de la *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels* établit le premier registre provincial des délinquants sexuels au Canada et met à la disposition des services policiers de tout l'Ontario les renseignements essentiels dont ils ont besoin pour assurer la sécurité du public. Le registre aide la police à surveiller les délinquants sexuels reconnus au sein de la collectivité et à faire enquête sur les crimes à caractère sexuel.

Cette loi est ainsi nommée en mémoire de Christopher Stephenson, un garçon de 11 ans qui a été enlevé et assassiné par un pédophile reconnu qui avait obtenu sa libération d'office en vertu des lois fédérales. Le registre central des délinquants sexuels est géré par la Police provinciale de l'Ontario.

À compter du 1er janvier 2001, le règlement sur les normes concernant le caractère approprié et efficace des services policiers assure un niveau uniforme de qualité dans la prestation de services policiers d'un bout à l'autre de la province. Ces normes offrent également aux commissions des services policiers, aux chefs de police et aux municipalités la latitude voulue pour faire des choix adaptés à leur collectivité.

Le 7 mai 2000, à Queen's Park, le gouvernement a dédié officiellement le monument commémoratif de la police de l'Ontario à la mémoire des agents de police qui sont morts et qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Ce monument est le fruit de la collaboration du gouvernement et des milieux policiers.

Fournir des services policiers de première ligne

Police provinciale de l'Ontario

La Police provinciale de l'Ontario a établi la *Brigade de répression de la criminalité informatique* qui aura recours à une technologie d'avant-garde pour réduire la prolifération des actes criminels commis à l'aide de l'électronique et de l'informatique.

Trois détachements de la Police provinciale de l'Ontario ont participé à la mise à l'essai du logiciel de *gestion des enquêtes importantes*, conçu pour servir de système uniformisé de gestion des dossiers pour tous les services de police de l'Ontario dans leurs enquêtes sur les crimes graves.

Pour combattre les vols avec effraction dans l'industrie agricole et le secteur forestier, la Police provinciale de l'Ontario a créé des *Équipes de lutte contre le crime en milieu rural et agricole* dans toutes les régions de la province.

Le renforcement d'initiatives communautaires, comme *Surveillance des chalets*, a eu un effet direct sur la résolution du nombre de crimes contre la propriété. De concert avec leur détachement local de la Police provinciale, 120 associations du programme *Surveillance des chalets* ont souligné l'importance des mesures de protection et de sécurité pour lutter contre le problème des vols avec effraction dans les chalets.

Pour promouvoir la sécurité sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige, la Police provinciale de l'Ontario a effectué plus de 1,5 million de vérifications dans le cadre du programme *RIDE* (un programme de lutte contre la conduite en état d'ébriété). Des agents ont également été affectés à des *équipes de sécurité dans le domaine des loisirs* dans toute la province pour promouvoir l'usage sécuritaire des véhicules servant aux activités récréatives.

Avec le soutien et la collaboration du gouvernement de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario a intensifié de façon considérable ses activités d'enquête et de lutte contre le crime en matière de pornographie juvénile (Projet P), de jeux illicites, de vols d'autos, d'infractions relatives aux armes, de crimes contre les personnes âgées et d'activités criminelles au sein de bandes de motards hors-la-loi.

La Police provinciale de l'Ontario a également établi des partenariats avec plus de 350 comités de police communautaire créés dans toute la province. Ces partenariats s'emploient à promouvoir la sécurité au sein de la collectivité et à encourager les résidents à prendre part aux mesures de prévention de la criminalité.

Fournir des programmes et des services qui renforcent la sécurité publique partout en Ontario

En réponse au rapport du juge Kaufman, le Centre des sciences judiciaires a renforcé ses capacités afin de jouer le rôle important qui lui revient dans les enquêtes criminelles. Le gouvernement a approuvé des fonds permettant d'augmenter les effectifs scientifiques et techniques chargés de l'analyse des éléments de preuve et d'acheter les appareils à la fine pointe de la technologie pouvant effectuer des tests plus efficaces sur les échantillons soumis comme preuve. Les fonds permettront également d'augmenter les ressources et le personnel de l'unité de l'assurance de la qualité du Centre.

Une autre réalisation marquante sur le plan de la sécurité publique et du maintien de l'ordre est l'adoption de la *Loi de 2000 sur la réglementation des fausses armes à feu* qui limite l'achat, la vente et l'usage des fausses armes à feu. La Loi interdit également les pistolets de départ qui peuvent être convertis pour tirer des munitions chargées. De plus, l'achat, la vente et l'usage de fausses armes à feu et d'armes à feu neutralisées sont restreints aux personnes de 18 ans ou plus.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Le ministère a déployé beaucoup d'efforts pour promouvoir la sécurité-incendie dans toute la province. Pour réduire le nombre de morts accidentelles dans des incendies, le Bureau du commissaire des incendies et son Conseil public de sécurité-incendie ont élaboré des programmes d'information et de prévention des incendies, comme le programme *Sage avec l'âge*, qui s'adresse tout particulièrement aux personnes âgées. Le programme *Risk Watch*® a été présenté aux enfants d'âge scolaire de 33 localités. En 2000, l'Ontario a connu le taux le plus bas de décès par suite d'incendie de son histoire récente.

Mesures d'urgence Ontario a élaboré le programme *Partenariats pour des collectivités plus sûres*, qui favorise la collaboration entre les collectivités et les industries pour planifier les mesures d'urgence dans toutes les régions de la province. Mesures d'urgence Ontario coordonne également les mesures d'urgence externes avec les cinq centrales nucléaires de l'Ontario.

Pour assurer le bien-être et la protection des animaux, le ministère a fourni une subvention de 119 000 $ pour former les inspecteurs et les agents de la Société de protection des animaux de l'Ontario.

Intégration du système judiciaire

Le ministère a travaillé en collaboration avec le ministère des Services correctionnels et le ministère du Procureur général pour moderniser et relier par voie électronique tous les éléments du système de justice provincial. L'objectif central du projet est d'améliorer la sécurité publique et de renforcer la confiance de la population dans le système judiciaire.

Le service de police de St. Thomas a été le premier service de police à utiliser un système conçu dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère du Solliciteur général s'est engagé à renforcer les mesures de lutte contre le crime, afin que la population ontarienne soit en sécurité et qu'elle se sente en sécurité. Pour poursuivre ces efforts, le ministère continuera à élargir son mandat et à appuyer l'excellence dans les normes régissant le travail policier, la prévention du crime et les enquêtes policières dans toute la province.

Promouvoir et appuyer l'excellence des services de police

Division des services internes de la police

Dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement a annoncé qu'il affecterait une somme additionnelle de 6 millions de dollars au ministère du Solliciteur général et au ministère du Procureur général pour aider les services de police et les procureurs de la Couronne dans leurs efforts pour combattre le crime organisé. Les deux ministères collaborent à l'élaboration d'une stratégie à multiples facettes pour s'attaquer au crime organisé, une stratégie qui comprend des techniques de renseignements et de lutte contre le crime.

À la suite de la promulgation de la *Loi Christopher*, le ministère travaillera en étroite collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario, les services de police de toute la province et d'autres groupes concernés influents pour renseigner les collectivités sur le registre des délinquants sexuels et pour voir à l'exécution de l'enregistrement obligatoire des criminels reconnus.

Maintenant que le programme *Partenariat pour les services de police communautaire* est permanent, le gouvernement continuera de miser sur le succès du programme et de fournir des fonds afin d'appuyer la formation et l'embauche de policiers de première ligne dans les collectivités de l'Ontario. Ce programme est conçu pour accroître la présence et la visibilité de la police.

Le *système de gestion des enquêtes importantes* est une stratégie d'avant-garde qui aidera à enquêter sur les crimes les plus graves et à trouver les coupables. Le *système de gestion des enquêtes importantes* offrira aux services de police de l'Ontario des techniques avancées pour effectuer des enquêtes sur les prédateurs commettant des crimes en série. Financé par le gouvernement en réponse aux recommandations du juge Archie Campbell, ce projet sera sans doute un outil d'enquête essentiel, surtout dans les affaires couvrant plus d'un secteur de compétence.

Pour accroître la sécurité des collectivités, le ministère a approuvé la constitution du *Fonds de technologie pour les services municipaux de police*, d'une valeur de 10,1 millions de dollars, en 2001-2002. Ce fonds apportera un soutien opportun pour aider les services de police à échanger des renseignements entre eux et avec les autres partenaires du système judiciaire. Dans le cadre de cette initiative, les services de police présenteront des demandes de financement pour améliorer leur technologie de l'information.

Fournir des services policiers de première ligne

Police provinciale de l'Ontario

La Police provinciale de l'Ontario continuera à se concentrer sur la lutte contre le crime organisé, grâce à la nouvelle *Brigade de répression de la criminalité informatique*, à sa participation à la nouvelle stratégie provinciale de lutte contre le crime organisé et à d'autres initiatives de partenariat, pour enquêter sur les infractions qui touchent plusieurs secteurs de compétence.

La Police provinciale de l'Ontario vise également des niveaux plus élevés de prévention de la criminalité dans des domaines comme la violence conjugale, les crimes contre les personnes âgées et les activités criminelles touchant les jeunes.

La sécurité des routes, des voies navigables et des sentiers de motoneige demeure un engagement important pour l'exercice 2001-2002. On affectera les ressources nécessaires aux interventions de première ligne, notamment les patrouilles, le programme *RIDE* (contre la conduite en état d'ébriété), l'inspection des bateaux, les campagnes contre les infractions relatives au port de la ceinture de sécurité et à la conduite agressive, et les activités de sensibilisation du public aux questions de sécurité.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Pour accroître la visibilité de la police dans les collectivités ontariennes, la Police provinciale de l'Ontario poursuivra son projet de réduire les tâches administratives des agents de police pour qu'ils passent plus de temps à patrouiller les quartiers et les routes.

La Police provinciale de l'Ontario sera chargée de gérer le registre des délinquants sexuels au nom du ministère, et de guider et d'appuyer les services policiers dans le processus d'enregistrement des criminels reconnus.

Fournir des programmes et des services qui renforcent la sécurité publique partout en Ontario

Le Centre des sciences judiciaires a élaboré une stratégie pour améliorer le délai d'exécution des analyses requises pour les enquêtes policières. En plus de l'embauche de nouveaux effectifs scientifiques et techniques, les plans prévoient un examen approfondi des processus, l'établissement de partenariats avec les clients et la formation des nouveaux membres du personnel aux méthodologies des sciences judiciaires. Ces initiatives contribueront à réduire le temps requis pour analyser les éléments de preuve.

Le Bureau du commissaire des incendies a entrepris une enquête afin de recueillir des renseignements sur la protection contre l'incendie au palier municipal. L'enquête permettra de s'assurer que les municipalités observent les dispositions de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*. Le Bureau continuera à élargir ses programmes de prévention et d'information sur la sécurité-incendie, comme *Risk Watch®*, qui s'adresse aux élèves des écoles élémentaires, et le *Programme de prévention des incendies criminels*, destiné au enfants et aux jeunes de 2 à 17 ans.

Mesures d'urgence Ontario continuera d'assumer l'importante responsabilité de coordonner le système de gestion des mesures d'urgence afin de protéger la santé, la sécurité et les biens publics à l'échelle de la province. Cette fonction exige une collaboration étroite avec les collectivités pour élaborer des plans d'intervention en cas d'urgence ainsi que des programmes de formation.

Intégration du système judiciaire

Le Projet d'intégration du système judiciaire repose sur l'adoption d'une architecture informatique commune et comprend des systèmes de gestion des dossiers de police, des dossiers des tribunaux, des causes de la Couronne et des dossiers correctionnels. L'objectif central du Projet d'intégration du système judiciaire est de créer un système judiciaire moderne, efficace et accessible qui permet l'échange de renseignements par voie électronique entre tous les groupes qui ont un rôle à jouer dans le système provincial d'administration de la justice.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Services de police de première ligne

Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Collectivités plus sûres	Taux d'affaires classées pour ce qui est des crimes violents, des crimes contre les biens et d'autres types d'actes criminels dans les territoires desservis par la Police provinciale de l'Ontario.	Pour la Police provinciale de l'Ontario, se classer parmi les cinq meilleurs services de police de la province (desservant des territoires de plus de 100 000 personnes) sur le plan du taux d'affaires classées pour ce qui est des crimes violents et des crimes contre les biens.	Continuer à se classer parmi les cinq meilleurs services de police de la province (desservant des territoires de plus de 100 000 personnes) sur le plan du taux d'affaires classées pour ce qui est des crimes violents et des crimes contre les biens.
Collectivités plus sûres	Nombre d'enquêtes relatives aux produits de la criminalité et valeur des biens saisis en dollars.	Norme : Moyenne de trois ans : - 71 enquêtes; - 4,73 millions de dollars de biens saisis.	Cinq pour cent de plus que la moyenne de trois ans : - 75 enquêtes; - 4,96 millions de dollars de biens saisis.
Routes, voies navigables et sentiers de motoneige plus sûrs	Nombre de décès survenus sur les routes, les voies navigables et les sentiers de motoneige dans les territoires desservis par la Police provinciale de l'Ontario.	Routes – 1,4 décès pour 10 000 véhicules immatriculés. Motoneiges – 0,94 décès pour 10 000 véhicules immatriculés. Bateaux - 53 décès par année (taux par bateaux immatriculés non disponible).	Nombre de décès égal ou inférieur à la norme.

Obligation de rendre compte au public	Satisfaction[1] de la collectivité à l'égard des services fournis par la Police provinciale de l'Ontario.	Fourchette de 80 à 90 pour 100 des résidents se sentant en sécurité dans leur collectivité[2].	Atteindre ou dépasser cet objectif.
Prestation de services efficients et efficaces	Rapidité de la réponse aux appels.	Répondre à 95 pour 100 des appels 911 à la deuxième sonnerie. Répondre à tous les appels non urgents dans les trois premières sonneries.	Atteindre ou dépasser cet objectif.

1 *La satisfaction de la collectivité comprend la perception de la sécurité du milieu.*

2 *L'enquête sur les services policiers axés sur les résultats, dont sont tirés les taux de satisfaction, a été menée pour la première fois en 1999. Les enquêtes effectuées au cours des cinq prochaines années seront utilisées pour établir une base de référence moyenne qui servira de norme.*

Sécurité publique			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Mesures publiques de sécurité-incendie	Nombre de collectivités participant au programme de sécurité-incendie *Risk Watch®* .	Mise en oeuvre du programme dans les conseils scolaires participants.	Mise en oeuvre du programme *Risk Watch®* dans 10 autres collectivités de l'Ontario.
Mesures publiques de sécurité-incendie	Pourcentage des conseillers en protection contre les incendies du Bureau du commissaire des incendies agréés à titre d'éducateurs en matière de sécurité-incendie et de sécurité des personnes.	Agrément de 100 pour 100 des conseillers en protection contre les incendies.	Agrément de trente-huit conseillers en protection contre les incendies (100 pour 100).
Services efficaces et efficients en matière de sciences judiciaires	Délai moyen depuis la demande de service jusqu'à la rédaction du rapport, pour les analyses judiciaires.	Soixante pour cent des services demandés sont fournis en 90 jours ou moins.	Cinquante pour cent des services demandés seront fournis en 90 jours ou moins.
	Pourcentage de clients déclarant qu'ils sont satisfaits ou très satisfaits des services du Centre des sciences judiciaires.	Maintien constant d'un pourcentage de 80 pour 100 ou plus de clients satisfaits ou très satisfaits.	Atteindre ou dépasser cet objectif.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Solliciteur général

Fonctionnement	905 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	7 935 employés

Services policiers de première ligne

Fonctionnement	599 millions de $
	6 856 employés

Promotion de l'excellence des services de police

Fonctionnement	59 millions de $
	198 employés

Sécurité publique

Fonctionnement	57 millions de $
	486 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	190 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	395 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Pour l'exercice 2001-2002, les programmes suivants ont été transférés à d'autres ministères :

- Services aux victimes, ministère du Procureur général
  (Fonctionnement – 20,4 millions de dollars et 27 employés)
- Projet de mise en place d'un système de communications mobile du gouvernement, Secrétariat du Conseil de gestion
  (Fonctionnement – 20,8 millions de dollars et 8 employés)

* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Solliciteur général

Fonctionnement	932 millions de $
Immobilisations	9 millions de $
	7 790 employés

Services policiers de première ligne

Fonctionnement	617 millions de $
	6 795 employés

Promotion de l'excellence des services de police

Fonctionnement	86 millions de $
	207 employés

Sécurité publique

Fonctionnement	59 millions de $
	517 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	170 millions de $
Immobilisations	9 millions de $
	271 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Directeur, Direction des communications
Jim Cowan
Téléphone : 416 326-5004
Télécopieur : 416 326-0498
Courriel : jim.cowan@jus.gov.on.ca

Adjoint spécial, communications
Bureau du solliciteur général
Bill Parish
Téléphone : 416 326-8268
Télécopieur : 416 326-5085
Courriel : bill.parish@jus.gov.on.ca

Les personnes intéressées à obtenir de plus amples renseignements sur le ministère peuvent également visiter son site Web à : www.solicitorgeneral.msg.gov.on.ca

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Tim Hudak

Nous entamons l'exercice 2001-2002 avec une nouvelle organisation, un nouveau mandat et la chance extraordinaire d'aider la population de l'Ontario à réaliser son rêve : faire de la province le meilleur endroit au monde où vivre, travailler et élever sa famille.

Le 8 février 2001, nous avons regroupé le tourisme, la culture et les loisirs au sein d'un même ministère pour mettre tous les atouts de ces secteurs clés au service de nos objectifs : créer des emplois et aider les Ontariennes et Ontariens à bâtir des communautés prospères.

Nous n'aurions pu choisir un meilleur moment.

L'économie de l'Ontario a connu une croissance totale de 11,9 pour 100 en 1999 et 2000, qui ont été les deux meilleures années de croissance consécutives depuis les années 1980. L'Ontario a créé plus de 550 000 emplois de 1998 à 2000, le plus fort rythme de création d'emplois de toute l'histoire de la province. Selon toutes les prévisions, le nombre des emplois devrait continuer d'augmenter en 2001 et s'accélérer en 2002.

La récente croissance économique alliée aux saines politiques fiscales du gouvernement nous ont permis d'avoir les fonds nécessaires pour investir stratégiquement dans le tourisme, la culture et les loisirs. Grâce à l'*initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme*, nous pouvons reconstruire et restaurer les installations publiques à vocation sportive, récréative, culturelle et touristique réparties dans l'ensemble de l'Ontario. Nous avons doublé le financement accordé au Fonds de dotation pour les arts auquel nous verserons 50 millions de dollars sur cinq ans pour assurer l'avenir à long terme des arts en Ontario. Nous avons augmenté notre engagement envers le marketing touristique de 50 millions de dollars, portant notre contribution totale à 170 millions de dollars sur six ans, pour pouvoir, par l'entremise de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique et de l'industrie du tourisme, promouvoir énergiquement l'Ontario en tant que destination de calibre international offrant des attractions toute l'année.

Au cours du prochain exercice, nous verrons les retombées de ces initiatives et de dizaines d'autres que nous avons mises en oeuvre pour renforcer le secteur du tourisme, de la culture et des loisirs.

Nos stratégies pour 2001-2002 consisteront à profiter de l'essor du tourisme, de la culture et des loisirs. Les partenariats conclus entre ses trois formidables secteurs d'activité nous permettront d'accélérer la création d'emplois, de stimuler la croissance économique et d'avoir des communautés plus prospères.

Je vous invite à étudier notre plan d'activités pour 2001-2002, à réfléchir à nos stratégies et à considérer les résultats que nous comptons atteindre. N'hésitez pas à nous appeler, à nous écrire ou à nous envoyer un courriel pour nous faire part de vos commentaires.

L'honorable Tim Hudak
Ministre du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Objectif général du ministère

Le tourisme, la culture et les loisirs touchent tout le monde en Ontario. Pour des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'étudiants et d'étudiantes de toutes les régions de la province, la vigueur de ces secteurs est synonyme de bons emplois.

Pour des millions d'autres, ces secteurs sont la pierre angulaire d'une qualité de vie enviable. Nous sommes heureux de présenter notre province aux amis et parents qui nous rendent visite. Nous sommes fiers de la notoriété de nos écrivains, acteurs et artistes. Nous nous associons aux victoires de nos athlètes de haut niveau aussi bien qu'aux exploits de notre nièce de huit ans quand elle frappe un coup de circuit au terrain de balle local. Nous sortons enrichis de la fréquentation de nos bibliothèques locales, de l'exploration de notre magnifique patrimoine naturel, avec son important réseau de sentiers de randonnée, et de la découverte de nos bâtiments historiques.

Comme elles sont créatrices d'emplois, ces industries améliorent notre qualité de vie laquelle, à son tour, attire des investissements de qualité et crée encore plus d'emplois. C'est cela l'*Avantage Ontario*.

Pendant l'exercice 2001-2002 et les exercices à venir, le nouveau ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs jouera un rôle de premier plan dans la mise en valeur de ces secteurs essentiels pour l'Ontario.

Nous sommes déterminés à créer une organisation capable de réagir rapidement et efficacement et de saisir les occasions qui se présentent avec ses partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif; une organisation en mesure de répondre aux besoins des divers secteurs; une organisation qui tient ses promesses et aide la population de l'Ontario à avoir les communautés et la qualité de vie qu'elle souhaite.

Nos plans et nos stratégies pour les exercices à venir reposent sur l'objectif général suivant :

Que le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs soit reconnu comme un chef de file national en matière de création d'emplois et d'investissements en appuyant et en favorisant l'expansion du secteur du tourisme, de la culture, des sports, des loisirs et du jeu.

Activités de base

Notre nouveau ministère s'occupe d'un éventail impressionnant d'activités. Ainsi, il s'emploie aussi bien à encourager la pratique du hockey rudimentaire dans les centres sportifs locaux ou la magie des médias numériques d'avant-garde qu'à nous tailler une part du marché farouchement concurrentiel de l'industrie touristique mondiale ou à faire en sorte que les recettes tirées des jeux et des loteries servent à améliorer les services de santé et la vie communautaire dans toutes les régions de l'Ontario.

Bien que le champ d'activité du tourisme, de la culture et des loisirs soit fort étendu, il existe entre ces secteurs des liens étroits qui, à leur tour, cimentent nos activités de base.

Investir dans nos communautés

Nous favoriserons la prospérité des communautés, la création d'emplois et un style de vie agréable pour les Ontariennes et Ontariens et les nouveaux arrivants éventuels en développant nos collectivités locales, régionales et provinciales, ainsi que nos communautés d'intérêts, par le tourisme, la culture, les sports, les loisirs et les jeux. Les initiatives mises en oeuvre à cette fin iront de l'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme aux activités de développement communautaire de la Fondation Trillium de l'Ontario.

Développer nos industries

Nous encouragerons un climat propice aux affaires, faciliterons les partenariats et investirons à long terme dans le développement du tourisme, de la culture, des sports et des loisirs pour augmenter l'avantage concurrentiel de l'Ontario. Nous favoriserons aussi l'expansion du secteur des jeux, en nous assurant qu'il est responsable, réglementé et adapté, pour soutenir le développement économique et la création d'emplois.

Encourager les partenariats avec les organismes et les attractions

Nous travaillerons en collaboration avec nos organismes, attractions, conseils et commissions et le secteur privé afin de tirer le meilleur parti possible des apports économiques, culturels et sociaux de nos organismes et attractions, en nous appuyant sur eux pour stimuler la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité de nos communautés.

Nos organismes, attractions, conseils et commissions sont une mine de compétences spécialisées, de ressources et de programmes capables d'ouvrir des débouchés et des partenariats intersectoriels. En voici quelques-uns :

Musée des beaux-arts de l'Ontario
Commission des biens culturels
Parcs historiques de la Huronie
Collection McMichael d'art canadien
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Commission des parcs du Niagara
Old Fort William
Conseil des arts de l'Ontario
Fondation du patrimoine ontarien
Services des bibliothèques de l'Ontario - Nord
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario
Société de la Place Ontario
Centre des sciences de l'Ontario
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
Fondation Trillium de l'Ontario
Centre des congrès d'Ottawa
Jardins botaniques royaux
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Services des bibliothèques de l'Ontario - Sud
Commission des parcs de la Sainte-Claire
Commission des parcs du Saint-Laurent

Nos activités de base nous permettront de réunir au sein d'un même ministère le tourisme, la culture et les loisirs pour stimuler l'économie et améliorer la qualité de vie de l'Ontario.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Au cours de l'exercice passé, nous avons lancé un grand nombre d'initiatives touristiques, culturelles et récréatives tendant toutes vers un même objectif : multiplier les emplois et stimuler la croissance économique des communautés de l'Ontario.

Avec nos partenaires de l'industrie du tourisme, nous avons investi plus de 50 millions de dollars, dont 15 millions de dollars de nos partenaires et une subvention de 3,2 millions de dollars à la Société de marketing touristique du Nord (SMTN), afin de promouvoir l'Ontario comme destination de calibre international offrant des attractions toute l'année.

Nous avons lancé un nouveau site Web – www.ontariotravel.net – contenant une base de données consultable où sont répertoriés quelque 8 000 hébergements touristiques, événements, excursions d'aventure, festivals et services aux visiteurs.

Notre programme visant à faire de l'Ontario la destination de choix des résidents de la province tout au long de l'année s'est appuyé sur de nouveaux produits dans les catégories suivantes : villes, circuits et activités de plein air. En leur offrant de nouvelles et stimulantes expériences, nous fidéliserons nos visiteurs.

Le Partenariat ontarien de marketing touristique (POMT) a pris la forme d'une alliance stratégique, promotionnelle et commerciale entre le gouvernement et l'industrie. Son objectif est d'attirer un plus grand nombre de visiteurs en Ontario et de les encourager à y séjourner plus longtemps et à y dépenser davantage en découvrant les nombreux attraits de notre magnifique province.

Nous avons joint nos efforts à ceux de la ville de Niagara Falls, de la municipalité régionale de Niagara, de la Commission des parcs du Niagara et du ministère des Transports pour entreprendre d'importants travaux de revitalisation de la rue Robert, l'un des principaux points d'entrée de la province pour nos voisins américains. Cet investissement stratégique, annoncé en octobre 2000, ne manquera pas de créer une première impression favorable chez nos visiteurs et de leur donner l'envie d'explorer la région.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Depuis son lancement, il y a quatre ans, le programme Tourism Oriented Directional Signing (TODS), mis en oeuvre par une entreprise du secteur privé et supervisé par le MTCL, a été adopté par plus de 3 000 exploitants et a dépassé son objectif original de 2 500 exploitants en cinq ans. Si l'on en juge par le nombre de ventes enregistrées, le programme a atteint 80 pour 100 de sa pleine capacité estimative. Sous la direction de l'adjoint parlementaire Frank Mazzilli, nous prendrons les mesures nécessaires pour donner suite à la récente étude réalisée sur ce très fructueux programme.

Nous avons participé à la rédaction de règlements pris en application du projet de loi 101, *Loi visant à favoriser la durabilité des pistes de motoneige et à accroître la sécurité et les mesures d'exécution*. Le projet de loi témoigne de la popularité croissante de ce sport et permettra à l'Ontario Federation of Snowmobile Clubs d'offrir des pistes de motoneige sûres, de qualité et de calibre international.

Pour mieux comprendre les besoins et les désirs de nos visiteurs, nous avons commandé l'Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages, le plus important exercice du genre jamais réalisé en Ontario. Grâce à la participation de 13 partenaires des secteurs public et privé, cette enquête menée auprès de voyageurs nord-américains, au coût de 2 millions de dollars, nous permettra de mieux promouvoir l'Ontario en tant que destination touristique de choix 365 jours par année et d'aider l'industrie à mettre au point des produits adaptés. Des rapports seront publiés tout au long de l'année 2001.

L'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme a été lancée au début de 2001. Ce programme, doté d'un budget de 300 millions de dollars réparti sur cinq ans, a suscité une réaction extraordinaire : plus de 450 demandes, représentant des projets d'une valeur totale de 2 milliards de dollars. Il en découle qu'un programme visant à rénover les installations sportives, culturelles, touristiques et récréatives vieillissantes et à créer de nouvelles attractions était devenu grandement nécessaire.

Nous avons investi près de vingt millions de dollars dans nos organismes et attractions touristiques et culturels pour les aider à restaurer et à rénover leurs infrastructures vieillissantes. Cet investissement leur permettra de préserver les biens publics pour les générations à venir et de continuer à offrir leurs programmes éducatifs, patrimoniaux et culturels pour le plus grand plaisir des étudiantes, des étudiants et des visiteurs.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Nous avons consacré un montant supplémentaire de 25 millions de dollars au Fonds de dotation pour les arts, administré par la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario, portant ainsi à 50 millions de dollars notre engagement pour les cinq prochaines années. En janvier 2001, 196 groupes voués aux arts avaient reçu du gouvernement près de 22 millions de dollars en fonds de contrepartie.

La nouvelle Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SDIMO) a été inaugurée en février 2001; elle servira de point d'accès unique aux industries du film, du livre, des magazines, de la télévision, des enregistrements sonores et des médias numériques. La SDIMO est le premier organisme relevant d'un gouvernement provincial canadien qui encourage l'établissement de partenariats stratégiques entre médias culturels convergents.

Plusieurs crédits d'impôt ont été accordés en 2000 pour encourager les investissements et créer des emplois dans les industries culturelles de l'Ontario.

Une nouvelle loi a été adoptée pour protéger l'investissement des contribuables ontariens qui appuient depuis 35 ans la Collection McMichael d'art canadien. Le gouvernement a également pris des dispositions pour protéger cet investissement pour les générations à venir en accordant 2 millions de dollars pour l'amélioration des immobilisations.

Fidèles à notre promesse d'améliorer les télécommunications, quelque 130 bibliothèques publiques de plus, situées pour la plupart dans de petites localités, sont désormais reliées à Internet par des lignes d'accès ultra-rapide. Le service a été considérablement amélioré pour les usagers qui peuvent maintenant accéder à un plus grand nombre de documents multimédias en perdant moins de temps à les télécharger.

Le Fonds d'encouragement à la protection du patrimoine, doté d'un budget de 10 millions de dollars et lancé en février 2000, offre des fonds d'immobilisations et de dotation de contrepartie à des organismes communautaires (5 millions de dollars) et à la Fondation du patrimoine de l'Ontario (5 millions de dollars) pour la rénovation et la restauration de bâtiments patrimoniaux.

En 2000, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 10 millions de dollars de fonds de contrepartie sur trois ans à la Fondation pour les athlètes et l'entraînement sportif (FAES) pour faciliter l'entraînement des jeunes athlètes ontariens. La FAES a été créée par TO-2008, la Société pour la candidature olympique de la ville de Toronto.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Les Jeux d'été de l'Ontario, qui se tenaient dans la région de Durham, et les Jeux d'été pour les personnes âgées de l'Ontario, Actifest, qui ont eu lieu à Ottawa, ont remporté un franc succès puisque plus de 4 500 personnes ont participé à 35 sports. On a aidé le groupe 2001 London Alliance à se préparer à accueillir les Jeux d'été du Canada 2001, qui se dérouleront à London et dans les localités environnantes en août 2001.

Les Récompenses sportives de l'Ontario ont été remises aux meilleurs athlètes, entraîneurs et bénévoles de l'Ontario, ainsi qu'à des entreprises du secteur privé pour leur contribution aux sports au niveau communautaire.

Les Prix d'excellence Syl Apps ont été décernés à seize jeunes âgés de 12 à 17 ans, au niveau régional, puis provincial, pour leurs activités de bénévolat, leurs prouesses athlétiques et leur leadership.

Ontario actif a été lancé en août 2000 pour sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique et encourager la pratique modérée d'exercices dans la vie de tous les jours. L'objectif de la stratégie Ontario actif est d'encourager la participation chez soi, au travail, à l'école et dans les loisirs.

Quatre nouveaux établissements et installations de jeux ont pu ouvrir grâce à l'aide de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario : des salles de machines à sous aux hippodromes Clinton Raceway, Flamborough Downs et Hanover Raceway, et un casino de bienfaisance à Thunder Bay.

Le ministère a récemment annoncé la construction d'un nouveau casino de bienfaisance dans l'Est de l'Ontario, qui sera administré conjointement par le canton de Leeds et des Mille-Îles et la ville de Gananoque, et d'un nouveau casino permanent à Niagara Falls. Ces deux projets créeront des emplois dans les communautés intéressées.

Au début de l'exercice 2000-2001, une législation référendaire a été mise en place reconnaissant l'importance du soutien populaire et la nécessité de permettre aux municipalités de s'exprimer sur l'expansion des jeux de hasard. Le gouvernement a aussi annoncé que cette expansion serait suspendue pendant trois ans, jusqu'en juin 2003, pour permettre au marché du jeu de la province de bien s'établir.

Le ministère a fourni 100 millions de dollars à l'un de ses organismes, la Fondation Trillium de l'Ontario, pour aider plus de 1 500 oeuvres de bienfaisance et organismes sans but lucratif disséminés dans l'ensemble de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la somme de 17,1 millions de dollars a été affectée à la stratégie provinciale de lutte contre le jeu compulsif. Ces fonds ont permis de financer des traitements et des programmes de prévention et de recherche et, notamment, d'ouvrir le Centre ontarien de recherche sur le jeu compulsif.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

De même que le tourisme, la culture et les loisirs sont étroitement associés à la vie des Ontariennes et Ontariens, les possibilités de croissance et d'amélioration de ces trois secteurs sont elles aussi interdépendantes.

Au cours du prochain exercice, nous donnerons suite aux engagements pris dans le budget de l'Ontario et le discours du Trône de 2001.

Nous travaillerons avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales à l'élaboration d'une stratégie agrotouristique bien pensée visant à harmoniser le développement du tourisme avec la préservation des cultures de fruits fragiles.

Nous inspirant des fructueux efforts engagés récemment par le gouvernement pour aider les producteurs ontariens de vin de glace à accéder au marché européen, nous travaillerons avec les représentants de cette industrie à élaborer une stratégie vinicole et gastronomique de calibre international pour attirer de nouveaux touristes.

De concert avec le ministère des Transports, nous créerons des points de passage internationaux modernes, avec des centres d'information touristique dotés de la technologie la plus récente, aux postes frontaliers stratégiques de l'Ontario, et nous stimulerons l'économie locale par la promotion des destinations touristiques, des attractions culturelles et historiques et des événements locaux et régionaux.

Nous ferons le point sur les programmes de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario pour accroître la compétitivité des industries culturelles. La revue des programmes de la SDIMO se terminera par un important congrès à l'automne 2001 au cours duquel on étudiera de nouvelles possibilités de convergence et de partenariats.

Nous apporterons notre concours au ministère des Finances et aux intervenants pour accorder des dégrèvements d'impôts fonciers aux propriétaires d'édifices désignés en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* comme ayant une valeur architecturale ou historique.

Sous la direction de l'adjoint parlementaire Frank Mazzilli, nous passerons en revue les politiques régissant le sport amateur et les loisirs dans la province.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Outre ces engagements, nous regrouperons les ressources de nos activités de base pour soutenir un certain nombre de stratégies complémentaires à long terme. Pour promouvoir la création d'emplois et l'investissement dans le tourisme, la culture, les loisirs et le jeu dans la province, le ministère :

- favorisera les partenariats intersectoriels et intra-sectoriels en matière de tourisme, de culture, de sports, de loisirs et de jeu;
- encouragera la viabilité de ces secteurs grâce à la mise en place de mécanismes d'investissement appropriés et originaux;
- lancera une stratégie de marketing intégrée qui générera des emplois et de nouveaux investissements, et sera source de croissance économique et de fierté pour la province;
- travaillera avec les organismes et attractions pour augmenter leur efficacité, rentabilité, esprit d'entreprise et responsabilité en encourageant une plus grande coopération et des partenariats plus étroits;
- soutiendra l'industrie du jeu en veillant à ce qu'elle soit responsable, réglementée et adaptée;
- encouragera la recherche de la qualité dans les services et programmes offerts par le ministère, ses partenaires et ses organismes et attractions;
- célébrera ses réalisations et ses succès.

Pendant l'exercice 2001-2002, nous stimulerons l'économie et améliorerons la qualité de vie en Ontario grâce aux initiatives suivantes :

Nous augmenterons la compétitivité de l'industrie touristique de l'Ontario en appuyant la création de nouveaux produits et en encourageant les investissements.

Nous stimulerons le développement économique local et régional, améliorerons l'état et la qualité des installations sportives, récréatives, culturelles et touristiques, ainsi que la qualité et la position sur le marché des principales attractions culturelles et touristiques de l'Ontario en gérant efficacement l'initiative quinquennale Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme, dotée d'un budget de 300 millions de dollars.

Nous investirons 14 millions de dollars dans nos organismes touristiques et culturels afin d'améliorer leurs atouts, de maintenir et de préserver leurs inestimables collections, d'assurer la santé et la sécurité du public et d'enrichir l'expérience des visiteurs.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Nous poursuivrons nos efforts en vue d'améliorer le service à la clientèle dans le domaine de l'archéologie, où nous encouragerons une plus grande efficience et transparence, tout en nous assurant que la richesse archéologique de l'Ontario soit préservée pour les générations à venir.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les bibliothèques publiques de l'Ontario pendant la mise au point d'une nouvelle stratégie nous permettant d'offrir à nos communautés tous les avantages d'un système de bibliothèques publiques efficace, rentable et adapté au XXI^{e} siècle.

Nous établirons un fonds de 6 millions de dollars (sur trois ans) pour améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes défavorisés et leur permettre de participer aux programmes de sports et de loisirs offerts dans leur communauté.

Grâce à un investissement de 3,25 millions de dollars, London sera l'hôte de 5 000 athlètes, entraîneurs et administrateurs sportifs qui viendront participer, en août, aux plus importants jeux multidisciplinaires organisés au Canada pour les jeunes. Ottawa accueillera, en juillet, grâce à un investissement de 3 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario, des visiteurs et participants du monde entier à l'occasion du festival des sports et de la culture marquant les IV^{e} Jeux de la Francophonie.

Nous travaillerons avec l'industrie du jeu dont nous nous servirons comme d'un outil de développement économique et de promotion du tourisme, en mettant à profit les synergies créées par le nouveau ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

Nous travaillerons avec la Fondation Trillium de l'Ontario et ses bénévoles à la formation des équipes d'évaluation des demandes de subvention pour continuer à améliorer la répartition des 100 millions de dollars accordés chaque année à des projets communautaires voués à la culture, aux loisirs, aux sports, à l'environnement et aux services sociaux.

Nous participerons à l'examen en vue de l'optimisation des ressources, annoncé récemment par le gouvernement, pour veiller à ce que nos programmes de subventions et de crédits mettent à profit les synergies créées dans le nouveau ministère, répondent à nos attentes et soient dispensés de façon efficiente et efficace.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Investir dans nos communautés

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Davantage d'Ontariennes et d'Ontariens sont actifs.	Pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens suffisamment actifs pour en tirer les bienfaits sur le plan de la santé.	En 2001, 41 % des Ontariennes et Ontariens sont suffisamment actifs pour en tirer les bienfaits sur le plan de la santé.	41 % des Ontariennes et Ontariens sont suffisamment actifs pour en tirer les bienfaits sur le plan de la santé.
Meilleur accès à des programmes de jeux responsables.	Les établissements de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario offrent des programmes de jeux responsables.	Terminer la mise en place d'une stratégie complète de jeux responsables dans les établissements de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.	La stratégie de jeux responsables dans les établissements de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario atteint 95 % des objectifs visés.

Activité de base : Développer nos industries

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
L'industrie du tourisme de l'Ontario continue de prospérer dans les années à venir.	Recettes touristiques attribuables aux programmes de marketing du ministère.	D'ici 2001, augmenter de 400 millions de dollars par an les recettes touristiques attribuables aux programmes de marketing du ministère.	Les recettes touristiques totales atteignent 500 millions de dollars.
La qualité et la diversité des activités touristiques offertes en Ontario continuent de s'améliorer grâce à des investissements accrus.	Qualité et diversité des produits et activités touristiques offerts en Ontario.	D'ici 2001-2002, élaborer des stratégies spéciales pour au moins six marchés touristiques à créneaux	Effectuer une analyse de l'insuffisance des investissements pour savoir quels sont les secteurs et produits à développer ou dans lesquels investir.
Encourager les industries culturelles de l'Ontario par des incitatifs fiscaux.	Incidence des crédits d'impôts sur les industries du film, de la télévision, de l'animatique, des effets spéciaux et de l'édition.	L'industrie des médias de l'Ontario est plus productive.	Les budgets de production totalisent 498 millions de dollars grâce aux crédits d'impôts.

Activité de base : Encourager les partenariats avec les organismes et les attractions			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Plus grande autonomie des organismes culturels.	Recettes générées par les organismes.	Augmenter les recettes auto-générées au-delà de la base de 46 millions de dollars de l'exercice 1996-1997.	Les recettes auto-générées totalisent 57 millions de dollars.
Activités de jeux rentables.	Rapport coûts de fonctionnement – ventes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.	D'ici l'exercice 2003-2004, améliorer le rapport coûts de fonctionnement – ventes de façon à faire partie des 10 premiers territoires de compétence d'Amérique du Nord pour les recettes de loterie traditionnelle, et des cinq premiers pour les recettes de casino commercial.	Faire partie des 15 premiers territoires de compétence d'Amérique du Nord pour les recettes de loterie traditionnelle et de casino commercial.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Fonctionnement	361 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	27 millions de $ (Remarque 1)
Personnel	795 (Remarque 2)

Investir dans nos communautés

Fonctionnement	126 millions de $
Immobilisations	1 million de $
Personnel	67

Fondation Trillium de l'Ontario

Développer nos industries

Fonctionnement	48 millions de $
Personnel	129 (Remarque 2)

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Encourager les partenariats avec les organismes et attractions

Fonctionnement	183 millions de $
Immobilisations	26 millions de $
Personnel	581 (Remarque 2)

Musée des beaux-arts de l'Ontario
Parcs historiques de la Huronie
Collection McMichael d'art canadien
Conseil des arts de l'Ontario
Old Fort William
Fondation du patrimoine ontarien
Société de la Place Ontario
Centre des sciences de l'Ontario
Jardins botaniques royaux
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Commission des parcs du Saint-Laurent

Administration du ministère (Remarque 3)

Fonctionnement	4 millions de $
Personnel	18

Remarques :

1. Les dépenses du ministère sont rapportées selon la méthode comptable du CCSP. Les dépenses de fonctionnement du ministère comprennent le transfert de la Fondation Trillium de l'Ontario et du volet Culture, Sports et Loisirs du ministère des Affaires civiques.
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes suivants : Fondation du patrimoine de l'Ontario, Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, Société de la Place Ontario, Centre des sciences de l'Ontario, Société du Partenariat ontarien de marketing touristique et Commission des parcs du Saint-Laurent.
3. Sont inclus le bureau central et les services de communications. En 2000-2001, les services de soutien administratif et services régionaux du volet Tourisme étaient assurés par le ministère du Développement économique et du Commerce. En 2000-2001, les services de soutien administratif et services régionaux du volet Culture, Sports et Loisirs étaient assurés par le ministère des Affaires civiques.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Fonctionnement	392 millions de $ (Remarque 1)
Immobilisations	68 millions de $ (Remarque 1)
Personnel	860

Investir dans nos communautés

Fonctionnement	156 millions de $
Immobilisations	50 millions de $
Personnel	97

Fondation Trillium de l'Ontario

Développer nos industries

Fonctionnement	57 millions de $
Personnel	139 (Remarque 2)

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Encourager les partenariats avec les organismes et attractions

Fonctionnement	174 millions de $
Immobilisations	18 millions de $
Personnel	585 (Remarque 2)

Musée des beaux-arts de l'Ontario
Parcs historiques de la Huronie
Collection McMichael d'art canadien
Conseil des arts de l'Ontario
Old Fort William
Fondation du patrimoine ontarien
Société de la Place Ontario
Centre des sciences de l'Ontario
Jardins botaniques royaux
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Commission des parcs du Saint-Laurent

Administration du ministère (Remarque 3)

Fonctionnement	57 millions de $
Personnel	139 (Remarque 2)

Remarques :

1. Les affectations du ministère sont rapportées selon la méthode comptable du CCSP. Les affectations du ministère comprennent le transfert de la Fondation Trillium de l'Ontario et du volet Culture, Sports et Loisirs du ministère des Affaires civiques.
2. Le nombre des employés comprend ceux des organismes suivants : Fondation du patrimoine de l'Ontario, Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, Société de la Place Ontario, Centre des sciences de l'Ontario, Société du Partenariat ontarien de marketing touristique et Commission des parcs du Saint-Laurent.
3. Sont inclus le bureau central et les services de communications. Les services de soutien administratif et les services régionaux sont assurés par le ministère des Affaires civiques.

Personnes à contacter

Ministre du Tourisme, de la Culture et des Loisirs
L'honorable Tim Hudak
Téléphone : 416 326-9326
Télécopieur : 416 326-9338

Bureau du sous-ministre
Todd Kilpatrick
Chef de cabinet du sous-ministre
Téléphone : 416 314-7819
Télécopieur : 416 314-7854
Courriel : todd.kilpatrick@omt.gov.on.ca

Tourisme
Jean Lam
Sous-ministre adjointe
Téléphone : 416 325-6961
Télécopieur : 416 325-6985
Courriel : jean.lam@omt.gov.on.ca

Culture, Sports et Loisirs
Lucille Roch
Sous-ministre adjointe
Téléphone : 416 314-7262
Télécopieur : 416 314-7461
Courriel : lucille.roch@mczcr.gov.on.ca

Jeux/Fondation Trillium de l'Ontario
Laura A. Pisko-Bezruchko
Directrice, Politiques et partenariats avec les organismes
Téléphone : 416 325-7470
Télécopieur : 416 325-8568
Courriel : laura.pisko-bezruchko@mbs.gov.on.ca

Bureau de l'investissement et du développement touristiques
Terry Smith
Directrice
Téléphone : 416 314-7105
Télécopieur : 416 327-2506
Courriel : terry.smith@omt.gov.on.ca

Secrétariat des partenariats pour les sports, la culture et le tourisme
Bill Kriesel
Chef de service
Téléphone : 416 314-1682
Télécopieur : 416 314-1382
Courriel : bill.kriesel@mczcr.gov.on.ca

Les personnes voulant de plus amples renseignements sur le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs peuvent visiter son site Web à :

http://www.tourism.gov.on.ca/french/index.asp

Pour de plus amples renseignements sur les organismes, conseils, attractions et commissions qui relèvent du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, prière de consulter les pages bleues ou blanches de l'annuaire téléphonique ou de suivre les liens du site Web du ministère.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. Brad Clark

En ce début de XXI[e] siècle, le système de transport de l'Ontario continue à servir de moteur à l'économie de la province.

Le ministère des Transports de l'Ontario gère un réseau routier d'une valeur de 27 milliards de dollars qui s'étend sur 16 500 kilomètres et se classe, en matière de sécurité, au deuxième rang au Canada et au quatrième rang en Amérique du Nord. Depuis 1995, l'Ontario a affecté plus de cinq milliards de dollars à la consolidation et à l'amélioration de ses infrastructures routières, auxquelles devrait s'ajouter un investissement supplémentaire de près d'un milliard de dollars d'ici la fin de l'année. Des partenariats stratégiques avec l'entreprise privée devraient aussi se solder par de nouveaux projets d'investissement et de construction.

L'existence d'une infrastructure routière sécuritaire, efficiente et intégrée encourage l'investissement économique, stimule la création d'emplois, protège l'environnement et contribue à améliorer la qualité de la vie. Fort des succès remportés dans le secteur des transports depuis cinq ans, mon ministère est heureux de contribuer à la réalisation de la vision d'avenir du gouvernement.

Le ministère des Transports prend les mesures nécessaires pour planifier l'avenir du transport en Ontario, conformément à la nouvelle stratégie ontarienne de croissance intelligente annoncée récemment dans le discours du Trône et le budget de l'Ontario. En collaboration avec la Société SuperCroissance de l'Ontario et le ministère des Affaires municipales et du Logement, nous sommes déterminés à tenir la promesse de la croissance intelligente, à savoir que la province soit servie par le système de transport dont elle a besoin pour l'accompagner dans sa croissance au cours des 20 prochaines années.

Je vous invite à lire le *Plan d'activités 2001-2002* du ministère des Transports, qui vous renseignera sur les orientations qui nous permettront de maintenir l'Ontario sur le chemin de la prospérité économique.

L'honorable Brad Clark
Ministre des Transports

Objectifs généraux du ministère

L'avenir du secteur des transports dans la province dépend de la vision et de l'orientation dynamiques du ministère qui s'engage à mettre en place une infrastructure qui soutienne nos objectifs économiques, environnementaux et communautaires.

La croissance devrait se poursuivre en Ontario au cours des 20 prochaines années, alimentée par un système de transport plus efficace et plus efficient. Qui dit amélioration des transports dit nouveaux investissements commerciaux, création d'emplois et expansion économique. Qui dit amélioration des transports dit aussi collectivités plus sûres et plus fortes, environnement plus sain et qualité de vie plus élevée.

Le ministère des Transports travaille dur pour atteindre ses objectifs.

- Il progresse dans la mise en oeuvre de projets de transport à long terme en se fondant sur la stratégie de croissance intelligente du gouvernement. Les projets visent la création de nouveaux corridors routiers, l'amélioration des corridors existants et la préservation de l'environnement naturel.
- Il collabore avec la Société ontarienne Supercroissance et d'autres partenaires des secteurs privé et public dans le but de créer un meilleur système de transport dans la province qui utilise au mieux les deniers publics.
- Il entretient le système routier de l'Ontario.
- Il favorise la sécurité des usagers de la route en établissant des normes et en promulguant des lois et des règlements pour encourager l'adoption de bonnes habitudes de conduite.
- Il fait appel à des technologies qui permettent d'augmenter la sécurité des usagers du réseau routier.
- Il améliore son système de prestation électronique de services à la population de l'Ontario.

Activités de base

Application des principes de la croissance intelligente à la planification et à la politique des transports

Les activités de planification du ministère des Transports appuient la stratégie de croissance intelligente du gouvernement. Elles visent la mise en place du système de transport dont l'Ontario a besoin pour favoriser l'expansion économique et la croissance de fortes collectivités au cours des 20 prochaines années.

Le ministère des Transports continuera de planifier ses activités en collaboration avec la Société SuperCroissance de l'Ontario, le plus vaste programme d'aménagement de l'infrastructure dans l'histoire de la province. Le ministère et la Société poursuivront leur collaboration avec d'autres gouvernements, des partenaires de l'industrie, des associations municipales et le secteur privé.

Le ministère surveille et évalue les tendances sociales, économiques et technologiques. Cette démarche facilite l'élaboration des politiques et la planification du système de transport de l'Ontario.

Priorité accordée à la sécurité des usagers de la route

Le ministère des Transports de l'Ontario définit des normes de sécurité et élabore des politiques, des lois et des règlements qui visent tous ceux qui empruntent les routes de l'Ontario – automobilistes, cyclistes et piétons.

Il éduque le public sur les mesures de sécurité à respecter, et évalue l'efficacité de ces dernières. Il inspecte les transporteurs commerciaux, veille au respect des normes, fait passer les examens de conduite, délivre les permis de conduire et immatricule les véhicules.

En raison de la croissance économique de la province, il y a plus de conducteurs et de véhicules que jamais sur les routes. Il y a plus de 8,1 millions de conducteurs, 9,1 millions de titulaires d'une immatriculation, 74 000 transporteurs commerciaux et 2 600 clients commerciaux.

Le ministère consulte de façon continue ses divers partenaires des secteurs privé et public dans le but d'offrir des programmes et des services conçus pour encourager la sécurité routière.

Gestion des routes provinciales

Le ministère des Transports gère et entretient plus de 16 500 km de routes et plus de 2 500 ponts.

Principales responsabilités

- Planification et conception de routes, évaluations environnementales, construction de nouvelles routes, réfection des routes existantes pour augmenter leur efficacité et leur sécurité, et entretien continu des routes.
- Élaboration de normes, de politiques et de directives opérationnelles concernant le réseau routier.
- Recherche et adoption de nouvelles technologies pour améliorer la gestion du réseau routier.

En plus du réseau routier, le ministère appuie la prestation de services de traversier dans huit lieux de la province, dans le Sud-Ouest, l'Est, le Nord-Est et le Nord de l'Ontario, en fournissant des services et une aide financière. Il exploite et entretient également 29 aéroports en régions éloignées pour assurer l'accès à ces régions.

Par ailleurs, le ministère fournit une aide et un soutien techniques pour la conception, la construction et l'entretien des routes et des ponts dans les régions du Nord de l'Ontario non érigées en municipalités.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Au cours de l'exercice, la sécurité des usagers de la route est demeurée une priorité essentielle du ministère des Transports. D'ailleurs, l'Ontario se classe toujours au quatrième rang parmi les territoires les plus sûrs d'Amérique du Nord.

Le ministère a dirigé de nombreuses initiatives conçues pour décourager la conduite agressive et augmenter la sécurité dans les collectivités et sur les routes de l'Ontario.

Le gouvernement a conclu une entente avec le Québec concernant le poids et la dimension des véhicules. L'entente prévoit l'harmonisation du poids et de la dimension des camions gros porteurs qui traversent régulièrement les frontières entre l'Ontario et le Québec, ce qui augmentera la stabilité et la sécurité des véhicules.

Le ministère a continué de veiller à l'application des lois rigoureuses de la province sur la sécurité des autobus et des camions. Il a procédé à l'inspection de plus de 79 000 transporteurs commerciaux.

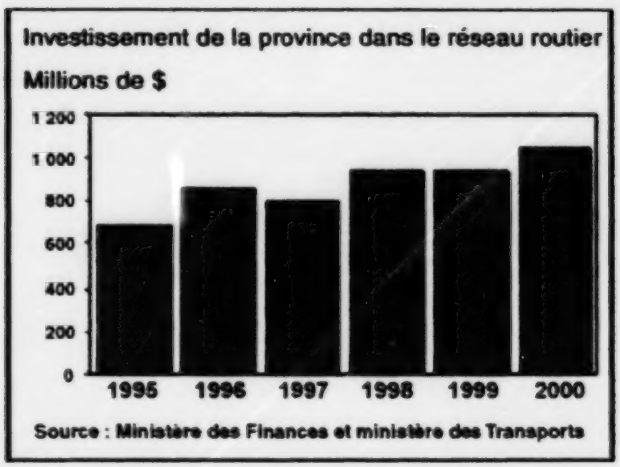

Un montant sans précédent d'un milliard de dollars a été affecté à l'augmentation et à la réfection du réseau de transport de l'Ontario dans des projets financés par le ministère des Transports et le ministère du Développement du Nord et des Mines. Les fonds ont été utilisés pour réparer des routes existantes, réduire l'encombrement sur les routes principales dans les régions urbaines et le long des corridors de commerce international, et prolonger les routes de la province vers le Nord.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

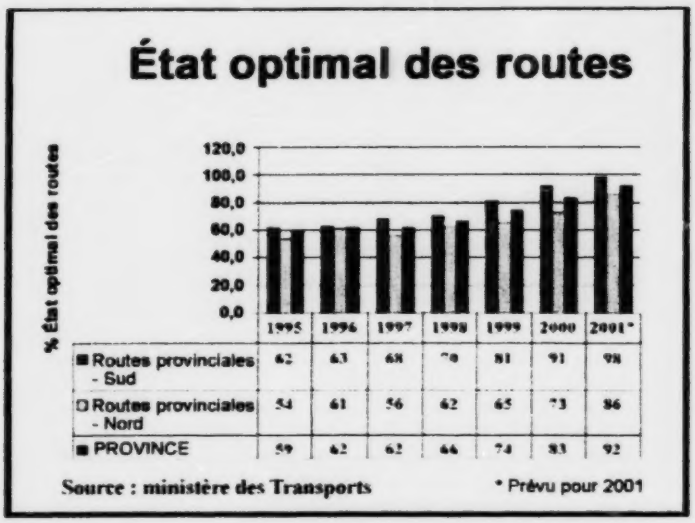

Le réseau routier provincial atteindra environ 92 pour 100 de *l'état optimal des routes* en 2001. L'*état optimal des routes* est une mesure de l'état du revêtement des chaussées dans l'ensemble de la province. L'état des routes est dit optimal à 100 pour 100 lorsque deux tiers du revêtement des chaussées sont en bon état et que la réparation du reste est prévue dans les cinq années à venir.

En 2000-2001, le ministère des Transports a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de faire entretenir la totalité du réseau routier par le secteur privé. Le personnel du ministère a continué de surveiller de près les travaux de tous les entrepreneurs pour vérifier que les normes élevées de la province étaient respectées. Un nouveau système d'évaluation de la performance a aussi été adopté qui permet de tenir compte de la performance passée des sociétés avant de leur confier de nouvelles tâches. De même, le projet *Entretien 2001* a terminé sa cinquième saison et a mis à l'essai des technologies et des équipements novateurs pour contribuer à rendre les routes plus sûres pour tous les utilisateurs.

Le ministère a mis en oeuvre un certain nombre de nouvelles pratiques exemplaires dans les secteurs du génie et de la construction. Les exemples les plus notables sont une nouvelle façon d'établir le coût du cycle de vie du revêtement des autoroutes, un nouveau code pour la construction des ponts, un programme d'optimisation des ressources en ingénierie et une nouvelle stratégie de protection des ponts contre la corrosion grâce à l'utilisation d'une armature de béton et d'acier inoxydable à haute performance.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Les activités de planification des transports ont continué à préparer la province à faire face à la spectaculaire croissance démographique attendue et à favoriser les progrès économiques dans le cadre de la stratégie de croissance intelligente du gouvernement. Le ministère a mené d'importantes études pour décider des nouveaux corridors à créer et améliorer ceux qui existent déjà. Il faut mentionner, notamment, l'évaluation des besoins de la région de Niagara, le prolongement de la route 427, la construction d'un périphérique à Ottawa, le prolongement de la route 404 et la voie de contournement de Bradford.

Le ministère a continué à détenir le record des conducteurs titulaires d'un permis et des véhicules immatriculés. Les 8,1 millions de conducteurs et les 9,1 millions de véhicules immatriculés qui ont circulé en Ontario au cours de l'année ont représenté une augmentation d'environ 10 pour 100 par rapport à 1999-2000. Quelque 266 000 nouveaux conducteurs se sont inscrits au Programme de délivrance graduelle des permis de conduire; 203 800 conducteurs ont réussi le programme et obtenu un permis assorti de tous les privilèges.

Les services aux clients et l'efficacité ont été améliorés grâce à un certain nombre de changements apportés dans les 53 Centres d'examen de conduite du ministère et les 281 bureaux indépendants de délivrance de permis de conduire et de certificats d'immatriculation des véhicules répartis dans tout l'Ontario.

L'Ontario a conservé sa position de tête dans le secteur du développement des technologies de pointe utilisées pour la gestion des systèmes de transport. Un exemple notable est le système de gestion de la circulation COMPASS utilisé dans les régions du Grand Toronto et d'Ottawa.

Le ministère des Transports a dirigé une mission commerciale à Turin, en Italie, où avait lieu la septième Conférence internationale sur les systèmes de transport intelligent. L'Ontario a pu partager son savoir-faire avec d'autres pays à la recherche de solutions technologiques aux problèmes de gestion de la circulation.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Choix inspirés par la stratégie de croissance intelligente

La planification stratégique du ministère des Transports soutiendra l'engagement pris par le gouvernement, dans le cadre de la stratégie de croissance intelligente, de favoriser la croissance de l'économie et des collectivités et de renforcer la sécurité et la santé de l'Ontario.

Améliorations prévues pour le système de transport de l'Ontario

- Appuyer la mise en place de portes d'accès internationales modernes aux postes frontaliers de Windsor et de Niagara.
- Planifier le prolongement de routes existantes et la construction de nouvelles routes, y compris la prolongation de la route 407 Est jusqu'aux routes 35 et 115.
- Trouver des solutions de financement et de partenariat public/privé novatrices pour les nouvelles routes et le prolongement des routes existantes.
- Chercher des moyens d'améliorer le débit routier et de réduire ses répercussions sur la qualité de l'air.

Établissement d'un milieu favorable à l'investissement

La concurrence toujours plus grande et la mondialisation des marchés requièrent que des décisions importantes soient prises pour maintenir un climat favorable à l'investissement. La province doit accorder une attention particulière à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles au commerce.

Renforcement des investissements

Par exemple, le ministère :

- Appuiera les efforts déployés pour augmenter les sommes investies dans la province en rationalisant le processus de réciprocité des permis de conduire;
- Encouragera l'exploitation plus sûre des véhicules utilitaires servant à transporter les personnes et les biens en proposant des modifications législatives de façon à promouvoir l'harmonisation du poids et de la dimension des véhicules, et à favoriser la compétitivité de l'industrie et la sécurité sur les routes.

Priorité accordée à la sécurité routière

En matière de sécurité, le réseau routier de l'Ontario se classe au quatrième rang en Amérique du Nord. Toutefois, nous devons maintenir nos efforts pour réduire les cas de conduite agressive, dangereuse ou avec facultés affaiblies.

La sécurité d'abord

- Poursuivre un vaste programme de sécurité conçu pour réduire les collisions et cibler les usagers de la route qui causent des problèmes. Des modifications sont prévues dans plusieurs secteurs, dont le port de la ceinture et les dispositifs de protection pour enfants, les véhicules tout terrain, les conducteurs agressifs, les condamnations et les dossiers des conducteurs, les conducteurs inadmissibles et les suspensions de permis.

Amélioration du service grâce à la technologie

Le ministère des Transports gère le plus vaste réseau de prestation de services directs du gouvernement. En 2000-2001, plus de 26 millions de transactions ont généré approximativement 930 millions de dollars en recettes non fiscales. À des fins d'application de la loi, d'autres autorités ont constamment accès à nos systèmes d'enregistrement des conducteurs et d'immatriculation des voitures et des véhicules utilitaires qui contiennent plus de 100 millions de dossiers. Les conducteurs n'ont jamais été aussi nombreux à emprunter le système de transport de l'Ontario et l'on prévoit une augmentation de la demande.

Stratégies fondées sur la technologie pour améliorer le service à la clientèle et gérer les transports

- Mettre en oeuvre un vaste plan pour augmenter l'efficacité et la commodité des transactions électroniques, et assurer une meilleure utilisation de l'information.
- Envisager d'utiliser des systèmes de transport intelligent au moment de planifier et d'améliorer les infrastructures routières afin de favoriser la circulation, de promouvoir la sécurité et de protéger l'environnement.

Approche novatrice en matière de services à la clientèle

Le ministère s'est engagé à respecter la priorité du gouvernement qui tient à offrir des services plus intelligents et plus rapides à sa clientèle.

Un service meilleur et plus rapide

- Collaborer avec la Société Supercroissance à l'élaboration de méthodes novatrices pour étendre les infrastructures routières.
- Faire appel au savoir-faire de l'entreprise privée pour assurer des services d'examen de conduite de qualité.
- Mettre en oeuvre une capacité améliorée de prestation électronique des services pour répondre à la demande accrue d'accès aux services.
- Renouveler et renforcer les partenariats avec les entreprises privées des secteurs de l'ingénierie, de la construction et de l'entretien des routes.

Respect des valeurs environnementales de l'Ontario

Le ministère des Transports appuie fermement la Charte des droits environnementaux de l'Ontario, conçue pour protéger l'environnement naturel de la province. Le ministère continuera donc à appuyer ses activités de planification et ses décisions sur son énoncé de valeurs environnementales, de même que sur d'autres considérations sociales, économiques et scientifiques.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Planification et politique des transports

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Système de transport fiable, efficace, accessible et intégré.	Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 10 km d'un des principaux corridors routiers de la province.	Objectif : 90 pour 100.	Faire en sorte que 90 pour 100 de la population ait accès à l'un des principaux corridors routiers de la province.

Activité de base : Gestion des routes provinciales

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Gestion rentable des routes provinciales.	Pourcentage des dépenses d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite par rapport aux frais généraux.	Objectif : 80 pour 100 des dépenses totales d'immobilisations routières consacrées à la construction proprement dite.	Le ministère continue à renouveler son stock de plans techniques épuisé par les programmes importants mis en oeuvre au cours des années passées. Nous serons tout de même capables de maintenir une moyenne mobile de près de 80 pour 100 sur trois ans.

Activité de base : Sécurité des usagers de la route			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Sécurité accrue des usagers de la route et des conducteurs ontariens.	Nombre de décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire.	Continuer à faire partie des dix territoires nord-américains les plus sécuritaires et maintenir la tendance à l'amélioration.	Rester parmi les 10 territoires nord-américains les plus sécuritaires et maintenir la tendance à l'amélioration. Relever et faire rapport sur le nombre de décès et de collisions par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire.
Véhicules utilitaires et transporteurs sécuritaires.	Pourcentage de véhicules utilitaires qui ne présentent pas de défaut mécanique lors des inspections aléatoires de trois jours effectués chaque année.	Objectif : Augmenter à plus de 70 pour 100 la proportion de véhicules utilitaires qui ne présentent pas de défaut mécanique lors des inspections de trois jours effectuées dans le cadre du programme « Road Check ».	Augmenter à au moins 70 pour 100 la proportion de véhicules utilitaires qui ne présentent pas de défaut mécanique lors des inspections de trois jours effectuées dans le cadre du programme « Road Check ».
Prestation de services à la clientèle efficaces pour ce qui est des examens, de l'enregistrement et de la délivrance de permis de conduire.	Pourcentage de clients satisfaits des services.	Objectif : 80 pour 100 des clients se disent satisfaits des services relatifs aux examens, à l'enregistrement et à la délivrance des permis de conduire.	Continuer d'offrir d'excellents services à la clientèle et faire passer à plus de 80 pour 100 le degré de satisfaction des clients par rapport aux centres d'examen de conduite et aux bureaux privés d'examen des conducteurs. Accorder au programme de délivrance graduelle des permis de conduire les ressources nécessaires pour améliorer les services à la clientèle.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère des Transports	
Fonctionnement	549 millions de $
Immobilisations	806 millions de $
	4 645 employés

Planification et politique des transports	
Fonctionnement	50 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	128 employés

Sécurité des usagers de la route	
Fonctionnement	163 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 800 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	262 millions de $
Immobilisations	806 millions de $
	2 327 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	214 employés

Groupement de la technologie de l'information et de l'information sur les transports	
Fonctionnement	28 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	176 employés

Remarque: Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein. Il ne tient pas compte du recrutement en cours pour pourvoir les postes vacants.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère des Transports	
Fonctionnement	519 millions de $
Immobilisations	673 millions de $
	4 965 employés

Planification et politique des transports	
Fonctionnement	14 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	136 employés

Sécurité des usagers de la route	
Fonctionnement	169 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	1 945 employés

Gestion des routes provinciales	
Fonctionnement	247 millions de $
Immobilisations	673 millions de $
	2 507 employés

Soutien des activités	
Fonctionnement	44 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	183 employés

Groupement de la technologie de l'information et de l'information sur les transports	
Fonctionnement	45 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	194 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Geoff Bell
Téléphone : 416 327-1824
Télécopieur : 416 327-9188
Courriel : Geoff.Bell@mto.gov.on.ca

Planification et politique des transports
Direction des politiques stratégiques
Chris Giannekos
Téléphone : 416 235-4039
Télécopieur : 416 235-5243
Courriel : Chris.Giannekos@mto.gov.on.ca

Gestion des routes provinciales
Direction de l'élaboration des programmes
Mike Goodale
Téléphone : 905 704-2601
Télécopieur : 905 704-2626
Courriel : Mike.Goodale@mto.gov.on.ca

Sécurité des usagers de la route
Division de la sécurité et des règlements
Kevin Perry
Téléphone : 416 235-5246
Télécopieur : 416 235-5362
Courriel : Kevin.Perry@mto.gov.on.ca

Site Web du ministère des Transports :
www.mto.gov.on.ca

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

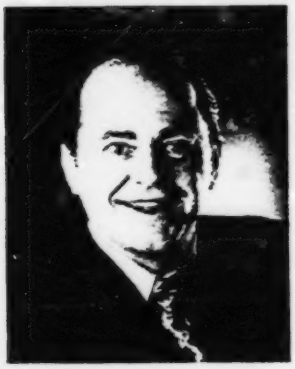

L'hon. Chris Stockwell

Le ministère du Travail est au coeur du plan du gouvernement pour faire de l'Ontario l'économie la plus performante et offrant la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord. Cette année, ses activités ont surtout visé à soutenir l'avantage concurrentiel de la province, une formule gagnante qui se traduit par des lieux de travail sûrs, équitables et très dynamiques et qui a contribué à la création de plus de 822 000 emplois depuis 1995.

Il convient de rappeler que nous avons rempli un certain nombre d'engagements importants énoncés dans le Plan d'action. Ainsi, la *Loi sur les normes d'emploi*, devenue désuète, a été révisée pour la première fois en un quart de siècle, afin d'assurer aux entreprises et à leurs employés une plus grande marge de manoeuvre pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins particuliers. La nouvelle loi remplit également notre engagement d'accorder aux travailleurs jusqu'à dix jours de congé sans rémunération, avec protection de l'emploi, pour urgence familiale.

Les mesures de transparence prévues dans la *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail* exigent que les syndicats et les regroupements de syndicats divulguent les salaires et les avantages sociaux qu'ils versent à leurs dirigeants et employés qui gagnent 100 000 $ ou plus. En outre, avec le concours des entrepreneurs et des syndicats du secteur de la construction résidentielle, une nouvelle formule de négociation collective a été instaurée dans le but de limiter les risques de grèves consécutives comme celles qui ont paralysé les chantiers dans la région du grand Toronto en 1998 et désorganisé les acheteurs de maisons neuves. D'autres réformes touchant la législation du travail ont contribué à accroître la compétitivité des secteurs de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle de l'Ontario.

Je constate avec plaisir que l'année dernière, 95,2 pour 100 des conventions collectives ont été renouvelées sans grève ni lock-out, portant à 96,3 pour 100 la moyenne ontarienne sur trois ans. Au plan de la santé et de la sécurité, nous avons pris des mesures pour réduire l'incidence des maladies professionnelles en renforçant les limites d'exposition des employés à des substances dangereuses en milieu de travail. Enfin, nous avons mis les jeunes travailleurs au premier rang de nos priorités en lançant de nombreuses initiatives qui les renseignent sur la sécurité au travail.

Au cours de l'exercice qui vient, le ministère se concentrera sur les questions liées au travail et aux lieux de travail de façon à promouvoir l'emploi, l'investissement et la croissance et à assurer la sécurité, la santé et l'équité dans les lieux de travail grâce à des relations productives. Nous visons non seulement à assurer l'application des normes sur le milieu de travail prescrites par la loi, mais aussi à les dépasser.

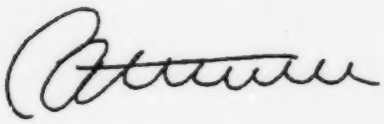

L'honorable Chris Stockwell
Ministre du Travail

Objectif général du ministère

Des lieux de travail sûrs, sains et équitables, marqués au coin de la performance et de relations patronales-syndicales productives assurent une économie dynamique et concurrentielle qui bénéficie à toute la population. Voilà l'objectif que vise le ministère du Travail, en plus de favoriser la prospérité de l'Ontario grâce à l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'équité et des relations dans les lieux de travail et dans la collectivité en général.

Activités de base

Pour remplir sa mission, le ministère se concentre sur trois activités de base :

Santé et sécurité au travail. Le ministère vient en aide aux entreprises afin qu'elles deviennent parmi les plus sûres du monde en offrant un milieu où sécurité, productivité et compétitivité vont de pair. Il élabore, communique et applique des lois en matière de santé et de sécurité au travail pour réduire ou éliminer les maladies et les accidents professionnels, particulièrement dans les secteurs de la construction, de l'industrie et de l'exploitation minière.

Droits et devoirs en matière d'emploi. Le ministère appuie les pratiques commerciales souples et modernes qui favorisent la concurrence et garantissent la protection des travailleuses et travailleurs ontariens par l'établissement de normes en matière de salaire et de conditions de travail. Il a élaboré et favorisé l'adoption de lois souples, justes et exécutoires comme la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et la *Loi sur l'équité salariale*. Le ministère encourage les employeurs à les observer grâce à la promotion, à la consultation, à l'inspection, à des enquêtes et à des mesures d'exécution.

Relations du travail. Le ministère encourage les employeurs et leur personnel à établir des relations de travail équilibrées, stables et harmonieuses qui favorisent l'autonomie des lieux de travail et font de l'Ontario un endroit où il fait bon investir et travailler. Les activités du ministère en matière de relations de travail sont triples : il aide les parties à régler les conflits de travail en se fondant sur différentes lois en matière d'emploi; il aide les parties à négocier des conventions collectives; il fournit de l'information sur la négociation collective.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Les lieux de travail sûrs, sains et équitables qui se caractérisent par des relations productives contribuent à la prospérité économique en établissant un climat d'affaires concurrentiel propice à l'investissement et à la création d'emplois. L'année dernière, l'adoption de lois importantes a permis de réformer et d'actualiser certains aspects essentiels de la législation du travail en Ontario de façon à encourager et à soutenir la croissance et la compétitivité de l'économie.

Pendant que le ministère poursuivait ses efforts de réduction des accidents du travail et de promotion de la sécurité auprès des jeunes travailleurs, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) continuait son formidable redressement. En janvier 2001, la CSPAAT a déclaré qu'elle avait presque réduit de moitié sa dette non provisionnée, qui est passée à 6 milliards de dollars en regard de 11,5 milliards de dollars en 1995.

Le ministère est également le catalyseur et l'administrateur du Secrétariat aux enquêtes, aux inspections et à l'application des lois, une initiative qui vise à trouver, à l'intention des 5 000 professionnels de 13 ministères, les façons les plus efficaces de remplir leurs rôles d'inspecteurs et d'enquêteurs.

Santé et sécurité au travail

L'Ontario est fier d'annoncer qu'il a enregistré le plus faible taux de lésions avec interruption de travail au Canada selon les données de la CSPAAT. En décembre 2000, la province atteignait un jalon en affichant un taux d'accidents du travail de 1,8 par 100 travailleurs, et elle poursuit ses efforts en vue de faire de la province l'un des endroits les plus sûrs du monde où travailler. L'Ontario a également contribué à réaliser un des engagements du ministère du Travail, à savoir réduire le taux de lésions avec interruption de travail de 30 pour 100 en cinq ans. Cette réalisation se traduit notamment par une réduction moyenne de 29 pour 100 des cotisations à la CSPAAT.

L'engagement des secteurs public et privé de l'Ontario à renseigner les jeunes travailleurs et travailleuses sur la sécurité au travail est largement soutenu par les dirigeants d'entreprises, les éducateurs, les associations de sécurité au travail et les parents de tous les coins de la province. Compte tenu du grand succès remporté par le Programme de sensibilisation des jeunes au travail offert aux élèves de 9^{e} et 10^{e} années, on envisage d'étendre l'initiative *Travailleur avisé, travailleur en santé!* aux élèves de 11^{e} et 12^{e} années.

Avec la mise à jour des limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) à 202 substances, rendue possible grâce à des consultations menées auprès de personnes et de groupes concernés, l'Ontario a dorénavant des règlements protégeant les travailleurs et travailleuses contre plus de 700 produits chimiques dangereux sur les lieux de travail.

Droits et devoirs en matière d'emploi

La *Loi sur les normes d'emploi* a fait l'objet d'une réforme globale, la première en plus de 25 ans, afin de refléter les pratiques commerciales actuelles et d'offrir aux employeurs et à leur personnel une plus grande marge de manoeuvre pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins particuliers. Cette loi établit les normes minimales visant les heures de travail, les vacances, les salaires, les heures supplémentaires et les indemnités de départ. En vertu de la loi, les travailleuses et travailleurs ont droit à un congé de maternité ou à un congé parental protégé d'une durée de 52 semaines et jusqu'à 10 jours de congé sans rémunération pour urgence familiale. Les changements concernant les congés parentaux ont été adoptés en décembre 2000; quant aux autres modifications, elles devraient être promulguées d'ici le milieu de l'été 2001.

Le ministère a mis en application une stratégie d'inspection proactive axée principalement sur les secteurs du commerce de détail, du vêtement, des restaurants et bars, et des stations-service afin d'y accroître le taux de conformité à la *Loi sur les normes d'emploi* de 20 pour 100 au cours des cinq prochaines années.

Relations du travail

La stabilité des relations de travail dans les secteurs privé et public favorise l'essor des entreprises et les nouveaux investissements et, du coup, procure un avantage concurrentiel. Au cours des trois dernières années, l'Ontario a réglé 96,3 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out.

La *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail (industrie de la construction)* propose depuis le 1er mai 2001 une nouvelle formule de négociation collective afin d'éviter que ne se répètent les problèmes qu'ont connus les entrepreneurs et les acheteurs de maisons neuves lors des grèves qui ont sévi dans le secteur de la construction résidentielle en 1998. Cette loi aidera également les entrepreneurs des secteurs syndiqués de la construction résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle à devenir plus compétitifs.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Conformément à la *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail*, adoptée en décembre 2000, les syndicats et les regroupements de syndicats devaient avoir divulgué au plus tard le 1er avril 2001 les nom, poste, salaire et avantages imposables des dirigeants et employés dont le salaire et les avantages imposables s'élevaient à 100 000 $ ou plus au cours de la dernière année civile.

Parmi les autres améliorations apportées par la loi à la démocratie en milieu de travail, mentionnons la prolongation de la période de retrait de l'accréditation syndicale à l'expiration des conventions collectives, qui passe de deux mois à trois mois, renforçant le droit démocratique des travailleuses et travailleurs à décider, par vote secret, s'ils désirent continuer à être représentés par un syndicat. La loi oblige le ministère du Travail à afficher dans les lieux de travail de la province des renseignements sur les droits des travailleuses et travailleurs et sur la façon dont ils peuvent révoquer leur accréditation syndicale.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Le ministère du Travail poursuivra avec diligence et conviction son objectif de faire de l'Ontario l'économie la plus performante et offrant la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord. Les entreprises très performantes qui offrent un milieu de travail sain, sûr et équitable et qui entretiennent avec leurs employés des relations productives favorisent la croissance économique de l'Ontario.

Pour appuyer les stratégies du gouvernement axées sur la croissance économique, le ministère entend :

- moderniser la législation du travail de l'Ontario pour répondre aux besoins du XXI^{e} siècle et faire de l'Ontario un endroit très attrayant où vivre, travailler, investir et fonder une famille;
- améliorer la santé, la sécurité et le juste traitement des travailleuses et travailleurs ontariens en communiquant et en appliquant des politiques modernisées par l'entremise de mesures telles que la mise en oeuvre de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et d'une nouvelle stratégie de prévention des maladies et des accidents professionnels;
- éliminer les formalités administratives superflues et répondre aux changements économiques et démographiques importants;
- encourager des relations patronales-syndicales stables en Ontario;
- fournir aux entreprises et aux employés l'expertise et le soutien qui leur permettront d'observer ou de dépasser par eux-mêmes les normes de santé et de sécurité au travail.

Au cours de l'exercice qui s'amorce, le ministère entend :

- élaborer une stratégie quinquennale de prévention des maladies et des accidents professionnels et assurer la mise en oeuvre d'autres initiatives importantes de prévention;
- promouvoir des lieux de travail innovateurs qui font preuve d'équité et de souplesse et qui contribuent à une économie florissante en mettant en oeuvre de nouvelles normes d'emploi modernisées;

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

- offrir un meilleur service aux travailleuses et travailleurs, aux employeurs et aux contribuables en rehaussant l'efficience et l'accessibilité des services liés aux lieux de travail;

- diriger l'élaboration de services intégrés de protection du public, par la mise en oeuvre d'initiatives comme le Secrétariat aux inspections, aux enquêtes et à l'application des lois, qui favorisent la croissance économique grâce à des stratégies, des politiques et des pratiques plus cohérentes, ainsi que par la rationalisation et l'amélioration de la prestation des services.

Dans la foulée des mesures gouvernementales favorisant la croissance, la responsabilité financière et la responsabilisation, le ministre du Travail a annoncé que le gouvernement procédera à de vastes consultations afin de présenter un code qui protégera autant les particuliers que les entreprises dans leurs relations avec le gouvernement et ses organismes. Ce code, appelé « déclaration des droits des contribuables », protégera le droit de tous d'être traités avec équité et respect, de connaître la raison pour laquelle eux-mêmes ou leur entreprise font l'objet d'une vérification, enquête ou inspection, et d'être réputés respectueux de la loi jusqu'à preuve du contraire.

D'ici le 30 juin 2002, le gouvernement étudiera la compétitivité de l'industrie de la construction de la province, en particulier dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, afin de déterminer les répercussions des récentes modifications législatives.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Santé et sécurité au travail

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Faire de l'Ontario la province qui a établi des lieux de travail parmi les plus sûrs du monde et où employeurs et employés concourent à la prévention des maladies et accidents professionnels.	Taux de lésions en milieu de travail avec interruption de travail.	1,8 accident de travail par 100 travailleurs.	Atteindre ou dépasser l'objectif ou la norme.

Activité de base : Droits et devoirs en matière d'emploi

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Rémunération et conditions de travail équitables.	Taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Augmenter de 20 pour 100, sur cinq ans, dans les secteurs ciblés, le taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies axées sur des secteurs précis afin d'accroître l'observation des lois.
Services efficaces et accessibles aux clients.	Délai d'exécution des dossiers concernant les normes d'emploi.	Classer 70 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours.	Classer 45 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours*.

*NOTA : Le ministère est résolu à apporter des améliorations progressives.

Activité de base : Relations du travail

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Relations de travail harmonieuses et stables.	Règlement des conflits sans grève ni lock-out.	Régler en moyenne 95 pour 100 des conflits sans grève ni lock-out.	Atteindre ou dépasser l'objectif ou la norme.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Travail

Fonctionnement	105 millions de $*
	1 215 employés

Santé et sécurité au travail

Fonctionnement	46 millions de $*
	628 employés

Politique sur la santé et sécurité au travail
Formation en sauvetage dans les mines
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi

Fonctionnement	23 millions de $*
	266 employés

Politique de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail

Fonctionnement	20 millions de $*
	193 employés

Politique de relations de travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère

Fonctionnement	16 millions de $*
	128 employés

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base

Ministère du Travail

Fonctionnement	113 millions de $* 1 400 employés

Santé et sécurité au travail

Fonctionnement	48 millions de $* 683 employés

Politique sur la santé et sécurité au travail
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi

Fonctionnement	26 millions de $* 296 employés

Politique de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail

Fonctionnement	21 millions de $* 218 employés

Politique de relations de travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère

Fonctionnement	18 millions de $* 203 employés**

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne
Groupement de l'économie et des affaires

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.
** Comprend 72 équivalents temps plein affectés au ministère pour offrir un soutien informatique aux ministères du Groupement de l'économie et des affaires.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère du Travail sont les bienvenus.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Belinda Sutton
Direction des communications et du marketing
Ministère du Travail de l'Ontario
Téléphone : 416 326-7405
Courriel : Belinda.Sutton@mol.gov.on.ca

Kelly Shute
Bureau du ministre
Téléphone : 416 326-7709
Courriel : Kelly.Shute@mol.gov.on.ca

Site Web du ministère du Travail :
http://www.gov.on.ca/LAB/mainf.htm